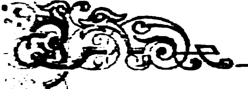



28
11.8
VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911,
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY






MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER

TOME CINQUIÈME



BOULOGNE-SUR-MER,

IMP. DE Vᵉ CH. AIGRE, 4, RUE DES VIEILLARDS.

1873-1876



MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE-SUR-MER.

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE-SUR-MER.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER

TOME CINQUIÈME



BOULOGNE-SUR-MER.

IMP. DE Ve CH. AIGRE, 4, RUE DES VIEILLARDS.

1873-1876

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR LES

ÉCOLES PRIMAIRES DE LA VILLE DE BOULOGNE

AVANT, PENDANT ET DEPUIS LA RÉVOLUTION (1)

PAR

MM. Eugène LE PETIT et Ernest DESEILLE.

Lecture faite à la séance du 8 *janvier* 1873, *par* M. ERNEST DESEILLE, *secrétaire annuel.*

I

L'instruction primaire est un bienfait public dont notre magistrature urbaine dota Boulogne il y a plusieurs siècles. Si le nom n'existait pas, la chose était réelle, et c'était bien un instituteur communal, que ce modeste pédagogue dont parle un document du 9 mai 1555, sur la requête duquel une somme de dix livres par an fut allouée au maître d'école de la ville « pour instruire en bonne doctrine et bonnes mœurs les jeunes en-

(1) *Extrait du procès-verbal de la séance académique du* 8 *janvier* 1873 : « M l'Inspecteur d'Académie écrivait, le 24 décembre dernier, à la Société Académique pour réclamer son concours dans l'organisation du musée scolaire, projeté par la ville de Paris.... Pour répondre au vœu exprimé par M. l'Inspecteur, la Société lui adressera les *Recherches historiques sur les Ecoles primaires*, etc. » On signale ici ce fait afin d'indiquer le peu de temps accordé aux auteurs pour le travail qui leur fut demandé ; ils l'élaborèrent en moins de huit jours.

fants de ladite ville. » Il paraît même, par les considérants de cette décision, que, faute de ces dix livres de gage, la ville était menacée de ne plus trouver d'homme capable et suffisant pour ces fonctions, car le titulaire posait en sa demande un véritable ultimatum.

La ville, comme c'est son habitude, payait, mais n'avait pas juridiction sur l'instituteur. L'évêque de Boulogne le choisissait et avait sur lui la haute main : nous en rencontrons les preuves suivantes :

« Le 19 novembre 1574, sur la remontrance du procureur de la ville, messieurs de la loy ordonnent qu'il sera informé contre le maître d'école de cette ville qui ne fait son devoir d'instruire les jeunes enfants selon sa charge et qui mène une mauvaise vie.

» Le 16 mars 1580, nouvelles plaintes de plusieurs habitants et bourgeois contre le maître d'école. MM. de la loy délibèrent de demander à l'évêque d'en nommer un autre capable et suffisant.

» En 1596, les remontrances et requêtes des vingt-et-un élus, présentées aux nouveaux maires et échevins le lundi de la mairie, demandaient que messieurs l'évêque, doyen, chanoines et chapitre soient suppliés d'établir un précepteur pour l'instruction de la jeunesse. »

Nous ne chercherons pas à connaître la corrélation qui peut exister entre ces diverses demandes ; il nous suffit de constater la suprématie du clergé, établie dès l'origine de l'enseignement primaire à Boulogne, sur le maître d'école communale. Cette suprématie, l'Université la réclame depuis, de sorte que l'administration locale n'a jamais eu d'autre droit que celui d'ouvrir la bourse commune pour payer ceux qui étaient chargés d'enseigner la jeunesse.

Nos magistrats avaient fondé, en 1581, un collége où

l'on devait instruire les enfants en bonne discipline, mœurs et littérature (1).

Au 30 juillet 1621, nous voyons délibérer en conseil « que le revenant bon de la Maladrerie sera destiné à l'entretenement de trois régents au collége. » Ces régents sont nommés le 2 août 1621. Ce sont: MM. Claude de Neuville, Tartare et Cosme de France, ce dernier reçu ce jour là en remplacement d'un professeur décédé. Leur traitement était fixé à 37 livres 10 sols par quartier. Le 30 août, un quatrième régent, Barthélemy Lecat, leur était adjoint.

(1) La fondation de ce collége est due surtout aux libéralités de Jeanne de Henneveu, la veuve de l'héroïque Eurvin. Nous lisons à ce sujet dans la notice consacrée par M. Louis Bénard au mayeur Antoine Eurvin, Tome II de l'*Histoire de Boulogne* : « En 1581, la veuve du mayeur était très-âgée et ne possédait plus qu'une faible partie de ses anciennes propriétés patrimoniales... Elle voulut, néanmoins, faire encore en faveur de la ville de Boulogne un dernier sacrifice. L'instruction y était peu répandue alors : pendant de trop longues années, un et parfois deux « maistres d'escolle » furent seuls chargés, moyennant une rémunération fort insuffisante, du soin d'instruire « en bonne doctrine et bonnes mœurs les jœusnes enffans » de la localité. Pour faire disparaître un état de choses aussi insuffisant, Jeanne de Henneveu dota la ville d'un établissement spécial dans lequel, pendant plus de deux siècles, la jeunesse boulonnaise put libéralement recevoir une éducation complète.

De l'avis de « Messieurs du clergé et des gens et officiers du roy » l'*Hôtel de Pacquesolles* (c'est maintenant la maison d'arrêt) fut « arenti » par la veuve d'Antoine Eurvin aux mayeur et échevins de la ville de Boulogne « pour applicquer à faire et édiffier le collège de la dite ville. »

Ainsi donc la ville de Boulogne après avoir dû à Antoine Eurvin la plus belle page de son histoire, a dû à sa veuve l'établissement le plus utile : un collége.

Bientôt les Pères de l'Oratoire furent appelés à diriger cette institution, qui leur dut son éclat et d'où sont sortis tant de Boulonnais célèbres à divers titres. Le 3 juillet 1629, la ville accordait ce collége aux Révérends Pères avec le revenu de la prébende préceptoriale et 300 livres par an à la charge de tenir quatre classes pour y instruire *gratuitement* la jeunesse jusqu'à la rhétorique y comprise.

La ville voulut même les garantir de toute concurrence clandestine, car elle interdisait à l'ancien professeur Tartare, en 1638, « d'enseigner en chambres particulières. »

Jusqu'ici nous avons assisté aux débuts de l'enseignement des garçons. Pour l'enseignement des filles, qui sans doute fut fort négligé, il nous faut arriver à l'établissement du couvent des Ursulines, le 4 novembre 1623. Ces religieuses se consacrèrent bientôt à l'instruction des filles, tâche laborieuse, disent dans leur histoire de Boulogne MM. d'Hauttefeuille et L. Bénard, à laquelle s'associèrent longtemps après, en 1712, les sœurs de la Providence.

Pour les aider dans cette tâche, monseigneur et madame la duchesse d'Aumont donnèrent 2,000 livres, en 1696, aux dames Ursulines, pour le revenu être employé à l'entretien d'une sœur qui enseignera les enfants pauvres qui manqueront d'instruction.

Comme nous avons peu de documents sur les écoles de filles avant la Révolution, finissons-en avec elles par cette citation :

21 décembre 1748. « En l'assemblée générale des bourgeois habitants et communants de Boulogne, l'avocat du roy a dit que l'agrandissement de cette ville en augmente les besoins, que les avantures récentes d'une

jeunesse débordée ont fait apercevoir qu'il est intéressant d'établir des maîtresses d'école pour donner de l'éducation aux jeunes filles des bourgeois et artisans qui n'ont pas la faculté de les mettre dans des couvents ; que monseigneur notre illustrissime et révérendissime évêque, à qui le magistrat en a fait part et qui connaît tous les avantages qui en résulteront, a bien voulu proposer aux religieuses du tiers-ordre de Saint-François de la ville de Pernes, en Artois, d'envoyer ici des filles de cette communauté, que sa proposition a été goûtée et que six religieuses seront envoyées prochainement. »

Un accord fut passé entre la supérieure et l'échevinage. Un local fut concédé, un prix fut stipulé ; mais ce projet d'établissement échoua, et l'instruction des filles resta ce qu'il était auparavant.

Le collége de l'Oratoire, que nous avons fait rentrer un peu arbitrairement dans un cadre consacré à l'instruction primaire, en raison de la gratuité de son enseignement et surtout par la pénurie de documents sur cette époque, n'avait pas dû, ce nous semble, empêcher la continuation de l'école communale du premier âge. Si le temps ne pressait notre travail au point de nous interdire tout perfectionnement, nous parviendrions sans doute, à force de recherches, à suivre la filière des instituteurs qui se sont succédé en donnant aux jeunes Boulonnais les notions élémentaires de la lecture, de l'écriture et de l'arithmétique réduite à sa plus simple expression ; mais à défaut de cette filière, voici une preuve que la tradition se continua au moins jusqu'à l'arrivée des frères de la doctrine chrétienne, dont l'institution fut un véritable bienfait aux premières années du dix-huitième siècle. Le 11 décembre 1681, Jacques du Crocq, maître écrivain (et un bon maître d'écriture,

en vérité, car il moulait ses lettres) « habitué depuis près de vingt-deux ans en la basse ville et maître d'école depuis ce temps, enseignant à la jeunesse, tant les principes de notre foi, qu'à lire, écrire, jeter, compter tant aux jetons qu'à la plume, et avec cela l'orthographe et même les principes de la langue latine, le tout avec assiduité, méthode, diligence et fidélité, comme il est tout notoire et manifeste à un chacun ; » ce Jacques du Crocq, dis-je, sollicitait, en motivant sa demande sur ce « qu'il n'y a rien de plus important et qui doit être plus en recommendation que l'instruction de la jeunesse, » d'être agréé maître juré et syndic, préférablement à tout autre, se fondant sur sa capacité et sur ses services.

Il réclamait en outre d'être exempté, comme il est accoutumé « du guet, de garde, de logement de gens de guerre, etc., » afin qu'il pût s'acquitter sans trouble ni interruption de ses fonctions.

Sa requête fut agréée ; l'acte qui nous l'apprend ajoute « qu'il est venu à la connaissance de l'autorité que plusieurs particuliers de la haute et basse ville, et même des étrangers, s'ingèrent de s'établir en la fonction de maître d'école sans permission et sans avoir justifié de leur capacité, ce qui est d'une dangereuse conséquence au public. » Aussi défenses furent faites à ces braconniers de l'éducation de tenir aucune école particulière ou publique, sans permission, « à peine de dix livres d'amende. »

Ces permissions étaient données par l'échevinage, ou plutôt celui-ci apostillait les demandes qu'on lui faisait en libellant : *il n'y a pas d'empêchement*, ce qui pourrait bien n'être que la mesure de police venant après la concession d'un droit accordé par un autre.

Laissez-nous montrer, dans leur texte abrégé, diverses requêtes sur le fait d'enseignement primaire ou autre.

Lé 18 décembre 1702, Victor Frest, élève tonsuré» « remontre humblement que, jugé capable d'être utile au public par les pères de l'Oratoire, il se propose d'enseigner les principes de la langue latine. » Le mayeur l'autorisa à s'établir en ville après lui avoir fait prêter serment de se bien et fidèlement comporter. Autorisation pareille est accordée peu d'années après à Jacques-Nicaise Loriquet, (serait-cè le père du célèbre historien ?) ci-devant des écoles chrétiennes, sorti avec l'agrément de ses supérieurs et qui se proposait d'enseigner l'arithmétique, à écrire, et ce qui est nécessaire à l'instruction de la jeunesse.

Le 5 mai 1761, Gabriel-René Fourcroy, natif d'Outreau, sollicitait aussi de se dévouer à l'instruction des enfants pour la lecture, écriture et arithmétique, n'ayant d'autre dessein que pour le bien et faire tout le possible pour les instruire dans l'amour et la crainte de Dieu et de leurs supérieurs.

Le 23 août 1765, Gilson Reeve était autorisé à enseigner aux Anglais le français, l'écriture, les comptes, la géométrie, etc.

Le 22 août 1766, on recevait comme maître de petit latin, anglais et français, le sieur Jean-Louis Carrère, natif de Sainte-Livrade, en Agenais.

Le 22 janvier 1773, demoiselle Thérèse Barré, demeurant basse ville de Boulogne, rue des Capucins, obtenait permission de tenir une école pour y instruire les petits enfants.

Le 15 octobre 1773, Brice Duval, maître écrivain, obtenait également le droit de fonder une classe.

Le 17 février 1775, Jacques-Antoine Masson, de Saint-Léonard, demanda et obtint de s'établir à Boulogne en qualité de maître « d'écrire, arithmétique et de petit latin, pour tenir chez lui école ouverte ou aller chez les personnes qui souhaiteront que leurs enfants soient enseignés chez eux. »

Le 8 novembre 1776, c'était Jean-Joseph Ricq qui demandait à ouvrir une école de dessin, la première peut-être qu'on eût vue dans le pays.

Thomas Silva et sa femme, vu le concours extraordinaire des familles anglaises qui viennent fixer leur domicile en cette ville, sollicitèrent ensuite à tenir école anglaise et pension pour apprendre à lire et écrire aux enfants des Anglais.

Cette énumération semblera-t-elle fastidieuse? elle a paru porter son enseignement avec elle ; elle constate, en raison de l'augmentation des professeurs, une extension croissante du besoin de s'instruire. Les maîtres d'école étaient assimilés aux maîtres ès-arts et métiers, et leur réception s'opérait avec quelques formalités et examen des syndics. Leurs dossiers se trouvent classés dans les portefeuilles de nos archives consacrés aux corporations diverses de la ville (1).

Il nous faudra retourner fort avant sur nos pas pour aborder enfin le véritable enseignement primaire prati-

(1) Un de nos savants amis, à qui les épreuves de notre étude ont été soumises, signale ici une omission fâcheuse : « Vous ne dites pas un mot de la maîtrise du chapitre qui était une école tant soit peu secondaire, mais aussi primaire, sur laquelle il y aurait lieu à faire une intéressante monographie. » Nous n'avons pu tout dire, le sujet était si vaste. Notre titre dit : *Recherches sur les Ecoles primaires*. Nous savons bien n'avoir pas trouvé tout.

qué par les frères Ignorantins de l'institut du vénérable Jean-Baptiste de la Salle.

Cet institut, fondé en 1705 par l'éminent ami de la jeunesse à qui la reconnaissance publique doit élever prochainement une statue à Rouen, ne fonctionnait encore que dans deux villes, lorsque Boulogne fut doté de l'enseignement des frères, grâce à l'initiative personnelle et dévouée d'un homme dont la famille a rendu de grands services au pays, M. Jacques Abot de la Cocherie, alors subdélégué de l'intendance de Picardie pour notre province. (*Histoire de Boulogne*, tome II, page 40.)

Au commencement de l'année 1710, le vénérable abbé de la Salle, appelé à Boulogne par l'évêque Pierre de Langle, vint y organiser les premières classes. La générosité de quelques personnes pieuses pourvut aux premières nécessités de l'installation des nouveaux maîtres d'école.

Les archives fixent ainsi l'importance des donations, dont la date première renseigne sur l'origine de l'établissement des frères :

Par acte du 14 mars 1710, sur les registres aux délibérations de l'hôpital de Boulogne, messieurs les administrateurs se sont obligés à payer aux frères des écôles chrétiennes cent cinquante livres de rentes par an pour la pension d'un frère, cy . . . . . . 150 fr.

Par acte du 25 juillet 1710, MM. les administrateurs ont accepté la donation de 300 livres de rentes faites à l'hôpital par M. Abot de la Cocherie, à condition de payer aux dits frères pareille somme pour l'entretien de deux frères, cy. 300

Par acte du 29 mai 1711, MM. les admi-

nistrateurs ont accepté la donation faite à l'hôpital par la demoiselle Hache de cent livres de rente, à condition de payer par chacun an aux dits frères pareille somme 100

Par acte du 11 septembre 1711, MM. les administrateurs ont accepté la donation faite à l'hôpital de 600 livres de rente au denier 12 sur le clergé de ce diocèse, par une personne de piété, qui n'a voulu être nommée ni connue, à condition de payer aux dits frères la somme de cent livres par an, cy 100

Par acte du 13 mars 1713, MM. les administrateurs ont accepté la donation faite à l'hôpital de la somme de 6,000 livres par une personne de piété qui n'a voulu être nommée ni connue, à condition de payer par chacun an aux dits frères cent cinquante livres, cy. . 150

Ensemble. 800

Tels sont les premiers fonds qui permirent l'implantation des frères, il y a 163 ans environ, dans notre bonne ville de Boulogne.

Qui ne s'étonnerait actuellement d'apprendre que, même au bon vieux temps, quand la foi était vivace encore, il fut difficile à l'institut des frères de se faire accepter ? Il rencontra à son origine bien des tracasseries. C'est le sort de la plupart des établissements utiles. Pendant près de vingt années, la congrégation fut combattue et repoussée — non pas chez nous, mais dans d'autres villes, à Paris et ailleurs; — il fallut vingt ans de patience et d'efforts à son digne fondateur pour faire prendre racine à l'œuvre de dévouement, qui nous semble, à la réflexion, la première étape de la régénération française.

On peut voir le détail de ces longues contrariétés éprouvées dans la *Vie de M. J -B. de la Salle, instituteur des Frères des écoles chrétiennes*, par M. Blin (2 vol. in-4°. Rouen, 1733.) Ce ne fut qu'au bout de vingt ans enfin que l'Institut obtint les lettres-patentes par lesquelles le roi Louis XV lui reconnaissait le droit de vivre. Il est vrai que ces lettres deviennent l'éloge de la congrégation, en rappelant qu'elle s'est consacrée dans plusieurs villes du royaume à fonder des écoles de charité pour remédier à l'ignorance qui régnait parmi les enfants pauvres.

L'enseignement des frères comprenait l'éducation chrétienne et en même temps, disent ces lettres, la lecture, l'écriture et l'arithmétique, le tout donné gratuitement.

D'après le détail, cité plus haut, des rentes versées annuellement aux frères, il n'y a pas lieu de s'écrier :

> Dicu prodigue ses biens
> A ceux qui font vœu d'être siens.

Dès 1728, nos frères, à portion si congrue, encore diminuée par un retranchement, suite des spéculations de Law, étaient obligés de crier misère, comme il appert de la lettre suivante à monseigneur le duc d'Humières :

« Les Frères des écoles chrétiennes de Boulogne vous supplient très-humblement de leur permettre de remontrer à Votre Grandeur qu'une partie des rentes données à l'hôpital pour leur pension ayant été remboursées en billets de banque, ils ont souffert un retranchement considérable, en sorte qu'ils n'ont à présent pour leurs vêtements, entretenement et subsistance, au nombre de sept. que 650 livres par an, y compris les 150 livres que l'hôpital leur accorde par charité ; et comme ils se trouvent dans une extrême in-

digence depuis plusieurs années, ils sont dans la nécessité de recourir à vous, monseigneur, comme leur protecteur, à ce qu'il plaise à Votre Grandeur interposer son autorité pour leur faire donner par MM. les maieur et eschevins de cette ville une augmentation de 400 livres, qui diminuera à proportion des fondations que quelques personnes charitables pourront faire en leur faveur, etc. »

Mais la ville n'était pas riche elle-même, et ce fut l'hôpital qui resta chargé de pourvoir aux besoins des frères en cette extrémité.

Une délibération de l'administration hospitalière prise au sujet de cette pénurie indique les services déjà rendus à cette époque par ces professeurs primaires : « Le public, et même l'Etat, continueront d'en tirer les mêmes avantages qu'ils ont procurés depuis leur établissement, en disciplinant les enfants par la religion et les rendant habiles en écriture et arithmétique, principes nécessaires pour en promouvoir aux sciences et en former au commerce et à la navigation, puisqu'il est notoire que les éléments par eux donnés à quantité d'enfants de pauvres artisans, manœuvres et matelots, leur ont facilité les moyens, aux uns de parvenir à l'état ecclésiastique, aux autres de s'introduire dans le commerce, et aux autres d'acquérir les degrés de pilotes et de capitaines. »

Habiles en écriture, lisions-nous tout-à-l'heure ; en effet, autrefois comme actuellement, les frères se distinguaient dans l'enseignement de la calligraphie. et professaient d'exemple, si l'on en juge par les chefs-d'œuvre de plume que forment encore leurs lettres adressées à la municipalité et qui sont comme les joyaux de nos archives.

Une excellente innovation signala l'année 1744 et devint l'une des grandes créations de la mairie d'Achille Mutinot; ce fut la création de la 5e classe des Frères, classe payante, comme dans leurs pensionnats (1). Voici, sans commentaires, la détermination prise alors par nos échevins pour annexer à l'école des frères, et par cette classe, un cours spécial pour le commerce, qui devançait nos écoles dites professionnelles.

« Du 4 septembre 1744, en l'assemblée de messieurs les mayeur et échevins où était l'avocat du Roi, le procureur étant indisposé, sur la proposition ci-devant faite au supérieur général des frères, d'envoyer à la maison de cette ville un huitième frère, pour y enseigner à la jeunesse l'art d'écrire dans les règles, l'arithmétique, le

(1) Pressés par le délai fixé pour la présentation de ces notes historiques, nous n'avons pu qu'en tracer les grandes lignes sans pénétrer dans le détail. Au sujet de la fondation de cette 5e classe des Frères on consultera utilement nos archives (dossiers antérieurs à 1790, nos 689 à 692) dont voici l'inventaire sommaire tel qu'il a été dressé par M. l'abbé Haigneré :

1744-46. — Avis de l'ouverture d'une classe pour la perfection de l'écriture, l'arithmétique, les livres de comptes à parties doubles et de comptes simples, avec le change étranger. — Contrat de vente d'une petite maison, située à la basse-ville, dans les Carreaux, faisant le coin de la ruelle qui isolait la maison des Frères. — Catalogue des écoliers de la nouvelle classe : — M. Jean Coillot ; — M. Achille Du Breuil ; — M. Cazin Donninctun ; — M. Robert Haye, écossais ; — M. Vernicourt ; — M. de La Haye, de Montreuil ; — M. Hugues Le Porcq, etc.

1744. — Traité fait entre la ville et le fondé de procuration du supérieur général des Frères, pour l'établissement d'une classe d'écriture dans laquelle on n'admettra que 35 écoliers. — On n'y recevra que ceux qui seront admis par la ville, et

change étranger et à tenir les livres en parties doubles, est comparu frère Benoît, directeur des écoles de Dieppe, lequel a dit que le très-honoré frère Timothée, supérieur général, voulait bien seconder les bonnes intentions de MM. pour le bien public et qu'il était porteur de sa procuration et des frères assistants pour traiter des conditions de l'établissement d'un huitième frère. »

Les conditions sont: qu'il sera payé la somme de 300 livres pour la pension du dit frère, qu'il ne recevra que 35 écoliers désignés par le mayeur ; que la ville fera la dépense de l'acquisition de la petite maison appartenant au sieur Gallet et qui tient à celle des frères, pour tant, sur ce terrain que sur celui des frères, construire une classe particulière dans laquelle le dit frère donnera ses leçons, et une chambre au-dessus pour y loger le dit frère, et que la ville fera pareillement la dépense des

sur billet du maïeur ; — les écoliers paieront 3 livres 10 sous par mois, ou 30 livres par an ; — sur les sommes recouvrées, 75 livres par quartier seront payées au frère directeur ; — 8 écoliers pourront être admis gratuitement.

1768-1769. — Etats mensuels des écoliers qui fréquentent la cinquième classe des Frères des Ecoles chrétiennes : — Le Jeune, 3 livres ; — Chalmers, 3 livres 10 sous ; — Adam, 3 livres 10 sous ; — Dezoteux, 3 livres 10 sous ; — Lemaire, 3 livres 10 sous ; — Moyde, 3 livres 10 sous ; — Moleux, 1 livre 10 sous. — Somme de la recette de l'année : 532 livres 6 sous 9 deniers.

1769-1770. — Etats mensuels des écoliers qui fréquentent la cinquième classe des Frères des Ecoles chrétiennes ; — Gallet, 3 livres ; — deux Lequeutre, 6 livres ; — Duchêne, 3 livres ; — Poure, 3 livres ; - Hénon, 3 livres ; Roubier, 3 livres ; — Woillet, 1 livre 10 sous ; — Pilain, 1 livre pour 10 jours ; — Bastien, 3 livres ; — Rudeval, 2 livres pour 20 jours ; — Pernet, 2 livres pour 20 jours ; — MM. Sauvage frères, 6 livres. — Somme de la recette de l'année 436 livres.

tables et bancs, etc., ce qui a été respectivement consenti.

Ce huitième frère arriva le 20 septembre 1744. Le 23 du même mois, l'assemblée de ville décidait que les élèves admis à cette classe spéciale paieraient chacun trois livres dix sous par mois, ou trente livres par an, et que huit écoliers ayant de bonnes dispositions et pas le moyen de payer seraient reçus gratuitement.

En imposant cette rétribution scolaire, la ville portait atteinte à l'esprit de l'institution des frères ; nous ne savons comment elle a pu réussir alors à l'implanter. Cette perception s'effectuait encore en 1770 et produisait alors 436 livres. Nous trouverons plus loin des protestations à cet égard, et nous verrons finalement le principe de la gratuité l'emporter.

La Ville n'était pas riche, c'était son excuse. Elle ne pouvait s'imposer de grands sacrifices pour l'instruction publique et attendait même qu'elle y fût forcée, comme le prouve la lettre suivante :

Le 20 octobre 1773, on écrivait au frèrê supérieur :

« Mon très-cher frère, le corps de ville n'a vu qu'avec peine et regret le départ des deux frères que vous avez rappelés ; ils sont utiles pour l'éducation de la jeunesse et absolument nécessaires. Le peu de revenus de votre maison de Boulogne, dans les circonstances présentes, ne pouvait procurer la subsistance et l'entretien de huit frères, c'est une vérité prouvée, mais il n'est pas moins certain que, vu le grand nombre d'habitants et d'enfants, ce nombre de huit pourra à peine suffire. Les officiers municipaux, toujours ardents et zélés à procurer le bien et l'avantage de leurs concitoyens, se sont assemblés pour délibérer sur les moyens efficaces à prendre pour augmenter vos revenus de 600 livres par

an pour avoir le nombre de huit frères. Ils ont arrêté qu'on vous prierait d'envoyer à Boulogne deux frères pour tenir les écoles le plus tôt que faire se pourra. »

Il était répondu : « Comme ce n'est pas d'aujourd'hui, messieurs, que nos frères, en différents temps, ont ressenti les effets de votre bienveillance et de vos égards, nous tâcherons, en toutes occasions, d'y répondre de notre mieux, et c'est pour cela que nous allons faire partir deux frères... »

« Mgr de Pressy, qui, pendant le cours de son long épiscopat, avait témoigné en de nombreuses circonstances l'intérêt qu'il attachait à la bonne direction de l'instruction de la jeunesse, avait fondé, en 1774, à ses propres frais, une école gratuite pour les enfants pauvres des marins (1). » (*Histoire de Boulogne*, t. II, page 40.)

Mgr de Pressy consacra 4,000 livres à cette utile destination (2).

En décembre 1780, les écoles recevaient le nombre d'élèves suivant :

(1) Il fit publier plusieurs livres classiques, entre autres, en 1754, une *Histoire abrégée de l'Ancien Testament*, vol. in-12 de près de 150 pages; en 1755, une *Histoire abrégée de la vie de N. S. Jésus-Christ*, du même format. Il répandit le catéchisme diocésain.

(2) Il y a aux archives le contrat d'acquisition en 1775 par les maïeur et échevins, d'une maison et terrain, rue du Vivier en la Beurrière, sur lequel furent construites ces deux classes.

Classes de la maison ou quartier des Carreaux.

Petite classe. . . .	92	
Seconde classe . . .	80	
Grande classe. . . .	57	
	229	229

Quartier de la Beurrière.

Petite classe. . . .	90	
Grande classe . . .	44	
	134	134

Haute Ville.

Petite classe. . . .	57	
Grande classe . . .	27	
	84	84
Total. .		447

Une quatrième classe à la maison des Carreaux avait été supprimée lors de la fondation des écoles de la Beurrière ; on la redemandait en 1780, mais on demandait également qu'aucun enfant ne fût reçu aux écoles s'il n'était âgé de plus de six ans et demi.

A cette époque, le revenu des frères était loin de suffire à leur subsistance. En janvier 1780, un mémoire avait été adressé aux mayeur et échevins par le supérieur de l'Institut pour leur représenter « l'insuffisance des revenus de la maison de Boulogne et la prochaine nécessité de supprimer des classes si l'on n'y pourvoit par d'autres moyens. » Pour se créer des ressources, l'administration de la ville délibéra, le 25 septembre 1780, « qu'il sera délivré aux enfants une carte de « bon pour être admis, » laquelle ne sera donnée que moyen-

nant l'acquit de six livres par an, payées en deux termes, entre les mains des élus délégués à cet effet : des mesures étaient prises pour l'admission gratuite des pauvres. Le général des Frères refusa d'autoriser l'exécution de cette délibération comme contraire à l'esprit de l'institution, fondée sur la gratuité. La ville essaya de le faire changer d'avis à ce sujet, mais en vain, et elle était informée, le 14 février 1781, que le nombre des frères allait être réduit jusqu'au chiffre qui pourrait subsister avec le revenu de la maison, soit quatre. La question pendante fut soumise, comme cas de conscience, à la Sorbonne, et il existe un mémoire à consulter exposant les raisons de la ville de N... (Boulogne) et celle du régime des Frères, avec la réponse des docteurs de la Sorbonne, en date du 4 mai 1781, approuvant la résistance des Frères à toute infraction de leurs statuts.

En présence de ce *non possumus,* dont l'étude détaillée nous est interdite ici, la ville se décida, le 10 août 1781, à se charger de la pension de onze, ou au moins de neuf frères nécessaires au service des écoles, moyennant 300 livres à chacun.

La situation allait devenir meilleure sous tous les rapports. Le 7 juillet 1781, Charles Battut, imprimeur à Boulogne, léguait aux Frères, pour la fondation à perpétuité des deux écoles de la Beurrière, savoir : un contrat de 300 livres de rente, au capital de 6,000 livres, sur le clergé, et un autre contrat, aussi sur le clergé, de 240 livres de rente, au capital de 6,000 livres, le tout pour la pension des deux frères des dites écoles.

Le testateur léguait également 12 à 1,500 exemplaires d'un *Cantique* (recueil de cantiques), imprimé par lui à l'usage de leurs écoles, le tout, rentes et dons de livres,

à charge par les Frères de réciter quotidiennement un *de Profundis* pour le repos de son âme, et mensuellement les *sept psaumes de la pénitence* à son intention et à celle de ses sœurs.

En 1786, 400 livres de rente étaient constituées sur les revenus du Roy, par le chanoine Clément, syndic du clergé, au nom d'une personne inconnue (probablement Mgr de Pressy), « qui veut et entend que la dite rente soit employée annuellement à fournir des récompenses à ceux des enfants des Ecoles chrétiennes de Boulogne qui se seront le plus distingués par leur sagesse ainsi que par leur application et leurs progrès dans la lecture, l'écriture et l'arithmétique.

Aucun fait saillant n'appelle plus l'attention sur les Frères jusqu'au moment où, leur congrégation supprimée, ils durent abandonner leur maison, dont M. Blériot, professeur de la première classe, rentré dans la vie séculière, accepta d'être le gardien, le 17 novembre 1791.

II.

Le 12 octobre 1791, en assemblée du Conseil général de la commune, M. Blangy disait que les Frères des écoles publiques et gratuites ayant pris le parti d'abandonner leur maison et de cesser la vie commune, il était de dangereuse conséquence de ne point pourvoir de suite à l'éducation des enfants, et ce provisoirement et jusqu'à ce que l'Assemblée législative ait décrété le plan d'éducation nationale. Il priait l'Assemblée de prendre cet objet en sérieuse considération.

Il faisait observer que les Frères des écoles, réunis en cette ville au nombre de neuf, y compris l'économe, ouissaient au moins de 2,700 fr. de revenus, en y com-

prenant ce qu'ils touchaient de la ville, et en retranchant la petite rétribution que leur payait chaque bâtiment entrant en ce port.

L'Assemblée, approuvant cette proposition, décida « qu'il sera pourvu, dans le plus bref délai, à l'enseignement public ; que cet enseignement sera le même, sauf qu'on apprendra de plus aux enfants à lire la charte constitutionnelle, laquelle on leur expliquera pour les élever dans les vrais principes de cette heureuse constitution, qui doit faire le bonheur de la France et assurer sa prospérité.

« Les maîtres, au même nombre que les frères et logés dans les mêmes locaux, seraient choisis par la municipalité ; ils auraient un traitement variant de 3 à 400 livres, selon leur capacité.

« Les classes devaient s'ouvrir au premier novembre. »

Parmi les professeurs nouveaux figurait M. Blériot, ancien frère.

Le provisoire fut l'état latent de l'instruction primaire pendant la Révolution. Les événements marchaient si vite qu'on n'avait pas le temps d'asseoir l'éducation publique. Les mesures prises se renouvelèrent si fréquemment pendant la tourmente qu'on peut dire que les divers modes d'éducation tentés de 1791 à 1801 ne furent qu'une suite d'essais toujours précaires.

Jamais pourtant on n'eut meilleure volonté d'assurer l'avenir, en préparant les jeunes générations aux devoirs du citoyen et de l'honnête homme. Jamais on n'affirma davantage le besoin de l'instruction pour arracher les âmes au joug de l'ignorance ; jamais on n'élabora de meilleurs plans, mais l'exécution de ces plans était subordonnée aux exigences de la situation. On manquait surtout de professeurs capables de les réaliser.

On en eut pour les écoles supérieures, pour ces écoles centrales, types précieux que les lycées n'ont pas surpassés ; mais l'instruction primaire était laissée à des maîtres qui semblent avoir voulu étendre la liberté, dont on parlait tant alors, jusqu'à la langue et à l'orthographe, ainsi que le prouvent leurs lettres à l'allure si fantaisiste.

Dans l'impossibilité de passer en revue, dans une narration suivie, les diverses phases de l'instruction primaire aux jours de la république, nous allons brièvement, et par ordre chronologique, relater les faits principaux recueillis dans les documents de nos archives.

Nous avons vu la reconstitution provisoire des écoles de garçons ; voyons ce qu'on fit pour les fillettes. Le 13 octobre 1792, le Conseil de la commune, considérant que, par suite de la suppression des congrégations des Ursulines et des Sœurs de l'hôpital, les écoles des jeunes filles étaient vacantes depuis près d'une année, décidait leur réouverture immédiate et nommait *provisoirement*, en attendant l'approbation du département, pour les classes de la basse ville, Alexandrine Garasse et Catherine Jacquenay, veuve Guine, et pour celle de la haute ville Françoise Chantereau, native d'Etaples, en fixant leur traitement à 200 livres par an.

Tout cela ne dura guère, car le 6 mars 1794, Lissès, agent national de la commune, ancien professeur de l'oratoire, écrivait aux membres du Conseil : « Citoyens, l'ignorance, si nous n'y prenons garde, nous replongera bientôt dans l'esclavage. Depuis longtemps les écoles primaires devraient être organisées, et elles le sont même dans plusieurs cantons de ce district. Je vous requiers de vous occuper sans retard de cet objet, qui a tant de liaison avec le succès de notre sublime révolu-

tion, afin que les lumières puissent en même temps éclairer tous les points de la surface de la république. Je vous préviens qu'une loi met aux frais des communes les émoluments alloués aux instituteurs si la nouvelle organisation des écoles primaires n'est pas effectuée avant le 15 germinal. Il n'y a pas de temps à perdre... »

Au reçu de cette pressante invitation, le Conseil général de la commune décida qu'il s'occuperait sans relâche d'un objet aussi intéressant. Le 3 germinal, il invitait les enfants à se préparer à suivre les leçons des instituteurs et institutrices (au nombre de 17) dont le serment de fidélité et de civisme fut prêté le lendemain.

Avant l'époque fixée (15 germinal) on était prêt. Les écoles reconstituées ne subirent plus d'interruption. Une surveillance méticuleuse plana sur le civisme des instituteurs. Afin d'ôter de l'idée des enfants la division du temps par semaine, on remplaça le congé des jeudi et dimanche par celui des quintidi et decadi. Le budget consacrait chaque année pour sept instituteurs 3,400 fr. et 900 fr. pour les institutrices.

Ces instituteurs et institutrices, convoqués à la séance d'administration municipale du 17 février 1798, ouïrent lecture d'un arrêté du département prescrivant : « que la Constitution de la République française de l'an III sera enseignée dans toutes les écoles primaires... ; qu'aucun livre de morale particulière à un culte ne pourra y être employé, et que toute contravention à l'un des articles ci-dessus sera punie par la destitution de l'instituteur ou de l'institutrice. »

Entendre, c'est obéir! auraient répondu les convoqués si cette formule asiatique avait été usuelle à Boulogne ; mais tous s'engagèrent à se conformer à l'arrêté et demandèrent acte « de leur soumission et déclaration. »

Etaient présents (et cette liste nous donne les noms de ceux qui élevèrent nos parents) les citoyens Coulmeaux, Pichon, Carbonnier, Blériot, Le Blond et Tiquet, instituteurs ; les citoyennes Richaud, Altazin, Alix Berquier, Isabelle Jourdain, veuve Bourguignon, Gaudy, Catherine Jacquenelle, veuve Duhamel, Duhamel-Valdurier, veuve J. Bourguignon, Marie Queneuille, Hughes, Allot, Françoise Lorain, Angélique Féry, Bernardine Lainé, Soupé, Guche et Magnier.

En dépit, et peut-être à cause de ces mesures, l'instruction primaire administrative laissait tant à désirer que le 26 prairial an VII l'administration centrale du département écrivait aux administrations municipales de son ressort : « Citoyens, il est peu de cantons où l'organisation des écoles primaires soit complète, et en général les administrations municipales n'apportent pas toute l'activité que l'on a droit d'attendre d'elles pour la propagation et le perfectionnement de l'éducation républicaine.

» Des écoles particulières, où la jeunesse reçoit les plus dangereux préceptes, rivalisent audacieusement avec les écoles publiques et obtiennent sur ces dernières une préférence qu'elles ne doivent qu'aux anciens préjugés que les prêtres et les royalistes s'efforcent de perpétuer, et surtout au défaut de surveillance des fonctionnaires chargés d'y faire de fréquentes visites...

» Vous rechercherez les causes de l'abandon des écoles primaires ; vous prendrez des mesures pour les faire cesser.

» L'instruction publique est la base sur laquelle reposent le temple de la liberté et l'arche constitutionnelle, rien ne mérite donc autant l'attention des fonctionnaires publics appelés à propager les principes philan-

thropiques et à faire exécuter cette même constitution... »

En vain ces cris d'alarme se multipliaient ; on avait beau faire : les meilleures intentions restaient sans résultat. Sauf le grand enseignement des écoles centrales, on peut dire que l'instruction des masses fut déplorable pendant la durée de la révolution. On doit surtout attribuer cet insuccès à l'insuffisance des professeurs. Ils ne s'improvisent pas. Un décret ne peut les faire sortir de terre comme des soldats. L'enseignement, autrefois presque entièrement livré aux mains du clergé, n'avait pu fournir des maîtres façonnés sur le modèle donné par l'administration centrale.

Nous n'entrerons pas dans le menu des réclamations fréquentes des instituteurs à propos de leur traitement, toujours insuffisant et souvent mal ou non payé. Plusieurs dossiers des archives montrent que cette question sérieuse d'existence revenait souvent sur le tapis.

Nous bornerons là ces notes sur la période tourmentée dont nous avons effleuré les tentatives infructueuses pour asseoir solidement l'instruction primaire.

III.

Le Consulat ayant régularisé le mécanisme des institutions publiques, les administrations municipales songèrent aux écoles.

Le 27 nivose an XI, un rapport était présenté au conseil municipal de Boulogne sur cette question. Nous le résumerons et l'analyserons comme suit, car il en vaut la peine :

« Sans doute il serait à désirer, pour l'avantage des pères et mères de cette commune, que les écoles pri-

maires fussent très-multipliées..., mais dans l'état actuel des choses, il vaut mieux en avoir moins et les avoir meilleures.

» Pour que l'instruction soit bonne et uniforme, il faut avoir de bons instituteurs qui puissent, par leurs talents, leur moralité et leurs principes, détruire la concurrence avec les maîtres d'écoles particulières, qu'on ne peut d'autorité empêcher d'instruire la jeunesse.

» Pour avoir de bons instituteurs, il faut leur faire un sort qui puisse séduire les individus qui auraient toutes les qualités désirables, et ce sort sera d'autant plus aisé à leur faire qu'ils seront moins nombreux.

» Votre commission pense donc qu'il ne faut pas établir (au moins pour le moment) plus de quatre écoles primaires dans toute la commune de Boulogne ; mais qu'en raison des localités et de la population, il en faut nécessairement quatre.

» Les bâtiments qu'on peut leur destiner se présentent d'eux-mêmes. La Commune est propriétaire, à la haute ville, de l'ancien collége destiné dans sa fondation à l'instruction publique (il est devenu maison d'arrêt), à la basse ville de l'ancienne école des frères, et à la Beurrière de la petite école des frères. »

Deux écoles primaires pouvaient s'établir dans l'ancienne maison des frères, une au collége et une à la petite école : on proposait l'établissement de onze classes réparties dans ces divers locaux.

La Commission proposa de fixer le traitement des instituteurs, non compris le logement, à 300 fr. par an, et la rétribution scolaire à vingt sous par mois ou 12 fr. par an.

Elle estimait à 260 le nombre des garçons qui pouvaient être instruits aux écoles primaires, et dont le cinquième (soit 52) serait instruit gratuitement.

La Commission, s'occupant du choix et des qualités des instituteurs, réclamait des hommes sachant bien lire, bien écrire, connaissant l'ortographe et l'arithmétique, et qui eussent surtout le talent de communiquer es connaissances aux élèves.

Pour cela elle demandait aux instituteurs un caractère doux, une patience presque à l'épreuve, une moralité sévère et une conduite irréprochable.

Pour se procurer ces phénix, la Commission proposait, à l'exemple de Calais, un concours où, à talents égaux, la préférence serait accordée aux citoyens mariés depuis six ans et aux célibataires âgés de plus de quarante ans, car, ajoute le rapport, « c'est dans cette classe de citoyens qu'on est plus assuré de trouver des hommes rangés et d'une moralité connue. » Cette vérité est assez plausible pour que votre Commission ne prenne pas la tâche de vous le démontrer.

Mais quelle sera l'instruction donnée dans les écoles primaires ! La Commission estime « qu'on devra montrer aux élèves à lire, à écrire d'après les livres élémentaires désignés ; leur faire apprendre par cœur tout ce qui peut alimenter leur mémoire utilement et agréablement ; leur enseigner soigneusement les principes des quatre premières règles de l'arithmétique et leur faire apprendre par cœur les livres élémentaires et instructifs de la religion désignés par les parents. Votre Commission ne vous développera pas la nécessité d'élever les enfants dans une religion quelconque : vous en sentez tous la nécessité et l'avantage. »

Le projet résumé ci-dessus, très-curieux dans son ensemble, fut adopté et devint la règle de la rénovation des écoles primaires. Alors ce siècle avait deux ans, Rome remplaçait Sparte, déjà Napoléon perçait sous Bonaparte.

Dans l'un des actes dressés sur la demande de l'autorité supérieure, nous voyons comment se composaient les écoles de Boulogne.

Nous laissons de côté deux écoles secondaires dirigées par MM. Blériot et Voisin, ex-oratoriens, pour celles du premier âge.

Les écoles primaires étaient au nombre de quatre, trois pour les garçons, une pour les filles.

La classe de M. Hochard comptait 112 garçons, non compris un cinquième gratis.

Celle de M. Joly, 32 élèves.

Et celle de M. Florimond, 48.

La classe de demoiselle Altazin comprenait vingt filles payant 1 fr. 50 par mois. La ville donnait en sus 250 fr. à cette institutrice.

Sur le degré de capacité des uns et des autres professeurs, il était répondu qu'ils étaient tous très-bons instituteurs et très-zélés. Le nombre des élèves n'établit entre eux aucune différence, car ce nombre dépend des quartiers plus ou moins populeux.

Il y avait en outre quatre maisons d'éducation particulières pour les jeunes garçons.

L'institution	Flour avec	34 à 36	élèves externes.
—	Boutoille Remy	36	—
—	Boutoille Antoine	36	—
—	Et Pigeot	15	—

Et deux pour les jeunes filles.

L'institution de dame Fasquel avec 34 élèves externes.

L'institution de demoiselle Lavoisier avec 28 élèves externes.

Le nombre des instituteurs ne paraît pas avoir subi de variation jusqu'à la rentrée des congrégations religieuses, à qui l'Empire rendit l'autorisation d'enseigner la jeunesse.

Bientôt on voit revenir les Ursulines, les Annonciades. En 1803, Napoléon permit le rétablissement de l'institution, et trois ans après deux frères des écoles chrétiennes étaient appelés à Boulogne par des personnes bienfaisantes, dont l'une, M. l'abbé Delattre, vicaire de la haute ville, prit une initiative très-grande lors de la réorganisation de l'enseignement par les corps religieux. Il fut l'intermédiaire de l'administration dans la demande de cinq autres frères, qu'on obtînt difficilement alors en raison du petit nombre de professeurs dont l'institut pouvait disposer à sa renaissance.

En 1828 ce chiffre s'élevait à quatorze : il ne fit que s'augmenter avec l'accroissement de la population. On dut multiplier les classes et créer un bâtiment spécial qui bientôt ne suffit pas. Ils étendirent leur influence sur tous les quartiers. Les Tintelleries, la Haute ville, la rue des Pipots, Capécure et Bréquerecque virent tour à tour s'élever des écoles, qui furent aussitôt remplies.

Les Sœurs de la Retraite, appelées en 1816 pour tenir les écoles primaires des filles, obtinrent presque un égal succès, et bientôt d'autres congrégations, celles de Saint-Joseph et les Augustines, collaborèrent à l'œuvre de propagation de l'instruction chrétienne.

« L'instruction chrétienne ! Mais il faudrait aussi l'instruction française, disaient les adversaires. Il ne suffit pas de former des chrétiens. »

Qu'on ne traite pas de perturbateurs ceux qui pensaient ainsi ! En voyant figurer parmi les prôneurs de l'école mutuelle MM. Wissocq, Dutertre, Lissès, Horeau, Sannier, Audibert, Dewisme, Berquier-Neuville, Merlin-Laffresnoye, Alex. Marmin, Alex. Adam, de Chanlaire, Menneville et l'abbé Roche, on comprend combien il serait téméraire d'incriminer les intentions des fonda-

teurs. Il est vrai qu'on les considérait alors presque comme des gens dangereux appartenant à cet affreux parti libéral constamment honni par ses anciens membres, devenus conservateurs. Il est vrai aussi que cette école mutuelle parut, à sa création, un nouveau piége de Satan, une arme révolutionnaire. On alla même jusqu'à l'accuser d'avoir guidé le couteau de Louvel, l'assassin du duc de Berry. Aussi tous les gens de bien s'empressaient-ils de n'avoir aucun rapport avec elle. Notre Conseil municipal se hâta de lui refuser toute allocation, et son président protesta vivement contre l'imposition, en faveur de cette école, d'une subvention que l'autorité centrale avait inscrite d'office au budget de 1820.

Qu'était-ce cependant au fond que cet enseignement mutuel si redoutable et si décrié ? Tout simplement un mode d'instruction ayant l'avantage d'entretenir chez les élèves, malgré leur grand nombre, l'activité et l'émulation, de proportionner l'enseignement au degré d'instruction de chacun et d'offrir une grande économie, — motif alors précieux de préférence — en permettant à un seul maître de tenir une école fort nombreuse.

L'enseignement mutuel paraît avoir été connu des anciens, nous dit M. Bouillet ; il est pratiqué de temps immémorial dans l'Inde. En France, il avait été essayé à plusieurs reprises, notamment par madame de Maintenon à Saint-Cyr ; par Herbault à la Pitié, en 1741 ; par le chevalier Paulet, dans une école fondée en 1772 et dont la Révolution vint interrompre le succès. Mais cette méthode n'attira l'attention publique qu'après que Bell et Lancaster l'eurent appliquée en grand dans les écoles de l'Angleterre. Rapportée en France en 1815, propagée par Larochefoucauld, Liancourt, Lasteyrie,

Laborde, de Gérando, Jomart, pratiquée par l'abbé Gaultier et ses disciples, elle obtint bientôt la faveur du public et reçut les encouragements de l'Etat ; malheureusement, comme nous venons de le dire, l'esprit de parti s'en empara pour opposer les *écoles mutuelles* dirigées par des laïques aux *écoles des Frères*, où l'on suivait le mode simultané ; dès lors l'enseignement mutuel devint suspect au gouvernement de la Restauration. Il reprit faveur après 1830.

Mais laissons raconter, au point de vue de notre localité, les premières vicissitudes de cette école à un contemporain, au Dr Bertrand, qui écrit, page 150, t. II de son *Précis d'Histoire de Boulogne :*

« Depuis longtemps un nouveau mode d'instruction était connu ; les Etats-Unis d'Amérique et les Anglais, avides de tout ce qui est utile, s'en étaient emparés ; *Bell* et *Lancaster* en avaient fait la plus heureuse application. Vers la fin de 1814, des Français, amis éclairés du bien public, passèrent en Angleterre, sur l'invitation de M. l'abbé de Montesquiou, alors ministre de l'intérieur, pour y examiner les nouvelles méthodes et les approprier à la France ; ils reconnurent qu'elles étaient *bonnes, promptes, sûres* et propres à *faciliter* aux enfants la première et la plus fastidieuse des études. Bientôt des écoles modèles s'ouvrirent dans plusieurs villes. Cent vingt Boulonnais, à la tête desquels se trouvaient un député, les principaux fonctionnaires publics et les personnes les plus respectables de la ville, firent une souscription volontaire, choisirent un professeur (le vénérable M. Cary) (1), l'envoyèrent se former à Paris :

(1) Nous avons demandé à M. Arthur Guillain, l'un des reconnaissants élèves de M. Cary, quelques notes biogra-

et l'école d'enseignement mutuel, autorisée par le préfet et par l'évêque du département, s'ouvrit, à la satisfaction générale, dans les bâtiments de la Sous-Préfecture, au commencement de mai 1819. Cent dix élèves y étaient

phiques sur cet instituteur modèle, et c'est avec bonheur que nous publions ce résumé d'une vie honorable :

« M. Cary, François-Florentin-Placide, naquit à Boulogne-sur-mer le 4 octobre 1791 ; il avait à peine atteint sa septième année que la mort lui enleva la plus tendre des mères. Son père ayant convolé en secondes noces, M. Pierre-Charles Cary, son parent, le vénérable centenaire que nous avons vu mourir à Boulogne entouré du respect et de l'estime générale, ne voulant pas laisser inculte l'intelligence de son jeune cousin, le confia aux soins d'un instituteur instruit, M. Piquet ; plus tard il passa sous la direction de M. Flour et reçut, pour terminer ses études, les leçons de M. Blériot.

Le 17 avril 1808, alors qu'il n'avait que dix-sept ans, M. Cary fut inscrit au bureau des classes et employé dans les bureaux du génie maritime, où il travailla jusqu'au 1er juin 1812. Incorporé dans les ouvriers militaires, au port d'Anvers, le 6 juin de la même année, il fut nommé fourrier le 5 avril 1813 ; huit mois après, le 7 décembre, il était promu au grade de sergent-major. C'est en cette qualité qu'il fit la campagne du Nord en garnison à Anvers, où il resta enfermé lors du blocus de cette place, en 1814, par les armées alliées. Moins d'un an après il entrait dans un bataillon de guerre et prenait part à la désastreuse bataille de Waterloo. Le 27 septembre 1815, le bataillon fut licencié à Brest.

Mais la vie de travail de M. Cary, sa vie de fatigue, doublée d'un dévouement et d'une abnégation sans pareils, ne commença que le 30 janvier 1816 lorsqu'il prit la direction de l'école d'enseignement mutuel.

Pendant quarante-trois ans, ce vénéré professeur donna à plusieurs générations non-seulement une instruction primaire solide, mais encore une éducation sérieuse, ancrant dans leurs cœurs les principes de l'ordre, de l'économie et de l'amour du travail que lui-même comprenait et pratiquait si bien.

Après ce long et pénible labeur, ses forces physiques défail-

admis, et leurs progrès rapides attiraient un grand nombre de postulants, qu'on ne pouvait recevoir à cause de l'exiguité du local; on sentit les inconvénients de cet état de choses, et des démarches furent faites

lant, M. Cary fut contraint de résigner ses fonctions, qu'il abandonna le 1er janvier 1859; il avait alors soixante-huit ans.

Malheureusement pour lui, alors qu'il avait donné à l'Etat cinquante ans de bons et loyaux services, la loi du 9 juin 1853 n'ayant pas d'effèts rétroactifs le priva du maximum d'une retraite qu'il avait si bien et si justement gagnée. (Cette retraite fut fixée à 150 fr.).

Sans la sollicitude de l'administration municipale, qui voulut lui payer une dette de reconnaissance, M. Cary, l'instituteur estimé de tous, dont la probité n'a cessé d'être incorruptible, l'homme honnête et laborieux dont la vie toute de dévouement a été consacrée à faire de ses élèves de bons citoyens, des hommes utiles à leur pays, n'aurait eu pour ressource que l'appui de ses enfants ou bien (il est pénible d'avoir à prononcer ces mots) son admission dans un asile de charité!

A travers les vives contrariétés éprouvées par M. Cary lors de la liquidation de sa trop modique pension, une bien légitime satisfaction — dont il doit être fier — lui est restée, la possession de six médailles que, depuis le 8 août 1820 jusqu'au mois de juillet 1853, il a reçu des conseils généraux et de ceux de l'instruction publique, en récompense du courage, de la persévérance et des soins donnés à ses élèves dans une période de quarante-trois ans.

M. Cary a de plus été nommé :

Officier d'académie le 4 décembre 1852 ;

Officier de l'instruction publique le 15 août 1857 ;

Membre du comité d'inspection d'arrondissement (nomination trois fois renouvelée).

Il fait encore partie de la délégation communale pour la surveillance des écoles (nomination de 1858).

Il lui reste surtout le souvenir du bien accompli et l'affection respectueuse de ses élèves, dont le vœu unanime est de voir l'étoile de l'honneur briller sur sa noble poitrine.

auprès de l'administration municipale pour obtenir un plus grand bâtiment ; mais les temps étaient changés...

» On accusa ridiculement l'enseignement mutuel d'être un objet de parti ; on répandit que cette institution, sortant des écoles dirigées par un *quaker*, ne pouvait convenir à un peuple catholique ; on eut la faiblesse de penser que les mouvements combinés des enfants pour se rendre à leurs tableaux les préparaient à des évolutions militaires qui seraient dirigées par la suite contre l'Etat ; on voulut persuader qu'il n'était aucunement question de principes religieux dans cette école ; on considéra la rapidité des études comme tendant à faire des enfants du peuple des demi-savants, et on prétendit que le dégoût des travaux manuels en serait la conséquence, etc., etc. ! Toutes ces allégations erronées qui étaient loin de se borner à Boulogne étaient démenties et victorieusement repoussées par le bon ordre, la tranquillité et l'esprit religieux des élèves : leurs progrès devenaient la plus douce récompense des fondateurs. Mais ceux qui avaient alors le pouvoir en main ne concevaient pas ou ne voulaient pas concevoir les avantages d'une semblable institution : dès lors il fallut se préparer à lutter pour conserver un mode d'instruction qui méritait la protection de tous. L'administration, sollicitée en 1820, refusa toute espèce de secours, et dans le même temps elle votait 600 fr. par an pour l'entretien d'un nouveau frère des Ecoles chrétiennes. Il était donc assez démontré qu'elle cédait à des instigations particulières. Alors un simple citoyen, M. de Chanlaire, fit ce qu'elle ne voulut pas faire : il construisit dans la rue des Tintelleries (actuellement rue de l'Enseignement Mutuel) un bâtiment assez vaste pour contenir 300 à 400 élèves. La nouvelle école s'ouvrit au mois d'octobre 1822,

et toutes les places furent aussitôt remplies. Ce succès désespéra les antagonistes : l'école fut dénoncée au recteur de l'Académie de Douai comme étant un objet de trouble et de discorde. Le comité cantonal, qui doit se reprocher d'avoir fait cette dénonciation, demandait la suppression de l'école et faisait en même temps un éloge unanime du professeur. Tout ce que la raison indique, on l'employa vainement pour empêcher la consommation d'un acte aussi nuisible. Alors parut l'intention manifeste de détruire, à Boulogne, l'enseignement mutuel. M. Taranget, recteur de l'Académie de Douai, rendit un arrêté, le 19 décembre 1822, dans lequel on lut ces mots foudroyants : « Article premier. L'école d'enseignement mutuel de Boulogne est supprimée ! » Toutes les démarches nécessaires furent faites pour annuler cette singulière mesure : elles restèrent sans succès. On ne voulut seulement pas permettre au professeur de continuer la méthode pour son propre compte. »

En 1829, sous un ministère plus éclairé, les anciens souscripteurs obtinrent la levée de l'arrêté d'ostracisme. L'enseignement mutuel eut droit de vivre et de répandre ses bienfaits sur la jeunesse. Un local spécial lui fut élevé et l'administration inscrivit au budget en sa faveur une subvention qui s'augmenta graduellement.

Avec le temps, toutefois, on reconnut que la mutualité n'était pas le dernier mot de la perfection en matière d'enseignement. Aujourd'hui, tout en admettant que la méthode mutuelle et la méthode simultanée ont chacune leurs avantages propres, les bons esprits tendent à donner la préférence à l'enseignement simultané toutes les fois que, pour répondre aux besoins de notre époque, le programme d'une institution primaire vient à recevoir une plus grande extension, et lorsqu'au moyen de

louables sacrifices une administration éclairée sait proportionner le nombre des professeurs au nombre des élèves à instruire. Il est incontestable, d'ailleurs, que, malgré les avantages énoncés ci-dessus, les écoles mutuelles ont toujours été de grandes machines à rouages compliqués, dont la force était en grande partie consumée en frottements.

On veut surtout aujourd'hui agrandir le cercle des connaissances que doit propager une école communale laïque, afin que tous les fils d'artisans puissent y recevoir une éducation professionnelle et solide. On voudrait pouvoir y retenir utilement les enfants jusqu'à leur quinzième année. En attendant, au lieu de perpétuer un antagonisme fâcheux entre les écoles chrétiennes, on pense à faire naître l'émulation entre ces anciennes rivales pour le plus grand profit de la jeunesse.

APPENDICE.

Voici, pour compléter notre travail, deux notes de 1828, qui font partie des dossiers des archives communales. La première détaille ce qu'était alors l'instruction primaire pour les petites filles :

Les *Ursulines*. Elèves : hiver, 220, — été, 180 — les trois degrès selon la force des élèves — enseignement simultané — 12 religieuses pour 6 classes — Brevet, 28 octobre 1819 — Autorisation, septembre 1810 — aucune indemnité de logement — aucun traitement — 50 élèves, environ, paient par mois, 2, 4 et 8 fr., selon leur degré d'avancement — Elèves gratuits 200 — Autorisées à avoir des pensionnaires. Les Ursulines se consacrent par vœux à l'instruction. Elles ne reçoivent aucune indemnité de logement, pas même pour les classes qu'elles fournissent; elles ne reçoivent non plus aucune gratification pour les 200 élèves qu'elles instruisent gratuitement.

La *Retraite Chrétienne*. — Elèves : en hiver, 640, en été, 550, deuxième et troisième degrès — simultané — 12 religieuses, souvent 13 et 14, autorisation 1817, indemnité de logement, 1,000 fr. — traitement de 8 institutrices, 3,200 fr. rétribution par mois, aucune. Elèves gratuites, toutes, peu de pensionnaires, plutôt des novices.

La ville de Boulogne possède, depuis 12 ans, une institution de sœurs, dite de la retraite chrétienne; elles portent un costume uniforme ; elles ne font pas de vœux ; elles se consacrent au travail et ouvrages de leur sexe; elles instruisent gratuitement les petites filles de la classe indigente ; elles enseignent la lecture, l'écriture, le calcul et l'orthographe ordinaire et l'ouvrage. Leur communauté se compose d'environ 100 sujets, dont 12 à 14 tiennent six classes dans différents quartiers de la ville. La caisse municipale en rétribue 8 à raison de 400 fr. par tête. La maison vaste qu'elles occupent leur appartient, et il leur est accordé pour indemnité 1,000 fr. par an. Leur capacité et leur rare piété rendent à la classe indigente de cette ville un service inappréciable.

2° Notes sur les Instituteurs (1828).

Bonnefoy, Pierre-Charles. — Cet instituteur se conduit très-bien ; il a toute la capacité nécessaire pour l'exercice de sa profession et ses élèves font des progrès.

Cary, François-Florentin Cet instituteur est extrêmement instruit; il forme d'excellents élèves et se conduit d'une manière irréprochable, a reçu 2 médailles d'argent, l'une le 8 août 1820, l'autre le 4 novembre 1821.

Duhamel, Henry-Godefroid. Très-bonne conduite. Ses élèves font des progrès.

Flour, Charles-Antoine. Cet instituteur s'est toujours conduit d'une manière irréprochable. Ses talents sont infiniment distingués! Médaille de bronze, 8 août 1820, médaille d'argent, 4 novembre 1821.

Fourcroy, François. — Très-bonne conduite. De la capacité et quelques succès.

Routtier, Louis-François. — Se conduit bien, a toute l'instruction nécessaire pour sa fonction.

Platrier, Noel-Xavier.— Ce jeune homme, d'une bonne conduite, est suffisamment instruit.

Les Frères de la Doctrine Chrétienne. — 2 médailles d'argent, 15 juin 1818 et 8 août 1820. Le zèle, la conduite et les services des frères sont au-dessus de tout éloge.

NOTE COMPLÉMENTAIRE.

DIFFICULTÉS DU PREMIER ÉTABLISSEMENT DES FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.

Nous nous sommes réservés de donner en note complémentaire les détails des efforts que tenta Pierre de Langle *pour pervertir la Doctrine par l'instruction primaire*, tels que les donne M. l'abbé Vandrival, dans l'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE BOULOGNE, p. 169 et suiv.

Vers le commencement de son épiscopat, en 1708, Pierre de Langle avait fait venir à Boulogne les Frères des écoles chrétiennes, et pour forcer les parents à envoyer leurs enfants puiser l'instruction solide et chrétienne à cette pieuse source, il avait défendu à tous les maîtres et maîtresses d'école de la haute et basse-ville d'enseigner désormais à lire ou à écrire. Jacques Abot, sieur de la Cocherie, subdélégué à l'intendance d'Amiens, et la demoisellle Duquesne, veuve d'Anselme Hache, notaire à Boulogne, furent les bienfaiteurs principaux et les fondateurs de cet institut dans nos murs.

En 1712, on commença à bâtir pour les Frères une belle maison qui ne fut terminée qu'en 1718. C'est dans cette maison, située en la basse-ville, que demeuraient tous les Frères de Boulogne ; les quêtes et dons volontaires avaient été les moyens employés pour la bâtir.

Cependant ces fidèles disciples de J.-B. de la Salle ne répondaient plus aux voeux de l'Evêque janséniste. Par eux il avait voulu insinuer ses doctrines dans l'esprit de l'enfance, espérant qu'elles croîtraient avec le temps et changeraient

peu-à-peu les idées et les habitudes de ses diocésains, jusqu'à les amener à une restauration prétendue des âges anciens et de la vieille discipline de l'Église.

Car les jansénistes ne manquaient pas de prétextes spécieux pour voiler leurs erreurs aux yeux des autres et souvent à leurs propres regards ; Pierre de Langle était à ce sujet dans une illusion bien grande, et tout en bouleversant son diocèse de fond en comble, il s'imaginait travailler au retour des temps apostoliques.

Long-temps il fit souffrir ces bons Frères des écoles chrétiennes pour les forcer à propager ses pernicieux enseignements ; mais ce fut surtout en 1722 qu'il leur fit une guerre ouverte, et, on peut le dire, acharnée.

En effet, le 27 mars 1722, il déclara à l'assemblée des Pères de l'hôpital de Boulogne, qu'il donnait à cet hôpital 25,000 livres, tant en rentes qu'en argent, si l'on consentait à faire sortir de Boulogne et de Calais les Frères des écoles chrétiennes. (Lui-même les avait établis !)

« Il déclara, continue Scotté, que si on voulait lui accorder ce qu'il demandait, il ferait venir dans leur place les Frères-Tambonneaux, dont M. de Tambonneaux, Président en la Chambre des Comptes à Paris, est instituteur. Ce sont des Frères clercs qui vivent en communauté et enseignent la jeunesse jusqu'au petit latin, et qui suivent les nouveaux sentiments de doctrine des Quénélistes. L'idée de notre Évêque était que ces clercs étant établis dans son diocèse il en aurait fait une pépinière de gens qui auraient adhéré à ses sentiments et qu'après avoir enseigné quelque temps la jeunesse, il les aurait admis aux ordres sacrés, et leur aurait donné tous les bénéfices vacants dans son diocèse, qui tomberaient à sa nomination ou autrement, de sorte que pour mieux venir à bout de son dessein, il fit signifier auxdits Frères de la doctrine chrétienne, le 4 avril 1722, jour du samedi-saint, une défense d'enseigner publiquement, et le 23 avril 1722, les Frères-Tambonneaux arrivèrent à Boulogne au nombre de deux, fort propres avec des perruques blondes, pour contrecarrer les pauvres Frères de la doctrine

chrétienne qui sont mal vêtus et mal nourris. Ces Frères-Tambonneaux vinrent loger au séminaire de Boulogne, jusqu'à ce que le différent des Frères de la doctrine chrétienne fut terminé ; et le 26 avril 1722, Mr. l'Évêque de Boulogne fit publier un manifeste des plus mal concertés, au prône des messes de la haute et basse-ville de Boulogne, où il fait voir les mauvaises raisons qu'il a d'établir ces Frères-Tambonneaux, et de renvoyer les Frères de la doctrine chrétienne, raisons des plus chimériques, et injustes. Ensuite de la défense et interdiction faites aux Frères de la doctrine chrétienne, d'enseigner, et défense aux pères et mères d'envoyer leurs enfants chez eux, Mr. l'Évêque fit une nouvelle ordonnance qui sollicitait les pères et mères d'envoyer leurs enfants à son hôtel épiscopal pour y être enseignés gratis par de jeunes clercs ; et pour les y attirer et tâcher de venir à bout de son injuste dessein, il faisait donner à ces enfants qui y allaient et vont encore en petit nombre, des craquelins et des petits verres de vin.

« Mais il fallut bien changer de batteries dans la suite, car le 25 de mai 1722, M. le marquis de Colembert, de l'illustre maison de Maulde, lieutenant du roy, commandant pour sa majesté dans Boulogne et pays Boulognais, reçut une lettre du cachet de M. de la Vrillière, ministre d'État, où il ordonne de faire ouvrir les classes aux Frères de la doctrine chrétienne, pour y apprendre à lire et à écrire, et l'arithmétique, et ces écoles furent ouvertes le 27 mai 1722, le lendemain des fêtes de la Pentecôte, à la confusion de Mr. l'Évêque et de ses adhérents. Ladite lettre de cachet portait néanmoins que ces enfants ne seraient pas catéchisés par ces Frères, mais par des gens posés par Mr. l'Évêque ; et lorsque de l'ouverture de ces classes Mr. de Langle fit ouvrir son école dans son hôtel, et fit encore pour attirer les enfants, ce qu'il faisait auparavant ; mais cela n'était pas assez fort pour les attirer, et il n'y en eut qu'un très-petit nombre qui y furent ; et quand l'Évêque vit que ses ordonnances n'étaient pas suivies, il excita les pères et mères à envoyer leurs enfants à son école, et il imposait quantité de

choses à ces Frères de la doctrine chrétienne, très-injustement, puisque ce sont gens des plus mortifiés et des plus réguliers, ayant l'approbation de tout le monde. Et pour que Mr l'Évêque fit paraître son animosité en public contre ces pauvres Frères, le dimanche 7 de juin 1722, Mr. Pierre de Langle s'en retournant chez lui de dire la messe à l'autel de la chapelle de Notre-Dame de Boulogne, rencontra en son chemin près de l'autel de Saint-Maxime les Frères avec leurs écoliers entendant la messe de paroisse à l'autel de Saint-Joseph, il les chassa lui-même de l'église comme des excommuniés. Voilà l'action de grâce que ce prélat rendit à Dieu après avoir offert le Sacrifice le plus redoutable, et après même avoir permis à ces Frères d'assister aux offices divins, lui ayant été faire une soumission, et savoir de lui ce qu'ils avaient fait pour encourir de telles disgrâces de lui.

« Après tant de vacarmes, de fulminations et d'injustices faites contre ces pauvres Frères, il fallait que quelqu'un prît leur parti, et vengeât leur querelle si injustement inventée. Le 8 mars 1722, M. Louis Le Roy, sieur du Quesnel, major de Boulogne, reçut une lettre de cachet des mains de M. le marquis de Colembert, adressée à M. le duc d'Aumont gouverneur de Boulogne, et en ayant fait ouverture, il s'en fut accompagné de son fils, reçu pour lors en survivance en ladite majorité, avec aussi le nommé Baptiste Remolue, aide-major de Boulogne, et s'en furent tous au séminaire dans la basse-ville de Boulogne, où étaient logés lesdits deux Frères-Tambonneaux, et demandèrent à leur parler ; et lorsqu'ils furent arrivés, M. du Quesnel leur ordonna de la part du roy de le suivre ; de sorte que ces Frères ne s'attendant pas à un pareil déjeûner, furent obligés de suivre sans aucun de leurs meubles, ni équipages, même sans manteaux, ne leur ayant pas donné le temps de monter en leurs chambres, et étant à cœur jeûn ; de sorte qu'en exécution de ladite lettre de cachet, lesdits Frères furent conduits par lesdits sieurs major et sa compagnie, dans un cabaret nommé la Guinguette, situé au hameau de Brequerecque, dans les dehors de la ville, où ils sont restés pour y

manger un morceau, et pour attendre qu'on leur eut apporté leur petit équipage et linge, et qu'on leur eut ameué des chevaux pour les conduire à leur destination. Les chevaux arrivés ils montèrent dessus, et étant là arrivés dix mousquetaires de la garnison de Boulogne avec un sergent, tous bien armés, tous étant d'une compagnie d'invalides de la garnison, et dans cet équipage et escorte, les Tambonneaux s'acheminèrent vers Montreuil, avec ordre à l'escorte de ne les quitter qu'à Montreuil. Et là les furent présenter au commandant de Montreuil qui leur donna des logements ; et le lendemain qu'ils furent arrivés audit Montreuil, Mr. l'Évêque leur envoya leurs hardes et équipages avec 90 francs en deux louys d'or pour faire leur voyage jusqu'à Paris. Voilà le triomphe des Tambonneaux à Boulogne, et la victoire que Mr. de Langle a remportée sur les Frères de la doctrine chrétienne, à qui ladite lettre de cachet ordonna de rester à Boulogne pour y enseigner à lire et à écrire comme ils ont fait cy-devant.

« Le 15 mars 1722, il se fit une assemblée des Pères de l'hôpital de Boulogne, où le sieur Gressier mayeur de Boulogne ne se rencontra pas, à cause qu'il prenait le parti des Frères de la doctrine chrétienne ; de sorte que Mr. l'Évêque y présidant comme il a coutume de faire, et il parut extrêmement courroucé et en colère, et déclara qu'il retirait de l'hôpital le don qu'il lui avait fait, lesdits 25,000 francs, et qu'il en ferait une autre application, et que son hôtel épiscopal servirait aussi bien que le séminaire de Boulogne, pour enseigner à lire et à écrire, et à catéchiser sa nouvelle doctrine Le 21 mai 1722, par un jeudi, le sieur Dérixon. curé de Saint-Joseph, annonça à sa messe du Saint-Sacrement que les petites écoles seraient ouvertes le lendemain 22 may, à l'hôtel épiscopal, au séminaire et à l'hôpital. »

NOTES

POUR

SERVIR A LA GÉOLOGIE DU BOULONNAIS

Par M. E. RIGAUX.

Séance du 5 Novembre 1872.

I. — Description de quelques Brachiopodes du terrain Dévonien de Ferques.

SPIRIGERINA LONGISPINA, fig. 1 a. b.

Sp. longispina Bouchard in Coll. (1)

Longueur, 40 m. ; largeur, 35 ; épaisseur, 15.

T. ovata subcirculari, paullo infra lineam cardinalem latiori; apice parvo, incurvo; valva dorsali convexa, ad margines depressa; costis longitudinalibus latis, costulis transversalibus squammosis, in aculeos dilatatis, ornata.

Coq. ovale, presque circulaire, offrant sa plus grande longueur près du bord cardinal ; crochet petit, recourbé,

(1) M. Bouchard Chantereaux qui se proposait de publier un travail complet sur le Dévonien de Ferques, avait assigné à quelques-unes de nos espèces, des noms manuscrits sous lesquels elles se sont répandues dans les collections. Nous avons conservé ceux de ces noms dont nous avons eu connaissance.

peu saillant ; valve dorsale régulièrement convexe; valve ventrale, convexe vers le crochet puis concave sur les côtés, largement déprimée vers le front ; côtes larges, arrondies, traversées par des lames d'accroissement nombreuses qui se terminent sur chaque côte par une épine droite, longue, cylindrique, tubuleuse dans la première moitié de sa longueur.

Se trouve dans un tuf sableux qui forme la partie supérieure du Calcaire de Ferques, avec le *Chonetes armata* et le *Strophomena latissima.* Assez commune. Blacourt.

SPIRIGERA DAVIDSONI, fig. 10 a. b. c.

Longueur, 40 m. ; largeur, 15 ; épaisseur, 13.

T. parva, ad umbones altissima, suborbiculari, concentrice dense lamellosa ; foramine circulari magno ; valva ventrali triplicata, dorsali biplicata.

Coq. suborbiculaire, aussi large que longue, couverte de lamelles concentriques ; valve ventrale, offrant un sinus median assez large et profond et deux plis latéraux qui commencent au tiers inférieur de la valve ; crochet renflé, recourbé, tronqué par un foramen circulaire assez large.

Beaulieu. Très-rare.

SPIRIFER LEGAYI, fig. 2 a. b. c.

Longueur, 14 mill. ; largeur, 8 ; épaisseur, 6.

T. parva, transversa, semi-circulari, convexa, lateribus sensim attenuatis et in alas dilatatis ; apice parvo incurvo, area mediocri ; sinu parum profundo, regulariter excavato, ab umbone ad frontem striato, plicis carente sicuti jugum. circa sexdecim plicis longi-

tudinalibus simplicibus, striis concentricis crebris lamellosisque decussatis.

Coq. petite, transversalement semi-circulaire, convexe ; bords cardinaux se prolongeant en deux ailes aigues ; crochet petit et recourbé, area assez élevée ; sinus peu profond, régulièrement concave et s'étendant du crochet au front, finement strié, mais dépourvu de plis ainsi que le bourrelet qui est peu saillant. Chaque valve est ornée de 16 à 18 plis longitudinaux, simples, arrondis et couverte de stries concentriques, serrées et redressées en lamelles.

Riez de Beaulieu ; assez commun dans la couche à *Streptorhynchus elegans.*

SPIRIFER SAUVAGEI, fig. 3 a. b. c.

Longueur, 13 mill., largeur, 12 ; épaisseur, 8.

T. parva, transversa, semi-circulari, convexa, ad lineam cardinalem latissima ; lateribus attenuatis ; area parva, apice incurvo ; sinu satis profundo costula media solum notato ; costis longitudinalibus circà viginti. In sulcis videntur parvœ et obliquœ striœ in granos tubulosos desinentes.

Coq. petite, transversalement semi-circulaire, convexe ; bord cardinal aussi long que la coquille ; area petite, crochet recourbé. Sinus assez profond, pourvu ordinairement au milieu d'une petite côte à laquelle correspond un sillon médian sur le bourrelet, mais en offrant quelquefois deux ; chacun des lobes latéraux est orné de neuf à dix côtes assez fortes ; les sillons qui les séparent sont garnis de petites stries obliques qui viennent se terminer en des granulations bien apparentes et perforées.

Riez de Beaulieu, zone du *Streptorhynchus elegans*. Rare.

ORTHIS DESHAYESII, fig. 4 a. b. c.

Orthis Deshayesii, Bouchard in Coll.

Longueur, 7 m. ; largeur, 6 ; épaisseur, 3.

T. perparva, subcirculari, subtransversali, circa mediam partem latissima; valva minori depressa, antice subconvexa, ad frontem sinu lato, paullo profundo notata; apice recto, area parva, valvœ majoris ad umbonem altissimœ area altiori, jugo nullo; costis irregularibus inœqualibus triginta circiter.

Coq. très-petite, subcirculaire, un peu transverse, à ligne cardinale plus courte que le diamètre transversal ; petite valve déprimée, légèrement convexe dans sa partie antérieure, présentant sur le bord frontal un sinus large et très-peu profond. Crochet droit ; grande valve présentant sa plus grande hauteur près du crochet qui est très saillant et presque droit ; area très élevée ; pas de bourrelet ; trente à quarante côtes irrégulières, inégales, croissant en nombre par intercalation.

La petite valve offre une crête médiane forte et élevée, qui s'étend du crochet presque jusqu'au bord palléal et deux autres crêtes moins fortes qui partent en divergeant des points d'insertion des deux fortes dents latérales et disparaissent vers le milieu de la valve.

Riez de Beaulieu ; très commune dans le niveau du *Streptorynchus Bouchardi*, se trouve aussi, mais rarement avec le *Strept. elegans*.

STREPTORYNCHUS ELEGANS, fig. 5 a. b. c.

Longueur, 17 m. ; largeur, 14 ; épaisseur, 4.

Orthis orbicularis, var. Murch. Bull. S. Géol, 1840. Pl. II, fig. 8.

Orthis elegans. Bouchard ap. Verneuil Russie, p. 180.

T. depressa semi-circulari, latiori quàm longiori, circa mediam partem latissima; valva dorsali subplana, ad umbonem vix inflata et sinu medio haud profundo ad frontem notata ; area lineari. Valva ventrali convexa, pseudodeltidio prominente. Costis radiantibus tenuissimis, lateralibus ad lineam cardinalem incurvatis, ad frontem interpositione crescentibus, octoginta centumve apud adultum.

Coq. peu épaisse, déprimée, semi-circulaire, un peu plus large que longue, le plus grand diamètre transversal se trouvant vers le milieu. Valve dorsale, subplane, un peu renflée vers le crochet et très légèrement creusée vers le bord frontal par une dépression médiane ; aréa linéaire ; base du processus cardinal apparente jusqu'à la bifurcation. Valve ventrale régulièrement convexe ; area triangulaire, limitée par une arête très-vive et portant en son milieu un pseudodeltidium très saillant. Elle est ornée de petites côtes rayonnantes, très fines, régulières, égales, dont celles qui sont dirigées sur les côtés se recourbent vers le bord cardinal et qui augmentent très rapidement en nombre par l'intercalation fréquente de nouvelles côtes semblables ; on en compte de 80 à 100 sur le bord d'un individu adulte.

Dans l'intérieur de la valve ventrale, on voit trois ou quatre crêtes très faibles dont la médiane est un peu

plus forte et qui ne s'étendent pas au-dela du premier tiers de la coquille. Dans la valvo dorsale, le processus est peu élevé, échancré au milieu et porte en outre deux sillons externes ; l'impression musculaire est arrondie, bien limitée et divisée par une crête médiane.

Riez de Beaulieu ; très commune.

Streptorhynchus Bouchardi, fig. 6 a. b.

Longueur, 16 m. ; largeur, 12 ; épaisseur, 2.

T. valde depressa, transverse oblonga vel semi-circulari, ad lineam cardinalem vel paullo infra latiori ; valva dorsali planissima, ad frontem leviter excavata ; area lineari. Valva ventrali circa mediam partem subconvexa, area triangulari, pseudodeltidio parvo prominente. Costis radiantibus rectis, inæqualibus, in numerum interpositione crescentibus, quinquaginta vel sexaginta apud adultum.

Coq. très déprimée, transversalement oblongue ou semi-circulaire ; bord cardinal droit, presqu'aussi long que la coquille. Valve dorsale très-plane, mais présentant une légère concavité vers le front ; area linéaire et montrant la base du processus cardinal. Valve ventrale un peu renflée vers le milieu ; area triangulaire, limitée par une arète très vive et portant un petit pseudodeltidium saillant. Elle est ornée de côtes rayonnantes, anguleuses, inégales et droites, séparées par des sillons où prennent naissance à différents endroits des côtes intermédiaires ; on en compte 50 à 60 sur le bord d'un individu adulte.

Très commune dans les Schistes de Beaulieu où elle caractérise un niveau.

STROPHOMENA LATISSIMA, fig. 7 a. b. c. d.

Leptena latissima Bouchard in Coll.

Longueur, 50 m. ; largeur, 36 ; épaisseur, 2.
(Individu ordinaire, sans les ailes).

T. magna, semi elliptica, planissima, ad lineam cardinalem latissima ; valva ventrali circa medium paullo convexa, ad latera et frontem depressiori ; area tenui sine deltidio nec foramine. Valva dorsali paullo concava, subplana, area lineari. Costis irregularibus (viginti prope umbonem) interruptis, huc illuc incrassatis, interpositione in numerum crescentibus, unoquoque sulco interstitiali 5-8 striis tenuissimis notato.

Coq. grande, semi-elliptique, très déprimée ; bord cardinal plus long que le diamètre transversal. Valvo ventrale un peu convexe dans sa partie viscérale, très déprimée sur les côtés et le front ; area étroite, à bords parallèles, ne présentant pas de trace de deltidium ni de foramen. Valve dorsale très légèrement concave, presque plate; area linéaire. La valve ventrale est ornée de côtes irrégulières au nombre de vingt près du crochet, interrompues et renflées à des intervalles inégaux, augmentant par intercalation et séparées entr'elles par des sillons portant de cinq à huit stries très fines. Sur la valve dorsale les stries sont disposées de même, mais les côtes sont plus fines et moins irrégulières.

Dans la valve dorsale, le processus est divisé en deux lobes séparés par un sillon assez étroit et profond ; de la base de ces lobes partent trois crêtes arrondies, presque droites, qui s'arrêtent au tiers de la valve et dont les deux latérales séparent les empreintes musculaires

des granulations ovariennes; la crête médiane est la plus courte. La valve ventrale offre aussi trois crêtes droites, assez anguleuses, qui se continuent en s'affaiblissant jusqu'au milieu de la valve ; dans l'espace compris entr'elles naissent d'autres crêtes qui disparaissent rapidement.

Très commune à la partie supérieure du calcaire de Ferques. On trouve très rarement cette espèce avec les ailes. Nous devons à M. Davidson les dessins du magnifique échantillon que nous avons fait reproduire en les réduisant d'un tiers. C'est pour nous un devoir de le remercier ici de labienveillance qu'il n'a cessé de nous montrer.

STROPHOMENA GOSSELETII, fig. 11 a. b. c.

Longueur, 17 m., largeur, 14, épaisseur, 1.

T. semi elliptica, geniculata; valva ventrali ad umbonem convexa, ad frontem abrupte concava, area parva ; valva dorsali planiori, ad frontem convexa, area lineari ; costis radiantibus irregularibus, huc illuc incrassatis, in numerum interpositione crescentibus ; striis tenuissimis interstitialibus.

Coq. semi elliptique, déprimée, géniculée, valve ventrale un peu convexe auprès du crochet, relevée près des bords, ornée de côtes rayonnantes, irrégulières, renflées à des intervalles inégaux et séparées par des stries beaucoup plus fines. La valve dorsale est tout à fait plane, sauf auprès des bords où elle devient convexe et se réfléchit sur l'autre valve dont elle a les ornements, mais plus effacés. L'area ventrale est pourvue d'un petit pseudodeltidium sous lequel on aperçoit le foramen triangulaire. On voit dans l'intérieur de la valve ven-

trale une arête cardinale très faible et deux latérales courtes et robustes qui ne s'étendent pas au-delà du quart de la coquille; l'intérieur de la valve dorsale ne m'est pas encore connu.

Commune dans le niveau du *Streptorhynchus Bouchardi.*

LEPTENA FERQUENSIS, fig. 8 a. b. c.

Longueur, 8 m., largeur, 6, épaisseur, 1.

T. semi orbiculari, paullo transversa; valva ventrali regulariter convexa; area tenuissima. Valva dorsali concava; area lineari. Prope umbonem ornatur circa sexdecim costulis tenuibus, irregularibus, serratis, inter quas videntur quatuor tenuiores striæ serratæ ad marginem incrassantes.

Coq. subcirculaire, un peu transverse ; bord cardinal à peu près égal au diamètre transversal. Valve ventrale assez régulièrement convexe, area très étroite, striée verticalement et portant une petite fissure triangulaire, surmontée d'un très petit pseudodeltidium. valve dorsale concave, area linéaire. Surface ornée près du crochet d'environ seize stries irrégulières, séparées entr'elles par un sillon où on voit ordinairement quatre stries plus fines qui grossissent en approchant des bords et deviennent aussi fortes que les autres. Toutes sont dentelées quand elles sont bien conservées.

Très commune dans le niveau du *Streptorhynchus Bouchardi.*

LEPTENA CEDULŒ, fig. 9 a. b.

Longueur, 22 m., largeur, 18, épaisseur, 2.

T. semi elliptica, infra lineam cardinalem latiori; valva ventrali paullo convexa, dorsali subplana; striis radiantibus pernumerosis tenuioribus.

Coq. transverse semi elliptique, à bord cardinal un peu plus court que le diamètre transversal ; valve ventrale peu convexe, valve dorsale presque plane. Surface ornée de stries fines et très nombreuses. Cette espèce est très voisine de la *L. Dutertrei* dont elle diffère par ses stries beaucoup plus nombreuses et par sa forme beaucoup moins convexe.

Commune à la partie supérieure du calcaire de Blacourt. Carrière Bastien à la Cédule.

Les quelques fossiles que nous venons de décrire proviennent presque tous des Schistes qui séparent le calcaire de Ferques de la Dolomie des Noces. Cette bande, dont on peut évaluer l'épaisseur à 150 mètres, se compose généralement de schistes calcareux rouge-violacés, alternant avec des argiles verdâtres ou grisâtres et des bancs calcaires. La carrière Bastien auprès de la Cédule montre au-dessus du Calcaire de Blacourt, des marnes calcareuses d'un bleu très foncé où on trouve, avec une variété spéciale du *Sp. Bouchardi,* les *Sp. Verneuilli, O. striatula, Lept. Cedulæ.* En s'avançant perpendiculairement à la direction des couches, on rencontre successivement :

1° Argiles jaunâtres, au moins à la surface, renfermant des plaquettes de calcaire sableux gris, couvertes d'une grande *Spirigerina* peut-être nouvelle.

2° Schistes rouges lie de vin, avec des plaquettes de

grès verdâtre et des *Sp. Verneuilli;* c'est dans ces schistes que se trouve intercalée la Dolomie.

3° Petite bande calcaire dans laquelle on a ouvert une carrière sur le bord nord du ravin qui descend de Couderousse à Beaulieu; le calcaire ne paraît pas contenir de fossiles, mais les schistes grisâtres qui le surmontent renferment *O. Striatula, Spirigera Davidsoni, Cyrtina heteroclita, Chætetes Goldfussii, Favosites dubia.*

4° Argiles verdâtres contenant beaucoup de petits nodules ferrugineux et des rognons de calcaire argileux remplis de brachiopodes : *Sp. Bouchardi, Orthis Deshayesii, Lept. Fischeri, Lept. Ferquensis, Strept. Bouchardi, Orthis Dumontiana, Stroph. Gosseletii.*

5° Marnes grisâtres ou jaunâtres, alternant avec des bancs calcaires d'un blanc jaunâtre et des plaquettes composées de débris de tiges d'encrine. C'est à ce niveau qu'on rencontre en grand nombre les *Strept. elegans, Tereb. sacculus, Spir. Verneuilli, Metriophyl. Bouchardi.*

6° Calcaire sableux avec *Or. striatula, Pentamerus brevirostris, Or. Eifliensis.*

7° Calcaire puissant en bancs épais remplis de polypiers et de *Sp. Verneuilli*, etc., paraissant avoir une épaisseur de 60 mètres environ et surmonté d'un calcaire sableux qui contient quelques espèces spéciales. (Calcaire de Ferques).

Les couches de 3 à 6 constituent l'ensemble que nous appelons Schistes de Beaulieu; comme on pourra en juger par la liste encore incomplète que nous donnons à la suite, leur faune brachiopodique est bien spéciale et n'a de commun avec le Calcaire de Ferques que

quelques espèces à très longue vie comme le *Sp. Verneuilli.*

Explication de la Planche.

Fig.	1 a. b.	Spirigerina longispina.
	2 a. b. c.	Spirifer Legayi.
	3 a. b. c.	Spirifer Sauvagei.
	4 a. b. c.	Orthis Deshayesii.
	5 a. b, c.	Streptorhynchus elegans.
	6 a. b. c.	Streptorhynchus Bouchardi.
	7 a. b. c. d.	Strophomena latissima.
	8 a. b. c.	Leptena Ferquensis.
	9 a. b.	Leptena Cedulœ.
	10 a. b. c.	Spirigera Davidsoni.
	11 a. b. c.	Strophomena Gosseletii.

TABLEAU DES FOSSILES DU DÉVONIEN DE FERQUES.

	Calcaire de Blacourt.	Schistes de Beaulieu. Schistes à Spirig. Davidsoni	Schistes de Beaulieu. Argile à Strept. Bouchardi	Schistes de Beaulieu. Marne à Strept. elegans,	Schistes de Beaulieu. Calcaire à Pent. brevirostris	Calcaire de Ferques.
Loxonema Hennahiana Phil. . .			r.			r.
Macrocheilus Schlotheimi Vern. .						r.
Phorus Bouchardi Desl.				r.		a.c.
Bellerophon tuberculatus d'Orb .			r.	r.		a.c.
Terebratula sacculus Mart . . .				c.c.	c.	r.
Spirigera concentrica d'Orb.. . .						c.c.
Pelapayensis d'Orb. . .	a.r.					a.r.
Davidsoni		r.				
Spirifer Verneuilli Murch. . . .	c.			c.	c.	c.c.
var. Archiachi Murch. .						c.c.
Bouchardi Murch. . . .	c.c.	a.r.	c.c.			c.c.
Urii Dav.		r.	r.			
Legayi				a.r.		
Sauvagei.				r.		
Cyrtina heteroclyta Dav.	a.r.	a.c.	r.			
Demarlii Bouch.				a.r.		
Spirigerina reticularis d'Orb. . .						a.r.
longispina						a.c.
Pentamerus brevirostris Phil. . .					c.	
Orthis striatula d'Orb.	a.c.	c.		c.	c.	a.c.
Deshayesii.			c.c.	r.r.		
Dumontiana Vern. . . .			c.			
Eifliensis Sch.					r.	
Streptorhynchus Devonicus Dav..						c.
elegans				c.c.		
Bouchardi			c.c.			
Strophomena *latissima*						c.c.
Gosseletii			c.			
Leptena Dutertrii Murch.. . . .						c.c.
Ferquensis.			c.c.			
Cedulæ	c.c.					
Fischeri Vern			c.			
Productus subaculeatus Murch. .	a.c.		c.	r.		c.c.

	Calcaire de Blacourt.	Schistes de Beaulieu. Schistes à Spirig. Davidsoni.	Argile à Strept. Bouchardi.	Marne à Strept. elegans.	Calcaire à Pent. brevirostris.	Calcaire de Ferques.
Strophalosia fragaroides King. .					r.	r.
Chonetes armata Bouch.						c.c.
Limanomya Grayi Bouch.. . . .						c.
Favosites dubia Ed.	c.	c.	c.			c.
Alveolites suborbicularis Edw. .					r.	r.
subequalis Edw. . . .			c.		c.	c.
Choetetes Goldfussii Edw.. . . .	c.	c.	c.	r.		c.c.
Thecostegites Bouchardi Edw.. .						c.
Trachypora Davidsoni Edw. . .				r.r.		
Aulopora repens Edw.						
cucullina Edw.				c.		
Metriophyllum Bouchardi Edw. .						a.c.
Cyathophyllum Michelini Edw. .						r.
Bouchardi Edw.						c.
Marmini Edw..						r.
coespitosum Mich. . . .						c.
Pachyphyllum Bouchardi Edw. .			r.r.			
Acervularia Davidsoni Edw.. . .						c.c.
Smithia Boloniensis Edw.. . . .						r.
Stromatopora polymorpha Gold..					a.c.	

II. — Notes sur quelques sondages.

L'Etage Oxfordien se compose dans le Boulonnais d'un grand massif d'argiles et de marnes avec quelques cordons calcaires peu épais, sur l'importance desquels nous n'avions presqu'aucune donnée, quand un puits artésien foré à l'usine de Montataire nous a procuré une foule de renseignements précieux. M. Accarain, directeur de cette usine, après avoir recueilli avec un soin peu ordinaire les échantillons de chaque couche les a mis à notre disposition ainsi que ses observations et ses notes avec la plus gracieuse obligeance. C'est l'indication des couches traversées par ce puits que nous présentons aujourd'hui à la Société en la faisant suivre de quelques autres sondages qui ont aussi fourni des indications utiles.

Le forage établi au bord de la Liane, à quatre mètres environ au-dessus du niveau des plus hautes marées en vue de trouver une eau moins chargée de carbonate et de sel marin que celle de la rivière, en a rencontré trois niveaux différents : le premier, à 23 mètres, au contact des alluvions modernes et des argiles kimméridgiennes a fourni une eau ayant trop de ressemblance avec celle de la surface pour qu'on s'y arrêtât ; le second niveau, à quarante-huit mètres, dans l'oolithe Corallienne, offrait une eau très abondante et assez pure, mais, comme elle contenait encore un peu de chlorure de sodium, M. Accarain craignant, vu le peu de profondeur de la nappe qu'elle ne reçut des infiltrations de la Liane, fit continuer le sondage ; enfin, à deux cent trente-et-un mè-

tres, le calcaire paleozoique a fourni une eau jaillissante très pure, ne marquant que deux degrès à l'hydrotimètre.

Sondage de Montataire.

Profondeur.	Nos.		Epaisseur.
0	1	Eboulis, alluvions et dépôts de la Liane.	23 »
23	2	Calcaires silicoeux, parfois très durs, avec glaisés intercalées; *O. virgula* abondante	10 »
33	3	Marne bleue et petits lits de calcaire marneux	7 20
40 20	4	Glaise	» 45
	5	Calcaire	» 45
	6	Argile	» 40
	7	Calcaire	» 15
	8	Argile	» 35
42	9	Calcaire gris pâle à texture très-fine, à cassure conchoide	1 85
	10	Glaise bleue.	» 15
	11	Calcaire semblable au précédent . . .	» 70
	12	Glaise	» 15
	13	Calcaire	» 80
	14	Glaise bleue.	1 »
46 65	15	Calcaire coquillier. *O. virgula*, *Nerinea* .	1 40
	16	Calcaire oolitique et marne bleue . .	5 »
	17	Calcaire siliceux dur	» 90
53 90*	18	Marne sablonneuse blanchâtre et calcaire siliceux	4 »
57 90	19	Glaise bleue foncée presque noire ; rares	

* Les quantités journalières sont mal renseignées, de sorte que le total des épaisseurs traversées ne correspond pas toujours avec la profondeur atteinte.

			nodules aplatis de calcaire marneux tendre. *Ammonites* très friables à test nacré blanc rosé de 0,02 diamètre. .	11	»
71		20	Glaise et calcaire dur	1	15
		21	Calcaire avec marne bleue entre les bancs	2	60
74	75	22	Calcaire très dur	»	70
		23	Glaise avec foraminifères	»	30
75	75	24	Calcaire dur avec piquants de *C. florigemma*.	6	60
82	35	25	Glaise bleue.	»	25
		26	Argile sableuse(les oursins disparaissent, la pyrite apparait ; à 85 m. elle forme la moitié du résidu du lavage . . .	»	60
		27	Argile moins sableuse, Calcaire schisteux imprégné de pyrite	2	»
		28	Glaise noire très sèche, feuilletée ; fragments de calcaire schisteux et pyrite .	3	60
		29	Glaise très calcareuse, grisâtre, feuilletée sans pyrite	»	30
89	40	30	Calcaire marneux bréchiforme, avec parties plus dures, cristallines *	«	40
89	80	31	Glaise bleue très ferme	»	70
		32	Argile dure, calcareuse	»	90
		33	Argile	2	70
94	10	34	Calcaire dur.	2	05
		35	Glaise	»	90
		36	Calcaire	»	10
		37	Glaise	1	»
		38	Calcaire	1	40
		39	Glaise	»	55
		40	Calcaire	»	30
		41	Glaise	»	70
		42	Calcaire	1	55

* Le résidu offre de la pyrite et des baguettes de *C. florigemma*, probablement détachées des couches plus élevées par le percuteur employé pendant cette journée.

102	65	43	Sans indication	» 70
		44	Marne grise un peu dure	2 30
		45	Argile bleue.	1 40
		46	Marne grisâtre	1 20
		47	Argile bleue, puis terre grise. . . .	1 »
		48	Marne grisâtre	2 60
		49	Calcaire dur.	3 65
115	50	50	Glaise et marne.	16 90
132	40	51	Calcaire	2 »
		52	dont 0,10 de calcaire	» 90
		53	Calcaire	1 »
136	30	54	Glaises et marnes	10 40
146	70	55	Calcaire ferrugineux gris noirâtre ponctué de blanc, avec lamelles cristallines (fer 20 0/0)	» 50
		56	Glaises bleues et noires, avec plaquettes de calcaire, pyrite, *Ammonites*, *Belemnites*	18 10
165	30	57	Banc calcaire très dur. On a mis trois jours à le percer.	» 40
167		58	Marnes plus pâles avec plaquettes calcaires.	
190	70	59	Oolite noirâtre.	
193		60	Alternance de marnes noires et de calcaire presque blanc dur et très pur.	
198	10	61	Oolites noires de tout calibre dans une gangue argileuse.	
220	15	62	Terrain plus noir ; calc. coquillier sans oolites.	
223	80	63	Calcaire oolitique pyriteux et siliceux.	
225	50	64	Argile bleue avec oolites noirâtres et mal formées	
226	40	65	Beaucoup plus dur.	
227	15	66	Tendre.	
228	15		Trouvé l'eau.	
231	20	67	Dur (Paleozoïque).	
233	20	68	Plus dur.	
237	16	69	Id.	

Après avoir traversé les dépôts modernes, on a atteint le Kimméridgien inférieur qui a présenté d'abord dix mètres de marnes et de calcaires siliceux, puis neuf mètres d'argile marneuse avec des bancs de calcaires marneux. Ces couches n'ont offert que des *O. Virgula* très abondantes. On a traversé ensuite 3,65 d'un calcaire gris pâle très homogène qui nous paraît être la pierre à chaux de Brecquerecque. Puis sont apparues : à 46,65 l'Oolithe d'Hesdin-l'Abbé avec la *Ner. Goodhallii* et *Ter. bucculenta* suivie des bancs sableux et siliceux qui accompagnent le banc à *Trigonia Bronni ;* à 58 mètres, l'argile noire à *Ostrea subdeltoidea* qui sépare l'Oolithe d'Hesdin-l'Abbé du Coral-rag ; à 75,40 le Coral-rag, caractérisé par l'abondance des baguettes de *Cid. florigemma, l'Ostrea solitaria* et précédé par une petite couche d'argile remplie de foraminifères.

A 82 mètres, nous pénétrons dans l'Oxfordien qui nous offre d'abord douze mètres de marne noire, coupée par des plaquettes de calcaire siliceux et caractérisée par une grande quantité de pyrite, puis huit mètres de calcaires marneux, en gros bancs séparés par des lits d'argile que nous rapportons au calcaire du Mont des Boucards. On verra en effet dans le sondage suivant, qu'après avoir traversé les marnes noirâtres, pyriteuses, à Hesdin-l'Abbé, on a rencontré ces mêmes calcaires et qu'un échantillon ramené au jour contenait une bivalve (*Cyprina Brongniarti Lenn ?*) qui est très commune dans les couches supérieures du Mont des Boucards. Sous ces calcaires reparaissent 44 mètres de marnes et d'argiles avec des bancs calcaires espacés, mais cette partie de sondage ayant offert de très grandes difficultés par suite d'éboulements nombreux, nous n'avons pu avoir aucun fossile de ces couches ; néanmoins M. Ac-

carain a pu remarquer l'absence complète d'*Ammonites* jusqu'à cette profondeur; à 146 mètres s'est présenté un calcaire gris noirâtre contenant à l'analyse, vingt pour cent de fer ; d'après sa position au-dessus de l'*Amm. Lamberti*, je le regarde comme le représentant du calcaire d'Houllefort qui, dans les carrières superficielles où on le rencontre, est environné d'une croute d'oxyde de fer et il est possible qu'en le cherchant à une plus grande profondeur sur le plateau qui s'étend d'Houllefort au Wast, on le retrouverait avec son caractère ferrugineux.

Immédiatement au-dessous de cette couche, on a traversé 18 mètres d'argile remplie d'*Amm. Lamberti, Mariæ, Bel. hastatus, Ter. impressa, Rh. spathica*, puis 23 mètres d'argile de même nature avec *Serpula vertebralis, Am. Lamberti, Erato, Rhync spathica*. Nous avons ici les deux zones de notre Oxfordien inférieur caractérisées ; la supérieure (argiles de la Liégette) par l'abondance de la *Ter. impressa* et l'absence de l'*Amm. Erato*; l'inférieure (argiles du Montaubert) par l'abondance de la *Serp. vertebralis*, la rareté de la *Ter. impressa* et la présence de l'*Amm. Erato*. Il est probable que la couche ferrugineuse à *Amm. Callo-viensis* a été comprise dans l'épaisseur attribuée à la zone inférieure, car nous rencontrons de suite les divers membres de notre Bathonien avec leur caractère ordinaire ; le n° 59 représente le Cornbrash ; le n° 60, le Forest marble ; le n° 61, la Grande oolithe de Marquise et la partie supérieure du Fullers ; les n°s 62 à 65 représentent probablement le reste du Fullers mais les indications deviennent trop vagues pour que nous puissions les assimiler couche par couche ; à ce moment l'eau arrivait avec impétuosité et chassait les résidus de sorte que la soupape ne rapportait rien.

A 231 mètres, la sonde rencontra un calcaire très dur dans lequel on chercha vainement pendant dix-sept jours à découper un échantillon, le puits ayant été rétréci par les tubages successifs qu'il avait fallu descendre. Cependant on put réussir à se procurer un très petit morceau de calcaire compacte, noirâtre, à surface d'apparence oolithique, presque pur, ne laissant à l'analyse que deux pour cent de résidu avec des traces de Magnésie et qu'on peut supposer être du calcaire carbonifère.

Grâce aux renseignements que ce sondage nous a fournis, nous pouvons résumer ainsi la partie inférieure de notre système oolithique.

ÉTAGE CORALLIEN.	Cor. supérieur comprenant les niveaux suivants :			
	Grès de Questrecques.	1		
	Marnes oolitiques à Ast. aliena et Calc. à Nerinea depressa . . .	3		
	Calc. sableux à Nérinées		50	
	Marnes ferrugineuses avec rognons calcaires . . , ...	2		
	Oolithe à Ner. Goodhallii	6		
	Bancs à Trig. Bronni	1	50	14
	Cor. moyen. Argiles à O. subdeltoidea			15
	Cor. inférieur. Calc. à polypiers			6
ÉTAGE OXFORDIEN.	Ox. supérieur comprenant :			
	Argiles à pyrites	12		
	Calc. du M. des Boucards	8		
	Argiles.	44		64
	Ox. inférieur comprenant :			
	Calc. d'Houllefort.	1		
	Marnes de la Liégette	18		
	Marnes du Montobert (avec le Callovien)	25		44

ÉTAGE BATHONIEN — Cornbrash et Forest marble	8	
Grande Oolithe.	18	
Fuller's earth	11	
Sables gris à lignites	3	40
Epaisseur du système oolithique moyen		183

Sondage d'Hesdin-L'Abbé.

M. Bouchard Lemaire a donné au Museum en 1865 les échantillons d'un sondage exécuté en 1857 sur le territoire d'Hesdin-l'Abbé ; nous n'avions pu en tirer parti alors parceque nous ignorions l'endroit ou il avait été fait, mais M. Leblanc nous ayant appris que c'était sur le communal de ce village, auprès de la ferme du Rieu, nous avons pu constater il y a deux ans qu'il avait été établi au niveau du calcaire de Brucdale (Coral rag) ou plutôt un peu au-dessous. Comme nous l'avons mentionné précédemment, un échantillon pris à 24 mètres contient une *Ceromya* caractéristique du calcaire du M. des Boucards, ce qui prouve que cette zone est inférieure à notre Coral rag. Cette superposition a été contestée par M. Pellat, parce qu'on trouve au M. des Boucards, au-dessous des *Ceromyes*, un calcaire à polypiers qu'il a rapporté à celui de Brucdale, mais nous sommes plutôt portés jusqu'à présent à regarder ce second niveau à polypiers, comme faisant partie de l'Oxfordien supérieur, parceque tout en contenant quelques espèces de notre Coral rag, il en présente d'autres qui se retrouvent dans le calcaire d'Houllefort. Quoiqu'il en soit, ce sondage entrepris pour des recherches de houille, a tra-

versé tout l'étage oxfordien et a été arrêté au sommet de la grande oolithe, la Société s'étant dissoute. Nous n'avons eu à notre disposition que des échantillons peu nombreux, mais il est cependant intéressant de les voir confirmer en partie les données du sondage précédent.

Echantillons.		Profondeur.
1	Terre végétale	» »
2	Argile jaunâtre	1 30
3	Groupe d'huîtres dans un calcaire argileux	2 80
4	Plaquette siliceuse	4 15
5	Calcaire compacte	4 40
6	Argile grise	4 55
7	Calcaire compacte argileux	6 35
8	Marne très sableuse avec débris fossiles	6 85
9	Grès avec pyrite (rognons ou plaquettes)	21 80
10	Calcaire compacte	22 25
11	Grès fossilifère, *Pecten*	24 20
12	Calcaire compacte avec *Ceromya*	24 88
13	Marne grise	25 98
14	Calcaire compacte avec *Thracia*	31 99
15	Argile grise	42 87
	Ostrea avec serpules	68 85
16	Argile grise	77 51
17	Oolithe	116 »
	On s'est arrêté à	120 »

Sondage du Bail.

En 1871 M. Promper, ingénieur d'une compagnie houillière, a fait exécuter un sondage au Bail, commune de Bazinghem. Etabli sur la partie inférieure de l'Oxfordien, il a traversé le Bathonien au-dessous du-

quel il a rencontré la Dolomie et les Schistes Dévoniens. Les renseignements suivants sont dus à l'obligeance de M. l'ingénieur Leblanc.

2	50	Argile jaune.
1	»	Argile noire.
»	50	Argile jaune.
26	»	Argile noire.
3	75	Oolithe (Cornbrash).
3	»	Calcaire grossier (Forest marble).
8	»	Grande Oolithe.
9	»	Alternance d'oolithe dure et limon.
7	»	Oolithe (Fuller's earth).
5	50	Marne grise, plutôt sable gris argileux. Argile schisteuse noire.
		Dolomie rouge des Noces.
		Schistes rouges.
		Schistes bruns.
		Schistes gris bleuâtres.

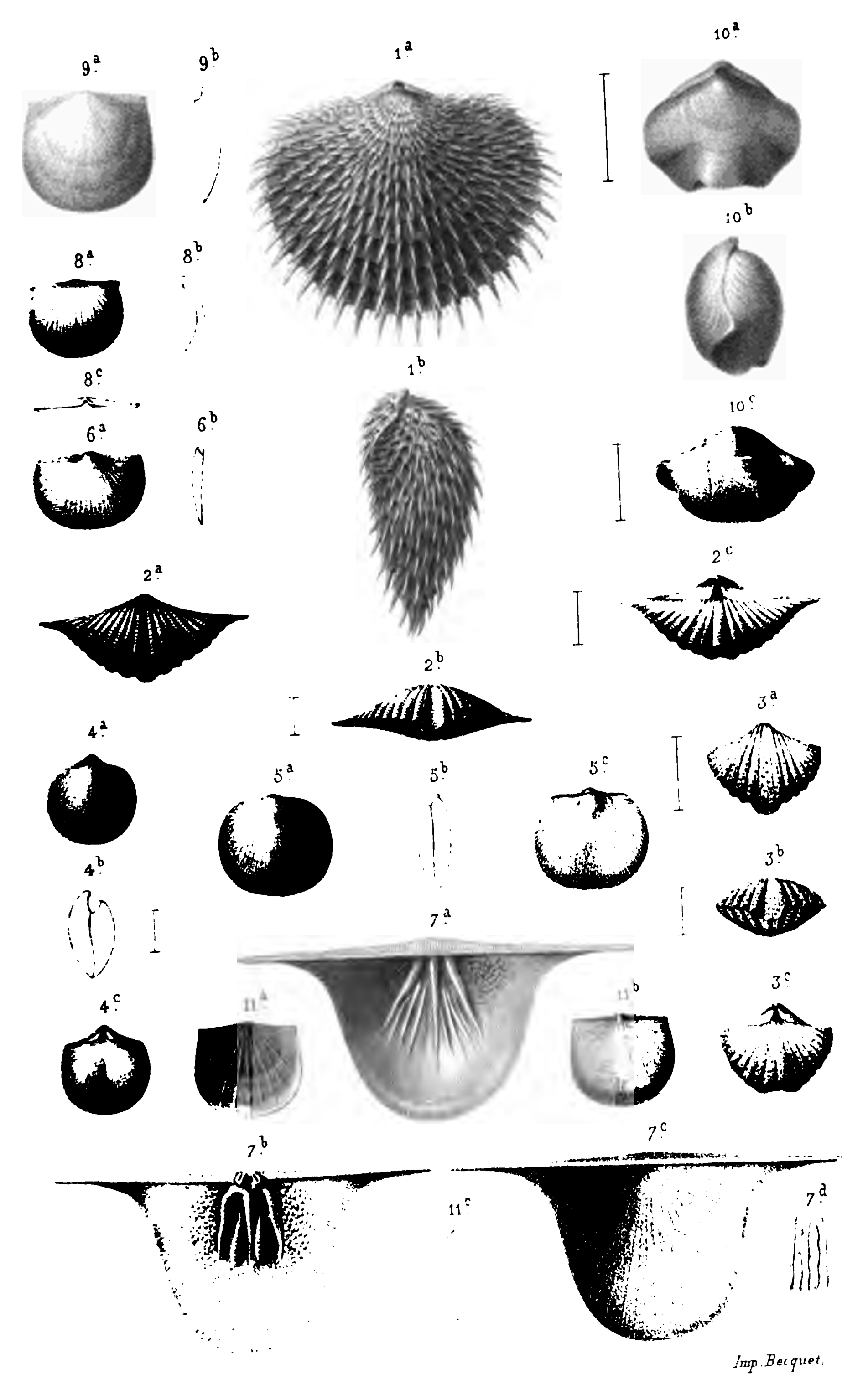
On n'a pas été plus loin que 104 mètres. Une carotte enlevée au milieu des schistes a permis de constater un pendage de 45 degrès environ.

Puits artésien de l'usine à ciment.

Ce puits a été foré en 1862 à l'usine Demarle, auprès de la digue de la Liane. Après avoir traversé 27,90 de sables et d'argiles faisant partie des alluvions de la rivière, on a rencontré presqu'immédiatement l'eau en très grande abondance. Les petits bancs de calcaire et d'argile qu'on a trouvé sous les alluvions appartiennent à la base du Kimmeridge et il est probable que le banc de pierre sur lequel on a arrêté le sondage, appartient

à la pierre à chaux de Brecquerecque. Nous devons à M. Charles Demarle la coupe de ce sondage.

0ᵐ	.60	Terre rapportée.
1	10	Argile blanchâtre.
	70	Sable rouge.
	25	Sable gris argileux.
19	05	Sable gris mouvant.
	30	Argile noire, tendre, mêlée avec du sable gris mouvant.
3	77	Argile noirâtre tendre.
	26	Galets de silex assez gros et roulés.
	77	Argile jaune, remplie de silex et nodules calcaires.
	50	Argile noire, sans silex, avec petits lits de nodules calcaires.
	30	Petits lits de calcaire (Il y a de l'eau. Terrain difficile à percer).
	30	Argile blanche très compacte.
	50	Argile noire très compacte.
	30	Calcaire en banc.
	57	Argile grise.
	23	Calcaire.
	10	Argile grise.
1	52	Argile noire compacte.
	27	Calcaire gris (à 32,05 on trouve de l'eau).
1	44	Nodules calcaires et argile blanche (le haut de cette couche est très-dur).
	12	Banc de pierre où il y a de l'eau.
	60	Partie calcaire très-tendre.
		Banc de pierre sur lequel on arrête le sondage.



Imp. Becquet.

Arnoul del.

ÉTUDE

SUR LES

ORIGINES DE LA PÊCHE

A BOULOGNE-SUR-MER,

(932-1550)

d'après les Chartes, les Comptes de Deniers et autres Documents officiels,

Lue à la Sorbonne, le 10 avril 1874, au Concours des Sociétés Savantes,

ET DÉDIÉE AU COMITÉ DE PÊCHE DU PORT DE BOULOGNE,

Par Ernest DESEILLE,

Secrétaire de la Société Académique, du Comité de Pêche, etc.

INTRODUCTION.

Sommaire : Le Matelot d'autrefois ; ses mœurs et coutumes.

Une famille bâtit une hutte au bord de la mer, une seconde famille l'imite, d'autres suivent l'exemple : voilà l'origine de la peuplade.

Leurs chefs sont des exilés, des aventuriers, des pirates peut-être : A ces hommes de proie, l'aire a paru propice pour s'élancer sur les navires isolés, en détresse, qu'ils capturent au passage.

Ils vivent de la subsistance que leur fournit l'élément sur lequel ils naviguent ; subsistance toujours renouvelée, tellement abondante, qu'ils peuvent bientôt l'échanger avec les voisins, obtenir par ce trafic ce qui leur fait défaut : Et voilà le premier commerce créé !

Le pirate devenu pêcheur adoucit ses mœurs, accueille les nouveaux venus qui l'aident, en fait ses compagnons d'équipage. La colonie s'accroît avec les années, subit les vicissitudes et les progrès de la contrée où elle est assise. Quand les habitations nombreuses forment enfin une cité, parmi la population augmentée, s'isolent constamment, avec des mœurs et des usages distincts, les primitifs possesseurs du rivage, les marins : Costumes, nourriture, langage, tout, chez eux, prend une physionomie pittoresque d'étrangeté, d'originalité de haut titre.

Les descendants des réfractaires à l'esclavage du labeur sédentaire restent au moyen-âge ce qu'étaient leurs ancêtres, forts, vigoureux, de haute taille et de haute intrépidité. S'ils ne chassent plus aux hommes, ils bravent toujours les colères de la plus mobile des mers, ils sont toujours des êtres amphibies, dépaysés sur le *plancher des vaches*, où ils s'ennuient, où ils traînent leur marche alourdie, apathique, dans les heures non consacrées aux préparatifs du voyage.

C'est sur la barque exposée au péril qu'ils redeviennent eux-mêmes.

Ammien Marcellin retrouverait, dans le quartier marin de *la Beurrière*, la Gauloise qu'il a connue, « redoutable au suprême degré lorsque, dans un accès de fureur, elle s'apprête, de ses bras forts et aussi blancs que la neige, à jouer des poings pour en donner des coups aussi vigoureux que s'ils partaient d'une catalpute » (1).

Cette Gauloise s'est perpétuée dans la matelote, sa fille ressemblante, hardie comme elle, comme elle, belle de formes et de santé : C'est la même nature ardente, expansive, *en dehors*, dont les sentiments s'exhalent spontanément en gestes précipités et en paroles intarissables. Sa loquacité est telle que bientôt les règlements de l'Echevinage lui interdiront l'entrée des bateaux « attendu qu'elle accable l'équipage de ses criailleries » (2).

Il ne m'étonnerait nullement que cette matelote ait formulé la première protestation contre l'esclavage dans lequel l'antiquité retenait la femme. Si ce n'est elle, c'est

(1). Ammien Marcellin, L. XV.
(2). Archives Communales : Réglements et ordonnances.

sa mère ou quelqu'une des siennes. Elle, du moins, s'est vengée des jours d'obéissance en dominant complétement son mari que, de son autorité privée, elle met en interdit légal quant à la gestion de la fortune commune.

Elle n'a, du reste, rencontré aucune résistance : le matelot est heureux de la direction active, pleine de ressources, d'une épouse prévoyante ; il conserve de l'homme des anciens jours le dédain des choses de la maison dont le soin repose sur la femme et abdique volontiers une suprématie qui le délivre de tous soucis, en ses jours de congé.

Il les passe indolemment ces longs jours, en causeries le long du quai, avec un camarade qu'il entretient de la tenue du temps, des nouvelles de la mer, des armements en expectative.

Quand il rentre au logis, s'il est reçu avec un *plat de bonne mine*, comme il dit, c'est tout ce qu'il lui faut.

Les conjoints sont franchement dévoués l'un à l'autre. La constance de l'homme a été éprouvée avant l'union, accomplie après de longues assiduités, en une année où la pêche, plus fructueuse, a permis les frais de la noce.

L'amour de ces fiancés n'avait pas les exquises, délicates, trop souvent fausses recherches de l'amour de nos salons. Simple attraction révélée dès la plus tendre jeunesse, il s'est témoigné sans de grandes démonstrations et selon les usages de la classe, au moyen de petits présents, d'un mouchoir rapporté d'Angleterre, d'un bijou acheté à la foire, et surtout de friandises prélevées sur le *prêt* du dimanche. En galant cavalier, l'amant mène sa dame au bal et ils dansent de tout cœur jusqu'au jour du mariage, jour bruyant dont tout le quartier retentit.

Elle était belle à voir, alors, la jeune femme brillante de fraîcheur, aux yeux vifs, aux belles dents, avec son

abondante chevelure, « relevée et maintenuepar un petit bonnet garni de fine dentelle qui dessinait exactement toute la forme de la tête. Qu'on ajoute à cela un long corset d'étamine ou de perse, couleur brune, à fleurages rampans, avec des manches d'étoffe dorée, retroussées jusqu'au milieu des bras ; une jupe de drap écarlate bordée d'un large ruban rose ou ponceau, formant la queue sur une autre jupe de gros drap bleu ; un fin bas de coton bien tiré, des souliers de drap, un fichu de mousseline brochée, un large crochet d'argent au côté, d'énormes bagues, de grosses boucles d'oreilles, une large croix, un cœur volumineux » (1) et symbolique. Elle marche rayonnante auprès de son futur « affublé d'un chapeau à trois cornes très pointues, avec une perruque en crin jaune, une longue houppelande de drap bleu, un gilet d'écarlate doublé de satin noir, une calotte de velours de même couleur, des bas bleus ou blancs, des souliers aux larges boucles d'argent (2). »

Ces costumes pittoresques, conservés religieusement jusqu'à l'Empire, réjouissaient le regard et ne servaient qu'aux grands jours. On les transmettait aux enfants comme un héritage important.

Pour la pêche et le travail l'accoutrement était bien différent : La femme gardait les couleurs voyantes du gros rouge et du bleu dans ses étoffes de bure. L'homme portait plusieurs gilets et une cravate de grosse étoffe, des caleçons de froc, trois à quatre paires de bas, de grandes bottes, le *sorroit* formant gouttière ou un bonnet de laine pour couvre-chef, un large *bougearon*,

(1) Bertrand. *Précis de l'Histoire de Boulogne.*
(2) Idem.

un *hulot* imperméable et des gants sans doigts. Dans cette carapace, il ne craignait pas le froid.

Chez eux l'affection parait soumise, comme la mer, aux orages les plus soudains. Parfois l'esclave se révolte contre le joug : alors des cris s'élèvent : c'est un ouragan de récriminations, de lamentations et d'injures. Faute d'habitude le bourgeois s'en effraye ; ce n'est rien pourtant qu'une explication conjugale un peu vive. Tout-à-l'heure ce vent de dispute tombera de lui-même, et le mari, la femme et les enfants — ils viennent vite et nombreux — s'ils ont pris parti, qui pour l'un, qui pour l'autre, seront comme devant : elle, ayant affirmé son autorité ; lui, géant dompté, reconnaissant ses torts, même n'en ayant pas, attendant son embarquement pour reprendre volonté et initiative.

Au moyen-âge, dans ses courses à la mer avec des compagnons ses égaux, le marin échappe réellement au servage. Lorsque la société se rasseoit, lorsque le Tiers-Etat commence à compter, le pêcheur paraît à peine profiter de l'émancipation qu'il obtint le premier. Il ne peut devenir bourgeois et n'y tient pas. La Coutume le place sous le patronage d'un hôte (1), son associé, qu'il ne peut plus quitter dès que l'engagement est conclu, dont il devient en quelque sorte la chose transmissible par héritage.

Aussi dit-on de lui : « Cette classe des pescheurs a toujours été la plus indigente, *la moins capable de faire aucune affaire*, et comme les pesches exigent des avances continuelles, des crédits étendus et certaines attentions pour tirer parti des ventes et veiller au recouvrement, il eut été impossible aux matelots de faire la

(1) Coutume locale de Boulogne, art. XIX.

pesche pour leur compte, sans le secours des négociants bourgeois, nommés *Hôtes* » (1).

Le pêcheur *ne proteste pas* contre cette sentence rigoureuse. Il accepte sa position telle que Dieu et les usages l'ont faite et n'en souhaite pas d'autre. Sa vie est réglée dès sa naissance : Lorsqu'il peut aller à la mer, mousse de l'équipage, il a une maigre part au bénéfice commun. Devenu compagnon, sa part est l'égale des autres. Quand il se distingue par son habileté, il demande à son bourgeois les avances d'un bateau dont il sera le maître et le patron. Il l'obtient, prend le nom d'hôte marinier. La barque qu'il paiera sur ses gains futurs est sa propriété qu'il soigne et choie d'avance. Il va chez le constructeur surveiller la mise en œuvre. Vient le jour où le bateau est terminé, gréé, équipé, prêt à être lancé : Il faut baptiser l'enfant.

Ce baptême vous étonne-t-il ?

Ne témoignez pas votre étonnement devant une matelote, elle vous répondrait comme elle l'a fait jadis, avec un pittoresque d'expression que j'affaiblis :

« Il n'y a pas de chrétiens qui méritent mieux d'être « bénis que ces *êtres* à qui nous confions ce que nous « avons de plus cher au monde. Un bateau ne vous « paraît que du bois et du fer ; mais le bon Dieu y met « autre chose qui l'anime et ça devient un *Être*. Jamais « pêcheur n'oserait s'aventurer sur un bateau païen : « celui-là le mènerait droit à la mort » (2).

C'est qu'au moyen-âge, la foi des pêcheurs était vivace comme elle est restée, et plus naïve que celle du charbonnier. Nos églises conservent les poissons d'argent, les

(1) Archives communales : Mém. des Maire et Échevins sur l'ordonnance de 1763.

(2) Traditions locales.

ex-voto offerts pour obtenir des pêches abondantes ou la disparition des chiens de mer qui détruisent les filets. Le marin ne s'embarquait jamais pour la pêche du hareng avant la bénédiction de la mer, cérémonie solennisée le premier dimanche d'octobre.

Jamais cette dévotion n'empêcha les contrastes les plus piquants, comme celui d'un pèlerinage accompli pieds nus avec retour fêté dans les cabarets de la route : Dieu discerne les intentions et n'en demande pas davantage aux croyants de bonne volonté !

Les excursions de nos matelots se bornaient alors à nos parages et ne dépassaient pas les bancs poissonneux de Calais. L'Echevinage veillait sur les ventes de leurs produits avec une sollicitude méticuleuse, gênante, mais qui témoignait en quelle estime on tenait l'industrie dominante d'une heureuse cité.

Heureuse en effet !

Boulogne, dès que son affranchissement communal fut consenti par ses comtes, réalisa l'idée chère aux amis du progrès : la liberté dans un gouvernement auquel la majorité participe. C'était alors comme une petite et fortunée république dans le royaume et dont l'indépendance était garantie par des privilèges séculaires. Des magistrats électifs l'administraient paternellement, avec la sévérité familiale qui maintient l'ordre sous une autorité non contestée.

J'ai parlé de priviléges séculaires, mais entre toutes ses attributions aucune ne paraît avoir été plus chère à l'Echevinage boulonnais que le droit de connaître de tout ce qui concernait la pêche, droit qu'il fit ratifier de règne en règne par tous les Rois de France.

Dans les pages qui suivent, la recherche des origines de la pêche à Boulogne-sur-mer conduit jusque dans

l'intimité des habitudes locales : elle éclaircit peut-être la vie communale au XIV[e] et XV[e] siècles, si l'auteur scrupuleux de cette étude a su mettre en œuvre les matériaux recueillis en remuant la poussière des documents récemment mis à jour par la Société Académique de Boulogne.

LES ORIGINES DE LA PÊCHE

A BOULOGNE-SUR-MER.

SOMMAIRE : Lueurs dans les ténèbres. — Le *Pagus Gesoriacus* et le *Portus-Itius*. — Importance du Port de Boulogne au moyen-âge. — Sa légende. — Les salines de « Capescure ». — Concession d'un droit de pêche en 932. — La pêche, d'après une charte d'Eustache III. — Donations de harengs aux monastères. — Dîme sur le poisson : Révolte des Pêcheurs. — Le hareng paie le terrain du Château d'Étaples. Charte de 1203. — La Coutume de Boulogne. — Constitution de la Commune. — Corporations. — La pêche au XII[e] et XIII[e] siècles. — Droits féodaux. — Chartes communales de 1269 et 1278. — L'Echevinage en pouvoir de réglementer la pêche. — Charte de 1330. — Droits de Vicomté. — Consommation de poisson de Madame la Comtesse de Boulogne. — Ses rentes de harengs. — Prétention des Calaisiens à la prééminence de leur pêche. — Marché de St-Omer. — Trêves pêcheresses. — Voisinage des Anglais. — La pêche en 1415. — Usages locaux. — Tableau d'un jour de vente. — Traité de paix de 1468. — Siége de Boulogne. — Les pêcheurs échappent aux envahisseurs. — Présent de harengs au libérateur Henri II. — CONCLUSION. — APPENDICE : *La vie de Sainct-Harenc.*

Que dans les temps les plus reculés nos aïeux, Gaëls ou Kimris, aient bravé la turbulence du *Fretum Gallicum*, je le crois.

Je les vois même en pensée traverser le détroit, avec des barques de trente-six pieds de longueur sur quatre et demi de largeur, d'une seule pièce, en chêne poli, sem-

blables au spécimen (1) découvert chez nos voisins, en 1726, au milieu d'épaves fossiles.

N'est-il pas permis, si la rupture de l'isthme a précédé l'époque historique, de voir dans ce bateau un témoin de la haute antiquité des relations du continent avec les îles Britanniques ?

N'est-ce pas du seul point français où les côtes d'Angleterre sont visibles à l'œil nu, que dut partir vers cette île la première barque d'exploration ?

Que d'inductions seraient permises après ces prémices !

Sous la domination romaine, le Pagus Gesoriacus et son Portus Itius entretenaient de nombreux navires au service des maîtres du monde. Il était de la politique de Rome d'encourager l'industrie de ses colonies, et la sécurité de son empire étendu nécessitait une marine qu'elle recrutait parmi les pêcheurs. « Dans le double but de la flotte et du négoce, s'étaient accrues sur les bords de l'Océan les grandes stations maritimes. » (2) Bononia était l'une d'elles ; ses parages étaient explorés avec activité pour entretenir la table des gourmets romains

Lorsque tout s'écroula avec Rome en décadence ; lorsque les mœurs, les institutions qu'elle avait créées subirent le choc de la barbarie, le commerce fut anéanti pour longtemps. Plus de sécurité, plus de facilité de communication entre les divers peuples ; à peine osait-on aller de ville en ville. Le vainqueur s'empara de tout, saisit la barque comme pouvant aider à la fuite de ses

(1) A boat... 36 feet in length and 4 1/2 feet in breadth having been found near the Carron in 1726, under several strata of earth and fossils, made up of one entire piece of oak, and well polished.... PINKERTON's *History of Scotland.*

(2) *Hist. du Boulonnais,* par M. H. de Rosny.

esclaves, et il ne resta à la population de nos falaises que l'unique ressource de tendre des filets sur la plage à l'heure du reflux.

A la suite de l'immense bouleversement, quelle période de misère, d'arrêt, de chaos ! L'histoire locale n'est plus certaine d'elle-même : Les faits exacts se mêlent aux légendes. L'une de ces dernières, grâcieuse et consolante, raconte la visite de la protectrice des nautonniers au peuple de Boulogne, dans une nacelle miraculeuse (1).

Notre-Dame trouva dans la bourgade ses plus dévots enfants qui continuaient les usages de leurs anciens sans chercher à les enregistrer, ce qui rend difficile de fixer à quel moment s'opéra la reprise de leur pêche, en tant qu'industrie : Nos annales n'en prononcent le mot qu'en 932.

Dans les privilèges qu'Adolphe ou Adalolfe, comte de Boulogne et abbé de St-Pierre, accorda à son monastère figure la concession du droit de pêche ou *de trainer la wade* (2) sur tout le littoral de sa dépendance (3) : Voilà la première révélation historique. A défaut de preuves, toutefois, on peut présumer que l'antique Portus Itius, assez important pour nécessiter vers 1055 (4) la création d'une amirauté, nourrissait sa population maritime avec la pêche, remise en activité depuis que le christianisme,

(1) Comme la Vierge à Boulogne arriva,
Dans un bateau que la mer apporta,
En l'an de grâce, ainsi que l'on comptoit,
Pour lors, au vray, six cents et trente-trois.

Vieille tapisserie.

(2) Espèce de filet à poche.

(3) *Histoire du Boulonnais*, par M. H. de Rosny.

(4) *Histoire de Boulogne*, par MM. A. d'Hautefeuille et Louis Bénard.

vainqueur à son tour, réclamait l'aliment du Carême et des jours d'abstinence.

Comme il existait des salines (1) aux environs de la ville « à Capescure », leur proximité facilita, si elle ne fit naître l'industrie des salaisons longtemps avant la prétendue invention (2) dont on fait honneur au Hollandais William Beukelz ou Beukelsen.

Quoiqu'il en soit, la pêche apparait en pleine organisation, en 1121, et cette organisation remontait pour le moins jusqu'au milieu du siècle précédent, si nous savons comprendre ce passage de la charte d'Eustache III, faite l'an du seigneur MCXXI, et mise à jour par M. l'abbé Haigneré :

« Puisque bien souvent, dit la formule, l'oubli se plait à effacer les actions des ancêtres afin d'en abolir la mémoire, je veux que tous présents et à venir sachent .. — (que nous accordons nous-mêmes en vue de Dieu) ...— toutes les possessions et donations *que mes prédécesseurs*, à savoir mon père et Yde, ma mère, ont accordées... à l'église de St-Wulmer de Boulogne et aux chanoines qui y vaquent au service de Dieu, savoir... *les aumônes faites sur les bateaux pendant la* SAISON DES HARENGS ET DES MAQUEREAUX, *jusqu'à concurrence de la* MOITIÉ D'UNE PART sur chacun des bateaux de toute la paroisse.... et

(1) *Les Baillis d'Outreau*, par M. Louis Bénard.

(2) It is not difficult to prove however that herrings were salted long before that period (1347 or 1397); for besides the instances already given, we find that a law was made at Newport exempting salt herrings from paying duty on account of the salt and barrels used in pickling long previous to Beukelsen's pretented invention... It is clear therefore that if Beukelsen had any merit as an inventor, it must have been in the introduction of the pratice of gutting them...

JOHN MITCHELL : *The Herring.*

un pied et demi *de baleine* à prendre au dessus de la fourche de la queue, dans toute ma terre... » (1).

Si de nos jours l'Administration municipale voulait régulariser les aumônes de poissons que les *Petites sœurs des pauvres* vont récolter sur les quais, elle pourrait se servir des termes de l'acte d'Eustache, tant ils s'appliquent bien à l'organisation de nos pêches. Nous avons toujours la saison du hareng et celle du maquereau, et les mots, *jusqu'à concurrence de la moitié d'une part*, disent clairement qu'au XIe siècle, les pêcheurs s'associaient déjà entre eux et partageaient le produit commun par portions égales.

Les *aumônes faites sur les bateaux* sont l'origine de la *part à Dieu* restée en usage et dont l'hôpital eut longtemps le bénéfice important.

Au XIIe siècle, le commerce du poisson de mer salé s'étendit jusqu'à Paris (2), et les *marchands par eau*, rétablis sur les bases de l'antique institution des *nautes* de Lutèce, y amenaient le hareng.

Herenc sor et blanc, frès et poudré !

Criaient dans les rues les revendeuses.

Comme affirmation du développement de la récolte qu'on en faisait à Boulogne, on voit Eustache III donner à l'abbaye de Clugny une rente de 20 mille harengs (3), et

(1) Bulletin de la *Société Académique de Boulogne*, tome 1er.

(2) En 1154, Adèle, abbesse de Montmartre avait concédé un emplacement pour la tenue du marché au poisson. Parmi les signataires de l'acte figurent des pêcheurs, et dans leurs noms se lit le nom boulonnais de Bernier.

(*Archives Nationales*, *K*. 23).

(3) Deux lasts, valeur actuelle 1,000 fr.

accorder, avec l'église de Coquelles, la dîme des grains et des harengs à l'abbaye de St-Augustin-les-Thérouanne (1).

Imitant sa générosité, sa fille Mahaud, future reine d'Angleterre, ajouta à ses dons une rente de 5 milliers de ces précieux poissons, pour le carême des religieux du Mont Saint-Eloy.

L'église imposa la dîme comme condition de la faculté de pêcher le dimanche et les jours de fête.

C'est, sous ce considérant, que le pape Alexandre III, en 1180, l'établit dans la bulle qui occasionna la révolte des pêcheurs du littoral, lorsque Simon, abbé de St-Bertin, la rapporta de Rome (2).

(1) Dufaitelle. Le port de Calais au XVIe siècle.

(2) Voir ce détail dans l'*Histoire de la pêche*, page 149 et suivantes, en corrigeant la date erronée donnée au fait lui-même.— « Il y a dans l'*Histoire des Abbés de St-Bertin* par M. de Laplane un assez bon résumé de l'affaire (pp. 242-247) et la date du privilége d'Alexandre III, 27 février 1180, d'où il suit que Simon, parti à Rome en 1179, pour assister au Concile de Latran, comme il nous l'apprend lui-même dans son Cartulaire, ne revint que l'année suivante. La décrétale de 1169 n'est pas la bulle que Simon a rapportée. Ce sont deux choses distinctes. Il n'y avait autre chose dans la Bulle bertinienne que l'établissement d'une dîme nouvelle. Les pêcheurs, dans leurs révoltes, s'écrient qu'il *est inouï qu'on ait jamais levé la dîme sur les harengs* : (Cart. p. 349.) La donation d'Eustache III à l'abbaye de St-Augustin, en 1125, ne va pas à l'encontre de l'assertion des pêcheurs. Les dîmes étaient locales. On pouvait dîmer à Boulogne et pas à Calais. De plus les dîmes étaient domaniales ou ecclésiastiques ; les unes et les autres étaient ou de droit ou d'institution. Evidemment lorsque Simon rapporta sa bulle, il établissait une institution nouvelle pour les pêcheurs de son domaine. » (*Note de M. l'abbé D. Haigneré.*)

Cette révolte n'avait pu naître qu'au sein d'une corporation se sentant en force par le nombre et soutenue par les bourgeois en relations d'intérêts avec elle, à titre d'hôtes ou armateurs.

Ce qui accuse mieux encore l'importance croissante de cette industrie, c'est la multiplicité des obligations qu'on lui imposait. Ses produits, assimilés aux produits du sol, furent frappés des taxes les plus variées. Le bateau payait les droits de pontage, d'ancrage et de *siége de nef ;* la denrée subissait la dîme, le tonlieu et les prises du vicomte ; l'expédition était arrêtée par des barrières où un péage, renouvelé à tout détour de la route, était exigé sous prétexte de transit, de barrage, de resve, de chaussée, de travers, de truage et autres vexations.

Les prétentions des seigneurs, comtes, abbés, évêques, etc., n'en purent toutefois arrêter l'essor.

Lorsque le comte de Boulogne, Mathieu d'Alsace, fit construire le château d'Etaples, en 1162, « un terrain lui fut cédé par les moines de St-Josse qui reçurent en échange une redevance annuelle de dix milliers de harengs à prendre sur la pêche des ports de Boulogne et d'Etaples. Or, cette pêche était dès-lors très importante sur tout le littoral boulonnais, car nous voyons en ce temps le hareng, comme une monnaie, devenir pour le commerce un instrument d'échange, une matière à donation, sollicitée par toutes les abbayes, et un élément d'expiation au besoin, puisque Mathieu, pour racheter l'enlèvement de Marie de Boulogne, offrit au monastère de Braisne et de St-Evode, au diocèse de Soissons, dix mille harengs encore (1) paya-

(1) « Decem millia aleciorum » dit la charte de donation publiée dans l'*Histoire de la Pêche*, page 168.

bles à perpétuité, en son port de Boulogne, à la fête de St-André » (1).

Aumônes magnifiques ; mais il ne m'étonnerait pas que la principale charge en incombât à ceux qui la produisaient.

L'esprit de justice se réveillait alors. « La région du Nord, qui est le berceau et pour ainsi dire la terre classique des communes jurées (2) », s'établit peu à peu dans ses fortes institutions municipales. La Coutume allait remplacer l'arbitraire; et les maïeur, échevins, élus, former le pouvoir communal appuyé sur le consentement de la population. Dans les chartes octroyées comme une faveur, les maîtres du sol restituèrent les anciens droits confisqués aux municipes. En 1203, Renaud de Boulogne et Ide, son épouse, jurèrent d'observer la coutume de Boulogne «à l'usage et coutume » de la ville de Tournay, ainsi que l'avaient juré *leurs prédécesseurs.*

Ces prédécesseurs, Mathieu II, Gérard III, Bertrand IV et Hughes, gouvernaient vers l'époque (1187) où fut concédée la Coutume de Tournay, prototype de la nôtre. C'est donc à l'un d'eux qu'il faut faire remonter la constitution de l'échevinage et avec lui les institutions formant la Commune : droit de scel, beffroi, cloche et Ghialle (3).

L'établissement de la Coutume est un point culminant dans l'histoire de notre pêche. C'est en vertu de ce contrat primordial invoqué souvent par notre magistrature urbaine, que l'échevinage prit la haute direction de l'in-

(1) H. de Rosny.—Histoire du Boulonnais.

(2) Aug. Thierry, le *Tiers-Etat.*

(3) De *Ghilde.*— Corporation et de *alle* — halle : maison de la corporation.

dustrie et du commerce du poisson « pour en empêcher les monopoles et autres abbus » (1).

— « Aux dist maire et eschevins appartient de mettre prix sur le poisson et de faire tous statuts sur le faist de la police. » (2).

Nos bourgeois en profitèrent aussi, et ils eurent le privilége de tenir hôtage... « et nul autre, s'il n'est bourgeois (3) », privilége sur lequel ils ne permettront aucun empiètement jusqu'à la Révolution (4).

Avec les libertés communales naissantes, le commerce progressait. Les profits que les marchands tiraient du poisson étaient alors considérables et ce genre de commerce devint bientôt une profession spéciale: « c'était, au reste, le système économique du moyen-âge de spécialiser et de grouper en une seule communauté chaque sorte d'industrie » (5).

A Boulogne, les principaux négociants joignaient, au commerce des salaisons, celui des vins. Ils expédiaient des harengs en Champagne et en Bourgogne et en tiraient les vins qu'ils trafiquaient avec les Anglais (6).

Ce fut longtemps l'usage à Boulogne de pourvoir l'Angleterre des vins, genièvres et eaux-de-vie, qu'en temps de guerre la contrebande venait chercher à ses risques et périls.

Dans chaque port de production, les hôtes bourgeois formaient avec les hôtes mariniers (patrons de bateau) et

(1) Archives communales. Mémoires sur la pêche.
(2) Coutume. Art. XXII.
(3) Coutume. Art. XIX.
(4) *Histoire de la Pêche:* hôtes, bourgeois et pêcheurs.
(5) *Mœurs et usages du Moyen-âge.* P. Lacroix.
(6) Archives communales. Eclaircissements sur la pêche.

leurs compagnons une véritable corporation. C'était un réjouissant spectacle pour l'œil que de les voir lors de la fête de leur patron, St Pierre, se rendre processionnellement à l'église, précédés d'un emblème symbolique et conduits par un joueur de rebec qui les annonçait dans les rues du bourg.

Des spéculateurs étrangers, les forains, se chargeaient des expéditions. Ils portaient la marée au marché central, soit à dos de mulet, soit par des relais de poste, soit à dos d'hommes (1) pour les petits parcours.

Une réglementation sévère surveillait ces forains, sujets à caution.

Dans ces réglements, tous les poissons de mer étaient compris sous les noms de *frais*, de *salé* et de *sor* (fumé). L'ordonnance de Louis IX fait connaître les espèces en usage et elle divise en *poissonniers* et en *harengers* ceux qui en trafiquaient.

Une pièce manuscrite du XIII[e] siècle porte à cinquante environ le nombre des poissons recherchés sur les marchés : c'est beaucoup plus que de nos jours. Il est vrai que nous ne mangeons ni la baleine, ni le marsouin. Nos aïeux avaient meilleures dents et un palais moins revêche.

Une miniature des *Ordonnances Royaulx* de la prévôté des marchands dit aux yeux comment s'opérait le transport du poisson par terre et par eau.

Aux deux côtés de la selle d'un cheval pendent des bourriches longues, aérées par des trous sur le couvercle.

Un bateau formant vivier suit le fil de la rivière à la

(1) Les *Bétados* sont encore connus. On désigne ainsi les chasse-marées qui portent leurs marchandises.

Plusieurs vieux chemins qui rayonnent de Boulogne vers les villes environnantes, sont désignés, dans les anciens titres, sous le nom de *chemins pichonniers* ou *poissonniers*.

remorque d'une barqne conduite par un seul homme.

Avec ces précautions on remédiait à la longueur de la route que n'abrégeaient pas de tels moyens de locomotion.

Les habitants des rivages maritimes se réservaient, par la difficulté du transport, les coquillages, les *frutti di mare* et les huîtres si recherchées de nos jours. Je ne les en plains pas.

L'Etat commençait à apprécier, vers ce temps-là, l'industrie qui lui fournissait les matelots de sa flotte.

On croit généralement qu'au Moyen-âge les rois de France n'avaient pas de marine permanente. Cela est vrai en partie, mais il est également certain que dès le XIII[e] siècle ils eurent une marine militaire : la preuve en subsiste dans le mémoire adressé à Philippe le Bel par *Beneet Zacharie, amiraus généraus du très excellentime Roy de France*, sur les moyens d'équiper une flotte et de se procurer une armée navale pour faire une descente en Angleterre (1). Vers l'année où ce document paraît avoir été adressé (1295), il y eut un débarquement à Douvres et je m'imagine que les matelots boulonnais, toujours recherchés, faisaient partie de l'équipage.

Cela indique au moins un mouvement maritime favorable au commerce du poisson.

Tandis que le commerce se développait,—et il le pouvait puisque l'instrument d'échange, la lettre de crédit était née (2), — la Commune conquérait de nouveaux droits.

(1) Archives Nationales J. 456.

(2) Nous voyons en effet Gauthier Dusevel, bourgeois d'Airaines, en Picardie, s'obliger, en mars 1332, à payer à la prochaine fête de St-Jean-Baptiste, au prieur de Notre-Dame d'Airaines ou « au porterres de chest chyrographe » C. sols qu'il lui doit.

Orig. en dialecte picard. Arch. Nat.. K. 1165.

Par une charte datée d'avril 1269, Robert V d'Auvergne, premier du nom comme comte de Boulogne, spécifia les droits de Commune contenus en principe dans l'acte de Renaud. Il accorda, en outre aux maïeur et échevins le droit de justice sur les bourgeois.

D'une enquête, faite sous son successeur par le bailli de Nangis, pour connaître quels droits et maniements possédait l'échevinage sous Robert Ier, il ressort qu'il connaissait des affaires .. de filés, de nefs du hâvre., etc., c'est-dire des faits de mer et de pêche.

Avec Robert II, fils du précédent comte de Boulogne, l'échevinage eut pouvoir de faire « eswartz » (réglements), de lever assises sur toutes espèces de marchandises dans la ville et la banlieue » (1), et ce pouvoir de faire «eswartz » acheva de constituer en force son autorité tutélaire.

Les premiers réglements édictés n'existent plus ; mais, selon l'habitude constatée en tous temps, il est probable qu'ils légalisaient les usages traditionnels de la pêche et réprimaient les abus qui poussent, comme l'ivraie, dans l'exercice de cette industrie.

La sollicitude de la mairie ne se bornait pas à la surveillance et à la réglementation des choses de la mer : elle se révéla, comme la protectrice des intérêts de nos matelots en portant, devant le maître du pays, des plaintes qui furent écoutées.

Les archives de la Côte-d'Or (2) conservent une charte de « Guillammes cuens de Bouloigne et Dauvergne ottroiée » le 2 février 1330 « jour du chandelier » à la re-

(1) Chart de 1278.

(2) Chambre des comptes de Dijon B. 530. Une copie des documents que nous citons comme provenant des Archives de la Côte-d'Or, a été faite, pour nos archives, par M. Garnier, archiviste, à la sollicitation de M. l'abbé Haigneré, en 1863.

quête des mayeur, eschevins et communauté de cette ville, proposant « plusieurs raisons ».. pour obtenir la réforme d'abus « griefs, nouveletés et entreprisures contre leur loy. »

Or, qu'y lisons-nous? Après une demande de confirmation de ladite loy, de leur droit de justice et du privilège de mesurer les grains et le sel avec les mesures de la ville, quelle chose les préoccupe le plus ? la pêche.

« Pour che il requerroient que remede fut mis sour la » prinse que le viscuens faisoit de herens desordenement » et plus assés que on nen avoit acoustumé a prenre u » temps anchien des nefs et des bateaux venans u havene » de le ville u temps de le herenghison u grant » domage et préjudice de le ville et du pays... »

Faisant droit à si juste supplique, le comte Guillaume fixa le tarif d'après lequel de tous bateaux portant « de dis à sept lies » le vicomte ne pouvait exiger que cent harengs : cinquante quand ils n'avaient que de sept à trois lasts, et 25, de 3 lasts à demi last.

En cas de contestation « li maistres du batel et uns de ses compaignons prenant part » devaient être crus sur leur serment.

Voilà donc nos pêcheurs admis au droit commun, pouvant prêter serment.

Cette charte confirme ce que nous avons vu de l'organisation de la pêche pratiquée par un équipage formé d'un maître et de plusieurs compagnons « prenant part ».

Elle indique aussi le tonnage de leurs bateaux. Ceux-ci pour pouvoir contenir « dis lies plus ou moins » soit cent milliers de harengs, jaugeaient certainement 12 à 15 tonneaux.

Deux comptes de « la revenue de la Conté » pour 1338 et 1339, également conservés aux archives de Dijon, nous apprennent que les droits perçus par le vicomte, objet des

plaintes de l'échevinage, ne différaient aucunement de ceux repris au tarif de 1609, publié dans l'*Histoire de la Pêche* (1).

Ce vicomte, officier à gages qu'on peut assimiler à un receveur des domaines, représentait le comte et percevait ses redevances. En 1339, « en rente de deniers, de moneages, de harens, de amendes et d'autres coses... » il avait reçu XI c LI liv. XIX sous, II deniers oboles, et j'estime que la part de la marine entrait pour un bon quart dans cette somme, car elle payait pour siéges de nefs à quai, droit d'ancrage, de pontage, et sa pêche subissait la dîme, qui s'étendait à toutes les espèces de poissons.

Il pouvait exiger des pêcheurs de marée, à chaque retour, un poisson, « *le meilleur après le meilleur.* »

Les pêcheurs du maquereau lui devaient 2 pour cent de leur vente ; les tramailleurs un *philippus* d'or pour la pêche du carême, et les cordiers 24 sous.

Après l'adjudication de la denrée, les forains qui la portaient avaient à payer un tant pour cent aussi.

Le vicomte, en outre, touchait le droit d'hôtage de la première récolte de tout nouveau maître de bateau.

Bref, il écrêmait la pêche : les droits modernes sur la marchandise paraissent relativement légers comparés à la multitude des taxes seigneuriales.

Par le compte de 1339, il est possible d'avoir une idée exacte de ce qu'était la consommation d'une maison comtale en fait de poissons.

Jeanne de Boulogne, épouse de haut et puissant seigneur Philippe de Bourgogne, reçut pour sa provision de carême jusqu'au 26 avril 1339 :

(1) *Histoire de la Pêche à Boulogne*, p. 152.

IIII milliers de herens sor à xl s. .	8 »
I millier de blanc à xx s	1 »
emballage et portage	12
Poissons frais, en ce compris des saumons et alozes	27 l. 2 s. 6 d.
Coût pour le carême. . .	36 14 s. 6 d.
Et pour le reste de l'année, envoi de poissons frais à Montreuil et ailleurs, où elle demeura	35 12 s. 6 d.
Total. . .	72 1 7 s.

Soit environ 2,260 de dépense annuelle, au cours actuel.

C'était une cliente sérieuse que Madame la Comtesse de Boulogne, car elle avait en outre à pourvoir à toutes les aumônes et dons accordés par ses prédécesseurs et ils se résumaient ainsi en l'an de grâces 1339.

A labeie de St-Josse. . .	x	milliers de harengs.	(1)
A labeie du val Notre-Dame	x	«	
As abeie de Lonc-Villers .	xxv	»	
As dames de Gomer Fontène	v	»	(2)
A labeie du Gart . . .	VIII	»	
As dames du Parc . . .	xv	»	
A St-Pierre d'Abeville. .	VIII	»	
A le priauté de Rumilli .	IIII	»	
A labeie de Blangi . . .	x	»	

(1) Don de Mathieu d'Alsace. 1162.

(2) Cette Mathilde, plus connue sous le nom de Comtesse Mahaut, avait institué, par son testament de 1259, une distribution de un pain de 12 onces et d'un *soret* à chaque pauvre qui assistait à son obit. Voir l'*Histoire de la Pêche*, page 169.

(3) Don de Mathilde 12 février 1352.

As dames de St-Heust . .	x	»	
Aux prieus de Boegesent .	ii	»	
As dames de Fontevraut .	x	»	
A labeie du Bon-Port . . .	vi	»	
A labeie de Brène . . .	x	»	(1)
As dames de St-Corentin .	v	»	(2)
Au prieus du Wast. . .	iv	»	
Au prieus de Dompierre .	ii	»	
A labeie de Chiercamp. .	x	»	

Somme xv lies iiii milliers de xl sous pour cascun millier iii c. viii liv.

Les cent cinquante-quatre mille harengs que forment tous ces dons annuels représentent, à 10 milliers par last, les xv lies iiii milliers portés au total ci-dessus, et ils coûteraient actuellement 8,250 francs environ.

Ils portent témoignage de la munificence et de la dévotion de nos comtes qui s'en imposaient la charge.

Ces présents se faisaient en harengs saurs et s'envoyaient vers l'époque ou les approches du carême. Un reçu du 4 janvier 1418 de Jehan, abbé de Nostre-Dame du Gard, portant quittance de *wit milliers de herenc sor*, ne permet aucun doute à cet égard.

La destruction de nos archives antérieures à l'occupation de Boulogne par les Anglais, en 1544, nous laisse désarmés devant une prétention calaisienne. Les historiens de Calais proclament la prééminence de leur port de pêche sur celui de Boulogne jusqu'au siége de leur ville en 1347. Ils veulent bien reconnaître néanmoins qu'après la prise de *cette clef de la France*, la pêche élut son principal domicile chez nous. Acceptons de bonne grâce ce qu'ils nous octroient.

(1) Don de Mathieu d'Alsace 1134.

(2) Don de Mahaut en 1130.

Faute d'un canal, Boulogne n'avait nul débouché par terre, comme Calais et Dunkerque. Les forains devaient y venir chercher la denrée renommée (1) qu'ils portaient au marché central de St-Omer où s'approvisionnaient le centre et le midi de la France. On y venait du Languedoc même. (2).

Lorsque les Anglais possédèrent Calais, ils furent les plus incommodes voisins et apportèrent plus d'une entrave à la pêche, exercée en toute liberté jusqu'au XIVe siècle (3).

Le roi Charles VI essaya de remédier au mal dont gémissaient ses « pours subjects » et le 18 octobre 1385 il autorisa le capitaine de Boulogne de traiter avec le capitaine de Calais pour échanger des saufs-conduits en faveur des marins des deux nations « pour aller pescher partout en la mer les poissons et harens et qu'ils puissent au moins franchir une lieue de ce sur la terre, tout du long de la coste de la mer » (4).

Malgré ces saufs-conduits, sans doute renouvelés plus d'une fois, la meilleure sûreté en l'état de guerre qui existait, consistait dans les deux *barges* et le *bargot*, navires de guerre français qui croisaient à la vue des bateaux pêcheurs pour les protéger (5).

Un impôt de 3 francs d'or par « leth de harens » payait cette escorte.

(1) Voir à l'appendice, *la vie de Saint-Harenc.*

(2) *Histoire de la Pêche*, p. 182.

(3) *Histoire de la Pêche*, p. 173.

(4) Lettres patentes du 18 octobre 1385.

(5) Lettres patentes de 1383.

Une lettre (1) des maire et eschevins de Boulongne sur la mer nous transmet l'écho des misères du temps.

Ces magistrats constatent le 28 juin 1408 que ce jour-là « leur ont été montrées et exhibées » lettres du duc de Bourgogne, en date du 3 juin, concernant le traité autrefois conclu avec l'Angleterre, à l'effet d'assurer la liberté de la pêche dans les marchés de la Picardie, de Normandie, etc., pendant la durée des trèves conclues avec la France, et dans lesquelles le duc de Bourgogne consultait l'échevinage « sour les prinses et domages que par les Englés pouvoient avoir esté faicts sour les pescheurs desdites marches. »

« Par bonnes gens créables, dignes de foy... nous a esté dict et tesmoigné et affermé par leurs serments.., que environ le Sainct-Miquiel derrainement passé, du port de ledite ville de Boulongne se party un vaissel pour aller pecquier.... Il fut attaqué entre Estapples et Boulongne par un vaissel englés et de telle manière que de sept compaignons qu'ils estoient, il y en eut deux noyés et les autres cinq menés prisonniers en Engletere avec leur vaissel... » dont estiment perte, *sans la mort des hommes*, à cent escus et plus.

Le 15 septembre « ou environ passé fut prins sur le mer par les Englés de le Rye un vaissel pecqueur » perte encore de cent escus.

Ils affirment ces pertes et dommaiges joingnent à l'attestation le scel (2) aux causes de la ville de Boulogne. »

(1) Cette lettre est conservée dans la *Collection Lans Down* du British Museum. Copie en a été obligeamment communiquée par M. L. Bénard.

(2) Ce scel en cire verte est parfaitement conservé ; il porte d'un côté le cygne dans l'écusson et en exergue «Sigillum urbis

C'était pendant la saison du harengs que ces rapts s'étaient commis et ils en arrêtaient l'essor.

Voilà en quelles conditions la pêche s'exerçait, pendant les premières années du XV• siècle, alors que la France agonisait sous un roi en démence, sous une reine dont le nom est maudit encore.

Le registre des recettes et dépenses de la ville de Boulogne pour 1415-1416 (1) signale la fâcheuse position de nos contrées entourées d'ennemis victorieux. Il dit en quelle anxiété vivaient nos pères, leurs alarmes pendant la marche des Anglais, comment ils organisèrent un service de messagers à pied et à cheval pour se renseigner de ville à ville sur les événements et les suites du désastre d'Azincourt, le Waterloo du XV• siècle.

Et pourtant au milieu des horreurs de l'invasion la pêche, amoindrie sans aucun doute, se continua parce qu'elle était nécessaire au pays.

Boloniœ» (c'est le contre scel). Le scel est moins bien conservé; mais on peut encore voir le bateau conduit par le grand cygne, le Chevalier au cygne debout, tenant d'une main sa lance droite. L'empreinte n'est plus assez entière pour permettre de lire l'inscription dont quelques lettres seulement subsistent encore.

(1) Une transcription faite sur registre original conservé à la direction générale des Archives nationales, section historique, série des comptes, K K. 280, offert à sa ville natale par M. Edmond Dupont, chef de section aux Archives nationales, a facilité l'étude des relations de nos pêcheurs avec l'Echevinage. Ce compte des deniers communs, avec l'abondance de détails qui distingue et caractérise ces précieux documents, raconte, pour ainsi dire, toutes les habitudes de nos aïeux. Nous avons largement puisé deci-delà, afin de reconstituer un tableau vivant de la pêche en l'automne de 1415.

Interrogeons à fond le témoin véridique, seul survivant communal de l'époque.

Au lieu de copier sèchement les recettes et dépenses qu'il enregistre, demandons-lui le récit animé d'un retour de pêche dans le fort de la saison du hareng, aux approches de la Toussaint, alors qu'elle est dans sa plus grande activité.

Le 5e d'octembre, Leurens de Wimille, marchand de vins, avait reçu VI sous pour IIII lots et demi de vin servis à Jehan Marchant et Jehan d'Essinghem, le jone, eschevins, à Thomas de Maneville, clerc de la ville, à Boullengher, sergent à verge, et au crieur, après qu'ils eurent crié et publié « les estatus de le mer en leglize Sainct-Nicollay, comme il est accoustumé. »

Dans ces statuts conformes aux prescriptions des Ordonnances Royales de 1258, 1291 et 1326, augmentées des inhibitions locales, il fut rappelé qu'il était défendu de mêler ensemble des harengs de deux marées (1); de pêcher « avec engins de filé de quoy la maille n'ait le moule d'un gros tournois d'argent (2) ; de caquier harenc dedans la hable, ne sur le peroy (3); aux estrangers, de tenir hostaiges et aux bourgeoys de non eulx associer pour le faict de harenghison à d'aultres que de bourgeoys ; aux habitants et mariniers de ne aller au devant des navires pour éviter aux abbuz. Commandements furent faictz à tous maistres amenants harencgs fraiz en ce Havre de incontinent eulz y arrivez de apporter leurs harencgs aux *lisses* pour en faire monstre et déclairer à la vérité le nombre et qualité d'icelluy, et deffenses à eulx de faire faulse mons-

(1) *Deux mors* : Ordonnance de Louis IX.
(2) Ordonnance de Philippe le Bel et de Charles IV.
(3) Archives communales. Livre verd.

tre à peine d'amende. Commandements aussi à tous *escoreurs* (1) de en dedens le troisième marée qu'ilz auront escoré, de apporter au greffe des lisses leurs escores pour congnoistre les abbuz et faulses monstres que font les mariniers. . Le tout à paine d'amende, dont la moindre est de C. soulz. »

Un tableau appendu aux lisses ou barrières de la halle aux ventes, permettait de lire ces statuts afin que nul n'en ignorât (2).

Ce jour-là—nous sommes, si vous le voulez bien, le 31e d'octembre, — le vent est bon et pousse à pleines voiles les barques vers le port. Deux coups sont frappés sur la cloche ordinaire du Beffroi par le guetteur Adam de Chelles. Il annonce ainsi l'approche des bateaux pêcheurs.

A cet appel connu, les *hôtes* bourgeois, leurs écoreurs, les harengères, les forains accourent sur le quai. Une clochette spéciale les conviera aux adjudications.

Jacques Roquelin, Bucquet et Willemot Boullengher, sergents à verge, sont à leur poste pour empêcher les ventes frauduleuses de la denrée qui doit se faire à cri public.

La marée semble avoir été bonne, car tous les bateaux sont de retour. Comptons-les : nous le pouvons.

Ce phare qui s'élève en assises octogones décroissantes sur le haut de la falaise et qui garde le nom de Caligula, cet unique monument utile du fou couronné, sert chaque nuit à éclairer les barques en pêche. Afin de protéger leur rentrée « un foier de herenghison » y brûle, alimenté par le bois, « de le Saint-Miquiel jusques à Pasques et chaque nef, tant de le ville comme de l'ille d'Oultreaywe (3)

(1) Commis des *hôtes* de qui l'on exigeait le serment avant de les autoriser à exercer.

(2) Archives communales. *Livre verd.*

(3) Outreau, alors entouré d'eau.

allans en pesquerie » payait annuellement IIII s. pour la dépense du phare.

Demandons leurs noms à ceux qui ont acquitté cette taxe :

Pierres Fauchel.
Jehan Lamin.
Jehan Sanson.
Henry Sanson.
Jehan le Birk le jone.
Willame Rousée.
Rœulin Martin.
Robin Willewingue.
Jehan Cateline.
Jehan Petit.
Leurens Oury.
Jehan Clabaut.
Jacot Maree.
Jehan Morel.
Thumas Daghebirt.
Jehan Grigore.
Yder Lobat.
Et Robin Gullot.

Ils sont 18 (1) et ils ont payé pour leurs 18 bateaux tous rentrés au port le 31e d'Octembre 1415. C'est peu, mais l'année est si mauvaise et les inquiétudes si grandes. Naguères la déroute d'Azincourt effraya plus d'un armateur. La prudence, vertu peu martiale de sa nature, a conseillé l'abstention jusqu'à la fin des troubles, et c'est pourquoi nous ne voyons que 18 bateaux.

(1) En regard de la flottille de pêche, certainement diminuée en 1415, rappelons que, lors de la première guerre avec l'Angleterre, l'arsenal de Boulogne avait pu équiper à lui seul 19 galères.

Chacun d'eux porte les sept compagnons trouvés à bord des « vaissels » capturés par les Anglais en septembre 1407, soit ensemble 126 matelots d'équipage, sans les mousses.

A vue d'œil on apprécie que leur jauge est de 12 à 15 tonneaux et qu'ils valent cent escus l'un portant l'autre (1).

Voici qu'accourent à la rencontre de leurs patrons débarqués, maistres Jacques Vinet, Tassin Hoit, Leurens Lomme, Robert de Sainct-Denis, Jehan le Tourneur et Philippe, gros bourgeois, hôtes de ces 18 barques. On n'en peut douter, puisqu'ils paient les droits de « l'assize des herencs. »

Remarquez-vous parmi les bateaux arrivés celui qui se distingue par un pavillon d'honneur, aux couleurs de la ville? Son chargement est le premier admis à la halle des ventes. Pourquoi cette faveur ?

Afin d'exciter nos matelots à aller au-devant du hareng et rendre ainsi la récolte plus hâtive, l'Echevinage accorde chaque année à l'heureux pêcheur qui rapporte le premier hareng, un pavillon d'honneur et le droit de vendre son chargement avant tous les autres, lors de ses retours.

L'hôte marinier de maistre Jacques Vinet a été le lauréat de 1415 ; à ce titre il fut gratifié aussi de « deux quennes de vin nouveau » le 9 octembre, et ce jour-là, un échevin acheta II c. « du premier herenc frek pesquié » au prix fort de XIIII souls parisis le cent, « dont on fist présens pour l'onneur de le ville aux abbés de Nostre-Dame et de Sainct-Samer en Boullongne, aux officiers de nos seigneurs estans par decha, à messeigneurs de le loy est

(1) En effet, ces cent écus vaudraient les six mille francs que coûte de nos jours une barque de 12 à 15 tonneaux.

plusseurs aultres notables personnes, comme il est acoustumé en nouvelleté. »

Honneur et profit, c'étaient les primes de ce temps.

Mais la clochette vient de sonner l'heure du commencement des ventes. L'hôte marinier, selon l'usage ancien, apporte sa montre, *buquet* ou bouquet d'échantillon, que les amateurs examinent. Il déclare la quantité et la qualité de sa marchandise, déclaration qu'enregistre le clerc de la ville, messire Thomas de Maneville.

Comme le commerce qu'on fait avec le hareng est de haute importance, messire le Maieur, ou l'un des échevins délégués, mettent prix sur le poisson apporté aux lisses.

Maistre Jehan Angot, échevin, préside aujourd'hui les ventes et s'en acquitte avec dignité. Il vient d'estimer à *six livres* le premier lot de mille harengs ; le crieur aux gages de la ville répète ce prix qui ne trouve pas d'acheteur. Il le baisse graduellement sol à sol et à 5 livres 10 sous, Zabelle Delpierre a dit : *Mynck* (1). Le lot lui a été adjugé avec la clause habituelle d'avoir à le payer « en dedans le troisième marée ».

N'achète pas qui veut tout d'abord, et le possesseur de le « couresche » (2) établie en l'ille d'Oultreyawe n'a pas été écouté quand il a *minqué* à 5 livres douze sous. L'Echevin songe, en bon administrateur, aux besoins de la cité avant tout, et les harengères sont servies les premières.

L'hôte bourgeois a néanmoins le privilége de prendre la moitié de tous les lots adjugés de son bateau sur le prix d'adjudication, quand il le juge à propos. Cet usage

(1) Minck ou minque, mot flamand, débris de nos relations avec la Flandre.

(2) Corresse — voir *Matreloge de l'Esglize de Monsieur sainct Wandrille.*

s'est perpétué à l'effet d'exciter les meilleurs négociants à faire les avances nécessaires à la pêche, par la facilité d'approvisionnement que cette faculté leur assure.

Pendantque Jehan Angot surveille l'enregistrement des ventes qui se succèdent, le *Vingt-et-unième* et les Elus (1) parcourent le quai bruyant comme une foire. Ils écoutent les réclamations des uns, les plaintes des autres et font justice sommaire.

C'estbeau bruit que celui de cette foule affairée, ardente, à langue bien pendue ; ce ne serait pas tenable s'il n'y avait un remède énergique à ses excès, le droit de haute et basse police qui met la prison du côté des magistrats communaux.

D'où partent ces cris violents ? C'est Mollebrek d'Oultreyawe en dispute avec Pierret Liénard. Un sergent à verge vient mettre le holà aux « paroles injurieuses » dont Mollebrek se rend coupable et dont il répondra à l'audience du maieur. Il lui en coûtera XX s. d'amende.

Pierre Walle se croyant lésé dans ses droits, s'en prend à Jehan Angot, eschevin, en plein exercice de ses fonctions. Il est expulsé de la Halle aux ventes, menacé de la geôle s'il ne se tait. J'estime qu'il n'en sera pas quitte à moins de XL soulz, car le cas est grave.

A l'entrée du port, un mauvais garçon, Baudin Regnoult, a « sacqué malicieusement sa dague » et veut « férir Willeque de le Hee, hollandais. » On l'arrête. Le fait est du ressort du Bailli, et il est remis ès-mains de ce magistrat.

Toutes les querelles ne sont pas si chaudes. L'effervescence est grande toutefois, mais elle tombe souvent d'elle-

(1) Officiers municipaux, chargés de la police et nommés à l'élection.

même après s'être exhalée en gros mots. Les Elus sont indulgents : ils savent que dans la défense des intérêts en jeu on s'anime parfois. Les matelotes y mettent l'ardeur la plus vive et répondent d'un bon bec aux saleurs qui les accusent bien haut de s'entendre avec les équipages pour en obtenir les plus beaux poissons mis de côté pour elles. Comme s'il n'était pas naturel que des parentes et des amies fussent mieux servies que des *étranges* ! Peu à peu l'ordre se rétablit. Jehan Vasseur et ses collègues, charretiers, peuvent commencer le transport des hottes, des *mandes* et autres récipients dans lesquels on a compté le hareng.

Ce comptage est la cause des plus vives contestations et fait voler en l'air nombre de chignons arrachés par la colère des concurrentes.

Mais celles-ci s'éloignent et le calme succède au bruit. Leur voix perçante module déjà en fioritures le célèbre cri :

Harengs frais là ï ou !

perpétué de mère en fille,et qu'elles allongent au point de lui donner l'ampleur d'une phrase musicale.

Dans la salle des ventes restent les gens sérieux, les bourgeois.

Nous n'avons pas à nous occuper des droits que la ville perçoit pour les assises de la *saffare* (1), de la *poissonnerie* (2), de la *sieuterie* (3), du hareng (4), etc., ni besoin de suivre le vicomte que nous avons vu à l'œuvre.

De loin en loin on aperçoit la cagoule d'un religieux mendiant qui va réclamer la *part à Dieu*.

(1) Hist. de la pêche, page 140.
(2) id. 137.
(3) id. 130.
(4) id. 143.

D'autres mendiants sollicitent du bon cœur des compa gnons pêcheurs quelques poissons libéralement donnés. Que de pauvres vivent de ces seules aumônes !

Suivons le charretier aux ateliers des chasses-marée et des saleurs. S'il ne se hâte, gare les gros mots !

Quand il arrive, il verse sa charge dans la cour; quelques femmes la reçoivent pour la travailler. Le poisson, destiné à l'expédition à l'état frais, est lavé, placé dans les bourriches et aussitôt envoyé à destination.

Le hareng qui doit être salé est préalablement caqué (1) et placé dans un bac où on le couvre de sel. Quand il sera suffisamment imprégné de ce condiment on le lavera dans la saumure et on l'arrangera dans les barils. La masse sera pressée au vérin. Ce paquage est essentiel et l'Echevinage le surveille. On ne peut fermer aucun baril, avant qu'un inspecteur y ait jeté l'œil et apposé la marque de la ville sur le couvercle placé en sa présence (2).

Ces soins vigilants ont assuré la bonne renommée du hareng de Boulogne fort prisé par les gourmets du XVe siècle. Aussi l'Echevinage en fait-il annuellement de nombreux présents à hauts et puissants seigneurs les Comtes de Boulogne ainsi qu'à leur cour.

Justement, voici messire Jehan de Rusticat, maieur, qui, rappelant cette habitude, vient d'arriver à la Halle des ventes afin de s'entendre avec l'Echevin et y pourvoir. Il donne ordre d'acheter « à Leurens Patin, III milliers de herens sors, à Willame Rouste, I millier, à Tassin Hoit, ung millier, à Jehan Cateline, ung demy millier, à Robert Regnoult, ung demy millier. » Lui-même, car il est négociant saleur, en fournira également un demi millier.

(1) Enlèvement des ouïes.

(2) Voir détails sur le caquage, etc., dans les notes de l'appendice.

Ces six milliers et demie seront payés huit et dix francs le mille, suivant leur qualité : le hareng saur vaut presque le double du hareng blanc.

Après l'achat, on triera le meilleur et ce meilleur coûtera à la ville XI livres X soulz.

Mathieu du Four et Jehan Merose, ayant emballé ces harengs en douze parts, ont reçu XX souls pour ce travail, celui du *triage* compris.

On achète « à Enllart Zoquelin, merchier, XXVI aunes de cennevath à XX deniers l'aune, et à Jehan le Cordier, XI souls de corde et fils pour queudre ycelles balles, » lesquelles sont remises « à Pollet, paintre, qui doit les armoier aux armes de le ville, au prix de III deniers l'écuchon. »

Quand tout sera terminé, Hannotin, fix Mark le Boullenghier, les transportera dans sa voiture à Paris et remettra :

A Monseigneur le duc de Berry, II^m en 4 balles ;

A Jeanne de Boulogne, nodame, 1^m en 2 balles :

A Mgr le chainselier de Berry, demy millier en une balle ;

A Hemon Roghier, trésorier de guerres, demy millier en une balle ;

A Picquet, général trésorier de France, demy millier en une balle ;

A Me Erard, secrétaire de mon dit Seigneur, 1^c et demy:

A Me Gontier, secrétaire du Roy, nostre Sire, do.

L'Echevinage sait bien que les petits présents, toujours bien reçus, entretiennent le bon vouloir des maîtres ; naguères Mgr de Moreuil, général capitaine de Picardie et capitaine de Boullongne, avait reçu aussi demy millier de hareng saur pour sa provision.

Lorsque Mgr l'Évêque de Terewane prit possession

de *son bénéfice* en sa ville épiscopale, « où étaient pour lors Mgr le duc de Bourgonne, plusseurs grants seigneurz, prélas et gens d'église et plusseurs bonnes villes de la diocèse... » l'Echevinage de Boulogne avait fourni le poisson frais du banquet et l'avait envoié et présenté pour l'onneur de le ville » et l'avait paié IIII livres à Robert Fouquet.

Être dans les bonnes grâces du suzerain et de notre mère Sainte Eglise, rien de plus louable en vérité !

Le registre des recettes et dépenses de 1415-1416 est un témoin qu'on peut écouter et croire sur parole, d'autant plus précieux qu'il est resté le seul document communal de nos archives antérieures à 1544.

Il supplée à ce qui nous manque, dit la sollicitude de l'Echevinage pour l'industrie locale de la pêche, et raconte qu'on se faisait honneur d'en offrir les fruits aux grands de la terre « comme il est accoustumé.»

Cette accoutumance dut se perpétuer lorsque la maison de Bourgogne succéda à Jean de Berry dans la possession du comté de Boulogne. On a la certitude que la pêche florissait sous sa domination, au point que dans le traité de Péronne, intervenu entre la ruse et la témérité, entre Louis XI et l'ancien comte de Charolais, sous la date du 14 octobre 1468, se trouve une réclamation de lettres de sûreté pour les pêcheurs de hareng « tant au pays de Hollande, Brabant, que Flandres et Boulongne » (1).

Voilà Boulogne en riche compagnie ! L'honneur qu'on lui fit en ce traité de penser à sa pêche indique suffisamment l'importance qu'elle avait alors.

(1) Divers traitez, contrats, etc., servant de preuves aux mémoires de Philippe de Commines. — 1682. — page 87.

Lorsqu'après la mort de Charles le Téméraire, Louis XI mit main basse sur le comté de Boulogne, la proie lui sembla si belle qu'il en rendit hommage à la Reine du ciel afin d'arrêter la convoitise des *terriens*, mais il s'en réserva, comme de juste, l'usufruit.

Ce roi appréciait trop les mérites du commerce pour ne pas l'encourager. La tradition rappelle que dans les temps antérieurs au sac de la ville, les plus anciennes familles de notre bourgeoisie s'adonnaient aux salaisons et que la pêche était la principale,sinon l'unique industrie de nos pères (1). Comme pour ne laisser aucune obscurité sur ce point. les mayeur et échevins invoquèrent cette tradition lorsqu'ils eurent à défendre les privilèges de la Commune contre les empiétements des autres juridictions; elle fut particulièrement spécifiée, lorsqu'à la rentrée des Français dans la ville, en 1550, on rédigea la coutume locale, sur les souvenirs et témoignages des anciens habitants et notables.

Ces anciens ont dit peut-être que les longues guerre avec l'Angleterre avaient plus d'une fois arrêté l'essor de la pêche, que maints pêcheurs, au mépris des trèves et traités, avaient été victimes de leur ardeur à s'éloigner de nos côtes. De là les rancunes, les haines internationales qui éclatèrent dans l'intrépide guerre de la course que nos matelots portèrent si loin en 1701 et sous le premier Empire. Les exploits des Corsaires Boulonnais remontent plus haut. Le compte de 1415-1416 mentionne : « aucuns éscoreurs et escumeurs sugiez de le ville, eulz refusans de paier le droit de certains vins par eulx conquestez sur es Englez. »

En 1537, un navire appartenant aux *Ostrellins* avait été

(1) Henry. Essai sur Boulogne.

capturé dans les eaux de Boulogne. Le roi ayant voulu se faire rendre compte des causes de cette prise, Oudart du Biez, maréchal de France et commandant de la ville, dans une lettre conservée aux Archives nationales (1), lui fit connaître « qu'il retient les Ostrellins dans la maison du geolier et qu'il envoie les procédures afin que le roi puisse en décider selon son bon plaisir. » Il n'en dit pas plus, mais on voit que les Boulonnais n'aimaient pas les Prussiens de ce temps-là.

Sept ans après, le malheur s'acharna contre eux : Henri VIII voulut à tout prix posséder Boulogne et l'enveloppa de ses troupes. Nos intrépides aïeux se défendirent avec vaillance, et sans la trahison de Coucy de Vervins, jamais l'Anglais n'aurait mis un pied vainqueur dans leurs murs.

Lorsque la cité, victime d'un odieux marché, fut à la veille d'être livrée, les citadins n'y voulurent consentir ; « mesme le maieur (Anthoine Eurvin, un grand citoyen) » fit offre au seigneur de Vervein que s'il voulait s'en » aller, luy, avec les citadins et les gens de bonne volonté, » garderoient la ville ; mais jamais ne fut ouy » (2).

Nos pêcheurs s'échappèrent avec leurs barques, c'est un Anglais qui nous l'apprend dans le *Journal du Siége de Boulogne* (3) :

Le lundi 21 juillet 1544, dit-il, « la basse Boulogne fut » prise et les Français poursuivis jusqu'aux portes de la » haute ville. Ils eussent volontiers brûlé la dite basse

(1) *Arch. Nat.* J. 963.

(2) Du Bellay : Collect. univ. des mém. particuliers relatifs à l'Histoire de France, tom. XXI-p. 195.

(3) Journal du siége de Boulogne, traduit de l'Anglais par M. C. Le Roy.

» Boulogne, mais ils étaient serrés de si près qu'ils n'en » eurent pas le temps. De cette sorte, ils laissèrent der- » rière eux un riche butin, comme du sel, de la poix, du » goudron et d'autres marchandises pour une grande va- » leur. Cependant ils emportèrent une bien plus grande » quantité de munitions sur leurs bateaux, à cause de » l'absence do nos navires... »

Où allèrent-ils, ces fugitifs ? Sans doute vers les ports de Picardie et de Normandie où leur industrie les fit subsister, et leur épargna d'avoir à implorer l'aumône de l'exil, partage de leurs compatriotes à quelque temps de là.

Ils purent subsister, mais, fidèles à l'amour du pays, ils se hâtèrent de revenir à leur port dès que Boulogne fut rendue aux Français, en 1550. Est-il besoin d'autre preuve de cette assertion que le fait de la reprise immédiate de la pêche ?

On a la certitude de cette reprise, car le 16 novembre 1550, « Messieurs de le loy délibéroient qu'un sallaire de » deux testons sera donné à Nicollas Frest pour avoir » sonné la cloche de la vente durant la harenghison » (1) et cette harengaison paraît avoir été fructueuse. L'Echevinage témoigna sa reconnaissance au libérateur de Boulogne, au roi Henri II, en lui offrant, ainsi qu'aux principaux seigneurs de sa cour, la fleur de cette moisson, sept mille neuf cents harengs (2).

---

(1) *Livre Vert, Arch. Comm.*

(2) *Livre Vert, Arch. Comm.*

APPENDICE.

Je ne puis mieux terminer ces pages qu'en les faisant suivre de la *Vie de Saint-Harenc, glorieulx martyr*, curieuse production versifiée du XVe siècle. J'en avais emprunté le texte au *Recueil de poésies françaises des quinzième et seizième siècles*, publié par M. Anatole de Montaiglon, dans la collection Elzévirienne de Jannet.

M. l'abbé Haigneré, qui a revu les épreuves de mon travail, a bien voulu mettre à ma disposition une version plus complète de cette intéressante facétie. Elle est empruntée à une publication fort rare, intitulée : *Le débat de deux demoyselles, l'une nommée la Noyre et l'autre la Tannée, suivi de la vie de Saint-Harenc et d'autres poésies du XVe siècle, avec des notes et un glossaire*, recueil imprimé par les soins de M. le baron de Bock, chez Didot, en 1825, et tiré à petit nombre par l'éditeur qui ne l'a point mis dans le commerce.

La *Vie de Saint-Harenc* y est présentée sous forme de *sermon*. C'est une allégorie d'un caractère très-piquant, remplie de détails de mœurs, et qui a été très-populaire à l'époque de sa composition, comme on peut

en juger par le nombre considérable de *plaquettes* originales signalées dans les catalogues des amateurs.

Je regrette qu'il ne m'ait point été possible de me reporter à quelqu'une de ces publications presque introuvables. C'est le sort des travailleurs de province, éloignés des grands dépôts de la capitale, où s'accumulent au profit d'un petit nombre de privilégiés les documents les plus rares de notre littérature nationale.

Quoi qu'il en soit, avec l'aide de l'obligeant secrétaire perpétuel de notre Société Académique, je me trouve en mesure de populariser parmi nous la *Vie de Saint-Harenc,* en l'accompagnant de deux séries de notes, l'une comme glose du vieux langage, suivie de l'indication des variantes, l'autre comme éclaircissements historiques.

M. l'abbé Haigneré, qui a bien voulu m'aider à rétablir le texte de la *Vie de Saint-Harenc*, a cru devoir profiter ça et là de quelques variantes empruntées à l'édition de M. de Montaiglon, afin de remettre autant que possible les vers sur pieds, en tenant compte des licences que se permettait la poésie française.

LA VIE DE SAINT HARENC

GLORIEULX MARTYR.

Graticulus Harengio,
Super ignem tribulatio,
Vinaigria, sinapium.

Bonnes gens, oyez (1) mon sermon.
En celuy temps que sainct Raisin
Si fait troter maint pèlerin,
Il voult (2) de ce siècle finer (3).
Aussi, au meilleu (4) de la mer,
Entre Boulongne et Angleterre (A),
D'où l'en ne treuve (5) point de terre,
Fut pris le corps de sainct Harens (B),
Qui souffrit pis que sainct Laurens,
Martyré (6) fut et mis à mort.
Quarante tyrans, d'ûn accort (C),
Dedans un batheau se boutèrent (7),
De nuyt et de jour tànt peschèrent (D),
A leurs rais (8) et à leurs fillez
Que sainct Harenc fut attrappez (E),
Et de ses frères plus de cent ;
Mais il leur vint ung si grant vent (F)

(1) Ecoutez. — (2) Voulut. — (3) Finir, sortir de ce monde. — (4) Milieu. — (5) Trouve. — (6) Martyrisé. — (7) Mirent. — (8) Rets, ouvrage de corde, noué par mailles.

Que à peu qu'ilz ne se noyèrent.
Adonc (1) sainct Harenc apportèrent,
A Dièpe fut son sainct corps mis (G).
Il vint ung yvrongne estourdis,
Entour (2) minuyt, à la chandelle,
Qui le porta à la taverne;
Sur le gril le mist pour rostir.
Et puis, le gourmant, sans faillir,
Le mangea avecque les aulx.
Les autres on charge sur chevaulx,
Et les maine-t-on à Paris ;
Et si en eust, ce m'est advis,
Qui en cacques forment (3) sallèrent (H).
De telz y eut qui le brûlèrent
Tout vif, dont ce fut grand dommage.
Oncques (4) on n'en fist tel outrage (5)
Comme l'on en fist ceste année,
Car il fut mis en la fumée (I),
Pendu en guise de larron,
Et depuis mangé au cresson,
Au vinaigre et à la moustarde.
Mais je ne me donne de garde,
Que ce sainct dont nous parlons
Fut mis avecque des ongnons (6)
En ung pot par menus morceaulx (J),
Et fut happé (7) de deux ribaulx (8)
Qui l'emportèrent par grant haste :
Depuis fut mis ce sainct en paste.

(1) Alors. — (2) Aux environs de. — (3) Qui les salèrent fortement selon les procédés du caquage. — (4) Jamais. — (5) De oultrement, d'une manière exagérée. — (6) Oignons. — (7) Pris. — (8) Libertin, bandit, du teuton *bald*.

En caresme certainement
Il se fait crier bien souvent
Dedans Paris, en plusieurs lieux (K).
Sainct Harenc est moult (1) précieux;
Il fait des miracles souvent;
Il fait tousser assez de gens;
Chacun sait bien que pas ne mens,
Il fait gaigner le tavernier.
Sainct Harenc est moult à priser,
Qui tant est renommé en France.
Sainct Harenc donne pitance
Aux Carmes et aux Augustins;
Aussi fait-il aux Jacopins (2).
Sainct Harenc qui bien le nomme,
Il est connu jusques à Romme;
Aussi est-il en Angleterre,
En Flandres et en plusieurs terres,
En Bourgongne et en Auvergne,
En Portingal (3) et en Espaigne,
Et du costé des grans montaignes,
En Prouvence et en Lombardie,
En Normendie et en Lorraine,
En Berry et en Acquitaine,
Et sur la rivière de Loyre
Se fait porter à mainte foire;
Par le monde se fait porter.
Ce sainct dont ouy (4) avez,
Fut né au meillieu de la mer;
En son sainct corps n'eust point d'amer,
Ne n'en mangea onc en sa vie

(1) Beaucoup. — (2) Les *Jacobins,* frères pêcheurs de la rue St-Jacques à Paris, ou *Dominicains.* — (3) Portugal. — (4) Dont vous avez entendu parler.

De cela je vous certiffie ;
Mais bien souvent voulloit-il boire.
Mes bonnes gens, vous devez croire,
Que quant on menge sainct Harenc
On y doit boire bien souvent.
Aussi, com' vous m'orrez (1) retraire (2)
Il y en a de deux manières.
L'un est sor et l'autre est blanc,
Et si en a de bien puant,
Car on dit tout communément,
En un proverbe bien souvent :
« Se hareng put, c'est sa nature,
« Si fleure (3) bon, c'est aventure. »
Povres gens ne le dient (4) mye (5),
Car souvent leur sauve la vie
Tant est gracieux et courtois,
On le menge avecque les pois,
En carresme certainement,
Chascun scet (6) bien se je mens ;
Et les bonnes gens du village
En font souvent de bon potage (L).
C'est grant pitié que sainct Harenc
Est martiré ainsi souvent,
Car en ce sainct temps de carresme,
D'icy jusques à Angoulesme
Est martiré ce sainct martir,
Car souvent le fait-on rostir
Sur le gril ou sur le charbon.
Mais il viendra une saison
Que sainct Harenc fera miracles,

(1) Entendrez. — (2) Retracer, raconter — (3) Sent. — (4) Disent. — (5) Pas. — (6) Sait.

Qu'on doit mieulx priser que triacles (1).
Vous avez ouy le sermon
De sainct Harenc ; si pardonnon
Tous les peschez de ceste année
Et de celle qui est passée,
Et trois cens ans de vray pardon
Et dix moys, c'est ung noble don.
Nous prirons pour la povre gent (M)
Que Dieu leur doit (2) faulte d'argent ;
Et s'ilz veulent au besoing secours
Qu'il leur face tout au rebours.
Pour cardinaulx ou pour évesques
Ne faut-il jà (3) faire prière,
Car tout va sen (4) devant, derrière.
Mettons-nous trestous (5) à genoulx :
A Dieu ne souviegne (6) de nous ;
Ne vous chault (7) comme tout en aille,
Dessus ou dessoubz, vaille que vaille !
Dites *Amen* dévotement :
Cy fine la vie sainct Harenc (N).

Le texte de M. de Montaiglon commence au 5e vers et de cette façon :

Jadis, au milieu de la mer
Entre Boulogne et Angleterre...

et se termine ainsi :

Mais il viendra une saison
Que sainct Harenc fera miracle
Qu'on doit mieulx priser que triacle.
Dites *Amen* dévotement,
Cy fine le sermon sainct Harenc.

(1) Thériaque. -- (2) Donne. — (3) Plus. — (4) Sens. — (5) Tous. — (6) Souvienne. — (7) Inquiète.

Ce texte est visiblement altéré. Bon nombre de vers ne sont pas sur leurs pieds ; mais sauf l'énumération du 64 au 79e vers, on n'y trouve guère que des différences provenant des fautes commises par le copiste dont M. de Montaiglon a reproduit le manuscrit.

Dans son étude sur le *Port de Calais au XVIe siècle*, M. A.-F. Dufaitelle a donné quelques extraits de la *Vie de sainct Harenc*, de façon à concentrer l'allégorie en quatorze vers. Voici cet abrégé :

Entre Bouloigne et l'Angleterre
Fut pris le corps de sainct Harenc,
Qui souffrit plus que sainct Laurent.
A Dieppe, son corps fut porté,
Puis il fut mis en la fumée.
Pendu en guise de larron,
Et puis fut mangé au cresson,
Au vinaigre, à la moutardée ;
Tant est gracieux, courtois,
Qu'on le mange avec des pois ;
Et les bonnes gens du village
En font souvent de bon potage,
C'est grand pesché que saint Harenc
Soit martyré aussi souvent.

Il est probable, car c'était la coutume des anciens copistes, que toutes les versions du sermon de sainct Harenc présentent ainsi des leçons variées, mais le fond subsiste toujours intact sous la diversité des fantaisies de détail.

Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que la péroraison du *Sermon*, avec annonces d'indulgences, etc., suivant l'usage du XVe siècle, est rédigée à contre-sens. L'auteur y souhaite tout le contraire de ce qu'on est habitué de souhaiter en pareille circonstance. C'est une suite naturelle du caractère facétieux de la pièce.

NOTES

(A). — ENTRE BOULONGNE ET ANGLETERRE

La ville de Boulongne est fréquemment nommée dans les vieilles rimes de nos conteurs gaulois ; les sotties et moralités rappellent volontiers son nom.

Jehan Mallart qui prend la qualité « d'escripvain de François 1er » décrit ainsi notre ville en un poème composé vers 1530 :

De ce pays la ville sur la mer
Qui derrière est, Bouloigne est appelée ;
Lieu très dévot, qui se fait réclamer
Par mainte gent, qui pour ce est consolée.
La Ville est forte et le havre est bon port (*)
Où de grands nefs et marchands a apport
Pour les harengs illec sors et sallez (*)

(*) L'intendant Bignon, vers 1701, est loin de dire que « ce hâvre est bon port. ». On lit dans un mémoire qu'il rédiga : « *Boulogne*. Il n'y a point de rade, parce que la mer y est fort grosse. Le mouillage est fort mauvais. Les vaisseaux n'y entrent que lorsque les vents sont depuis le nord jusqu'au sud-ouest. De tous les autres vents, cela est impossible. La tenue est fort mauvaise, surtout à cause des roches qui sont à la côte sur l'étendue d'une lieue de large, et qui couperaient les cables des vaisseaux qui voudraient mouiller. Il n'y a qu'un endroit à une portée de canon de terre, au sud-ouest de la Tour-Neuve, pour y mouiller. »

Il ajoute un peu plus loin :

« Il se fait trois sortes de pesches : celle du poisson frais, principallement depuis le commencement de décembre jusqu'à la fin de may, avec travail en pleine mer, avec des bateaux de 5 à 6 tonneanx appeles *Drageurs*, ou à l'hameçon par de petits bateaux *Cordiers* qui y rangent la côte.

Il y a quarante bateaux drageurs à Boulogne.

Les poissons de cette pesche sont les soles, vives, barbues, turbots, limandes, carrelets, merlans, raies et autres, dont la qualité est bonne à proportion que les pescheurs approchent des côtes d'Angleterre.

La seconde pesche est celle des macquereaux. Elle se fait pendant le mois de may et de juin, avec plus de succès le long des côtes d'Angleterre que des nôtres.

Celle de hareng se fait dans les mois d'octobre, novembre et décembre. C'est le principal commerce de Boulogne. Les maire et échevins font l'adjudication de chaque bâtiment, à son retour, qui ne peut être adjugée qu'à ceux qui ont le droit de bourgeoisie. Cette pesche produit à Boulogne, dans les temps favorables, jusqu'à huit cents lots de 12 barils chacun. »

(*) Poëme conservé à la Bib. Nat., fonds La Vallière, numéro 2,940.

La renommée des harengs de Boulogne était incontestée, et selon Lefebvre historien de Calais : « Dans tous les parages où ce poisson se pêche, il n'y en a aucun où il soit d'une meilleure qualité, soit pour sa grosseur, soit pour sa délicatesse. Ceci est d'autant plus aisé à démontrer que lorsqu'il s'agit de ce poisson, l'on cite Boulogne. »

(B) FUT PUIS LE CORPS DE SAINT-HARENC

Si nos aïeux ont profité, comme leurs descendants, de la pêche fructueuse du hareng, ils ont dû élever des autels à ce poisson.

Le hareng est incontestablement, pour Boulogne, la manne dans le désert. Il fut et resta l'un des principaux éléments de sa prospérité, son unique commerce important, pendant des siècles. Notre ville lui doit les voies de communication qui l'ont transformée depuis trente ans, et lui devra le port en eau profonde dont l'ouverture inaugurera une ère nouvelle de fortune que les meilleurs esprits présagent avec bonheur.

Au moyen-âge, le hareng était l'une des principales ressources alimentaires pour la période d'abstinence quadragésimale si rigoureusement observée.

On ne parle de lui qu'assez tard dans l'histoire. Swinden, dans son *Histoire et Antiquités* de *Great Yarmuth*, se croit fort osé en supposant que les pêches du hareng y commencèrent après la venue de Cédric le Saxon en 495. Il recule de trois siècles, il est vrai, la date donnée jusqu'ici à cette industrie, mais plus hardi que cet écrivain, je pense, qu'à moins d'admettre la création récente de ce clupée, il faut reconnaître qu'il peuplait nos mers dans les temps où les primitifs habitants commencèrent à tenir pied sur la terre raffermie.

Les naturalistes ne veulent pas reconnaître le hareng dans l'*alec* des Romains (*); mais ils s'accordent à donner l'antiquité

(*) Il est difficile de déterminer au juste ce que les Romains entendaient par *Alec*, *Allec*, ou *Halec*, mot dont on s'est servi au moyen-âge pour nommer en latin le hareng, *Halecium*. Horace s'en sert en deux endroits pour désigner une préparation culinaire, plutôt qu'un poisson proprement dit, et les commentateurs

la plus reculée à sa pêche dans la Baltique et les mers du Nord.

Le nom du hareng se trouve dans l'une des poésies de l'*Edda* intitulée *Harbarz Liot*.

Thorr, de retour des pays de l'Est, se présente sur le rivage d'une baie et prie Harbrard de le passer de l'autre côté. Pour l'y déterminer, il lui vante les provisions qu'il porte. En se rappelant d'anciens souvenirs de sa jeunesse, Thorr témoigne sa douleur en des vers qui sont parvenus jusqu'à nous, et qui attestent que la pêche du hareng était familière aux Scandinaves. On y lit notamment: « Avant que je quittasse la maison, je vivais sans rien faire; aujourd'hui, il faut que je me contente de hareng et de pain d'avoine. » Thorr parle du hareng avec dédain et fait entendre que ce poisson ne servait de nourriture qu'à la classe indigente (*).

Pourquoi ce dédain ? Le hareng est la source de la richesse des peuples du Nord ; source abondante dont les Norwégiens et les Danois trafiquaient déjà vers 888, d'après Shoëning (**). Une grande quantité de harengs pêchés sur les côtes de l'île de Helgeland, furent à cette époque exportés dans la Grande-Bretagne.

La plus ancienne mention de la pêche du hareng, en France, se trouve dans la charte de Robert II, duc de Normandie, de l'an 1030. Cette charte relate la donation, à l'abbaye de Sainte-Catherine, située près de Rouen, d'un parc à poisson, de cinq

du poëte gastronome s'accordent à faire remarquer que *halec* est le nom générique de toute espèce de petits poissons : *Significat minimos quosvis, pisciculos.* (Satires liv. II. iv. 73. *Not. Varior.*) S'il en est ainsi, rien n'empêche de croire que le hareng, salé, sauri déjà peut-être, réduit en pâte, en bouillie marinée, *fæcem*, n'ait été associé our une large part aux *anchois*, aux *sardines* et à je ne sais combien de *pisciculi, pisces fæcati*, etc., que les Apicius et les célèbres gourmands de Rome faisaient venir de si loin pour servir aux raffinements effrénés de leurs tables.

Je serais tenté de croire qu'*Alec*, nom spécifique du hareng quoique généralisé sous l'Empire, a toujours conservé néanmoins dans le latin populaire sa signification primitive, sans quoi je ne vois pas comment les écrivains du moyen-âge seraient allés choisir cet ancien vocable plutôt que de latiniser, suivant leur habitude, le nom vulgaire théotisque ou scandinave.

Note de M. l'abbé Haigneré.

(*) Noël de la Morinière. Histoire des pêches, 199, tome 1.

(**) Norges riiges hist. II. 139.

salines et de cinq masures, sises à Dieppe, dont la redevance annuelle est de cinq milliers de harengs (*).

Nous avons vu que par sa charte de 1121, Eustache III, comte de Boulogne, concédait à nouveau les concessions de ses prédécesseurs ; la pêche du hareng à Boulogne, de par ce document, remonte pour le moins au milieu du XI[e] siècle, en tant qu'industrie, mais on ne me persuadera jamais que les pêcheurs Celtes ou Kimris ne l'avaient point pratiquée pour leur subsistance.

(C). — QUARANTE TYRANS D'UN ACCORT DEDANS UN BATHEAU SE BOUTÈRENT

S'il fallait en croire notre poëte, l'équipage des bateaux de pêche était alors plus nombreux qu'il ne l'est de nos jours, où 21 à 24 compagnons sont le maximum des grands longres de 60 tonneaux. La mesure du vers exigea sans doute le chiffre qu'il désigne ainsi. Nous nous croyons fondé à nous en tenir, pour nos anciennes pêches, à l'équipage de 10 à 12 compagnons pêcheurs par barque de 12 à 15 tonneaux, ainsi que nous l'avons établi précédemment sur des données sérieuses.

Les bateaux de pêche du littoral se distinguaient alors par les noms particuliers de *drageurs*, de *barges*, de *bargots* et de *tourez*.

(D). — DE JOUR ET DE NUIT TANT PESCHÈRENT.

La pêche du hareng se faisait, dans notre pays, ordinairement du 8 octobre jusqu'à la fin de novembre ; on peut et on doit même partager cet espace de temps en deux saisons.

« La pêche se fait en deux ou trois endroits, et produit trois espèces de poissons, dont les qualités diffèrent beaucoup, soit par rapport à la température, soit par rapport aux endroits où l'on pêche le poisson et la nourriture qu'il y a prise.

« Dans le pays, pendant presque tout le mois d'octobre, le temps est souvent calme, chaud et humide ; tandis que le

(*) *Pommeraye*. Hist. de l'abbaye du Mont-Ste-Catherine, 73.

mois de novembre donne du vent, des pluies froides, et quelquefois de petites gelées.

« La première pêche, au commencement d'octobre, se fait *aux diques*, près Calais, sur un fond de vase, et l'*on sent* quelle espèce de nourriture y prend le poisson : aussi est-il mol, n'a point ou presque point d'écailles, et, lorsqu'il est salé, a la peau terne ; il ne prend qu'avec peine de la fermeté dans la saumure : ce poisson était presqu'entièrement mis à la corresse.

« La deuxième pêche, aux approches et pendant la Toussaint, se fait dans nos mers, sur un fond sableux où la nourriture est saine. —Le poisson est plus gros, plus ferme, mieux écaillé, soutient mieux son séjour dans le bateau. — Le vent, ou le prix de vente espéré, décide les pêcheurs à le porter à Calais ou à Boulogne.

« La troisième pêche, aux approches et pendant la St-Martin, se fait à la *Bassure*, sur un fond de sable et de gravier où le poisson trouve d'abord une bonne nourriture. Lorsqu'elle est épuisée, il mange le *rogui*, qu'il jette : c'est celui qu'on appelle hareng à *boutiffes* ; il passe vîte et annonce la fin de la pêche pour ce pays.

« C'est à la *Bassure* où l'on prend le plus beau hareng, celui appelé à *noir bec* : il est gros, ferme, brillant et a ses écailles bien argentées. A la fin de la pêche, ce hareng est plus tendre, à cause de sa *boutiffe*, et fait beaucoup de rebut, *quoique son habit soit superbe.*

« En nouvelle lune, le pêcheur jette ses filets à l'eau au déclin du jour. Le matin, une heure ou deux avant le jour, le flux et le reflux réglant le moment, lorsque le vent le permet, il rentre le même jour à Boulogne, et porte à la vente, qui se fait jusqu'à 10 et 11 heures du soir. Il est réputé d'une nuit si la vente s'en fait avant minuit, et de deux nuits s'il est vendu après.

« Au premier quartier, et à mesure que la lune gagne son plein, le pêcheur ne jette ses filets qu'après son coucher, ce qui le conduit insensiblement à ne tendre qu'une fois vers le matin, et le poisson qu'il pêche en cette circonstance est quel-

quefois encore à l'eau à huit et dix heures du matin (*). »

Les harengs se pêchent dans des filets tendus pendant la nuit et traînants dans la mer.

La nuit, on voit mieux la bande de ces poissons, dont les yeux étincelants et les écailles luisantes resplendissent dans l'ombre, et ces poissons voient moins les filets.

Nous avons décrit l'opération dans l'*Histoire de la Pêche*, page 234.

(E). — QUE SAINCT HARENC FUT ATTRAPPEZ ET DE SES FRÈRES PLUS DE CENT

Dans le songe du vieil pélerin (**) adressé à Charles VI, Philippe de Maizières, voyageur français, donne la plus haute idée de l'abondance du hareng.

Il rapporte comme témoin oculaire que « entre le royaume de Norwegue et de Dannemarque, à ung bras de la grant mer qui depart lisle et royaume de Norwegue de la terre ferme et du royaume de Dannemarque, lequel bras de mer, partout estroit, dure XV lieues et na le dit bras de mer de largeur que environ une lieue ou deux. Et comme Dieu la ordonne son ancelle nature, ouvrant deux mois de l'an et non plus, cestassavoir en septembre et en octocbre, le herenc fait son passage de lune des mers en l'autre parmi lestroit, en si grant quantité que cest un grant merveille : et tant en y passe en ces deux mois, que en plusieurs lieux, en ce bras de XV lieus de long *on les pourrait tailler à l'espee.*

Or vient l'autre merveille : car dancienne coutume chacun an les nefs et les basteaulx de toute Alemaigne et de Prusse sasemblent a grant ost oudit destroit de mer es deux mois dessusdiz, pour prendre le herenc. Il est commune renommée que ils sont XL mil basteaulx qui ne font autre chose es deux mois que peschier le herenc, et en chacun bateau du moings a VI personnes et en plusieurs VII, VIII ou X ; et en oultre le

(*) Note sans date du dossier *Pêches. Arch. Communales.*

(**) Bib. Nat. Mss. B., numéro 139.

XL mil basteaulx, y a V C grosses et moyenne nefs qui ne font autre chose que recueillir et saler en quaques les herencs que les XL mil basteaulx preignent ; et ont en coustume que les hommes de tous ces navires, ces deux mois, se logent sur la ryve de la mer en loges et en cabanes qu'ils font de bois et de rainseaulx, au long des XV lieues par devers le royaume de Norwegue. Ilz emplissent les grosses nefs de herencs caques ; et au chief de deux mois huit jours ou environ après, on ny trouverait une barge ne herenc en tout l'estroit. Cy a grant batailles de gens pour prendre si petit poisson, car qui bien veult les nombrer, on y trouvera plus de III C mil hommes, qui ne font aultre chose es deux mois que prendre le herenc.

... Si me expédia descrivre ceste merveille pour deux causes ; lune pour recongnoistre la grace que Dieu a fait à la crestiente, assavoir de labondance du herenc, par lequel toute Alemaigne, France, Angleterre et plusieurs autres païs sont repeus en Karesme, car les povres gens ont ung herenc et ne peuent pas avoir ung gros poisson. »

(F).— MAIS IL LEUR VINT UN SI GRAND VENT QUE A PEU QU'ILS NE SE NOYÈRENT.

Le danger des pêcheurs est de tous les jours. Que de fois on entend le récit de malheurs arrivés en mer. On en a vu près des côtes. Alors tous les rochers sont envahis par quelques familles inquiètes ; les yeux fixés sur la mer, elles semblent vouloir percer le mur des vagues monstrueuses qui luttent avec un bruit épouvantable. Par intervalle, elles aperçoivent les barques monter sur le dos de la vague et disparaître immédiatement dans les profondeurs de l'abîme. Des cris de détresse et d'encouragement partent de chaque point où l'on reconnaît un père ou un amant. La prière des jeunes filles de Bretagne, dans ces périls qui se renouvellent si souvent, est traditionnelle :

Goëlands ! goëlands !
Rendez-nous nos maris et nos amants.

Oh ! comme ils gagnent chèrement leur subsistance ! Mais comme la race même s'éprouve et se durcit en ces périls incessants !

(G). — A DIEPE FUT SON SAINCT CORPS MIS.

Dieppe était alors la rivale heureuse de Boulogne pour la pêche du hareng. Dans le compte des recettes et dépenses de notre communauté pour 1415 et 1416, on voit figurer un Jehan Angot, eschevin, et plusieurs membres de cette famille, originaire de Boulogne, à ce qu'il semble.

Sans doute cette famille quitta notre ville pour s'établir à Dieppe où mourut, en 1551, le célèbre armateur Angot.

(H). — ET SI EN EUST, CE M'EST ADVIS
QUI EN CACQUES FORMENT SALLÈRENT.

A mesure que les harengs frais arrivent chez les saleurs, on les verse dans des cuves pleines d'eau. Des femmes prennent chaque hareng près de la tête, le pressent entre les doigts de la main droite, qu'elles font couler de la tête à la queue, et en détachent ainsi tous les corps étrangers ; ensuite elles soulèvent l'opercule des ouïes, passent le doigt index par-dessous et saisissent ces guignes des deux côtés, les arrachent avec l'estomac et l'intestin, en sorte qu'il ne reste que les œufs ou la laite. C'est ce qu'on appelle le *caquage*, opération essentielle qui précède le *salage* qu'il n'est pas nécessaire d'expliquer.

Le *paquage* est l'arrangement en baril. Il est important que le hareng y soit fortement pressé ; on y employait autrefois le verrin ou le cric.

Suivant une ordonnance, dix huit barils en vrac devaient former douze barils bien paqués.

(I).— CAR IL FUST MIS EN LA FUMÉE
PENDU EN GUISE DE LARRON.

Les harengs destinés au saurissage ne sont point *caqués*, mais *braillés* seulement, c'est-à-dire remués à la pelle dans le

sel qui les recouvre. On laisse prendre sel pendant 24 heures, puis on les met dans des corbeilles à claire-voie pour les laver dans l'eau douce.

On les accroche ensuite dans des flèches de bois nommées *aînettes*. A mesure que celles-ci sont chargées, on les passe aux ouvriers qui sont sur les *chanlattes*, traversant la cheminée de la corresse.

Quand les harengs sont égouttés, on allume le *premier feu*, qu'on continue pendant 14 ou 15 jours. Puis on laisse reposer la *roussable* pendant trois jours, pour qu'ils se ressuient, s'égouttent et rendent leur huile, ce qu'on appelle *le hareng à la pisse* et qui produit un spectacle singulier, car lorsqu'on entre la nuit dans une corresse où les feux sont éteints, non seulement tous les poissons sont lumineux, mais il semble en tomber des gouttes de feu.

Lorsque la *pisse* est finie, on rallume les seconds feux, entretenus encore 5, 6, quelquefois 7 et 8 jours.

Le feu doit se faire avec du bois qui rende beaucoup de chaleur, fasse beaucoup de fumée et peu de flamme. Le saurisseur évite de trop chauffer et tâte fréquemment ses harengs pour ralentir le feu s'il y a lieu.

Pour compléter les renseignements sur les opérations principales que subit le hareng, voici les pratiques locales du siècle dernier, qu'un curieux nous a conservées :

« L'usage s'est introduit depuis quelques années de diviser en trois parts ou lots les harengs destinés à être salés. Le premier lot est formé des plus beaux harengs laités que l'on dépose dans un baril particulier où on les met en sel au moment où l'on vient de les caquer.

« Le deuxième lot est composé des harengs laités de la deuxième qualité et des harengs rogués les plus beaux. C'est de ce mélange que l'on compose le hareng connu sous le nom de *hareng marchand*.

« Le troisième lot donne le hareng connu sous le nom de *hareng de rebut*. L'on y fait entrer les harengs guais (ce sont ceux qui n'on ni laite ni rogue) et les harengs ébraillés, avariés, etc.

« Un quarteau de hareng choisi (c'est le quart d'un baril), contient 100 beaux harengs, quand ils sont bien *paqués*, c'est-à-dire quand ils sont arrangés avec soin par une *paqueuse jurée*. Il n'est pas possible de fouler et de rauter le hareng dans les quarteaux et demi-quarteaux. Le foulage n'a lieu que pour les barils et demi-barils dans lesquels on introduit un faux-fond. L'on se contente, quant au hareng de quarteau, de le bien arranger par lits, de le presser de la main, de couvrir le dernier lit d'un lit formé avec des rogues, et après cela le tonnelier y adapte un fond. Cette besogne faite, on lève la bonde et l'on introduit une certaine quantité de saumure. Si le hareng est mal paqué, le quarteau reçoit et admet pour lors une fois plus de saumure que celle qui entre dans celui qui est bien paqué, de sorte que les marchands de mauvaise foi trouvent le secret, en donnant plus de poids à leur quarteau mal conditionné que n'en a celui qui est marchand et loyal, d'y faire entrer une moindre quantité de poisson. Il paraît fort facile de couper racine à de pareilles manœuvres. Il suffit d'interdire aux hôtes-bourgeois les fonctions du pacage en faisant observer les réglements des officiers municipaux sur cette matière, et si le nombre de cinq *paqueuses jurées* était reconnu insuffisant, il s'agirait de le porter au point où il convient d'être mis. Ces mesures-là étant prises, l'on mettrait les contrevenants à l'amende et l'on confisquerait la marchandise. La coutume locale de Wissant décerne ces deux peines contre ceux qui font marchandise de harengs blancs ou sors, n'étant pas bourgeois de cette ville. »

» MISE-HORS avant de mettre en vente un baril de 1200 harengs.

« Les façons pour le pacage du hareng peuvent se faire ou à la journée ou à forfait. L'un et l'autre a ses inconvénients. On croit qu'il y en a de moindres dans les façons à la journée. Pour donner quelqu'idée de ces façons et du prix à quoi elles reviennent, on va mettre ici un détail de ce qu'il coûte par baril de 1200 poissons :

	Livres.	Sols.	Deniers.
Transport du millier de harengs du port au magasin	»	8	»
Caquage et salage par baril	»	5	»
Enfonçage, aux tonneliers	»	2	6
Chandelle, le caquage se faisant la nuit	»	1	10
Boisson obligatoire pour les caqueurs et tonneliers, par baril.	»	»	9
Arrangeage dans le magasin, par baril.	»	»	11
Paquage, aux femmes	»	3	»
Doublage des barils, aux tonneliers .	»	3	»
Mise en cuve, pour baril.	»	»	8
Foulage et rautage	»	»	8
Lavage du hareng.	»	»	6
Déjeûner des paqueurs, tonneliers, fouleurs et laveurs	»	1	11
Charbon à chauffer la marque . . .	»	»	3
Sel à 235 livres le muid, par baril . .	3	1	2
Prix du baril	1	»	»
Total . .	5,	10,	2

« Les façons du saurissage coûtent moins que celles du paquage, surtout pour le sel.

» Le maître saurisseur se paie par jour et nourri. Son habileté et son attention décident du succès de cette façon, et la moindre négligence de sa part expose le hareng à être entièrement brûlé sans qu'on s'en puisse apercevoir lorsqu'on le met dans le baril. La plus grande dépense pour le saurissage consiste dans le bois. » (*)

(J). — FUT MIS AVECQUE DES ONGNONS EN UNG POT PAR MENUS MORCEAULX

On reconnaît à ce détail la préparation populaire du hareng pec, que beaucoup de personnes font mariner dans le vinaigre avec oignons et condiments piquants.

(*) Notes copiées par Aug. d'Hautefeuille sur un ancien manuscrit, et communiquées par M. Louis Bénard.

(K). — IL SE FAIT CRIER BIEN SOUVENT
DEDANS PARIS EN PLUSIEURS LIEUX.

M. Paul Lacroix (bibliophile Jacob) nous a fait connaître les *cris de Paris* :

Voici pour le hareng, *viande de caresme.*

Harang soret, harang d'la nuit
Je crie souvent parmi la ville ;
La marchan diseest utile,
Et si je n'en vendis d'enhui (*)

Harang blanc, bon harang blanc !
Il n'est pas pourri dedans
Il n'est pas trop désallé
Mais il est un peu haslé

(L.) — EN FONT SOUVENT DE BON POTAGE

« Ce potage, dit Dufaitelle, n'a pas toujours été confiné au village seulement, témoin l'ordonnance de Philippe-le-Bel, réglant la quantité des mets qui pourront figurer sur une table : « Au souper, dit cette ordonnance, deux mets et un potage au lard, et en cas de jeûne, deux mets et un *potage aux harengs.* »

Quel excellent potage cela devait faire, mais nos aïeux n'avaient pas le palais aussi délicat que nous, et se régalaient de la baleine, du marsouin, de la grue, et du héron.

(M). — NOUS PRIRONS POUR LA POVRE GENT

L'auteur du poème a visiblement en vue la *povre* gent des marins. Pauvre, mais curieuse à bien des titres.

La population de la partie de la ville qui avoisine le port de Boulogne, se compose, en grande partie, de marins habitant un quartier séparé, et qui ont des habitudes toutes particulières. Ces hommes dont la vie se passe au milieu des

(*) D'enhui, d'aujourd'hui.

fatigues et des dangers, en contractent une espèce d'âpreté et de rudesse qui a quelque rapport avec l'élément sur lequel ils sont sans cesse exposés. Cette communauté d'habitudes et de mœurs établit entre eux des rapports et une confraternité qui éclatent dans toutes les circonstances. Si l'on en attaque un seul, on est sûr d'en avoir aussitôt plusieurs sur les bras. Cette union devient bien plus forte lorsqu'il s'agit d'intérêts communs à tous.

Cette population est la première qui a peuplé le pays; elle est restée comme un type fidèle des habitants primitifs dont on retrouve chez elle les usages et les mœurs, à peine revêtus d'un vernis de civilisation moderne.

On nous communique au dernier moment une ronde populaire qui fut, paraît-il, chantée lors des camps de Boulogne :

RONDE DES MATELOTES.

C'est l'argent, l'argent, l'argent
Qui fait du monde
A la ronde,
Une pêche où tout se prend
Et s'achète et se vend.

L'argent est une exquise amorce
Pour un grand nombre de... poissons
Qui des vertus n'ont que l'écorce
Et des rigueurs que les façons.
Sans redouter d'orages,
Fut-ce en froide saison,
La *Ligne* en nos parages,
En a pris à foison...

C'est l'argent, etc.

Si vous aimez la *matelote*,
—C'est un *manger* de très haut goût,
Dont le bouquet vous ravigote—
Ici, vous en trouvez partout.

Dans la première auberge,
Réclamez ce cher plat ;
Quand un vieux vin l'asperge,
Le mets est délicat !

C'est l'argent, etc.

Quelles que soient leurs peccadilles,
Par le public, par les prêcheurs,
Ceux qui prennent poissons ou filles.
Sont appelés de grands pêcheurs.
Tous deux aiment l'eau trouble,
Tous deux ont l'hameçon,
Leur passion redouble
A l'affût du ... poisson.

C'est l'argent, etc.

On excusera ce qu'il y a de léger dans cette Ronde ; mais il fallait mettre en opposition la façon dont, à trois siècles de distance, des rimeurs ont chanté la pêche, les pêcheurs et les .... pêchés.

(N). — CY FINE LA VIE SAINCT HARENC. *

Le hareng ne fut pas le seul poisson chanté au moyen-âge. Le maquereau a eu égal honneur, et le bon roi Réné a dit de lui dans le roman de la *Très douce Mercy* :

Or, saichez, noble cuer et veuillez escouter
Que ce poisson ici, duquel vous vois gouster,
Est appelé en France maquereau vraiment,
Lequel est savoureux et très bon pour l'amant.
Pour ce, mangez-en fort, etc.

On voit ainsi que la renommée aphrodisiaque de ce scombre remonte loin : de là sans doute sa signification grossière.

* CY FINE AUSSI L'AUTEUR DES NOTES
SUR LES PESCHES ET GENT MATELOTTES.

LA
CHASSE AUX ANIMAUX MARINS

ET LES

PÊCHERIES CHEZ LES INDIGÈNES

DE LA COTE NORD-OUEST D'AMÉRIQUE,

Lecture faite à la Séance du 10 *Septembre* 1873,

Par **M. Alph. PINART**, membre titulaire non résidant.

Appelé par la bienveillance de quelques collègues Boulonnais à prendre aujourd'hui la parole, je ne crois pas pouvoir mieux faire, dans cette cité qui a poussé si loin toutes les industries qui se rapportent à l'exploitation de la mer, dans cette enceinte surtout où se débattent quotidiennement les intérêts si considérables de nos grandes pêcheries françaises, que d'exposer fort simplement, à l'aide de mes notes, l'histoire des pêches et des chasses maritimes que j'ai eu l'occasion d'étudier pendant le long voyage dans le nord de l'Amérique, que je viens de terminer heureusement.

Je place sous vos yeux les engins nombreux et variés employés par les populations demi-barbares de la côte N.-O. de l'Amérique. En vous les décrivant, je m'efforcerai de vous en démontrer l'usage, et je tâcherai d'en faire ressortir les particularités.

Avant de commencer cette courte exposition, je crois bon de dire quelques mots de la distribution géographique des populations dont je vais vous entretenir. Sans

entrer dans une énumération détaillée, je me bornerai à rappeler que la longue étendue de côtes qui va nous occuper, embrasse depuis la limite nord des Etats-Unis, vers la Colombie anglaise, du cap Flattery et du Puget Sound jusqu'à l'Océan glacial, et comprend, par conséquent, toutes les îles de Vancouver, de la Reine Charlotte, du roi Georges, ainsi que l'immense chaîne des îles aléoutiennes, et que ce littoral est habité par des populations qui peuvent être divisées, sous le point de vue qui nous occupe, en deux grands groupes, que nous allons étudier l'un après l'autre. L'un est le groupe Esquimau-Aléoute qui s'étend depuis la mer Glaciale, le long de la mer de Behring, jusqu'aux environs de Mont St-Elie, renfermant toutes les îles aléoutiennes ; l'autre est le groupe Koloche-Nootkan, comprenant : les Koloches, Haïdas, Stekines, etc., et les Nootka-Colombiens. Je laisserai de côté les quelques tribus de la famille Tinneh qui s'avancent jusqu'à la mer dans le golfe de Kenay (Cook's Inht), et en maint autre endroit de la côte du Pacifique, parce que le poisson n'est pour eux qu'un objet secondaire, et qu'elles ne s'adonnent qu'accessoirement à la chasse des animaux marins.

Les cétacés sont chez les tribus appartenant au premier groupe, esquimau-aléoute, ainsi que chez quelques tribus de la seconde catégorie, l'objet de poursuites continuelles. Ces animaux sont pour ces pauvres sauvages une très-grande ressource ; ils savent ingénieusement en utiliser les fanons, le cuir, les os même, et la chair leur fournit un aliment qui vient améliorer quelque peu leur maigre ordinaire, habituellement composé de poisson séché au soleil, qu'ils appellent isakam (joukali). Chez les Esquimaux et chez les Aléoutes, ceux qui se livraient à cette chasse dangereuse étaient hautement considérés

et regardés même comme des espèces d'êtres surhumains, en communication avec les mauvais esprits. Ces peuples ne s'attaquent qu'aux petites espèces de cétacés ; et bien que celles-ci soient très variées dans ces mers, les différentes tribus esquimaux qui habitent les côtes de la mer Behring ne chassent que ce que l'on nomme baleine blanche ou beluga (sisonouk), un delphinidé dont l'espèce n'a pas encore été déterminée scientifiquement. Les habitants des îles Aléoutiennes et les Esquimaux de la côte méridionale s'attaquent au *megaptera versabilis*, humpback (Cope), ou *balœnoptera velifera* finnback (Cope), ainsi qu'à plusieurs espèces de la famille des *delphinidœ*, tels que le *glabrocephalus scammonii* (Cope), blackfish et l'*orca rectipinna* killer (Cope). Nous allons à présent indiquer succinctement la manière de chasser ces différentes espèces, suivant les tribus, en commençant par les populations de la partie septentrionale du territoire de l'Alaska. Sur les côtes de la mer de Behring, nous trouvons une manière unique de chasser, et un seul animal à la poursuite duquel on se livre, c'est le beluga (*sisonouk*), ou baleine blanche, qui, bien qu'appelée baleine, appartient, comme nous l'avons dit, à la famille des delphinidœ.

L'Esquimau qui s'est décidé à aller faire cette chasse, ayant revêtu son costume imperméable ou kamleika, en intestins de phoque ou d'ours, part seul dans son canot ou baidarka (kayak). Aussitôt qu'il aperçoit sa proie, il dispose l'appareil que voici : cette planchette est fixée sur le devant du kayak, le chasseur y place la vessie à air gonflée, elle-même retenue par une longue courroie ; qui tient d'ailleurs à la lance et à la planchette. Le tout étant ainsi disposé, notre Esquimau fixe la lance sur ce petit instrument à projection qu'il tient de la main

droite, et donnant à plusieurs reprises un fort mouvement d'avant en arrière, il lâche les doigts qui retenaient sur la planchette la lance qui se trouve ainsi jetée avec violence, et va frapper au but. Aussitôt que la pointe de la lance est entrée dans le corps du beluga, un agencement habile fait que cette pointe se détache en restant fixée à la longue courroie attachée elle-même à la vessie, qui sert alors de flotteur, le corps de la lance remontant de lui-même à la surface : l'animal, aussitôt frappé, plonge en déroulant la courroie et reparaît, quelquefois à une grande distance de l'endroit où il a été frappé. Le chasseur alors de se diriger aussi rapidement que possible de ce côté et de frapper l'animal d'un autre coup ; mais généralement, le flotteur employé étant assez puissant, le beluga ne peut guère l'entraîner, et reparaît presque à l'endroit où il a été d'abord atteint. Il est bon d'ajouter que l'esquimau n'attaque jamais son ennemi que quand il le rencontre dans quelque endroit peu profond, par exemple, à l'embouchure d'une rivière. Il ne le poursuit jamais en mer.

L'instrument que j'ai l'honneur de vous montrer provient de la baie de Norton (Norton Sound) au nord de la mer de Behring ; une autre pièce, faisant l'office de harpon, est employée quand l'animal remonte à la surface ; elle est aussi lancée à l'aide d'une planchette à levier, bien plus forte que celle que je mets sous vos yeux. La pièce que je vous présente provient de l'île de Nounivak, à l'embouchure du fleuve Kuskaquim, dans la mer de Behring.

Je passe maintenant aux procédés de chasse maritime employés chez les Aléoutes et chez les Esquimaux de la côte méridionale de l'Alaska : je décrirai simul-

tanément la manière de chasser chez ces deux tribus, parce qu'elle est la même chez l'une et chez l'autre, la seule différence consistant dans la matière employée à fabriquer les pointes de la lance.

Avant d'aller plus loin, il est bon de dire que la chasse à la baleine appartenait autrefois chez ces populations à une classe spéciale d'habitants, à une caste, dirai-je, et que quiconque désirait pouvoir se livrer à cette chasse, devait être initié par des cérémonies spéciales aux procédés employés par les baleiniers. Quiconque eût tenté de se livrer à cette industrie, sans être initié, eût été menacé par ceux dont elle était le privilége. Ceux-ci habitaient des villages à part, cachés dans les baies les plus éloignées ou perdus au milieu des bois. Ils étaient regardés, je l'ai déjà dit, comme des personnages tenant plutôt des mauvais esprits que de l'espèce humaine. Je passe sous silence, pour abréger, le récit de la plupart des cérémonies auxquelles ils se livraient : qu'il me suffise de dire qu'ils confectionnaient des momies qu'ils plaçaient dans des cavernes ou dans des anfractuosités de rocher inaccessibles aux autres habitants et qu'ils regardaient ces momies comme des génies tutélaires auxquels ils venaient apporter des offrandes de viande de phoque ou de baleine (une espèce de Delphinidœ leur était spécialement réservée, *l'Orca rectipinna* (Cope) killer). — C'est à ces momies qu'ils prétendaient porter les pierres avec lesquelles ils fabriquaient leurs pointes de lances, c'est elles qu'ils invoquaient au moment de frapper la baleine. La cérémonie dans laquelle ils disposaient ces momies mérite d'être racontée avec quelques détails.

Si un homme ou une femme, ayant joui d'une certaine réputation de bravoure durant leur vie, venait à mourir

à proximité d'une station de baleiniers, ceux-ci faisaient irruption durant la nuit dans le village et emportaient le cadavre qu'ils allaient plonger dans certaine rivière ou cours d'eau où ils le laissaient tremper pendant un assez long espace de temps, puis, enlevant les intestins, ils le fumaient d'abord près d'un bon feu, le suspendaient ensuite et le laissaient sécher au soleil ; une fois sec, ils le bourraient intérieurement de mousse, l'habillaient des plus riches vêtements, et le transportaient dans la caverne désignée ; je cite textuellement ce qui m'a été raconté par un vieux baleinier, mais il me semble qu'ils doivent employer quelque autre procédé pour préserver les chairs de la corruption. Une autre cérémonie intéressante était celle dans laquelle ils faisaient bouillir le cadavre pour en extraire la graisse dont ils frottaient ensuite les pointes de lance dont je vous montre ici des spécimens.

Les Aléoutes emploient pour leurs pointes de lance à baleine l'obsidienne que l'on rencontre en grande abondance sur les flancs du volcan d'Akoutan : actuellement ils emploient aussi le verre de bouteille qu'ils arrivent à tailler d'une façon remarquable. Les habitants de la côte méridionale de la presqu'île d'Aliaska, de l'archipel de Kadiak et du golfe du Prince Guillaume (Prince Williams Sound) emploient une sorte de schiste ardoisier lamelleux que l'on trouve en grande abondance dans ces parages, mais en plus grande quantité sur l'île d'Afognak, dans l'archipel de Kadiak.

Le baleinier ayant choisi un compagnon qui est souvent son fils, part dans une baidarka (kayak) à deux places : il a soin avant d'entrer dans son frêle esquif d'attacher à peu près à la hauteur du genou deux vessies pleines d'air, de sorte que, s'il est renversé, il puisse

se soutenir sur la mer, remettre son kayak en ordre et y remonter aussitôt. Dès qu'il est arrivé près de la baleine avec le moins de bruit possible, il se met tout-à-coup à prononcer une incantation dans laquelle il invoque ses inxout ou momies tutélaires, et au même instant il lâche la lance qui va frapper l'animal et se brise dans son corps, tandis que la hampe reste à la surface; s'il suppose l'animal frappé mortellement, c'est-à-dire s'il l'a atteint près de la région spinale, et que la couche de blubber ait été traversée, il l'abandonne ; la pointe qui est restée dans le corps, le fait périr au bout de 2 à 3 jours : le baleinier se met alors à la recherche du cétacé échoué sur quelque rivage et ne tarde pas généralement à le rencontrer et à le reconnaître. Chaque baleinier a sur ses lances une marque qui lui est spéciale, — vous voyez ici un certain nombre de ces marques,— de sorte que la baleine échouât-elle à une grande distance, celui qui la rencontre, trouve en la dépeçant, la lance qui indique son légitime propriétaire, qu'il s'empresse de prévenir. La lance employée dans cette chasse est très simple et se projette à l'aide de la planchette à levier dont j'ai déjà parlé.

Dans le second groupe de populations distingué plus haut, c'est-à-dire parmi les Koloches-Nootkans, il n'y a, à ma connaissance, qu'une seule tribu, celle des Makaks ou Indiens du cap Flattery (extrémité N.-O. du territoire de Washington), qui se livre à cette chasse. Les Koloches en particulier regardent la baleine comme un animal sacré et jamais ne l'attaquent. La manière de chasser la baleine étant différente chez les Makaks de celle que nous venons de décrire, je prends la liberté de vous en parler un peu longuement : le cétacé, que cette tribu attaque le plus volontiers, est le *Rhachia-*

nectes Glaucus Cope (California whale Gray.) Bien que les instruments employés soient disposés à peu près de même que chez les Esquimaux de la mer de Behring, la chasse se fait à l'aide de plusieurs canots ouverts, combinant leurs efforts ; ces canots portent invariablement huit hommes, un à l'avant qui est le harponneur, un à l'arrière qui dirige le bateau, et six bons rameurs.— Le harpon est formé d'une hampe en bois à laquelle s'attache la pointe ; celle-ci se compose d'un morceau de fer ou de cuivre auquel on ajoute des barbes en os ou en corne ; cette pointe est fixée à une longue courroie attachée elle-même à un flotteur fait en peau de phoque. Le premier harpon qui n'a qu'un seul flotteur est jeté dans la tête de l'animal ; quant à ceux que l'on lance dans le corps, on y attache autant de flotteurs que possible. — Quand la baleine a été frappée et qu'elle traîne, pris à son corps trente ou quarante flotteurs, elle ne peut plus plonger, et devient une proie facile. — Il est d'usage lorsqu'une chasse à la baleine a lieu, qu'un guetteur monte sur une éminence pour surveiller la pêche et qu'aussitôt que la bête est frappée, il donne un signal convenu pour que d'autres canots viennent aider les chasseurs à traîner la baleine au rivage, où elle est promptement dépecée.

La chasse la plus importante après celle de la baleine est celle des *Phocidœ* qui abondent partout sur cette côte et dont les différentes espèces sont à peine déterminées ; il en est de même pour les Otariidœ dont le principal représentant est le lion de mer (Eumetopias Stelleri) et le *Callorhinus ursinus* ou *Phoca ursina* généralement connu des Anglais sous le nom de fur-seal et en France sous le nom de chat-marin.—La chasse de ce dernier est devenue très importante depuis que le com-

merce fait une si grande demande de la peau de cet animal. Nous allons en dire quelques mots.

Le phoca ursina (callorhinus ursinus) ne s'est trouvé jusqu'à présent dans le Pacifique que sur deux groupes d'îles situées dans la mer de Behring : les îles Pribyloff, à 120 mille marins de Ounalashka se composant des îles St-Paul et St-Georges, et les îles du Commandeur près de la côte du Kamtchatka comprenant les îles de Behring et du Cuivre (miédnoy): on ne l'a jamais rencontré plus au nord que ces deux groupes d'îles. Les furseals arrivent tous les ans à peu près à la même époque, vers la fin de mai, ou dans la première quinzaine de juin. A ce moment, on en rencontre quelques-uns le long des côtes de Californie, dans le détroit de Juan de Fuca et tout le long de cet immense archipel d'îles qui s'échelonnent depuis ce détroit jusqu'au Cross Sound : mais ce ne sont que des égarés qui disparaissent au bout de quelques jours. Ils se rendent aux îles que j'ai nommées pour mettre bas leurs petits, ce qui a lieu vers la fin de juin. L'arrivée de ces habitants des îles est assez curieuse pour que j'en donne ici quelques détails. Quand la glace a disparu, c'est-à-dire vers la fin de mai, on voit apparaître quelques-uns des plus vieux chats-marins qui viennent reconnaître les lieux : à ce moment tout bruit doit cesser sur les îles, on interdit même aux habitants qui s'y trouvent de faire du feu, de peur d'effaroucher ces animaux. Après avoir bien examiné les rochers (Rookeries) où ils ont l'habitude de s'établir pour la saison, ils disparaissent pour revenir, quelques jours après, accompagnés de tout leur troupeau. Chacun alors prend sa place sur les « rookeries »; les plus vieux s'installent le plus près de l'eau : ce sont ces derniers seulement, qui ont au moins 4 ans, comme nous allons le voir

tout-à-l'heure, qui ont des femelles et qui concourent à la reproduction : véritables mormons, ayant chacun autour de soi cinq ou six femelles dont ils sont extrêmement jaloux. Le chat-marin trop vieux et qui n'a plus la force de combattre pour garder sa place, est mis en pièces et remplacé par un plus jeune qui, sans autre façon, devient titulaire du harem: le détrôné n'est-il que blessé, il remonte piteusement et va prendre sa place au sommet de la rookerie. Au-dessus des premiers chats de mer désignés sous le nom de caissybe (siékatch), se trouvent les Kholostiaki ou célibataires, c'est-à-dire ceux qui ont de trois à quatre ans et qui, cette année ou l'année suivante, prendront leur place parmi les Casutsey. — Viennent ensuite, échelonnés plus haut sur les rochers, les chats de moins de trois ans.

Entre les différentes parties de ces rokeries, il y a des zônes neutres, où tout le monde peut circuler, mais malheur à celui qui s'en écarte, s'il n'est pas à même de se défendre. Cet arrangement spontané facilite singulièrement la chasse.

La loi votée, en 1869, par le Sénat des Etats-Unis, pour la protection de ces animaux, défend de tuer aucune femelle et aucun individu âgé de plus de quatre ans. Quand la chasse s'ouvre, les chasseurs, armés de gros bâtons, passent rapidement entre les rokeries, à la limite que défend de franchir la loi. Ils rabattent les phoques placés au-dessus, vers l'intérieur de l'île où ces animaux se laissent cerner presque comme un troupeau de moutons : on les assomme d'un coup donné sur la tête et on les dépouille. Dans le nombre de ceux que l'on entraîne ainsi, il n'y a point de femelles, car celles-ci étant, à l'âge de deux ans, propres à la reproduction, prennent dès-lors place parmi les basses rookeries. Les peaux, une fois

nettoyées de la plus grande partie de leur graisse, sont mise en paquet avec du sel et expédiées en cet état sur les marchés de l'Europe.

Une autre chasse très-importante, eu égard aux prix qu'atteignent aujourd'hui les fourrures, est celle de la loutre marine (enhydra marina), animal qui disparaît rapidement, et qui, dans quelques années, sera probablement éteint. La manière de chasser cet animal est la suivante : Un certain nombre d'individus partent ensemble dans leur kayak et se rendent dans les rochers où ils espèrent trouver leur proie. Arrivés sur les lieux, ils forment un cercle très-étendu. Aussitôt la loutre en vue, celui qui est le plus près d'elle la frappe de sa javeline : elle plonge aussitôt ; le chasseur, qui reconnaît au sillage la direction qu'elle a prise, fait un signal à ses compagnons, qui, s'élançant dans la même direction, forment un nouveau cercle. La loutre reparaît pour respirer ; on la frappe à nouveau, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'épuisée, elle soit hors d'état de plonger davantage. On lui enfonce alors une dernière javeline, avec un flotteur qui l'empêche de couler à fond. Chose curieuse à noter, la loutre plongeant une première fois peut rester environ 15 minutes sous l'eau ; la seconde fois, elle reste un peu moins, et ainsi de suite, jusqu'à son dernier plongeon. Si la loutre a ses petits avec elle, et qu'elle soit attaquée, elle défendra d'abord ses petits avec le plus grand courage : cet intéressant animal pousse alors des cris déchirants, qui ressemblent presque à des gémissements humains ; et quand elle voit qu'elle est perdue, elle tue les petits pour qu'ils ne tombent pas vivants aux mains de son ennemi.

Je ne m'étendrai pas plus longtemps sur ce sujet. Je crains d'abuser de votre patiente attention, et je me hâte d'arriver à la pêche proprement dite.

L'immense abondance du saumon dans les rivières rend cette opération fort facile pour la plupart des tribus esquimaux et koloche-nootkanes ; seuls, les aléoutes ont à demander à la mer le poisson qui leur sert de nourriture, le saumon ne se montrant dans leurs îles qu'en faible quantité.

La pêche au saumon se fait de deux manières différentes ; les nations qui n'ont pas encore subi l'influence des Russes emploient la lance, tandis que celles qui ont pu s'approprier une légère dose de civilisation établissent des barrages. Une méthode employée pour pêcher durant l'hiver, et que j'ai vu mettre en pratique chez les Kaniagmioutes, consiste, ainsi que plusieurs ethnographes l'ont déjà remarqué, à faire un trou dans la glace et à établir au-dessus de ce trou une hutte presque hermétiquement fermée.

On frappe très-aisément le saumon qui vient respirer à la surface de l'eau.

Les principales espèces des salmonidées pêchées à la côte N.-O. sont les suivantes : Salmo Alpinus (Pall.) *(kholotusuh, esk.)* ; — onchorhynchus orientalis (Pall.) *(k'hak, esk.)* ;—onchorhynchus proteus (Pall.); onchorhynchus lycaodon (Pall.) *(nulaguh)* ; — onchorhynchus sanguinolentus (Pall.) *(neliyuh, esk.)*;—onchorhynchus lagocephalus (Pall.) *(nutghlaghuh)*.

Outre le saumon, les habitants pêchent aussi en grande abondance le gros flétan pour lequel on emploie un hameçon tout spécial ; le flétan est surtout abondant aux îles Sanakh, parmi les rochers de Tchernoboury et parmi toutes les îles qui s'étendent du détroit de Juan de Fuca au Cross-Soud. Le hameçon pour le flétan est attaché à une algue d'une longueur considérable, et qui a été préparée à cet effet.

La morue abonde aussi le long de l'archipel de Kadiak, où les naturels vont la pêcher avec des filets faits en remni ou courroie en peau de phoque ou de lion de mer. On pêche avec une ligne spéciale le tomcod (gadus gracilis) *waukhni*, dans le Norton Sound. Enfin on prend le yulikou (*thaleicthys pacificus*), aux embouchures de la rivière Nasse, à l'aide d'une espèce de panier à anguilles.

Les Américains, qui savent tirer si habilement parti de toutes les ressources du pays qu'ils ont colonisé, ont cependant à peine commencé l'exploitation des immenses sources de revenus que promettent les pêches des morues et des saumons de la côte N.-O.

Toutefois en 1871, cinq bateaux se sont rendus sur les bancs des îles Shumagin, pour la pêche à la morue, et trois bateaux sont entrés pour pêcher le saumon dans les rivières : deux à Noushagak, l'autre au Cook's Inlet (1).

Il y a lieu de croire que l'exploration plus complète des côtes des territoires d'Alaska et de la Colombie Britannique amènera dans ces parages un nombre de bâtiments bien plus considérable, qui, armés de bonnes cartes, n'auront plus à craindre les dangereux écueils qui parsèment ces côtes, dont l'aspect formidable a si longtemps effrayé les anciens navigateurs (2).

(1) Les saumons pêchés le plus au nord sont les meilleurs ; ils sont aussi les plus gros. J'ai vu un de ces poissons atteindre 130 livres. Ils pèsent 80 livres en moyenne (salmo lycaodon et sanguinolentus).

(2) Les objets présentés par M. Alph. Pinart, dans cette séance, ont été depuis lors généreusement offerts par lui au Musée de Boulogne, ainsi que tous les autres objets ethnographiques recueillis à la côte N.-O. de l'Amérique Septentrionale pendant ce voyage.

(Note de la Commission de publication).

FOUILLES

EXÉCUTÉES

DANS LA PLUS GRANDE DES TROIS NOIRES-MOTTES

DE SANGATTE (PAS-DE-CALAIS)

TROIS ÉPOQUES CARACTÉRISÉES : AGE DU RENNE, AGE DE LA PIERRE POLIE ET ÉPOQUE GALLO-ROMAINE.

Lecture faite par **M. LEJEUNE,** *de Calais, membre titulaire non résidant, à la séance du* 10 *Septembre* 1873.

On rencontre sur le territoire de Sangatte, près du cap Blanc-Nez (Pas-de-Calais), trois mamelons assez considérables, auxquels on a donné le nom de *Noires-Mottes.* La plus haute de ces mottes n'a pas moins de 178 m. 93 c. au-dessus du niveau de la basse mer (1).

Les Noires-Mottes sont dans une position si remarquable et sont si importantes comme dimensions, qu'elles ont toujours été l'objet des travaux et des discussions scientifiques des auteurs qui se sont occupés du Calaisis au point de vue archéologique ; différentes versions ont été successivement avancées sur la destination qu'elles avaient eue dans les temps les plus reculés.

C'est ainsi que Ptolémée en fait, suivant quelques-uns de ses interprètes, l'Itium Promontorium des *Commentaires.*

(1) Henry. — *Essai historique, topographique et statistique sur l'arrondissement communal de Boulogne-sur-mer.*

Marin Bailleul y fait camper Jules César (1).

Bernard, sans oser l'affirmer, donne au moins « comme une tradition généralement reçue, que Caligula campa sur les Noires-Mottes dans l'endroit qu'on appelle aujourd'hui le camp de Cœsar (2). »

Une autre version, beaucoup plus digne de foi, cite les Noires-Mottes comme ayant été l'emplacement sur lequel Philippe VI, après avoir repoussé les Flamands, près d'Aire et de St-Omer, vint, dans l'intention de secourir Calais assiégé par Édouard III, roi d'Angleterre, s'établir avec un nombreux corps d'armée, le 13 juillet 1347 (3).

A une époque plus rapprochée, nous voyons le duc d'Havré placer sur la plus grande des Noires-Mottes, celle dont nous nous occuperons précisément tout-à-l'heure, un banc de pierre, sur lequel il aimait à se reposer des fatigues de la chasse.

Quoiqu'il en soit, il est incontestable que l'élévation des Noires-Mottes et leur voisinage de la mer en ont fait de tous temps des points d'observation d'où se transmettaient des signaux.

Leur position stratégique a dû aussi, à toutes les époques, les faire choisir, en temps de guerre, comme lieu de campement et de retranchement. La grande part que les questions préhistoriques prennent depuis quelque temps dans les études archéologiques est venu offrir un nouveau champ de suppositions.

(1) Marin-Bailleul.— *Antiquités de la ville de Calais et pays reconquis.* (Livr. 4. cap. 1.)

(2) Bernard.— *Annales de Calais.*

(3) Lefebvre. — *Histoire de la ville de Calais et du pays reconquis.* (Page 729. vol. 1.)

M. Courtois a rappelé d'une façon très-intéressante (1) les vieilles et curieuses croyances du pays qui faisaient des Noires-Mottes, de vastes nécropoles. Il cite entr'autres, une légende sur les héros qui y avaient été ensevelis :

. . . .
Avec pompe inhumés, près de là sur nos côtes
Leurs tombelles ont pris le nom de Noires-Mottes,
Et le lieu d'où Walter s'élança dans le flot
Porta toujours depuis le nom de Walter Saut ;
La source qui jaillit près d'eux sur la colline,
C'est leur âme, dit-on, transformée en Ondine.

Cette source coulait encore, il y a quelques années, près de la deuxième Motte.

Mais ces traditions populaires ne répondaient pas sérieusement à la question tant de fois agitée de savoir si les Noires-Mottes étaient véritablement des tumuli formés par la main des hommes et dans un but d'ensevelissement.

Depuis longtemps toutefois, les observations géologiques avaient établi que ces énormes Mottes étaient naturelles, qu'elles étaient formées par des lambeaux de terrain tertiaire, laissés intacts, terrain dont on retrouve si peu de traces dans le voisinage.

Restait à savoir : 1° si une seconde Motte, de dimensions beaucoup plus faibles, n'avait pas été établie artificiellement sur la portion culminante de la Motte naturelle de manière à y former une sorte de calotte et dans le but d'en faire un tumulus ? ou 2°, si la Motte naturelle n'avait pas été utilisée, dans sa forme primitive, c'est-à-dire, si un simple trou n'y avait pas été pratiqué au point central, pour servir de sépulture ; ou bien 3°,

(1) *Promenade au Blanc-Nez.* — Courtois, in-8°. St-Omer.

supposition vraisemblable dans les temps préhistoriques, si des « allées couvertes », n'avaient pas été creusées dans une des parties latérales et inférieures de la Motte.

M. L. Cousin, inspecteur divisionnaire de la Société française d'Archéologie, qu'une mort récente vient de ravir cruellement à la science, a fait exécuter en 1864, dans deux des Mottes qui nous occupent, des fouilles, dont il rendit compte dans une notice publiée par la Société Dunkerquoise (1).

Un trou de 1 m. de diamètre et de 3 m. de profondeur, dit-il, a été pratiqué au centre, mais n'a donné que des résultats de valeur insignifiante. Dans l'une des Mottes cependant, il a trouvé, à 40 centimètres de la superficie, quelques fragments de charbon de bois qui auraient pu faire espérer des découvertes plus importantes, mais il n'a pas tardé à rencontrer le terrain naturel dont la consistance rendait même le travail très-difficile. Ces résultats peu satisfaisants, dit M. Cousin, lui firent abandonner ses explorations et laisser intacte la troisième Motte qui n'avait pour lui aucune raison de faire présager plus de succès. Il n'avait rencontré dans les deux Mottes, fouillées au centre, aucun vestige humain, pas le moindre ossement ; quelques traces de charbon, il est vrai, mais trouvées à 40 centimètres de la superficie, au milieu d'une terre de bruyère dont la formation se continuait encore et dont l'origine devait être supposée récente. Sous cette terre de bruyère, le terrain naturel, c'est-à-dire,l'argile sablonneuse et ferrugineuse du terrain tertiaire.

Le travail qu'il s'agissait d'entreprendre, était donc de rechercher si les deux Mottes, fouillées seulement au

(1) *Mémoires de la Société Dunkerquoise* 11e vol. 1865-1866.

centre et au sommet, ne renfermaient pas une galerie dont l'ouverture aurait été pratiquée latéralement sur la partie inférieure de la Motte.

Il y avait ensuite à explorer en son entier la troisième Motte qui n'avait pas été touchée.

Je résolus d'entreprendre ce travail, pour lequel du reste, le propriétaire du terrain, M. Martin, de Sangatte, m'accorda toutes facilités.

Je m'informai avant tout, si la culture n'avait pas mis parfois à jour, soit des grosses pierres, soit des excavations qui auraient pu faire présumer l'entrée d'une galerie.

Il me fut répondu qu'on avait bien trouvé à différentes reprises plusieurs blocs assez volumineux de grès ferrugineux, mais malheureusement la culture avait fait déplacer ces blocs et l'on ne se souvenait plus des emplacements exacts où ils avaient été trouvés.

Il fallait donc recourir à une exploration générale et méthodique, faite circulairement et à la base des trois Mottes, d'autant plus que l'escarpement de ces Mottes avait dû occasionner souvent l'éboulement des terres cultivées et masquer à la base tous les vestiges de l'entrée d'une galerie, si cette galerie existait.

L'importance de pareilles fouilles et la saison avancée me firent renoncer momentanément à ces travaux. Je résolus pour le moment, de borner mes recherches à l'exploration du sommet de la Motte qui n'avait pas été fouillée.

M. L. Cousin cite, dans une seconde notice publiée également par la Société Dunkerquoise (1) la découverte

(1) L. Cousin — Excursions et fouilles archéologiques faites en 1868 dans l'arrondissement de Boulogne (*Mémoires de la Société Dunkerquoise*. 1868-1869.

qu'on lui aurait annoncée « de beaucoup d'instruments » de l'âge de pierre, notamment de hâches en silex, dans » la plus grande des Noires-Mottes. »

M'étant procuré les renseignements les plus précis sur la découverte dont il s'agit, je crois avant tout utile de rétablir les faits énoncés par M. L. Cousin.

Un grand nombre d'instruments de silex et parmi eux des hâches, ont été réellement trouvés non-seulement *sur* la Motte en question, mais encore sur les deux autres et dans toute la contrée voisine. Seulement ces instruments émanent de l'atelier dont j'ai donné la description dans un rapport présenté au Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique de Bruxelles, atelier qui se trouve près de là sur la commune d'Escales.

Ceux qui ont été trouvés sur la grande Noire-Motte, l'ont été à la surface de la terre et ils doivent plutôt être rapportés à l'atelier précité qu'à la Motte proprement dite Nous verrons tout à l'heure quels sont les arguments sur lesquels je fonde mes assertions. J'entrepris à la fin de septembre les fouilles dont je viens d'indiquer l'objet.

Je fis faire au centre et au sommet de la Motte, un trou circulaire de 3 m. de diamètre.

Les résultats obtenus ne devaient pas évidemment être les mêmes sur tous les points de ce trou. La raison en est facile à deviner.

Nous avons vu plus haut que le duc d'Havré avait fait établir sur le sommet de la motte, un banc de pierre dont les fondations avaient dû nécessairement bouleverser la position primitive et relative des terrains.

Nous diviserons donc la coupe résultant de notre excavation circulaire en deux parties distinctes : la pre-

mière, comprenant la surface occupée par les fondations du banc et située au centre et la seconde occupant tout le terrain compris autour de ces fondations, terrain qui a dû être respecté lors de leur établissement.

La première partie nous a donné les résultats suivants :

1° — Débris de briques et de terre de bruyère remaniée.	0 m. 45 c
2° — Assises de maçonnerie encore intacte	0 35
3° — Terre végétale parsemée de débris de briques et de silex	0 45

La seconde portion de la coupe, c'est-à-dire, celle située autour de l'emplacement des fondations, nous a donné :

1° — Terre de bruyère non remaniée . .	0 m. 15 c.
(A la base de cette couche, débris de poteries romaines en terre rouge et indiqunts les traces d'un foyer).	
2° — Terre de bruyère non remaniée . .	0 41
3° — Rognons de silex rapportés et mélangés de terre.	0 40
4° — Terre végétale rapportée	1 45
5° — Terre de bruyère non remaniée . .	0 05
6° — Limon quaternaire en place . . .	0 15
A la base de ce limon : silex taillés, fragment de mâchoire de renne, coquille de Turritella Sulcifera percée par la main de l'homme et charbon indiquant les traces d'un foyer.	
7° — Sable noir pur tertiaire.	0 25
La couche supérieure était, à la partie centrale, calcinée par l'action du foyer qui la surmontait	
8°. — Argile sablonneuse et ferrugineuse avec blocs de grès ferrugineux	1 15

Nous avons cru pouvoir déduire de ces données, la série d'observations suivantes :

La forte couche de terre végétale rapportée (1 m. 45), que nous désignons dans notre soconde coupe ainsi que la couche des rognons de silex (0 m. 40) qui la récouvre, sont des indices à peu près certains qu'un tumulus a été érigé sur la Motte naturelle. Ce tumulus a t-il été utilisé ? Des ensevelissements y ont-ils été pratiqués? C'est ce que nous ne pouvons affirmer, n'y ayant pas trouvé d'ossements humains. Nous devons cependant le supposer, car des observations faites dans les mêmes régions, à quelques centaines de mètres de l'endroit qui nous occupe nous font considérer la couche de rognons de silex comme placée dans un but d'ensevelissement.

Il ne semble pas aisé d'expliquer à la suite de quelles circonstances, les ossements humains ont été enlevés.

Nous voyons dans la première coupe donnée plus haut que lorsque les fondations destinées au banc de pierre ont été faites, le terrain a été creusé à 1 m. 25 c. de profondeur. En effet, nous trouvons encore à cette profondeur des rognons de silex parsemés dans la terre végétale. Ils proviennent évidemment de la couche de 40 centimètres, citée dans notre première coupe, couche qui aura été traversée. D'autre part l'ensevelissement a dû être fait immédiatement au-dessous de la couche de rognons de silex. J'ai pu faire cette observation d'une manière générale dans les tumulus que j'ai explorés à Escalles et où les individus avaient été enterrés non pas toujours au niveau du terrain naturel, mais toujours en dessous des silex rapportés. Le banc ayant été placé au centre, on a du nécessairement rencontrer les ossements, lors de son établissement. Or la destination de ce banc fait supposer qu'on ne les y a pas laissés et qu'on les a

probablement inhumés, dispersés ou transportés en d'autres lieux.

Nous avons vu aussi que j'avais trouvé des débris de poteries romaines à 14 centimètres de profondeur entre deux couches de terre de bruyère. Ces poteries ont été trouvées à différentes places mais à une profondeur *toujours identique*. Plusieurs de ces débris portaient l'estampille du potier : MARIANYS et MARTIALISF. Cette dernière estampille se rencontre sur plusieurs poteries romaines découvertes dans plusieurs localités du Calaisis et déposées au musée de Calais.

Disons de plus que les deux couches de terre de bruyère, celle située au-dessus des poteries et celle située en dessous, étaient distinctement séparées.

Il semble qu'un intervalle de temps a dû s'écouler entre la fin de la formation de la couche inférieure et le commencement de la couche supérieure.

Si pendant cette période de temps, la Noire-Motte a servi, soit comme point d'observation, soit pour allumer des feux en guise de signaux. il n'y a pas lieu de s'étonner que la fréquentation et le piétinement incessants n'ont pu empêcher toute végétation.

Les débris de poteries qui ont été trouvés, indiquent précisément que cet endroit était fréquenté, et, selon toutes probabilités, à l'époque romaine, Le charbon et les cendres qui les accompagnaient indiquent que des feux ont dû être allumés sur tette éminence, usage qui se rapporte du reste à l'époque dont il s'agit.

Quant au tumulus il appartient certainement à *l'époque de la pierre polie*. Ses dispositions étaient exactement les mêmes que celles observées par nous dans les tumulus d'Escalles, tumuli auxquels nous avons pu certainement assigner cette époque.

Le sol de la pierre polie est donc séparé du niveau moderne, par 41 centimètres, plus 14 centimètres de bruyère, formée par couches successives et annuelles, à la manière des tourbières.

Ne pouvons-nous pas en tirer une conclusion ?

En faisant remonter l'époque romaine à 2,000 ans, chiffre rond, et en supposant, ce que l'on peut faire, que la formation de terre de bruyère a été régulière et nous basant ensuite snr ce qu'il a fallu 2,000 ans pour en former une couche de 14 centimètres, nous croyons pouvoir également admettre qu'il a fallu 5797 ans pour former la couche qui sépare l'époque romaine, de l'époque de la pierre polie : elle a 41 centimètres d'épaisseur. Cela mettrait donc approximativement l'époque de la pierre polie à 5,797 plus 2,000, c'est-à-dire 7 ou 8,000 ans· Cela ne concorde-t-il pas avec l'opinion émise par plusieurs auteurs et avec les observations faites en plusieurs pays, notamment en Danemark ?

J'ai cru trouver dans cette formation de terre de bruyère une échelle chronométrique qui n'a pas encore été utilisée. Je la considère comme plus concluante que celle que l'on base sur d'autres formations, les tourbières, par exemple. Celle-ci dépend de causes si multiples, que son accumulation a dû être très-variable d'année en année. Dans notre formation de terre de bruyère, au contraire, tout doit faire présumer de la régularité. La coupe en est homogène en toutes ses parties, sauf à l'époque romaine où l'on voit qu'il y a eu *fréquentation, piétinement.*

Des couches s'y sont succédées régulièrement, sans interruption, et elles sont d'une ténuité extrême, qui rappelle les descriptions faites des couches annuelles du limon déposé par le Nil. Cette formation cependant est

relativement rapide sur la Noire Motte. Elle est dûe, en effet, non seulement aux débris des bruyères dont les feuilles tombent annuellement, mais encore à une certaine quantité de grains de sable que les vents y apportent et que les bruyères retiennent.

M. Gosselet, professenr de géologie à la Faculté des Sciences de Lille, à qui j'ai eu l'honneur de soumettre ces observations, dit dans le bulletin scientifique du Nord, de mars 1873, qu'il ne partage pas notre appréciation sur la valeur, comme chronomètre, d'une formation due à l'influence du vent. « *C'est*, ajoute-t-il, *dans nos régions au moins le plus variable, on peut même dire le plus capricieux des phénomènes naturels, et rien ne prouve, qu'il y a quelques milliers d'années, il ne soufflât pas plus ou moins fort qu'à l'époque actuelle*, »

Je crains que M. Gosselet ne se soit exagéré l'importance que j'ai voulu attribuer à l'influence du vent, dans la formation de la terre de bruyère qui surmonte la Noire Motte. Je n'ai pas voulu du tout donner comme résultat de cette influence des accumulations de sables de la même nature et de la même importance que nos dunes.

D'après les observations que nous avons faites et que nous avons souvent répétées, depuis l'objection que M. Gosselet a bien voulu nous adresser, nous avons pu établir que la quantité de sable que les vents amènent sur la Noire Motte et que les bruyères retiennent, est toujours la même quelle que soit la violence du vent et que dans tous les cas, cette accumulation ne dépasse jamais le sommet de leur tige. Si le vent continue à régner lorsque ce sommet est recouvert, le sable n'est plus retenu, ce que l'élévation de la Noire Motte explique suffisamment.

Nous ne reconnaissons donc qu'une importance relativement très-faible à l'influence du vent sur la rapidité de la formation de la terre de bruyère de la Noire Motte; nous espérons que pour cette raison, M. Gosselet voudra bien lui reconnaître une source d'erreurs moins importantes.

M. Gosselet signale de plus dans nos calculs l'incertitude que laissent les 2000 ans que nous assignons à l'époque romaine. « *Si l'on suppose, dit-il, que la station romaine des Noires Mottes, prit fin lors de l'invasion franque (473), elle n'a qu'une antiquité de 1400 ans.* » Je dois m'incliner devant l'objection soulevée par mon savant contradicteur, en déclarant laisser à mes déductions toute l'approximation que je n'ai jamais cessé du reste de leur contester.

Nous avons vu dans la deuxième coupe indiquée plus haut, qu'en dessous des matériaux qui avaient été rapportés sur la grande motte naturelle ponr former le tumulus, se trouvait une couche de 5 centimètres de terre de bruyère, nous avions trouvé une couche de limon quaternaire de 15 centimètres. Ce limon était identique à celui qui, un peu plus haut, surmonte la falaise, celui que l'on trouve au sommet des falaises de Châtillon, à Alprech, Equihen, etc. C'est *à la base* de ce limon que j'ai trouvé en place des silex taillés, silex qui n'ont aucun rapport pour leurs formes et leur nature, avec ceux de l'époque de la pierre polie qui se rencontrent dans les environs. Ces silex ne portent qu'une patine presqu'insensible.

Le phénomène qui a formé ce limon a donc recouvert ces silex fort peu de temps après leur fabrication. Avec ces silex se trouvaient deux ossements de renne, dont le fragment d'une machoire inférieure, ainsi qu'une co-

quille de *turritella sulcifera* percée par la main des hommes. Cette coquille fossile ne se retrouve en place que dans la Champagne. Les hommes qui l'ont utilisée (probablement comme parure), avaient donc des rapports avec cette région.

J'ajouterai enfin que vers le centre, mais toujours en dessous de la couche de limon, il y avait les traces d'un foyer qui avait dû être très-considérable. On y voyait un assez fort amas de charbon et l'argile tertiaire qui en formait la base, était cuite à près de 75 centimètres de profondeur.

Que devons-nous conclure de tout ceci ?

Si nous admettons comme vraie ou au moins comme approximative la chronométrie établie sur la formation de la terre de bruyère, nous pouvons bien remonter jusqu'à l'époque de la pierrre polie, mais là se presente une lacune : combien de temps s'est-il écoulé entre l'époque de la pierre polie et le phénomène qui a déposé la couche de limon ? Combien de temps a-t-il fallu à ce phénomène pour déposer cette couche ? Telles sont les questions qu'il ne m'est pas permis de résoudre.

Quoiqu'il en soit, j'ai pensé qu'il serait intéressant de recueillir toutes les observations qui ont pu me servir à établir, que la grande Noire Motte de Sangatte a été de tout temps fréquentée, même à *l'époque du renne* et de *la pierre polie*, heureux de pouvoir apporter ma faible et modeste part aux travaux de la Société Académique de Boulogne, sur l'histoire primitive de nos régions.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE DU 13 JUIN 1875.

PRÉSIDENCE DE M. AUGUSTE HUGUET, MAIRE DE BOULOGNE, MEMBRE TITULAIRE.

La séance publique de la Société Académique de l'arrondissement de Boulogne a eu lieu, le Dimanche 13 Juin 1875, dans la grande Salle Eurvin de l'Hôtel-de-Ville.

Elle était présidée par M. Aug. Huguet, maire de Boulogne, membre titulaire de la Société. A ses côtés siégeaient M. le baron G. de Latouche, sous-préfet de l'arrondissement; M. R. Platrier, président de la Société; M. H. de Rosny, vice-président; M. Carpentier, trésorier; M. Eug. de Rosny, archiviste; M. Ern. Deseille, secrétaire annuel. Les autres membres de la Société entouraient le bureau.

Une assistance nombreuse, dans laquelle on remarquait M. de Beaumont, président du Tribunal civil; M. William Stigand, vice-consul de S. M. B.; MM. Nouguier, inspecteur des forêts; Demoulin, receveur des postes; Beldame, contrôleur des contributions; MM. Langlet, adjoint au maire; Crignon, membre du Conseil municipal, et plusieurs notabilités de la ville.

M. le Ministre de l'Instruction publique; M. Darcy, préfet du département; Mgr Lequette, évêque du

diocèse ; M. Ach. Adam, député ; M. Fleury, recteur de l'Académie de Douai ; M. Métivier, inspecteur de cette Académie pour le Pas-de-Calais ; MM. Martinet et de Cormette, conseillers d'arrondissement ; MM. les Maires de Calais, de Saint-Pierre et des autres villes de l'arrondissement, priés d'honorer de leur présence cette solennité, avaient exprimé le regret de ne pouvoir y assister.

A trois heures et un quart, M. le Maire a ouvert la séance et prononcé le discours suivant.

MESSIEURS,

J'ai accepté avec empressement l'invitation que vous m'avez adressée de présider cette séance. Cette marque de déférence pour les fonctions que je remplis était trop flatteuse pour qu'il me fut possible de la décliner. A part cette considération, un autre motif m'eût décidé, le désir de vous prouver que je ne suis point indifférent aux questions que vous traitez. Sans être juge de vos travaux, une chose me frappe : la pensée qui a présidé à votre organisation et le but que vous vous proposez d'atteindre. Ce but est non-seulement des plus louables, au point de vue de l'avancement général de la science, il touche de trop près aux questions qui intéressent notre chère cité pour que je n'y trouve un nouveau et puissant motif de vous témoigner, par ma présence, combien j'apprécie vos efforts et les études que vous poursuivez avec autant de patience que de talent.

L'empressement du Conseil municipal à accorder cette année, à votre Société, une subvention égale à celle qui lui était faite avant la guerre, vous montre le prix qu'il attache aux institutions qui honorent et cultivent les lettres.

Plus que jamais l'Histoire est un besoin de notre temps, le but vers lequel se porte l'activité des écrivains; à aucune époque elle n'a été mieux comprise, mieux étudiée.

S'appuyant, à l'origine, sur les écrits de quelques rares chroniqueurs, souvent éloignés des lieux où les événements se sont passés, obligée d'accepter les faits sur les on-dit ou la bonne foi de ces narrateurs, qui n'avaient à leur disposition aucun moyen de contrôle ni de vérification, l'Histoire a présenté, aux différentes époques, des omissions, des erreurs ou des données peu exactes sur lesquelles on est revenu, quand les moyens d'investigation et de recherche ont été plus faciles et plus sûrs. On ne peut donc bien tracer la monographie d'un pays sans caractériser les provinces qui le composent et chacune de celles-ci s'affirme par les hommes, les monuments et les faits saillants de son histoire. Pour en comprendre l'ensemble, il faut connaître ce que chaque province a fait et produit et, de la comparaison attentive des textes et des faits exactement interprétés, constituer la trame générale du récit.

Combien sont donc utiles et nécessaires les associations comme la vôtre qui répandent le goût des études sérieuses et, par leurs publications, amassent des documents qui viennent élucider des points controversés, vagues ou incertains ! Chroniques, relations, anecdotes, mémoires, quelles que soient la forme et l'étendue de ces ouvrages, ils offrent le plus haut intérêt pour juger les institutions, établir l'origine des lois, des usages, des mœurs de chaque contrée, la chaîne des évènements, leurs causes morales. Recueillis pour la plupart à des sources authentiques, aux lieux mêmes où les faits se sont accomplis, ils contiennent des particularités ou des

détails de réelle valeur et peu connus. C'est là un champ assez vaste que consultent avec fruit les historiens, sûrs d'y récolter une abondante moisson de faits qui leur servent à éclaircir les mystères de la politique, les causes cachées des évènements considérables ou des révolutions importantes.

Votre association, Messieurs, prend à tâche de poursuivre les études historiques par le travail de ses membres, par les concours où elle appelle indistinctement tous ceux qui veulent y prendre part. En fouillant dans les annales et les anciennes archives, vous augmentez les notions encore incomplètes se rattachant à notre histoire locale, vous jetez la lumière sur les éléments de notre société.

Mais, Messieurs, il vous a semblé qu'à l'Histoire seule ne devaient pas se limiter vos travaux : l'archéologie, la littérature et la science se sont aussi partagées votre temps ; témoins vos productions en ces différents genres. Vos procès-verbaux prouvent que vous avez porté une égale attention à toutes les questions se rattachant au cercle de vos études.

Le mérite est modeste, dit-on, jamais cette parole n'a trouvé une meilleure application. Fuyant le faste et l'éclat, vous poursuivez dans le silence du cabinet, loin du bruit du monde, et dans les réunions intimes où chacun de vous apporte le contingent de son travail, de ses observations et de ses recherches, les études auxquelles vous portent vos goûts : vous ajoutez chaque année de nouveaux matériaux aux matériaux anciens qui enrichissent nos archives et la liste déjà longue de vos ouvrages.

Votre Société a maintenant le sentiment de sa force ; ce qu'elle est, elle le doit à son énergie, à sa persévérance,

au mérite de ses membres, car l'on n'est rien sans la persévérance et une ferme volonté. Le travail excite l'émulation, toute œuvre nouvelle littéraire ou scientifique provoque d'autres travaux qui sont eux-mêmes l'occasion, le point de départ d'écrits analogues. Si la difficulté des temps, les malheurs de la guerre et les graves préoccupations ont apporté une interruption forcée au recueillement et à la méditation, dès que le calme a reparu, vous vous êtes remis à l'œuvre ; avec une nouvelle ardeur, vous avez travaillé à faire tourner au profit et à l'honneur de l'histoire et de la science vos connaissances et vos lumières. Vos rangs sont ouverts à tous les esprits studieux, aux amateurs aussi bien qu'aux érudits ; chacun a près de vous un facile accès ; près de vous, tous sont assurés de trouver un sympathique et encourageant appui ; vous stimulez le zèle par votre exemple, vous encouragez les efforts, convaincus que les travaux, même les plus modestes, ont leur côté utile. Votre passé est court, Messieurs, mais il est bien rempli : vous devez avoir confiance et espérer dans l'avenir.

Sous l'habile direction de votre honorable Président, vous prouverez que l'étude est plus que jamais en honneur au sein de votre Société : vous n'avez pas seulement le goût et les aspirations élevées, mais vous joignez aux capacités les plus consciencieuses, des noms que distinguent leurs travaux, qui feront de votre Société l'émule des Sociétés savantes de France.

Après ces paroles accueillies au milieu des applaudissements répétés de l'assemblée, M. le Maire a donné la parole à M. *Ernest Deseille,* secrétaire annuel, pour le compte-rendu des travaux de la Société Académique.

M. Ernest Deseille a dit :

MESSIEURS,

Le 6 mars 1867, en prenant possession de la présidence de notre compagnie, M. Eugène Martel disait : « J'ai foi dans votre avenir. Votre Société n'a-t-elle pas été fondée sur les bases les plus larges ? N'a-t-elle pas fait appel à tous les dévouements, n'a-t-elle pas ouvert ses portes à deux battants à toutes les bonnes volontés ? Quelle autre Société pourrait se vanter d'une meilleure origine ?

« Nos statuts concilient, comme le disait Tacite, le principat et la liberté. Aux avantages de la stabilité, nous unissons ceux du renouvellement, et nous avons su garder les bienfaits de la monarchie dans la République des lettres. »

Ces paroles prononcées trois années après la fondation de la Société Académique de l'arrondissement de Boulogne, ont encore leur actualité, aujourd'hui que cette institution compte onze années d'existence.

Ses portes sont restées ouvertes à toutes les bonnes volontés, à toutes les aptitudes ; aussi peut-elle se présenter à l'attention éclairée des meilleurs juges avec un groupe de travailleurs distingués par plus d'un succès.

Par la Société Académique, la ville de Boulogne possède un centre d'émulation intellectuelle qui n'a pas été sans exercer une heureuse influence sur la vocation de jeunes érudits promis à la célébrité : MM. Ernest Hamy, Emile Sauvage, Alphonse Pinart, lui donnèrent les prémisses des études par lesquelles ils ont conquis une position déjà fort en vue dans le monde savant.

Autour de nous, à l'ombre du vieux beffroi commu-

nal, sur un sol dont l'infécondité littéraire a été proverbiale, il s'est trouvé, comme pour témoigner qu'à toutes les abeilles — même à celles de la littérature — il faut la ruche où elles puissent apporter les sucs recueillis sur les fleurs les plus dissemblables, il s'est trouvé, dis-je, au premier appel des initiateurs, de nombreux amis des lettres, des sciences et des arts, dont la réunion a été un stimulant, dont les travaux ont formé une collection de mémoires recherchés, et desquels Sainte-Beuve a pu écrire : « Le pays prend sa revanche d'un passé trop longtemps somnolent avec tous ces hommes de mérite et de mérites si divers. »

Et pour donner plus de poids encore à cet éloge, Sainte-Beuve recevait le titre de membre honoraire de la Société Académique, en se disant « très honoré et profondément reconnaissant de ce témoignage flatteur. »

Avec la même indulgente sympathie, Mariette-Bey et le savant Sainte-Claire-Deville acceptaient le même titre, et MM. Louis Cousin, Cucheval-Clarigny, Charles d'Héricault, de Rheims, Edmond Dupont, Marguet, Dr Duchenne, d'autres encore, s'honoraient d'être élus membres correspondants.

Dès sa naissance, notre association devint l'objet de la sollicitude précieuse de la magistrature communale. M. le Dr Eugène Livois voulut bien présider plusieurs de ses séances et lui montrer en toute occasion une bienveillance dont elle conserve le plus reconnaissant souvenir. Cette bienveillance, elle l'a rencontrée également dans l'honorable maire qui dirige aujourd'hui l'administration de la cité, avec un dévouement aussi actif qu'éclairé, et parmi les représentants de l'autorité supérieure dans l'arrondissement et le département.

A ces encouragements, vinrent s'en ajouter d'autres,

non moins indispensables. Le Ministère de l'Instruction publique, le Conseil général et le Conseil municipal, nous allouèrent les subventions sans lesquelles, réduits à nos seules ressources, nous n'aurions pu mettre au jour tant de publications utiles et intéressantes à tous les points de vue. Utiles, ai-je avancé : C'est l'avis exprimé par M. le Ministre de l'Instruction publique, lors du concours des Sociétés savantes en 1874.

« C'est vous,—a-t-il dit aux délégués de ces Sociétés,—qui, dans chacune de vos provinces, découvrez à toute heure les indices nouveaux d'où sortent les vérités historiques..... Avec la plus industrieuse sagacité, avec une infatigable persévérance, inspirés par un attachement religieux aux choses du passé, vous fouillez intrépidement les moindres vestiges qui s'offrent à vous : les monuments, les médailles, les inscriptions, le sol lui-même, tout ce qui porte témoignage des générations éteintes, tout ce qui a pu enfermer une parcelle de leur vie.... Vous donnez ainsi à l'histoire les bases certaines dont elle a besoin. »

Donner à l'histoire des bases certaines, vérifier les faits à la source même, en fixer avec précision, par des constatations locales, l'existence et le caractère, reconstituer fidèlement le passé historique et géologique, voilà ce qui sera le mérite incontesté du XIX[e] siècle, et il le devra, pour la majeure partie, aux Sociétés savantes qui, multipliées partout, ont fourni les éléments de la critique historique et scientifique. Le vrai, le fait dégagé de toute erreur, tels sont les fruits des recherches incessantes de l'érudit de province : l'exactitude historique est l'objet de son culte. Il s'interdit tous les ornements dont l'éclat décevant a couvert tant de mensonges transmis par des générations d'annalistes. Il n'admet rien sans preuves.

Il veut un témoignage contemporain pour tous les faits, révise les éloges donnés aux hommes célèbres, et déjà il a fait crouler plus d'une statue aux pieds d'argile.

Afin de ne pas se disperser sans fruit dans les multiples routes du domaine intellectuel, cet érudit sans prétentions — ce qui est une première qualité — ouvrier du grand œuvre qu'achèvera un esprit généralisateur, borne son horizon à la voie qu'il connaît, où ses goûts l'entraînent. Il choisit une spécialité, s'y cantonne, y concentre ses aptitudes qui se développent avec amplitude. *Plus rien autre ne lui est*, pour parler le langage d'autrefois ; mais comme cette absorption est pleine de délices cachées!

Il faut avoir partagé ses travaux pour apprécier ce qu'ils récèlent de jouissances sérieuses, lorsqu'après des années consacrées au labeur le plus ingrat en apparence, l'érudit arrive à la découverte d'un fait ignoré, lorsqu'il enrichit l'histoire d'une page nouvelle. Quelle joie intime pour l'inventeur ! Un jour, après l'avoir revue, corrigée, vérifiée en tous les sens, il révèle son œuvre :

S'il est archéologue, il soutient, contre les sommités de l'Académie des sciences, la thèse de l'emplacement du *Port-Itius*, et son opinion fait loi ;

S'il est épigraphiste, les inscriptions monumentales et funéraires sont pour lui les pages du livre de pierre où le passé a consigné les évènements remarquables ; numismate, il les cherche dans les médailles et les monnaies ;

S'il est géologue, il suppute l'âge de la création, secret des couches accumulées de terrains où chaque époque enfouit ses vestiges.

Anthropologiste, on lui doit la découverte de l'homme contemporain des grands animaux disparus, et que les légendes ont fait assez puissant pour combattre 'Olympe, entasser Ossa sur Pélion.

Bientôt, il étend ses investigations, étudie les races humaines d'après les crânes, constate des transmigrations de peuples aux points les plus opposés du monde.

Naturaliste, il donne la description de la flore et de la faune du Boulonnais, non seulement dans leur état vivant, mais encore à l'état fossile, et il en indique les transformations successives.

S'il est généalogiste, ses recherches poursuivies pendant vingt années lui permettent de sauver de l'oubli les noms de toutes les familles du pays picard, dont on a dit que c'était la terre la plus fertile en gentilshommes, et d'élever, en outre, le monument appelé l'*État ancien du Boulonnais*, dans lequel revivent les anciens ordres administratif, religieux et militaire de la contrée, source inépuisable de dates et de faits à consulter par les annalistes futurs.

Mais, sans le secours de ces sources nouvellement révélées, plusieurs des nôtres ont, d'après les documents originaux, construit le premier édifice de notre histoire auquel on pourra ajouter, mais qu'on ne refera plus après eux, car il a pour base la vérité.

Celui-ci s'est borné à explorer *Boulogne pendant la première moitié du XVIIIe siècle;* il a étudié l'élan progressif de Boulogne sous la magistrature de l'éminent mayeur Achille Mutinot, l'Alexandre Adam d'autrefois. Celui-là, en s'attachant aux origines de notre industrie maritime, a suivi le développement de notre ville et ses destinées attachées à la prospérité de la Pêche, son unique ressource.

De plus habiles ont conçu des projets plus vastes, ont condensé l'*Histoire de Boulogne-sur-Mer* en deux volumes où la critique la plus exigeante n'a pu trouver d'erreurs; tandis qu'étendant au comté tout entier le

vaste essor de sa verve, un autre écrivain retraçait l'*Histoire du Boulonnais* en la rattachant par tous ses points de contact à l'histoire générale de la France.

D'autres encore n'ont eu en vue qu'un épisode digne d'être ciselé comme un diamant : c'est le siège de la ville, c'est le dévouement du maïeur *Eurvin,* grande figure que le pinceau d'un artiste habile a fixé sur cette toile magistrale, grande figure de grand exemple à rappeler en nos jours où tant de capitulations affligeantes ont mis en deuil les cœurs patriotiques.

Ah ! du moins, nous pouvons regarder sans crainte dans notre passé ! Le Boulonnais, constamment honoré pour sa vaillance et son dévouement à la terre natale, n'a pas une page de son histoire à retrancher. Même aux jours les plus sombres de la Terreur, il trouve le consolant témoignage que pas un de ses ancêtres ne fût un homme de sang, ni un traître. Sa pitié donna asile aux proscrits de la Révolution ; l'échafaud ne se dressa que deux fois sur nos places, amené par un proconsul de l'Artois : nous eûmes des victimes, mais pas un seul bourreau !

Notre terre est une terre privilégiée dont les franchises remontent aux municipes romains ; elle fut longtemps la sentinelle défensive de la frontière, et son histoire est féconde en faits glorieux. En 1415, alors que l'ennemi vainqueur à Azincourt, énorgueilli de la prise d'Harfleur, revenait triomphalement vers Calais qu'il possédait depuis plus d'un demi-siècle, Boulogne, éternel objet de sa convoitise, menacée d'un siége rigoureux, prit une attitude si martiale que l'ennemi n'osa l'attaquer.

Ce fait est prouvé jusqu'à l'évidence par le manuscrit le plus important que nous ait laissé le passé, par le

Compte des Recettes et Dépenses de Boulogne pour 1415-1416, découvert de nos jours parmi les monuments historiques de la France, et dont M. *Edmond Dupont*, chef de section à la direction générale des Archives nationales, a offert une transcription littérale à sa ville natale. La Société Académique ayant décidé que ce compte serait publié par elle, notre compatriote et collègue, à qui nous devrons bientôt un cartulaire de tous les documents boulonnais en dépôt aux archives de France, s'est chargé d'en diriger l'édition importante.

C'est à juste titre que nous donnons la place d'honneur dans nos travaux à la publication du compte de 1415-1416, car cette œuvre sera l'un des titres de notre compagnie à la reconnaissance des érudits. Unique témoin des détails de la vie communale en ces âges reculés, précieux, à ce titre, pour l'histoire locale, il est également précieux pour l'histoire générale, par des renseignements précis sur l'enfance de l'artillerie de siége ; pour l'histoire du Nord de la France, par la révélation des inquiétudes de la contrée, et de l'alliance des communes voisines lors du désastre d'Azincourt, le Waterloo du XVe siècle ; enfin, pour l'histoire de la langue, par son texte différent de tous ceux de la chancellerie, tant par la forme que par l'idiôme.

On espère que sa publication s'achèvera cette année et l'on se propose de la faire suivre de l'impression du fameux *Livre Vert*, de nos archives, afin de garantir les délibérations qu'il renferme contre toute éventualité de destruction.

L'édition des manuscrits importants n'est qu'une partie de notre tâche.

Je n'ai pas à rappeler les travaux de la Société antérieurement à la séance publique du 17 mars 1867 : ils

ont été le sujet d'un examen approfondi par M. l'abbé Haigneré, secrétaire perpétuel de notre compagnie, que je supplée à regret aujourd'hui, dont la science incontestée, servie par le plus remarquable talent d'écrivain, a ouvert la série des œuvres entreprises après cette solennité.

Appuyant de preuves nouvelles l'opinion qui voit dans Boulogne le berceau de l'illustre chef des croisades, M. l'abbé Haigneré a mis à néant les prétentions des villes rivales de la nôtre, dans *Encore un mot sur le lieu de naissance de Godefroi de Bouillon.* Cette question portée au Concours des Sociétés savantes de 1867, afin de lui donner plus de retentissement, mérita à son auteur une distinction recherchée et qui récompensa ses nombreux travaux d'histoire et d'archéologie : le titre d'Officier d'Académie.

Le secrétaire annuel fut admis, vers le même temps, à lire la fin de son *Histoire du journalisme Boulonnais*, revue des faits et des écrits les plus curieux des journaux de la localité depuis 1806.

M. Courtois, ingénieur des constructions navales, adressait alors à la Société une étude qu'elle a accueillie avec intérêt, sur *l'Age de la pierre dans le Boulonnais, et en particulier sur les silex polis.*

La destruction de nos archives antérieures au siége de Boulogne, perte irréparable, donne le plus grand prix à toute découverte de monuments de notre histoire au-delà de 1550. C'est dire avec quel empressement la Société a publié trois chartes inédites d'Eustache III, de Renaud et d'Ide sa femme, et de Philippe Hurepel, copiées par M. Haigneré sur un *vidimus* conservé aux archives nationales.

En octobre 1867, M. le Dr Duchenne réfutait des

idées récemment émises sur la *courbure lombo sacrée*, considérée comme caractère de race chez certains habitants du Portel et d'Audresselles. Le savant praticien, connu par des travaux renommés sur l'électricité, voit dans les matelots portelois les primitifs habitants du pays, admirablement conformés et présentant des types remarquables de beauté corporelle.

Un travailleur consciencieux et infatigable, M. Alph. Lefebvre, commençait alors la lecture d'un mémoire intitulé : *Polain, baron de la Garde, gouverneur d'Etaples*, amiral français qui a joué un grand rôle dans notre histoire maritime du XVIe siècle.

Le sol boulonnais est particulièrement propice aux études géologiques, et nous pouvons être fiers des travaux de géologie parus dans nos Mémoires. Les meilleurs juges ont loué les *Notices sur quelques mollusques et sur le corallien* dues à la science de MM. Edmond Rigaux et Emile Sauvage.

Ce sol renferme également de nombreux souvenirs du passé que des fouilles intelligentes ont exhumés. M. l'abbé Haigneré, et M. le Dr Emile Sauvage, ayant découvert un tombeau de l'époque néolitique, dans les garennes d'Equihen, en ont dit les secrets, et les résultats ont paru si intéressants, qu'aussitôt l'idée fut conçue de fouiller plus à fond les motelettes nombreuses du plateau d'Equihen, notamment celle qu'on désignait sous le nom de *tombe Fourdaine*.

Une commission nommée *ad hoc* s'occupa de cette exploration à laquelle les propriétaires du terrain donnèrent l'assentiment le plus obligeant, et elle découvrit une enceinte mégalithique dissimulée dans le remblai d'une motte considérable qui avait servi à la sépulture de quelque chef antique dont on retrouva les ossements.

M. le Dr Ernest Hamy, rapporteur de cette commission, poursuivant les succès qui ont commencé sa réputation, venait d'achever ses *Recherches sur le renne fossile dans le Nord de la France*, et en particulier dans le Bas-Boulonnais, et sur la co-existence avec l'homme de cet animal aujourd'hui émigré.

Un autre compatriote qui, depuis, a conquis une place distinguée dans le journalisme, M. Edmond Magnier, nous réservait la primeur de l'*Étude sur le Cardinal de Retz et la Fronde*, œuvre de haute portée dont la publication retardée témoignera prochainement des multiples aptitudes de son auteur.

La Société accueillit aussi l'*Histoire de la Pêche à Boulogne-sur-Mer*, publiée dans le 3e volume de ses Mémoires.

Presque chaque année, notre Compagnie s'est fait représenter aux Concours de la Sorbonne. En 1868, elle y délégua M. Eug. Martel, alors son président, et MM. Hamy et Sauvage qu'elle autorisa à faire des lectures sous son patronage, l'un sur les vestiges du *Renne en Boulonnais*, l'autre sur les *poissons fossiles*.

Appréciant tout ce qu'offre de charme local certaines œuvres inspirées par une actualité piquante, M. l'abbé Haigneré avait préparé l'édition d'un poëme héroï-comique, attribué à M. de Tresvillion, composé en 1724 ou 1725 sur *la Division du Chapitre de Boulogne-sur-mer, au sujet de la bulle Unigenitus*. Ce poëme est un résumé piquant des luttes intestines que le registre capitulaire consigne avec une naïveté sans pareille et qui font songer au *lutrin* de Boileau et au vers célèbre

Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des... chanoines !

Notre secrétaire perpétuel proposait également la

publication des « Mémoires historiques et anecdotiques » (1619-1625), composés par Pierre Maslebranche, chapelain de la cathédrale, lorsque la guerre de 1870 interrompit soudainement nos réunions.

Précédemment, notre savant collègue avait présenté à la Société la copie qu'il avait relevée de l'*Armorial du Boulonnais* ; il avait publié aussi, avec une notice pleine d'intérêt, sept *lettres inédites de Henri IV*, adressées à M. de Palcheux, gouverneur de Neufchâtel, et mis à jour le mémoire intitulé : *Boulogne sous l'occupation anglaise, en 1549*.

La guerre néfaste arriva. Quand on se reporte à ces années désolées dont il semble qu'on soit si loin déjà, tant le Français est oublieux, on se rappelle les douloureuses inquiétudes de chaque jour, les craintes du lendemain, l'angoisse patriotique des cœurs humiliés dans leur orgueil national, et la pitié accompagnée de remords qu'on éprouvait pour les provinces victimes de cette aventure fatale.

Alors la France pleurait ses fils perdus et ne voulait pas être consolée !

Pouvait-on songer au passé, dans un présent si lugubre, autrement que pour s'inspirer de l'esprit de résistance de nos pères à tous les envahissements de la Patrie ?

Après la guerre, après la Commune, vint cette période de torpeur, comparable à la convalescence qui suit les maladies dangereuses.

Ébranlé par les crises, le corps n'a plus de force, il lui faut du temps pour reprendre l'habitude de la vie. Deux années s'écoulèrent ainsi : En juillet 1872, on désespérait que la Société Académique pût se reconstituer, à ce point qu'on agita la question de l'ensevelir ; mais aux tressaillements de ses membres lorsque cette

motion fut faite, on reconnut qu'elle conservait une vitalité suffisante pour subsister longtemps.

Le danger de dissolution qui menaça notre institution a été comme l'une des crises de l'existence qui, subies une fois avec courage, renouvellent l'organisme entier et lui insufflent un sang plus vigoureux.

Peu à peu, en reprenant la régularité de ses séances, en faisant effort pour produire des études utiles et agréables, en appelant une autre génération à son aide, la Société Académique se reconstitua en pleine force et vigueur.

Tout d'abord, elle inaugura la reprise de ses travaux par une œuvre de justice, en se chargeant de mettre en lumière la vie pleine de bons exemples de résignation et de persévérance de l'illustre Frédéric Sauvage. M. Louis Bénard et son collaborateur reçurent la mission d'en coordonner les éléments que le neveu de l'inventeur boulonnais, M. Pierre Sauvage, d'Abbeville, mit à leur disposition, et de préparer la publication de la *Correspondance de Frédéric Sauvage, précédée d'une étude historique sur sa vie et ses œuvres.*

Des circonstances heureuses vinrent servir la bonne volonté de notre institution. Le 24 décembre 1872, M. l'Inspecteur de l'Académie de Douai réclamait notre concours pour l'organisation du Musée scolaire projeté à Paris. Afin de répondre au vœu exprimé par le représentant de l'Université dans le département du Pas-de-Calais, la Société lui adressa les *Recherches historiques sur les écoles primaires de Boulogne, avant, pendant et depuis la Révolution*, faites en collaboration par M. Eugène Le Petit et le secrétaire annuel. M. l'Inspecteur voulut bien agréer ce travail et envoyer d'encourageantes félicitations aux auteurs.

M. Louis Bénard, membre titulaire, constamment en quête des sources de l'histoire de Boulogne qui lui doit tant, ainsi qu'à Louis-Auguste d'Hautefeuille, l'ami enlevé à ses affections, a enrichi nos publications de documents du plus vif intérêt, sur les *Mesures aux grains de Boulogne et du Boulonnais*, sur les *Revenus et charges de l'Abbaye de Samer*, sur les *études de notaires* où sont déposés, depuis 1512, les actes des prédécesseurs des officiers ministériels actuellement en exercice, etc. Il donna encore une lettre datée de Boulogne, le 14 mars 1757, au sujet de la tentative de Damiens contre Louis XV. Il a promis de plus une copie annotée des procès-verbaux des *États généraux du Boulonnais tenus en 1560-1561*, et une histoire du *Bailliage de Desvres*, qui sera en même temps l'histoire de cette ville autrefois importante.

M. Alphonse Lefebvre, déjà connu par ses travaux sur les institutions, les monuments, les hommes et les choses du pays, collectionneur heureux d'un musée particulier très riche en objets d'art, a étudié devant nous ce que fut à toutes les époques *L'industrie hameçonnière sur le littoral du Pas-de-Calais.*

De son côté, M. l'abbé Joncquel, préoccupé du désir de mettre l'accord entre les récits de Moïse et les découvertes géologiques modernes, apporta dans cette question controversée d'abondantes preuves orthodoxes, dans ses *Supputations géologiques de l'âge du genre humain;* et ces preuves sont déduites avec un talent de style si vif de clarté et de verve entraînante, qu'il faut des juges plus compétents que je ne le suis en ce sujet pour ne pas lui donner raison de tous points.

La géologie est, grâce à plusieurs de nos collègues, l'une des branches de nos travaux qui attirent le plus

l'attention du monde savant. M. Edm. Rigaux est ici l'un des premiers parmi les premiers en cette science, et les *Notes pour servir à la géologie du Boulonnais*, publiées dans le 5e volume de nos Mémoires, suffiraient seules à établir une réputation de géologue distingué.

Mue par le désir d'intéresser à son existence les écrivains dignes d'occuper son attention, la Société Académique commença une revue littéraire en février 1873. Ern. Serret et ses œuvres furent l'objet d'un examen sympathique, suivi d'appréciations sur l'*Histoire du Boulonnais*, œuvre principale de M. Hector de Rosny, et sur l'*Etat ancien du Boulonnais*, par M. Eugène de Rosny, de qui *Sainte-Beuve* aurait pu dire : « C'est » l'un de ces investigateurs ardents, sagaces, infatiga- » bles, qui ne connaissent ni l'ennui, ni le dégoût de la » plus ingrate recherche quand il s'agit d'arriver à un » détail vrai, à un éclaircissement nouveau, à un fait » de plus. »

La nomenclature de ces œuvres diverses est difficile à varier de manière à ce qu'elle n'apporte pas l'ennui avec elle. Toutefois, le strict devoir de la Société étant de les rappeler, il faut, pour arriver au double résultat d'être complet et succinct, se borner à l'énumération la plus simplifiée.

Depuis 1873, M. Emile Sauvage a publié, dans nos Mémoires, une étude sur les *Astéries du terrain Jurassique supérieur de Boulogne*, et une *Notice sur un spathobate* du terrain portlandien ;

M. Hamy, une note sur les débris du rhinocéros à narines cloisonnées ;

M. Alphonse Pinart, voyageur français de haut dévouement et de mérite transcendant, au retour de sa première exploration, voulut bien réserver à notre

Société l'audition de la description d'une chasse aux animaux marins et des pêcheries sur la côte Nord-Ouest de l'Amérique;

M. Ern. Lejeune, membre titulaire non résidant, administrateur du Musée de Calais, a donné comme bienvenue lors de son entrée dans notre compagnie, une excellente notice sur les *Fouilles préhistoriques aux Noires-Mottes de Sangatte ;*

M. Achille Dubarle, membre titulaire, un curieux en tous les genres de littérature, poëte à ses heures, qui, naguère adressait une épître si patriotique aux Alsaciens-Lorrains émigrés en Algérie, nous a raconté avec charme *L'état du canal de Suez en décembre 1873.*

Ont paru encore dans nos publications : *L'Étude sur les origines de la pêche*, présentée au concours des sociétés savantes, en avril 1874 ;

L'édition du petit livret de Jacques Cavillier, commérages d'un bon bourgeois de l'autre siècle ;

Une étude intitulée : De *l'Alcoolisme et de l'Alcoométrie*, par M. Edouard de Poilly, ingénieur-voyer, auteur d'un autre mémoire approfondi sur *l'altération des eaux dans le voisinage des cimetières.*

Les prochains bulletins comprendront un *Mémoire sur les communes du Nord, lors du désastre d'Azincourt*, étude sur les relations des villes de la région en 1415, 1416, lue au concours de la Sorbonne le 2 avril 1875 ;

Une communication de l'*Inventaire dressé après la mort de l'aéronaute Pilatre de Rozier*, et de son infortuné compagnon Romain ;

Un *Inventaire de l'armement et de l'état des munitions de la forteresse du Mont-Hulin, en 1645*, trouvaille heureuse de M. Louis Bénard ;

Enfin, le compte-rendu d'une étude de M. Fernand Nicolaï sur *La moralisation du suffrage universel par la représentation de l'intelligence, de la famille et de la propriété, au moyen de la pluralité des votes*, par M. Bourgain-Hénin, membre titulaire, compte-rendu qui se trouve être l'une des meilleures pages que l'on ait faites jusqu'ici sur cette grave et haute question.

Je m'arrête. Il est temps, direz-vous. Je n'ai pas tout dit pourtant ; mais était-il possible de ne laisser rien de côté dans une revue si compliquée. Si je suis arrivé à donner une idée de la variété et de l'importance des occupations de la Société savante de Boulogne, le but est rempli et il ne reste qu'à rappeler les douloureuses pertes éprouvées, les morts regrettés.

Hélas ! la vie est une voie pavée de tombeaux. A chaque pas, on laisse derrière soi des compagnons de route qu'on avait appris à aimer et à respecter. La Société a déploré successivement le trépas de MM. *Ch. Marmin, Louis Cousin, Charles Henneguier, Emile Hénin, Aug. Adam, Th. Hamy*, et consacré des pages émues à leur mémoire.

Elle a perdu aussi le membre honoraire dont la sympathie l'enorgueillissait, l'éminent *Sainte-Beuve*, à qui la fondation de notre Compagnie avait souri comme une revanche d'un passé longtemps somnolent et infécond. Toutes ses dernières lettres sont pleines de témoignages affectueux pour la Ville et l'institution qu'il aimait. Que la Ville ne l'oublie pas et se hâte de donner son nom illustre à l'une de ses voies. Qu'elle sache combien les étrangers s'étonnent avec raison que rien ne rappelle ici que Sainte-Beuve est fils de Boulogne. On a songé à Daunou, à Leuliette ; on songera à Ernest Serret, digne aussi d'un hommage public, mais Sainte-Beuve

ne doit plus attendre. Il n'a que trop attendu. Eh ! de qui nous enorgueillirions-nous si ce n'était du poëte des *Consolations*, effusions exquises d'un esprit élevé, de l'auteur de *Port Royal* qui a fait revivre un monde disparu, du critique des *Lundis*, de l'écrivain de toutes les délicatesses unies à la science la plus profonde.

Me voilà arrivé à la fin d'un compte-rendu que je n'ai pas eu le talent d'abréger. Qu'il me soit permis d'affirmer ici ma foi dans les progrès de la Société Académique. Elle possède tous les éléments qui font le succès. Plusieurs de ses membres l'honorent par leur mérite, et beaucoup d'autres ont la patiente sagacité indispensable pour les travaux d'érudition auxquels elle s'est vouée. Si je jette un coup-d'œil sur l'avenir prochain, je la vois justifiant de plus en plus sa devise, si digne d'être celle de la France entière : *Labeur et Concorde* ! —retrouvant tous les titres d'honneur de la Commune de Boulogne, les pages glorieuses du dévouement de ses maïeurs et bourgeois, pages de grand enseignement et d'exemple à suivre ; je la vois enfin produisant l'œuvre qui sera son chef-d'œuvre.

Ayons patience et confiance !

La parole a été ensuite donnée à M. *Hector de Rosny*, vice-président, rapporteur du jury d'Histoire, pour son rapport sur le concours d'Histoire, ouvert en 1874.

M. H. de Rosny s'est exprimé en ces termes :

MESSIEURS,

Vers les sixième, septième siècles et suivants, quand le Christianisme fut solidement organisé dans les Gaules, l'esprit d'association monacale, encouragé, dirigé par

les évêques, leur donna leurs meilleurs auxiliaires. Possesseurs du sol, les seigneurs se montrèrent à l'envi généreux, et les abbayes se fondèrent. Elles prospérèrent généralement, se multiplièrent, bien qu'inégales en étendue et en richesses, et bientôt la région du Nord en fut couverte ; le seul diocèse de Boulogne, démembrement de celui de Thérouane, dont il ne comprit guère que le tiers, en compta treize.

L'une de celles-ci, l'abbaye d'Auchy, était assise sur les bords de la Ternoise, à une lieue environ au nord du vieil Hesdin, assez loin du Boulonnais, par conséquent ; mais l'on sait que la nouvelle circonscription religieuse, née des désastres de la vieille capitale des Morins, poussant ses emprises jusqu'au cœur de l'Artois, dépassait les limites de notre petite province. Le lieu d'Auchy, aux temps primitifs, et par ces mots, nous désignons le septième siècle, faisait partie des domaines considérables, de natures diverses, et partout répandus dans cette fraction de la Morinie, qui nous appartient ou nous touche, d'un seigneur de la contrée nommé Adroalde, que St-Omer connut, et convertit, sinon au christianisme, tout au moins aux pratiques, un peu délaissées par lui, du culte divin que déjà il avait embrassé. Malbrancq, l'historien des Morins, avec l'imagination aventureuse qui lui est propre, et sur la foi de chroniqueurs qu'il ne nomme pas, nous représente cet Adroalde, avant sa conversion, comme un déprédateur, une sorte de brigand, littéralement un pirate, qui, tant sur mer que sur terre, par ses malversations, ses rapines, ses violences, aurait acquis son immense fortune. Sans doute, elle avait pu s'accroître, et par des voies illicites, celles que les forts et les puissants de l'époque ne se refusaient pas toujours ; mais le moine-auteur, trop souvent cru sur

parole, qui nous raconte comment ce personnage, revenu à de meilleurs sentiments, se dépouilla d'une grande part de ses biens, voués à des établissements monastiques, avait charge de ménager sa mémoire. Adroalde donna donc à l'évêque Omer, en d'autres termes, à l'Église, le vaste domaine de Sithiu (aujourd'hui la ville de St-Omer), qu'il ne tarda pas à reprendre, mais d'accord avec l'évêque, pour le transmettre aux compagnons, ou collaborateurs de ce dernier, Bertin, Mommolin et Ebertramne, en vue de cette grande fondation qui devint l'abbaye de St-Bertin. Cette fois, il fut plus libéral encore, car, à la terre de Sithiu, il en joignit onze autres, parmi lesquelles, avec Auchy-en-Artois, nous trouvons, dans le Boulonnais, celles de Frencq et de Landrethun.

Or, tout cela était concédé avec les maisons et bâtiments, les eaux et les moulins, animaux et instruments de culture, les fruits pendants ou récoltes, les fermes avec leurs colons, les troupeaux avec leurs pasteurs, en plus d'innombrables droits de censive. Une vie de pirate comporte-t-elle tant d'établissements montés, de possessions réglées ? Pirate ou grand seigneur, Adroalde était certes un pénitent magnifique.

Ce n'est pas sans intention que nous avons insisté sur les circonstances de la donation, en particulier sur le nom et la qualité des seconds donataires, devenus possesseurs de tant de richesses, et libres d'en disposer à leur gré. Ce fait, établi dès ce moment, d'un abandon absolu aux fondateurs d'Auchy et de St-Bertin, peut jeter quelque lumière sur les causes d'une prétention et d'une résistance, sur une question, en un mot, qui traversera les siècles, divisant sans fin, presque sans relâche, les deux monastères contemporains de St-Bertin et d'Auchy.

L'un des donataires, et le plus célèbre, Bertin, après avoir fondé à Sithiu la maison qui porta son nom, maître d'Auchy, comme de tout le reste, y fit bâtir une chapelle, ou mieux un simple oratoire : c'était le commencement ordinaire. Puis vint Adalscaire, comte d'Hesdin, dans le voisinage, qui, de concert avec Anéglie, son épouse, de cette chapelle, d'abord, fit une église, et, à la prière de leur fille Sicchède, incitée à la vie religieuse par Omer et par Bertin, près de l'église éleva un monastère dont celle-ci fut la première abbesse.

Ainsi prit naissance le monastère d'Auchy ; ainsi ils se formèrent tous, parfois avec quelque variante dans l'élément occasionnel, un vœu, une expiation, un grand deuil, mobiles inspirateurs d'une grande largesse ; et voilà lancée dans l'avenir une de ces fondations qui, avec le temps, devinrent, au gré de la vocation et du destin, des refuges, des hospices, des villages, des bourgs, des cités, des puissances. Rien ne manqua au début de la nouvelle maison, pas même la notoriété que donnait alors l'éclat des œuvres et de la vertu, suivi de la sainteté, manifestée par des merveilles. Un prêtre, ou missionnaire, de Toulouse, Sylvin, vint à Auchy où il s'arrêta : l'endroit lui plut, il y bâtit une cellule ; et, après une vie d'apôtre, qui attira sur lui pendant près de trente ans les regards de toute la contrée, y finit pieusement ses jours. Enseveli dans l'église, il en fut proclamé le patron, en même temps qu'il devait être, par sa renommée, portée au loin, attirant offrandes et pèlerins, la fortune, comme la célébrité, de l'abbaye.

Asile d'une congrégation de femmes, que, deux siècles durant, gouvernèrent successivement les héritières des pouvoirs de Sicchède, l'abbaye poursuivait tranquillement le cours de ses destinées, quand elle se trouva,

comme tant d'autres, sur le passage des hommes du Nord, des Normands. On le sait, ils ne faisaient point de quartier. C'était vers la fin du neuvième siècle, l'an 881. Ces terribles ravageurs s'avançaient comme une trombe; ils détruisirent de fond en comble Auchy, ou St-Sylvin, ainsi qu'on disait plus communément alors. Tout tomba, et, deux cents ans plus tard, gisait encore à l'état de ruine, quand Gauthier d'Hesdin, successeur des premiers comtes, entreprit de relever l'abbaye. C'est à son fils Enguerrand, et à Mathilde, épouse de celui-ci, qu'il fut donné de la rétablir entièrement, non sans la coopération très-directe et très-ostensible de l'abbé de St-Bertin, alors du nom d'Hèribert, qui, changeant l'usage primitif du monastère, au lieu de femmes y envoya des moines, et des moines, non-seulement de son ordre, mais de sa maison, à leur tête Sulger, installé par Héribert et Enguerrand en qualité de premier abbé d'Auchy. Notons soigneusement cette intervention de l'abbé de St-Bertin dans la restauration, en 1072, ou plutôt dans la transformation, de l'abbaye d'Auchy. Deux ans après, Sulger mourut, et le deuxième abbé fut encore du choix d'Héribert, qui le prit à Auchy même, conséquemment parmi les premiers moines déjà venus de St-Bertin. Enfin Gervin, cet abbé, ayant été on ne sait pour quelles raisons, peu de temps après, déposé, on vit revenir Héribert, toujours amenant de son couvent, bien qu'au vif déplaisir des religieux d'Auchy, Norbert, leur troisième abbé.

Donc l'origine des premiers moines, et ces trois nominations successives dont l'initiative n'avait pas été contestée à St-Bertin, pas même par le nouveau bienfaiteur, le comte Enguerrand, semblaient établir le droit de ce dernier couvent, pouvant dériver naturellement

d'ailleurs de l'usage fait à Auchy d'une partie de la donation d'Adroalde. A l'appui de la prétention de St-Bertin on pouvait ajouter que, par suite des nombreuses migrations du corps de St-Sylvin, fuyant devant les Normands, l'abbaye-mère, à titre de fondatrice sans doute, et avec une autorité de suzeraine, s'était emparée de cette relique, que, les beaux jours revenus, il lui plut même de garder. Cet acte peut paraître excessif; toujours est-il qu'encouragée par des commencements acceptés, elle entendait jouir du privilége de tirer de son sein les abbés d'Auchy, sans même s'arrêter aux termes d'une charte, réglant, il est vrai, d'autres intérêts, mais dans laquelle Hubert, évêque de Thérouane, en 1079, avait cru devoir rappeler que les comtes d'Hesdin, Gauthier et Enguerrand, en même temps qu'avec des libéralités nouvelles ils rétablirent les bâtiments conventuels, s'étaient interdit toute ingérence ou immixtion dans le choix de l'abbé d'Auchy, par eux abandonné aux moines, sauf le cas où, ne pouvant le trouver dans leur communauté, il leur était enjoint d'aller le chercher à St-Bertin. Et, en effet, il y avait beaucoup à dire sur cette charte de l'évêque Hubert, mentionnant incidemment un titre, mais n'en pouvant constituer un contre les religieux de St-Bertin, dont le scel n'est même pas au bas de l'acte. La charte ainsi relatée du comte d'Hesdin eût-elle, par sa reproduction dans celle de l'évêque, un caractère authentique, ne pouvait engager que le comte; et de ce que celui-ci avait renoncé à certaines prérogatives il ne suivait pas que St-Bertin eût fait le même sacrifice. Grave sujet de controverse néanmoins! Et qui sait, quand elle s'est établie pour la première fois, avec une sorte d'acrimonie de part et d'autre, si l'on n'a pas été jusqu'à examiner la person-

nalité de cet évêque Hubert, énonçant, à propos de toute autre chose, un fait si favorable à Auchy, de l'évêque Hubert que l'histoire ecclésiastique nous représente comme l'un des moins dignes qui aient occupé le siége de la Morinie, accusé de simonie, et finalement déposé dans un Concile ?

De sa charte, au résumé, comme de ses appendices, il ne nous paraît rien résulter qui ait pu obliger St-Bertin ; et vingt-deux ans plus tard, en 1102, après la mort de Norbert, St-Bertin semble s'en préoccuper fort peu, quand il vient tout simplement remplacer le défunt par un des siens, Odon, cellérier du couvent, récemment arrivé de Cluny, d'où avaient été appelés les réformateurs du plus grand nombre des maisons de l'ordre de St-Benoit.

Si, en préludant à l'analyse des annales d'Auchy, je me suis arrêté avec complaisance sur cet incident, c'est qu'il va réagir sur toute la vie de l'abbaye ; c'est que dans tout le cours de cette histoire, dénuée de grands faits, je n'en ai pas découvert de plus intéressant, ni qui ait affecté à un tel point les destinées que je raconte, à ce point qu'il deviendra le souci, la passion, l'irritation, et le cauchemar, des moines pendant huit siècles, et jusqu'à leur dernier jour.

Pour cette question ils oubliaient souvent jusqu'à des intérêts plus réels ; car, partageant le sort de tous ceux qui possèdent, ils ne vivaient pas toujours en repos, ni sans alarmes au sujet de leurs biens, que leur disputèrent parfois même les descendants, moins favorablement disposés, de leurs premiers bienfaiteurs. Il y eut un autre Gauthier, comte d'Hesdin, et neveu d'Enguerrand, qui, mécontent de la munificence de ses pères, voulait reprendre à Auchy ce que ceux-ci lui avaient

donné. Mathilde, sa tante, veuve d'Enguerrand, existait encore, cachant sa vie dans un modeste asile, dépendance de l'abbaye, où elle continuait à répandre sur les religieux des largesses qui déplurent à Gauthier. Au-dessus de ces petits comtes, très-multipliés, trop indépendants, le droit féodal avait placé un juge dont ils relevaient tous, le suzerain, leur imposant sa volonté, et contre eux se servant de l'épée au besoin : c'était un remède au mal. Robert II, comte de Flandre, fit rentrer dans le devoir son turbulent vassal ; et l'abbaye d'Auchy, rassurée sur le sort de ses possessions primordiales, ne négligeait aucune occasion de les augmenter : elle recommença à s'arrondir de telles ou telles petites terres, voisines ou distantes, d'un prieuré en Champagne, d'un cantonnement de valeur dans la forêt d'Hesdin, à grossir son cueilloir de dîmes, de redevances, de droits de toute nature, de patronage, de personnat, de pêche, de four, de mouture. Un autre comte de Flandre, Charles-le-Bon, honorait les religieux d'une protection toute spéciale ; il la porta jusqu'à renouveler, dans une charte de 1120, cette fameuse mention de la liberté qu'ils prétendaient avoir de nommer leur abbé, probablement à leur suggestion, car les moines saisissaient toute circonstance propre à mettre en relief ce qu'ils appelaient leur droit, impatients qu'ils étaient du joug de St-Bertin. Cependant l'énonciation complaisante du très-puissant comte demeura lettre morte, et n'empêchait pas St-Bertin, muni, de son côté, d'une bulle confirmative du pape Callixte II, d'user pour la sixième fois de son vieux privilége, lorsqu'en 1159, et après la mort de l'abbé Godescalque, une subite résolution sortit de la communauté subordonnée. Elle remplaça elle-même l'abbé décédé, et le remplaça par le moine Guarin, l'un

de ses membres. Véritable coup de tête, et double dans sa témérité; car non-seulement l'abbé de St-Bertin prétendait à cette nomination, mais il entendait que le choix ne pût porter que sur un religieux de sa maison. Les réclamations ne se firent pas attendre. Toutefois, la hardiesse de l'entreprise révélait assez les dispositions militantes de l'abbaye d'Auchy, pour que les moyens ordinaires du rappel à la soumission par voie de remontrance épiscopale, aux yeux de l'évêque de Thérouane lui-même, parussent insuffisants.. Cet évêque était homme d'expédient, que fit-il ? Il obtint que l'élu d'Auchy, quittant un instant son cloître, fît profession à St-Bertin, pour, de là, aller reprendre un poste qu'il ne pouvait légitimement occuper qu'à cette condition. Sujet de St-Bertin, et pourvu, à ce titre, d'une investiture régulière, Guarin revint donc vers ses premiers frères, qui se donnèrent l'innocent plaisir de l'élire. Il est à regretter que toute cette stratégie n'ait profité que quelques mois à l'abbé Guarin qui fut déposé ; et il fallut recommencer, mais sous l'influence de ce compromis récent confirmant, plus qu'il ne l'affaiblissait, le droit de St-Bertin, dont le candidat agréé, pour gouverner Auchy, avait dû se présenter couvert du froc de l'abbaye suzeraine. Et c'est bien ainsi qu'Auchy l'interprêta, puisque nous voyons cette communauté se résigner à recevoir, de la main de St-Bertin, l'abbé, successeur de Guarin, et après celui-ci plusieurs autres. Contre St-Bertin, contre l'évêque de Thérouane, le voisin, l'ami traditionnel de la grande abbaye, l'opposition avait ses heures, elle ne pouvait être permanente, forcée d'ailleurs, en des circonstances imprévues ou contraires, de s'incliner et d'attendre, quand le tempérament des moines, accidentellement et par cas fortuits, ne comportait plus la

lutte, quand ils avaient besoin eux-mêmes de la protection de St-Bertin, ou de celle de l'évêque, comme le jour où ils sollicitèrent de ce dernier l'excommunication des gens d'Auchy, qui, joints à la bourgeoisie d'Hesdin, avaient détruit les écluses de leur rivière, et pénétré dans l'enclos, et enlevé les croix du cimetière.

Toutefois, en dépit des services rendus, et de ceux qu'on pouvait espérer, et de trente années, quarante années de silence, d'acquiescement apparent, (quarante ans, qu'est-ce que cela pour un couvent ?) la tradition était loin de se perdre ; bien au contraire, le sentiment transmis de quelque droit méconnu survivait, indestructible, et la résistance, longtemps contenue, éclatait tout-à-coup. Nous voici en 1208 : les moines choisissent un des leurs pour abbé. St-Bertin, informé, expédie son *veto* ; ils le reçoivent, et passent outre. C'est toute une révolte. On en réfère à l'évêque de Thérouane qui les excommunie. Ils en appellent de l'interdit à Rome ; l'affaire prend des proportions inaccoutumées ; et le Pape, voulant en finir (mais il n'en finit pas) avec cette question pendante depuis des siècles, prescrit une information dont les enquêteurs furent les abbés de St-Jean-au-Mont, de Blangy, et de Longvilliers. Le procès, disait le Pontife, sera instruit tant par titres que par témoins, porté devant nous, et plaidé contradictoirement. Ce pontife était Innocent III, d'un esprit conciliant, et fort enclin, comme cinquante ans avant l'évêque de Thérouane, à imaginer quelque moyen terme. Ne pouvant éviter de prendre en quelque considération la possession, le long usage, et les sentences déjà rendues, il se prononça en faveur de St-Bertin, mais avec cette restriction que tout en recevant leur abbé de ce monastère, les religieux d'Auchy auraient le droit d'aller

l'y prendre, de le choisir et de l'élire eux-mêmes. C'était là une énorme concession, concordant, il faut le dire, avec la loi canonique, qui même allait plus loin, puisqu'en règle générale, elle affranchissait la communauté religieuse de toute intervention étrangère dans le choix de son plus haut dignitaire. Mais toute règle souffre exception ; et s'il y avait exception motivée, consacrée par le temps et la pratique, c'était assurément celle qu'invoquait St-Bertin, toute pesante et importune qu'elle pouvait paraître à Auchy. Auchy le sentait bien ; l'abbaye sentit en même temps ce que l'arrêt, bien qu'incomplet, avait pour elle d'avantageux, et le pas immense qu'il lui faisait faire : relevée en grande partie de son infériorité, elle fut sage, et se tint pour satisfaite pendant plus de deux cents ans.

Jean Alardi, son treizième abbé, et le premier élu dans ces conditions, était très-propre, tant par son caractère que par de réelles aptitudes, par lui mises au service de sa nouvelle maison, à la réconcilier tout-à-fait avec celle qui savait former de tels hommes. Il fit respecter contre tous les droits du monastère, notamment contre ceux d'Auchy et d'Hesdin, qui journellement, et par toutes sortes d'entreprises, troublaient son repos, ses pieux exercices, et sa pêche, très-fructueuse, paraît-il, dans les eaux de la Ternoise. Il fit plus, il lui concilia la faveur des plus hauts personnages, du fils aîné de France, depuis Louis VIII, et de Blanche de Castille, son épouse, du roi St-Louis, et du comte de Flandre, qui l'affectionna à ce point de prendre le titre d'*avoué*, de *défenseur infatigable*, de l'abbaye.

Un autre abbé, Guillaume de Furnes, demanda et obtint la même distinction de Robert II, comte d'Ar-

tois. Enfin Gilles de Cocove, durant une administration de vingt-six ans, fut l'habile instigateur des générosités de la comtesse Mahaud, fille de Robert. Nous en passons, des ces abbés, et non des moins dignes, parce que leurs noms ne se rattachent à aucun événement important, et que leur succession, trop individuellement suivie, avec des œuvres uniformes, amènerait dans le récit une sorte de monotonie. Certaines qualités communes à la plupart d'entr'eux, la dignité, l'ordre, la vigilance, témoignent assez qu'ils sortaient de bonne école. Il ne fallut rien de moins que cette série de désastres terminés par la funeste journée de Crécy, qui livra le Nord de la France aux Anglais, et la profonde perturbation dont elle fut la cause, pour empêcher Guy de Maserny, alors abbé d'Auchy, de continuer, au profit du monastère, l'intelligente tradition de ses prédécesseurs. Le monastère, en ces jours lamentables, subit l'inévitable sort, et ne put échapper à la destruction. Les religieux se dispersèrent ; l'abbé, forcé de fuir, fut appelé à un autre poste, et le désordre fut tel que le pape Innocent V, dans l'intérêt même de l'établissement désert, cru devoir, de sa propre autorité, et pour ne pas laisser vacante la succession des abbés, y nommer un titulaire, Bernard de Meleto, dont la présence, au siége de son gouvernement, si elle fut jamais effective, demeura inaperçue. Vingt-six années se passèrent, qui donnèrent à l'ennemi le temps de quitter le territoire, et aux religieux survivants la faculté de reparaître. Après la mort de Bernard, ils se remirent en possession de leur droit, mais dans les limites tracées par la dernière bulle, et élurent pour leur abbé un religieux de St-Bertin, Jacques de Condette, d'une famille noble du Boulonnais. Calamiteuse époque ! La guerre étrangère

avait cessé ; mais le schisme régnait dans l'Eglise, à la fois gouvernée par deux papes. Clément VII, celui que la France reconnut, ancien évêque de Thérouane, et descendant des comtes de Boulogne, refusa à l'élu d'Auchy ses provisions que, sans consulter les religieux, il transporta à Jacques Moinel l'un d'eux, le seul qui eût refusé de recourir à l'élection de Jacques de Condette. Le but de l'opposant fut ainsi révélé, et tous les autres se soumirent, avec d'autant plus de hâte peut-être que cette nomination, bien qu'ils y fussent étrangers, réalisait le plus ancien, le plus constant, de leurs vœux. St-Bertin avait protesté ; mais l'antagonisme des papes, ou plutôt de l'anti-pape, ne permettait pas que les choses s'accomplissent légalement. Tentés par cet état de déchirement, les religieux d'Auchy, Jacques Moinel n'existant plus, et après quelques vains essais d'élection régulière, portèrent leurs voix sur l'un des leurs, Jean Grenier, dit Glachon.

Nous sommes en 1418. Il y avait, disions-nous, deux cent huit ans que la bulle généreuse, mais impérative, du pape Innocent recevait son exécution dans le couvent, et elle avait fait belle la part d'Auchy dont l'obéissance, bien que n'ayant pu tout obtenir, paraissait assurée ; des générations de moines avaient passé sur le vieux levain, sur cette prétention à une liberté illimitée qu'on pouvait croire éteinte ; elle ne l'était pas, elle dormait. Et elle se réveilla avec la vivacité des premiers temps, avec un emportement qui appela les sévérités de l'évêque de Thérouane, et les foudres du pape légitime, Martin V. Le duc de Bourgogne se mêla à la bataille ; et tout se termina par une transaction qui, en légitimant pour cette fois l'élection de Jean Grenier, reconnaissait expressément les droits de St-Bertin, les

religieux s'engageant, pour eux et ceux qui viendront après eux, à les respecter à l'avenir.

Après cette nouvelle tentative, n'ayant produit, comme toutes les tentatives avortées, qu'un titre de plus à l'appui de la suzeraineté de St-Bertin, force fut donc de se conformer à une situation si constamment prescrite. Et quel si grand avantage Auchy trouvait-il donc à la repousser ? Dès qu'aucune aspiration personnelle ne s'y mêle, très-respectable sera toujours le sentiment naturel d'une entière indépendance. Mais enfin, à peine le fils de St-Bertin était-il devenu le père à Auchy, qu'il prenait avec le gouvernement, les intérêts, les idées, même les ressentiments et les préférences de sa nouvelle famille. Son influence, comme ayant appartenu à une communauté de premier ordre, était acquise aux siens. Il n'aurait pas manqué de signaler sa venue par quelque bienfait. Hier il obtenait pour eux le titre si ambitionné de seigneur vicomtier du lieu ; demain, et grâce à l'entremise du duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, il fera respecter les priviléges d'Auchy par le premier pontife lui-même, qui avait eu la faiblesse de donner l'abbaye à un prince, à Arthur de Bourbon : ce jour-là St-Bertin et Auchy se trouvèrent d'accord, et protestèrent ensemble. Nul plus qu'Olivier Gobert ne prit le soin de faire confirmer et d'accroître les droits, les prérogatives, et les possessions de l'abbaye. Il eut le crédit de se faire concéder, ou restituer, par l'abbé de St-Bertin la mâchoire inférieure de St-Sylvin : je dis restituer ; si bonne justice avait été faite, le corps entier serait revenu à Auchy. L'administration d'Olivier Gobert fut remarquée du pape Léon X, qui lui accorda, pour lui et ses successeurs, le droit de porter crosse et mitre, celui de bénir les autels et les ornements, en un

mot, tous les priviléges épiscopaux. Avant de se démettre pour raison d'âge, il avait pu atténuer, ou réparer, dans la mesure de ses ressources, les ravages et destructions, suite de la lutte, de la longue et mémorable lutte, entre les Français et les Impériaux.

On voit que le seizième siècle s'est ouvert ; l'Artois est au pouvoir de la maison d'Autriche. Les religieux d'Auchy ont-ils entrevu dans ce changement de domination quelque chance meilleure, une occasion propice ? La crosse est à donner, et sans paraître se souvenir de leurs défaites passées, les voici qui se lèvent de nouveau, et portent à un étranger, à un moine du Mont-St-Eloi, la succession de Pierre Hellin, leur abbé. Charles-Quint en personne examina l'affaire, et, comme les papes, prit le parti de St-Bertin, mais sans préjudice de son autorité propre : le pouvoir temporel commençait à se faire sa part dans la collation des dignités ecclésiastiques. Or, l'Empereur avait distingué à St-Bertin Guillaume d'Orlay, l'aumônier ; il le nomma lui-même, et l'envoya à Auchy, mettant ainsi tout le monde d'accord, tant ceux de St-Bertin, dont pourtant Guillaume n'avait pas les préférences, que ceux d'Auchy, forcés de s'exécuter, et qui, après l'avoir élu pour la forme, proclamèrent, au chant du *Te Deum*, le favori du Souverain. Quelque temps après, le gouvernement impérial n'hésita pas à s'attribuer le même privilége, consacré d'ailleurs par la cour de Rome, en faisant tomber son choix sur Antoine de Licques, ou de la Cressonnière, chargé par lui de l'organisation religieuse du Nouvel-Hesdin.

La Ville de Thérouane venait d'être détruite ; et du vaste diocèse dont elle était le chef-lieu, trois évêchés sortirent. Celui de Boulogne eut sous sa juridiction l'abbaye d'Auchy, soumise, pour le temporel, à une

domination qui n'était plus la domination française. Cette abbaye, du reste, fût-elle demeurée sous l'autorité du roi de France, n'aurait pas moins cessé de jouir du droit exclusif de nomination de ses abbés, perdu pour toutes, en suite du concordat entre Léon X et François 1er, sauf pour les maisons chefs d'ordre, et les quatre filles de Citeaux. Quant à la maison de St-Bertin, elle conserva le privilége de fournir le titulaire, privilége reconnu par Charles-Quint et ses héritiers. En mémoire de son origine, peut-être aussi en signe de vassalité, l'abbé d'Auchy ne manquait pas, dans les jours qui suivaient son installation, d'aller faire à St-Bertin une visite d'apparat. Le Prieur Bertinien, à la tête des religieux, se portait au-devant de lui, et le conduisait au maître-autel où le nouveau dignitaire, au milieu de ses anciens compagnons, officiait solennellement.

L'occupation espagnole avait donc enlevé à Auchy jusqu'au droit d'élection. La reprise d'Hesdin, en 1639, après un siége prolongé qui avait ruiné tous les lieux environnants, lui coûta plus cher. Les bâtiments conventuels furent renversés en grande partie, les moines prirent la fuite, et douze ans plus tard, le calme revenu, on n'en comptait encore que trois, vivant dans un état voisin de la misère. Il est vrai que des faits déplorables s'étaient passés : Eustache Grugeot, leur abbé, malgré sa science et un talent oratoire reconnu, interdit au spirituel par l'évêque de Boulogne, s'était vu aussi, par autorité de justice, privé de son temporel : c'est à la guerre qu'il faut demander compte de tout ce désordre. A la mort d'Eustache, le marquis de Bellebrune, gouverneur d'Hesdin, vint apposer les scellés sur ce qui restait des bâtiments de l'abbaye ; et la régence de Louis XIV la donna en commende au cardinal Barbe-

rin, depuis archevêque de Rheims. Pour la première fois, mais, il faut en convenir, dans des circonstances exceptionnelles, elle se voyait soumise à ce régime abusif, également contraire aux prérogatives de St-Bertin. St-Bertin, toujours à l'Espagne, obtint de Philippe IV que l'abbaye d'Auchy fût donnée à Antoine Gonzalès de Alveda, l'un de ses membres. Mais il était plus facile d'obtenir d'un monarque étranger cette nomination, que d'aller tranquillement en recueillir le bénéfice sur territoire français. Gonzalès, tout abbé nommé qu'il était, s'estima heureux de conserver à St-Bertin l'office de grainetier et de régent du collége, jusqu'à la mort du cardinal, après laquelle Louis XIV lui permit d'occuper son siége. Il s'en fallait qu'il en fût indigne, bien que son caractère inquiet et processif l'ait brouillé, vers la fin de ses jours, avec son évêque, l'évêque de Boulogne, François de Perrochel.

Gonzalès était mort, St-Omer prêt à retomber au pouvoir de la France, sur ce trône de France un souverain étranger à la vieille querelle des abbayes rivales : les religieux d'Auchy crurent le moment venu de triompher de St-Bertin. Dans ce but ils s'adressèrent au roi dont le premier mouvement fut en leur faveur, et empreint d'une bienveillance qui les combla d'espoir : mais St-Bertin veillait. La ville de St-Omer, sur ces entrefaites, capitula ; et tel fut le pouvoir du célèbre monastère qu'il fit insérer dans le traité une clause consacrant son droit de suprématie sur Auchy. Louis XIV, malgré ses préférences manifestées, et même un acte d'émancipation déjà accordé, lié par un engagement de diplomatie, fut obligé de revenir sur ses pas. Il exigea des religieux qu'ils lui présentassent pour la fonction d'abbé trois candidats de St-Bertin, parmi lesquels le mieux recommandé, Placide de Brandt, fut nommé.

L'administration de cet abbé, fort instruit, profita tout particulièrement aux archives et à la bibliothèque du monastère : un accident lui arriva ; capturé un jour par les Espagnols, il demeura quelque temps leur prisonnier. Puis il meurt, et sa mort est le signal d'un nouvel effort des moines pour conquérir une entière liberté. Nous venons de le voir, le roi Louis XIV y inclinait, et l'aurait donnée, cette liberté tant désirée, sans la grande influence de St-Bertin, et la bonne garde qu'il faisait à l'entour de ses prérogatives. Tout en se soumettant, Auchy protesta, et protesta par acte notarié : tant de fois déçus, les religieux ne désespéraient pas que « Sa Majesté, disaient-ils, occupée maintenant à domp-« ter l'orgueil de ses ennemis, et mieux informée plus « tard, leur confirmât leur droit dans toute son étendue». Vingt-quatre ans après ils protestèrent encore, quand il s'agit de donner un successeur à Bertin Portebois, l'un des abbés les plus distingués qui aient présidé aux destinées d'Auchy : ils protestèrent, dis-je, les rois pouvaient mourir, leur prétention ne mourait pas ; et sans doute ils espérèrent mieux de Louis XV que de son prédécesseur, et de tant de souverains et de papes qui avaient repoussé leur demande. Cette fois ils eurent les honneurs d'un arrêt du Conseil d'État, qui, saisi de l'affaire, visa avec un grand soin toutes les pièces produites, toutes les sentences rendues ; on remonta aux sources, il fut encore question d'Adroalde, d'Adelscaire, d'Enguerrand et de son épouse, de l'évêque Hubert, de tous les ancêtres, en un mot : finalement l'arrêt proposa à Sa Majesté de confirmer le jugement des siècles, ce que Sa Majesté fit. Et les plus minutieuses précautions furent prises pour assurer l'exécution de cette décision, tant on redoutait de l'esprit surexité des moines quelque

résolution téméraire. Ils se résignèrent cependant (mais combien il leur en coûta !) à choisir chez la partie adverse trois candidats, dont l'un, George Marissal, fixa les préférences royales. Son successeur lui-même, Louis Février, fut élu correctement, tant s'imposait encore la solennité du dernier arrêt : on n'eût osé d'ailleurs en appeler au roi de la sentence rendue par ce même roi. Mais l'année 1774 vit finir à la fois et le monarque et l'abbé. A l'instant les esprits se relèvent, et reprennent courage : Louis XVI règne ; voyons ce qu'on peut espérer de Louis XVI. Sourds à toute proposition d'arrangement, avant toute mesure à fin d'élection, dès que Louis Février eut fermé les yeux, une requête, préparée de son vivant, est portée en cour par les religieux d'Auchy, à l'effet d'être autorisés (est-il nécessaire de me répéter ?) à prendre leur abbé parmi eux, « *de* « *gremio*, Sire ; *de gremio*, dans notre sein, dans notre sein », comme ils criaient sans relâche depuis l'an 1100.

Ne remarquerons-nous pas avec quelle insistance croissante, à l'approche de cette époque redoutable où tant de privilèges vont s'anéantir, les religieux d'Auchy font effort pour secouer le vieux joug, atteints, à leur insu, et malgré les abris du cloître, de ce souffle émancipateur qui partout s'insinuait ?... Instruit à nouveau, le procès dura douze ans ; (n'était-il donc pas jugé ?) et Auchy ne perdit rien à attendre ; car toutes choses étaient sur la pente ; et Louis XVI, de son côté, pas à pas descendait la voie des concessions. Revenir sur les arrêts des rois, sur les bulles des papes, qu'est-ce que cela ? on lui en demandait bien d'autres. Douze ans durant St-Bertin se défendit, et manifestement ne perdit son procès que parce qu'en certaines matières on ne rendait plus de jugements ; mais par contre, il y avait

force tempéraments ; l'attermoiement, le concordat, étaient dans l'air. Pendant ces douze années d'interrègne l'évêque de Boulogne avait donné au prieur Beugin le pouvoir d'administrer. Un concordat intervint, aux termes duquel l'élection de l'abbé d'Auchy devait, comme jadis, se renfermer dans le cercle de St-Bertin, mais pour la dernière fois. De cette convention suprême, qui devenait la loi, Jean-Baptiste Pruvost, directeur des novices à St-Bertin, fut le bénéficiaire peu digne : après lui liberté complète devait être laissée à Auchy.

Et maintenant résumons ce débat tel qu'il ne s'en est peut-être jamais vu. Voici un procès commencé à la fin du onzième siècle, et sur titres remontant au septième. Il est successivement porté au tribunal de cinq papes ; d'autres papes en connaissent, tant pour éclairer les bulles que pour leur prêter leur autorité, les rendre exécutoires. A son tour le pouvoir civil est saisi ; entrent dans l'arène les comtes d'Hesdin, de St-Pol, de Flandre, l'Empire, les rois de France et d'Espagne. Auchy, l'une des parties, succombe trente fois, et, sinon avec de nouveaux moyens, toujours avec la même ardeur, revient à la charge, s'attaque, infatigable, à qui trente fois l'a battu, à un adversaire mieux appuyé, plus puissant, doué d'une tenacité pareille. Ils ne meurent pas ces combattants, et l'on sent que pour soutenir une lutte de cette durée, il faut vivre, et vivre comme il n'est donné de le faire qu'à la famille monastique, au-delà, bien au-delà de l'hérédité par le sang, et des plus longues promesses de la chair. Grâce, cependant, à une persévérance sans exemple, et ne désespérant jamais ni des juges, qui changent, ni des vents, qui tournent, ni d'une complaisance ou d'un caprice de prince, ni, après tout, d'une bonne chance, l'incomparable plaideur finit par triompher.

Mais il y mit sept siècles, et quand les débats furent-ils clos ? En 1786, au bruit, éloigné encore, mais déjà distinct, aux lueurs intermittentes, mais révélatrices, de quelque grand cataclysme. Puis elle éclata, cette révolution, frappant en aveugle et les hommes et les choses, comme un torrent sans digues, entraînant tout sur son passage, faibles et forts, plaideurs et juges, même le prétoire, Auchy et St-Bertin, et les monastères et les moines, et leurs parchemins et leurs titres, et le poudreux dossier de leur séculaire querelle. Dépouillés, poursuivis, comme leurs frères de toute robe, sans abbé et sans cloître, les religieux d'Auchy n'emportèrent dans l'orage que la vaine satisfaction d'avoir gagné leur procès ; ils n'étaient point appelés à en recueillir le fruit.

Si l'on excepte ce grand litige, curieux à plus d'un titre, plein d'enseignements, et frappant d'une marque originale les destinées de l'abbaye d'Auchy, ces destinées ne diffèrent guère de celles des établissements de même nature que n'élevèrent point à la première classe de leur ordre le nombre de leurs religieux et l'étendue de leurs possessions. Nous venons de voir qu'elle souffrit des guerres, avec les Anglais d'abord, puis entre Français et Impériaux. De temps en temps quelque court démêlé, démêlé de voisinage, avec les seigneurs du lieu, même avec les comtes d'Hesdin, ou les bourgeois, ou l'échevinage de cette ville, ne troublait que momentanément des relations habituellement pacifiques et cordiales. Ses revenus, au milieu du dix-huitième siècle, montaient à peine, toutes charges déduites, à la somme de 6,000 livres. Sa bibliothèque, en 1702, à la mort de l'abbé de Brandt, comptait 450 volumes seulement ; et l'office, inventorié, ne possédait que douze couverts d'argent ; luxe croissant, toutefois, si l'on se reporte à l'an 1298,

quand l'abbé Gille de Cocove, par un règlement plein de condescendance, élevait la pitance des moines, pour le repas du soir, de douze deniers à deux sols, et fixait sur cette échelle la dépense du vestiaire : en semblables conditions on est à l'abri des commendataires. Enfin les archives d'Auchy ne se composaient, à côté des pièces concernant la lutte avec St-Bertin, entremêlées du récit des petites querelles dont nous venons de parler, que d'actes de donations de biens, et confirmations multipliées de ces mêmes biens, concessions des dîmes, rentes et priviléges divers.

Quand, sous l'arrêt révolutionnaire, le monastère d'Auchy s'anéantit, il avait vécu, depuis sa fondation, près de onze cents ans. A partir de sa transformation en communauté d'hommes de l'ordre de St-Benoît, il avait reconnu quarante-neuf abbés, dont le premier fut Sulger, nous l'avons nommé, et le dernier, Pruvost, finit assez mal. Il vota la constitution civile du clergé, en compagnie du prieur Beugin, plus exalté que lui, mais qui se repentit, et de neuf autres religieux, sur onze dont se composait alors la communauté. Les bâtiments conventuels, mis en vente le 13 avril 1791, furent adjugés pour la somme de 155,000 livres (monnaie du temps), à un sieur Dupuis, mandataire d'Isaac Grivel et d'Étienne Delessert, banquiers à Paris, dont l'un, le premier, y établit par la suite une filature de coton. La chapelle, réservée, et sauvée du naufrage à titre de magasin de fourrages, devint l'église paroissiale, non plus d'Auchy-les-Moines, car on ne voulait plus de moines, ni du souvenir des moines, mais de la commune d'Auchy-lès-Hesdin.

Messieurs,

Je touche à la fin de ma tâche, et j'entends ce que

vous allez me dire : on nous promettait un rapport, et on nous donne, quoi ? une sorte de résumé, ou de précis historique, suffisamment complet, ayant queue et tête, au total un peu long : est-ce l'ouvrage à couronner? Un tel honneur, Messieurs, ne lui est pas réservé, et je ne l'ai pas ambitionné ; mais pardonnez-moi si je me suis laissé aller au plaisir d'analyser un volumineux manuscrit qui nous est envoyé, et préparé en vue de l'un des prix proposés par la Société Académique. Le sujet, je viens de vous le faire connaître ; il est historique et local, partant conforme au programme : quant à la forme, elle a soulevé parmi nous quelque discussion. Est-ce bien là, nous sommes-nous demandé, une composition proprement dite, ajustée, réduite, avec son cadre précis et ses proportions déterminées, telle enfin que nous l'avons voulue, et qu'il nous était permis de l'attendre ? Ne manque-t-elle pas de ce choix et de cet élagage, de cette judicieuse sobriété dans les détails, qui dit, non pas tout, mais tout ce qui importe, et, dans le style, de ce poli, de ce fini dans la forme, qu'on me permettra d'appeler la toilette des travaux académiques ? Il faut bien en convenir, Messieurs, cet ouvrage est moins une histoire de l'abbaye d'Auchy que la collection des matériaux nécessaires pour l'écrire, et, sous ce rapport, tiendra mieux sa place dans des archives que dans une bibliothèque. L'auteur, du reste, dans une préface pleine de sens et de modestie, semble lui avoir renonnu lui-même ce caractère. Mais, en revanche, quelle abondance, quel luxe de recherches et de documents ? Il existait à Auchy un cartulaire, très-ancien, souvent recopié, en 1680 pour la dernière fois, sous l'administration de l'abbé de Brandt, par dom Bertin de Thiembronne, l'un de ses moines, et qui a dû servir de base à un travail plus

étendu, imprimé, mais sans nom d'auteur, ni d'imprimeur, attribué à un religieux très-érudit des derniers temps, dom Béthencourt, le seul de la maison d'Auchy qui n'ait pas suivi l'abbé Pruvost dans ses défaillances. C'est dans ce livre, nous dit l'auteur, qu'il a puisé les principaux éléments de son œuvre. Mais comme il y a ajouté, et à combien d'autres portes il est allé frapper ! Ce n'est pas une mince entreprise que de rassembler en trois cents pages environ, et dans leur ordre chronologique depuis l'an 700, une multitude de chartes en langue latine ou vulgaire, quelquefois avec traduction, de bulles des papes, de rescrits souverains, d'actes de toute nature, donations, ventes, confirmations, échanges, inventaires ; de suivre, à travers d'inévitables obscurités, et la contradiction des chroniqueurs, et de présenter avec clarté, la succession non interrompue, et comme la filiation, des abbés. En vue de cet ordre, et pour être toujours vrai, exact, ne faut-il pas du courage, quand on ne porte pas la robe, et qu'on n'a pas les devoirs, du Bénédictin, pour regarder en face, et sans pâlir, les rayons sans nombre d'une bibliothèque publique, pour secouer la poussière des livres, les feuilleter, manipuler de formidables formats, tels que Mabillon, les Bollandistes, Aubert Le Mire, la Gallia Christiana, Malbrancq et sa désolante latinité, Folquin et son prodigieux cartulaire, Meyer, Ferry de Locre, et vingt autres vénérables de cette tournure et de cet âge ? N'en faut-il pas plus encore pour aborder le massif trop souvent désordonné des archives, déchiffrer les hiéroglyphes des scribes, pour se mettre à la poursuite d'un parchemin égaré, et dans ce parchemin découvrir une page, une ligne, qui est le but, qui est la lumière, pour chercher, chercher encore, recueillir de çà et de là, collectionner,

colliger, comme aujourd'hui on se permet de dire, comme il se dit avec grâce, des botanistes et des bibliophiles, des chartes et des fleurs ?...

De tant de labeur, de fatigues est sorti un beau volume *in-folio*, cartonné, dépositaire, sur vélin et en caractères très-nets, d'une opulente reproduction de titres authentiques, mais peu connus, que M. de Cardevacq est venu placer sous nos yeux, soumettre à notre jugement, aux chances du concours, en tout cas nous offrir. C'est un recueil bien ordonné, précieux, que nous ne saurions accepter sans donner le prix en échange.

Avant de finir, irai-je chercher querelle à l'auteur pour tels ou tels fragments du récit, même des alinéas tout entiers, que j'ai retrouvés mot pour mot dans un livre publié depuis dix ans, l'histoire d'Hesdin, par l'abbé Fromentin ? Pure négligence, et légère tâche qui disparaîtra facilement. Je me hâte de dire qu'elle n'ôte rien à la valeur intrinsèque et toute spéciale de l'ouvrage : que M. de Cardevacq ne s'arrête pas, il a trouvé sa voie ; qu'il y reste, qu'il continue avec cette sagacité, avec ce bonheur, à explorer, à fouiller, dans l'Artois et dans la Morinie, le secret des temps, le vaste champ des édifices tombés ; et il aura rendu un véritable service à l'étude sérieuse de notre histoire.

La parole est donnée à M. Guillaume Delattre, membre titulaire, rapporteur du Jury de Poésie, pour le rapport sur le Concours de Poésie de l'année 1874.

M. G. Delattre s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

Votre jury pour le concours de poésie, en me nommant son rapporteur, m'a imposé un fardeau bien lourd;

il y avait dans son sein d'autres membres, qu'un talent mûri, un goût judicieux, et des aptitudes littéraires fort appréciées, désignaient tout naturellement à votre choix. Aussi, n'est-ce qu'avec une certaine hésitation que j'ai consenti à accepter cet honneur et cette charge qui leur revenaient de droit.

Un ancien a dit avec justesse : *Nascuntur poetæ, fiunt oratores*, on naît poëte, on devient orateur ; il aurait pu ajouter, historien et savant. Comme la poésie semble naître spontanément dans l'âme et n'exiger point de longues études, il est facile de se faire illusion, et de croire qu'on porte en soi cette flamme sacrée : ce *mens divinior* dont parle Horace ; d'ailleurs, la jeunesse ne possède-t-elle pas en elle comme un parfum de poésie qui ne demande qu'à s'exhaler ; à vingt ans qui ne s'est senti quelque peu poëte ; qui n'a essayé, comme l'a dit l'un d'eux, de .

Balbutier cet idiôme de miel
Que l'on croirait puisé dans les concerts du ciel.

Un moment d'inspiration peut produire une pièce charmante, tandis que l'histoire et les sciences exigent des études longues et approfondies ; c'est ce qui explique comment votre concours pour la poésie a vu se presser tant de concurrents, tandis que le concours d'histoire et de science était presque délaissé.

Nous avons pensé, afin de vous donner une idée générale du concours, qu'il était utile de passer une revue rapide de toutes les pièces ; d'ailleurs, parmi celles qui n'ont pas mérité le prix, quelques-unes ne sont pas sans valeur, et dans les plus faibles, on trouve parfois quelques vers frappés au bon coin. Nos règles de critique sont simples ; nous avons porté notre attention sur l'expression poétique comme sur la pensée, sur la

forme comme sur le fonds suivant en cela le précepte de Boileau :

Le vers le mieux rempli, la plus noble pensée,
Ne peut plaire à l'esprit quand l'oreille est blessée.

Et réciproquement.

L'abondance des sujets nous force à les effleurer, et à ne vous signaler que les qualités et les défauts les plus saillants.

Si la France, à la suite des désastres qui l'ont accablée dans ces dernières années, avait besoin de nouveaux Tyrtées pour ranimer ou soutenir son courage abattu, les poëtes guerriers ne lui manqueraient pas; sur les onze pièces de poésie soumises au concours, quatre sont des odes patriotiques sur la revanche et les représailles. Vous me permettrez de les passer d'abord en revue.

La pièce intitulée : *Nous ne songeons qu'à nous venger*, est assez faible : nous y rencontrons des banalités, des lieux communs, des vers vides ou remplis de riens sonores. Ainsi :

Le ciel bleuit, l'astre du jour rayonne,
La brise molle ondule dans les airs.

Et plus loin :

Fermons donc l'œil aux clartés de l'espace
Que la nature étend à l'infini,
Repoussons l'heure ardente qui passe.

Ce sont des lambeaux de pourpre cousus au sujet, comme le dit Horace. L'auteur a oublié aussi que la rime est une esclave. Ainsi chacune de ses strophes se termine par ces deux vers :

Nous ne songeons qu'au jour des représailles,
Nous ne songeons qu'à nous venger.

La difficulté de trouver des rimes en *aille* l'amène à faire rimer ripailles avec funérailles. La rime est riche, mais elle produit ces vers bouffons :

> Et la gaité, même dans les ripailles,
> A nos regards ne vient plus voltiger,
> Nous ne songeons qu'au jour des représailles.
> Nous ne songeons qu'à nous venger.

Quand on ne songe qu'à se venger et au jour des représailles, on ne ripaille point.

Je ne relèverai pas non plus cette pensée :

> Ne songeons . . . . . .
> Qu'à des pays maudits à ravager.

La guerre entraine déjà à sa suite trop de misères pour que l'homme songe à y ajouter ses propres dévastations.

Nous avons trouvé dans le second sujet patriotique qui a pour titre l'*Espoir*, quelques beaux mouvements et des vers d'une bonne inspiration. Parlant de nos soldats tombés au champ d'honneur, l'auteur s'exprime ainsi :

> Braves, dormez, dormez dans votre grand cercueil,
> Vous fûtes notre espoir, vous restez notre orgueil.
> Dormez, dormez en paix sous les monts légendaires,
> Dans les riches vallons, sous les bois solitaires
> Dormez, ah ! vous serez vengés !

Plus loin, il évoque ces morts par une figure hardie :

> Lorsqu'au roulement sourd du canon des batailles,
> Tressailleront vos os cachés sous les broussailles ...
> De la nuit du tombeau, lorsqu'émus et troublés,
> Effrayants de surprise et tout échevelés,
> Vous vous redresserez devant ce grand spectacle...

Ce grand spectacle c'est tout le peuple armé pour la revanche.

> Tumultueux torrent fait de vagues humaines,
> Houleux, fier, mugissant, déchaîné dans les plaines,
> Roulant dans son flot sombre, où luit l'éclair d'acier,
> Les chevaux, les canons, tout un monde guerrier.

Ces vers, comme vous le voyez, ont de la force et de l'énergie. Il est regrettable qu'à côté de ceux-ci s'en trouvent d'autres faibles d'expression et de pensée qui font disparate avec les précédents. Je vous en citerai seulement quelques-uns. Parlant de la confiance que nous avions dans les chefs de notre armée, il s'exprime ainsi :

> On voulut espérer, croire à nos généraux,
> A leur noble talent, pour guider nos drapeaux.

Plus loin, il compare l'Empereur à un brillant météore.

> On voulut croire encore,
> Tant le prestige est grand d'un brillant météore.

Voulant peindre l'angoisse, l'anxiété de nos cœurs dans les moments qui ont suivi la déclaration de guerre, il représente l'insomnie :

> Reine de votre couche,
> Vous roulant en tout sens sous sa griffe farouche.

Il parle ailleurs de ceux qui viendront :

> Dans le courroux de leur noble colère
> Pour venger notre honneur.

Qu'est-ce que le courroux de la colère ?

Ce seront, ajoute-t-il, des citoyens fils de nos libertés.

> A d'éternels mépris vouant les majestés.

Il n'est pas nécessaire, et nous l'avons vu dans la dernière guerre, pour se battre héroïquement, de vouer

les majestés à d'éternels mépris. Royalistes comme Républicains ont su combattre et mourir noblement pour la patrie.

Une dernière citation :

....................Dans ce grand spectacle
Ne cherchez pas la tente où brille le pinacle :
D'un hautain potentat, amas de sot orgueil,
Roulé dans le velours, n'apportant que le deuil
Et promettant le Ciel.

Tout cela est aussi faible d'expression que d'idées, et, pour employer l'expression de l'auteur, est un amas de fautes contre le bon goût et la poésie. Décidément notre poëte est mal inspiré quand il touche à la politique.

L'auteur des saintes représailles semble avoir, pour sa part, caressé les rêveries humanitaires, et les utopies de fraternité universelle et de paix perpétuelle qu'il nous dépeint dans la première partie de son ode comme

Une céleste vérité

qui

Sur des chemins nouveaux inondés de lumière
Entraîne au loin l'humanité.

La guerre, nos défaites semblent l'arracher à ces songes creux; il brûle ce qu'il a adoré, et s'écrie :

Tu n'es qu'un nom, fraternité,
Dans tous les cœurs bouillonne un sauvage délire.
De honte et de fiel trop remplie
La coupe déborde à longs flots.

Cependant il revient, en terminant, à ses belles théories, ses premières amours, il espère que lorsque

nous serons vengés, lorsque nous aurons reconquis nos provinces perdues, peut-être,

> **Il serait beau de désarmer la haine en laissant notre épée**
> **Inutile dans son foureau...**
> **De pouvoir imposer à tous fête féconde,**
> **Un respect tout rempli d'amour ;**

Le vers est facile ; mais n'offre rien de saillant. Nous y rencontrons des expressions peu heureuses comme celle-ci...

> **Sonnez le clairon de vengeance.**
> **A l'heure des délais jurés,**
> **L'éclair qui jaillit de notre lourde chaîne,**
> **Enflamme nos yeux constellés.**

Qu'est-ce que des délais jurés? des yeux constellés?

L'auteur de l'allégorie : *Le Navire*, a comparé la France à un vaisseau jouet de la tempête ; il nous semble qu'il n'a pas su tirer de cette donnée tout ce qu'elle promettait. Il y avait pourtant matière à bien des rapprochements ingénieux, à des comparaisons naturelles et qui semblaient s'offrir d'elle-même. Pourquoi ne pas nous montrer ce navire battu par les vents, faisant eau de toute part, n'obéissant plus au gouvernail ; son équipage, troublé, éperdu, exécutant mal les manœuvres, implorant enfin la divinité, etc. Au lieu de creuser son idée, l'auteur consacre la moitié de sa pièce, fort courte d'ailleurs, à des digressions, des hors-d'œuvre : Épris aussi des théories humanitaires, il se demande : si le navire, comme celui des Argonautes, « va à la recherche de la Toison-d'Or, » ou s'il va,

comme le vieux Colomb, chercher un nouveau monde. Non, dit-il,

> Son but était plus beau :
> Sa voile, où se jouait un souffle humanitaire,
> Portait aux nations l'évangile nouveau
> Qui doit régénérer la terre.

Les traits figurés employés par l'auteur sont trop vagues, trop généraux. Voyez l'allégorie où Horace compare aussi la République Romaine au navire balloté par les flots, comme chacune des expressions figurées s'applique parfaitement à la République.

Sauf ces critiques, nous devons dire que la pièce a du mouvement, du rhythme, les vers en sont faciles et coulants. Nous n'y rencontrons guère de ces négligences et de ces incorrections si fréquentes dans beaucoup d'autres pièces.

Nous n'arrêterons pas longtemps votre attention sur la comédie en vers intitulée : *Brûlez vos lettres.* L'intrigue est banale. Deux rivaux se disputent le cœur d'une jeune et coquette marquise ; l'un est un vicomte léger, spirituel, mais ruiné. L'autre est un médecin fort gauche et maladroit à force de sentimentalité, mais bavard et déclamateur intarissable quand il parle du progrès et des lumières du siècle. Le théâtre contemporain a abusé de ce personnage qui, dans différents rôles, nous débite toujours les mêmes tirades, pourfend les mêmes préjugés, et fait étalage des mêmes idées philantropiques, humanitaires et progressives. C'est en se montrant sous un jour aussi favorable que notre docteur touche le cœur de l'aimable marquise tandis que son rival, laissant tomber aux pieds de celle-ci

un billet ancien qui ne lui était pas destiné, perd ses bonnes grâces et fixe ses irrésolutions. On trouve dans cette pièce quelques vers heureux, la versification est facile, mais un peu négligée.

La Pensée, tel est le titre d'une pièce de vers dédiée à Messieurs les membres du Corps législatif. L'auteur, partisan de la liberté illimitée de la presse, s'indigne des entraves qu'on voudrait apporter à la libre manifestation de la pensée. Essayer de mettre un frein même à la licence,

> C'est risquer « nous dit-il » d'arracher avec l'ivraie le
> C'est supprimer la gloire des penseurs, [bon grain ;
> Et faire tomber le laurier des poëtes.

Pourquoi se scandaliser des excès, des abus ? Il est prêt à dire comme Philinte :

> Ce sont vices attachés à l'humaine nature.

Notre poëte ajoute :

> Pourquoi ces scandales et ces petits procès !
> Le mépris seul convient à ces folliculaires.
> L'excès doit périr par l'excès.

Cette théorie assez répandue à notre époque n'est pas soutenable au point de vue de la raison, de l'intérêt privé comme de l'intérêt social ! La liberté de penser ou plutôt l'expression de la pensée doit avoir des bornes inviolables ; ces limites quelle ne doit jamais franchir sont la justice, la morale et la religion, bases inébranlables de la société. L'auteur nous demande pourquoi ces colères, en présence des abus de la licence?

parce que, comme le dit Alceste, chacun contre les méchants :

. . doit avoir ces haines vigoureuses
Que doit donner le vice aux âmes vertueuses.

Pourquoi ces colères ? parce que, comme vous le dites vous-même :

On ne doit pas pactiser avec ces insulteurs,
Lorsqu'ils crachent le fiel, la haine et la sottise.

Parce que,pour vous emprunter votre image,l'honnête homme ne doit avoir de rapport avec eux que comme l'éclair avec le sommet des montagnes, pour les foudroyer. Les poëtes ont certaines libertés que le vulgaire n'a pas . . . . Poetis.

Quidlibet audendi semper fuit æqua potestas.

On leur concède certaines licences, mais seulement des licences poétiques. Sous ce rapport, nous pourrions peut-être reprocher à l'auteur d'avoir usé un peu trop largement de cette liberté. C'est ainsi qu'il nous dit :

Laissez. . . . .
A l'homme le droit de penser
Sinon votre œuvre est inféconde,
L'intelligence tombe au niveau de l'instinct.
Vous immobilisez l'essor du nouveau monde.

Nouveau monde est mauvais. Cette expression a un sens consacré par l'usage et ne s'emploie guère dans une autre acception. Souvent l'auteur commence une métaphore, et au lieu de suivre cette figure, il l'abandonne à moitié route pour en prendre une autre. Ainsi : il ne pactise pas, nous dit-il :

Avec ces insulteurs qui s'arment d'un stylet...

La liaison des idées voudrait que ce soit pour en frapper ; l'auteur ajoute et

Qui crachent le fiel, la haine et la sottise.

On ne s'arme pas d'un stylet pour cracher le fiel et la sottise. Plus loin, il ajoute :

Si jamais l'honnête homme avec ces nains acerbes
Peut commettre l'erreur de se mésallier ;
C'est comme le tonnerre avec les monts superbes
Dont l'éclair va les foudroyer.

Au premier abord, ces vers peuvent frapper et éblouir; ils semblent avoir un certain air de grandeur ; mais quand on y regarde de plus près, on voit combien la pensée est mal rendue. Est-ce que l'honnête homme se mésallie lorsqu'il écrase et foudroie le méchant? La comparaison avec la montagne frappée par la foudre n'est pas plus juste. Est-ce que l'éclair se mésallie avec les monts superbes, lorsqu'il les foudroie?

Comme le dit Molière :

Ce style figuré dont on fait vanité,
Sort du bon caractère et de la vérité.

Nous reconnaissons, malgré ces critiques, que la pièce a du mouvement, de la facture ; l'expression poétique nous semble supérieure à la pensée. En terminant, l'auteur reconnait involontairement lui-même la puissance et les dangers de cette liberté illimitée de la presse.

Les empires et les royaumes
Se sont évanouis aux foudres de sa voix :
Elle a soufflé sur eux comme sur des fantômes,
Et fait disparaître les rois ;
. . . . elle est la force même.
Souveraine du monde, elle doit dominer.

Elle est la force ! mais quand elle est la force brutale, injuste, déloyale, elle doit être contenue et réprimée par la loi. L'auteur semble reconnaître dans sa dernière strophe que l'arôme qui peut empêcher cette liberté de se corrompre c'est le respect de la loi religieuse.

Moïse est aux genoux du grand législateur :
Il accepte humblement les lois du décalogue
Sans en donner au Créateur.
Imitez le respect du prophète sublime.

Mais si l'homme ne respecte pas cette loi primordiale, qui la lui rappellera, *si ce n'est le législateur !*

C'est un poëme que nous avons à juger maintenant, un poëme sur la femme : *Ange du Foyer.* L'auteur, comme ces preux du moyen-âge dont il nous parle dans ses vers, a voulu rompre quelques lances en faveur des dames ; il a défendu leur cause avec une chaleureuse conviction ; mais emporté par son ardeur chevaleresque, il a quelquefois dépassé le but. Ainsi quand il nous dit :

Si j'ouvre notre Code et passe au droit commun,
Je vois que pour la femme il n'en existe aucun ;
Majeure pour les ans, pour ses fautes majeure,
Devant ses droits civils elle reste mineure.

Aussi jugeant notre code, il s'écrie :

Quel est ce Code inique, épave des Romains ?
Qui la supprime ainsi du pacte des humains ?

Cette exagération me remet en mémoire une phrase de la lettre que la Société pour l'amélioration du sort des femmes écrivait, il y a peu de temps, à M. Victor

Hugo, et dans laquelle ces dames se plaignent que *céli-batairesou veuves* elles sont assimilées par le Code aux voleurs et aux assassins. Remarquez qu'elles jouissent alors quant à leurs droits civils de presque tous les mêmes avantages que l'homme. L'auteur commet au point de vue de la morale une hérésie. Il ose affirmer, qu'en certain cas :

Le crime ou la faute de la femme
N'est peut-être au fond qu'un dévouement sublime.

L'auteur soulève bien d'autres questions intéressantes sur le sort et la condition de la femme dans la société moderne ; nous regrettons que le temps ne nous permette pas de le suivre sur ce terrain. Nous avons remarqué dans cette pièce un certain nombre de négligences, d'expressions et de locutions faibles et prosaïques. Ainsi les vers suivants :

Déjà comme autrefois la femme de la Bible,
Je l'entends qui s'éveille activant la maison.

Déjà comme autrefois! ces mots sont de véritables chevilles. *Activant la maison* est faible.

Puis cet autre vers :

Puisque sur l'homme ainsi son influence est telle !

Peut-on rien trouver de moins poétique. Continuons. Parlant de l'instruction, privilége de l'homme, selon lui jusqu'ici refusé à la femme, il s'exprime ainsi :

L'homme a, par le progrès, fondé l'enseignement,
Mais la femme a grandi sans aller au collége.

Enfin, pour terminer :

Il est temps au milieu de notre abaissement
Que son souffle béni, qui charme et régénère,
Nous élève assez haut pour prendre le tonnerre.

Ce dernier trait n'est que de l'enflure et du galimathias. Pour être juste, je dois ajouter qu'à côté de ces fautes, de ces négligences, nous avons rencontré quelques vers bien tournés, des images poétiques, et de l'énergie dans la pensée. Permettez-moi de vous citer les vers suivants :

L'ange du foyer n'abdique en aucun temps,
Il est toujours debout sur le seuil domestique,
Et, si je passe aux pieds du vieux manoir gothique,
Je le vois au balcon du noble suzerain
Adoucissant les mœurs de ce siècle d'airain.

Il ajoute :

. . . . quelquefois
Cet ange du foyer qui combat et qui prie,
Se fait au champ d'honneur l'ange de la patrie ;
Telle fut Jeanne Hachette, au siège de Beauvais,
L'héroïque Pucelle en face des Anglais.
Partout au moyen-âge où la femme a passé
Le monde se transforme, et devient policé,
L'homme se civilise, et sa rudesse tombe.

Et plus loin, parlant du travail de l'enfant :

Nous sommes inhumains jusqu'à la cruauté,
Enfant, nous la parquons pour un maigre salaire,
Dans les marais Pontins du chantier populaire ;
C'est là que du labeur, portant le dur collier,
Elle encombre l'usine et meurt dans l'atelier ;
Lieux malsains où, l'enfant, dans un contact infâme,
Perd la beauté du corps, et la beauté de l'âme.

Je passerai rapidement sur la pièce intitulée : *Prométhée.* J'avouerai que ce n'est pas sans un certain effort que j'ai pu en achever la lecture. La pensée est vague,

nuageuse, indécise et manque de netteté, de relief. On croirait lire la traduction de quelque rêveur allemand

Velut agri somnia vanæ fingentur species.

Malgré la teinte d'obscurité répandue dans toute la pièce, il y règne un vague sentiment poétique. Nous dirons de l'auteur ce que disait Chrysalde de Trissotin :

On cherche ce qu'il dit après qu'il a parlé,
Il parle si finement que l'on ne l'entend point.

La légende évangélique, *le Pêcheur*, est la seule pièce sur un sujet religieux. Elle n'est pas sans mérite. Le sujet est touchant ; il s'agit d'un pêcheur du lac de Génésareth, guéri miraculeusement par Jésus, et qui, à la nouvelle qu'on doit le mettre à mort, accourt pour lui donner son témoignage et le défendre. Il essaie de parler en sa faveur devant le peuple, et assiste au spectacle de la passion. Le récit de ce drame divin est-il susceptible des ornements de la poésie ? Le récit simple, réel, saisissant des Evangélistes nous semble plutôt convenir à un pareil sujet. Quoiqu'il en soit, dans certaines parties, l'auteur a montré un souffle poétique, du mouvement et de la vie. Il dépeint ainsi ce qui se passa après que Jésus-Christ eut rendu l'âme :

Et voilà tout à coup que les cieux se voilèrent,
Un grand ébranlement se fit dans l'univers,
Le temple tressaillit, dans les tombeaux ouverts
Les morts avec des voies terribles s'éveillèrent.
Le pêcheur était seul, aux flancs de la colline,
L'épouvante régnait, l'ombre durait encor ;
Lui, les yeux sur la croix voyait un rayon d'or
Descendre et se poser sur la tête divine.

Nous pouvons reprocher à l'auteur d'abuser un peu des serpents. Aussi, nous montrant Jésus-Christ sur le chemin du calvaire portant sa croix et perdant son sang, il s'exprime ainsi :

> Et son sang rougissant les cailloux du chemin,
> Au loin se déroulait comme un serpent immense.

Cela rappelle :

> De morts et de mourants cent montagnes plaintives

dont parle Boileau. Plus loin :

> L'espace était rougi de longs serpents de feu.

Nous avons trouvé aussi un peu d'obscurité et de vague dans certains passages.

La pièce dédiée à M. Victor Hugo est une des meilleures présentées au concours. On sent que l'auteur s'est pénétré des œuvres du poëte qu'il entend juger. Il admire M. Victor Hugo (celui des anciens jours sans doute). Il connaît comme il le dit :

> Les trésors de sa riche palette
> Et les joyaux de son écrin.

Il l'admire, mais un peu à la façon de ces maîtres d'école qui pratiquent la maxime : qui aime bien châtie bien. S'il ne lui marchande pas les éloges, il n'hésite pas non plus à lui décocher de rudes vérités, et il ne mâche pas ce qu'il a sur le cœur. Comme il le dit fort bien, son admiration ne fut jamais servile. Il lui reproche l'alliance et la confusion du sublime avec le grotesque de l'idéal, avec le difforme, l'abus des métaphores, et de ces grands mots accolés l'un à l'autre,

> . . . de ces mots longs d'une toise,

comme disait Petit Jean,

Et qui tiendraient d'ici jusqu'à Pontoise.

Il le critique encore sur l'abus des contrastes, son mépris des règles classiques, etc., etc., et termine ainsi :

C'est en te critiquant que je te rends hommage.

Je suis certain que M. Victor Hugo préfèrerait recevoir un peu moins d'encens de cette sorte. Nous pourrions critiquer certaines strophes, où l'auteur semble tomber dans le défaut qu'il reproche à M. Hugo. Ainsi :

Parfois comme un volcan qui déchire ses voiles,

(qu'est-ce que les voiles d'un volcan ?)

Tu craches des rayons, des astres, des étoiles.

C'est abuser de la métaphore. Mais peut-être l'auteur a-t-il emprunté ces expressions au modèle qu'il juge. Et ailleurs :

Un carillon de mots sonne à travers les rimes,
Mais ils nous charment plus au sommet des Tourelles
Que sous le crâne des rimeurs.

Nous devons le dire : Ces tâches sont très rares dans une pièce de longue haleine. Les strophes sont d'un rhythme facile, harmonieux. La langue poétique est bonne. La critique ne prête pas d'ordinaire à la poésie ; cependant malgré la difficulté du sujet, l'auteur a su l'animer par un véritable souffle poétique.

Permettez-moi de vous citer quelques strophes :

Nous peins-tu l'Océan, ton vers gronde et déferle ;
Tantôt vague limpide, il roule quelque perle ;
Tantôt . . . .
Ta strophe se balance avec un charme insigne,
Elle prend dans ta main la majesté du cygne

Et la grâce de l'Alcyon.
Célèbres-tu l'amour, le plaisir ou l'orgie,
C'est la même éloquence et la même énergie.
Les ivresses du bal, ta voix fait frissonner.
Les enfants? ta tendresse à l'accent d'une mère,
Chantes-tu les combats? C'est la lyre d'Homère
Qui sous tes doigts va résonner.

Et plus loin, blâmant les excès de l'école romantique :

.... bafouant les grands maîtres,
Une secte....... Ignorante et caduque,
Déclara que Corneille était une perruque.
Et Jean Racine un polisson.
Et ce fut sur la foi d'une école pareille
Que l'insulte monta de Racine à Corneille ;
Sais-tu que tu n'as pas un plus sublime essor?
Que ton vers n'est complet que lorsque tu le coules
A la manière antique, en l'un de ces deux moules
Qu'ils ont rempli de bronze et d'or.
Racine alors n'est pas plus doux et plus suave,
Alors le grand Corneille à la voix forte et grave,
N'est pas plus élevé, plus épique et plus beau.

Je pourrais vous citer d'autres strophes qui ne sont pas inférieures à celle-là ; mais il faut se borner.

Nous avons cru devoir encourager l'auteur de l'*Ode à Godefroi de Bouillon,* en lui accordant une mention honorable. Le sujet qu'il a choisi est local ; c'est le plus illustre des enfants de notre cité qu'il a chanté, et c'est en même temps une des gloires les plus pures de la France. Il s'est souvenu du conseil de Boileau :

Faites choix d'un héros propre à m'intéresser.

Il n'en pouvait choisir de plus attachant pour nous. Mais ajoute l'auteur des satires :

Pour chanter un Auguste il faut être un Virgile.

Pour célébrer dignement Godefroi de Bouillon, il fallait un grand talent. Nous pouvons rendre cette justice à l'auteur, que s'il n'a pas été tout-à-fait à la hauteur du sujet, il a su en approcher de près :

Est prodire tenus si non datur ultra :

Sans doute, il y a dans cette ode des faiblesses, des inexpériences qui trahissent une main juvénile. Mais à côté de ces défauts, nous avons trouvé un parfum de jeunesse et de fraîcheur, qui nous a charmé. La strophe se développe dans un rhythme gracieux, le vers a de l'harmonie, de la couleur. Nous ne nous sommes pas senti le courage de déflorer cette fraîche poésie par une froide critique. Il sera facile à l'auteur, par quelques retranchements et quelques retouches, de faire disparaître ces tâches légères. Je ne vous en donne aucun extrait, car tout-à-l'heure vous entendrez la lecture de la pièce entière.

La pièce qui nous a paru mériter le prix est une saitire politique, qui a pour titre : *l'Evasion.* C'est à l'école de l'auteur des *Iambes* que notre poëte semble se rattacher. Il lui a emprunté son énergique vigueur, ces traits aérés qui restent dans la plaie. C'est une indignation réelle, et non une colère poétique qui lui a dicté ses vers.

Facit indignatio versus.

Le souffle se soutient d'un bout à l'autre ; pas de

remplissages, de banalités, de ces épithètes vagues, incolores, qu'on dirait extraites du Gradus. Nous n'y rencontrons point de ces vers comme nous en avons cité.

Versus inopes rerum nugœque canoræ

Le vers est sobre, net et bien rempli. On y trouve quelques tâches légères ; elles font l'effet de l'ombre dans le tableau. Et comme dit Horace :

Ubi plura nitent in carmine non ego paucis
Offendar maculis.

Nous aurions préféré que la pièce couronnée ne touchât pas, même de loin, à la politique ; mais nous n'avons entendu juger que le mérite littéraire de l'œuvre ; c'est sur ce point unique que nous nous sommes prononcés. Bazaine fut-il coupable ou innocent ? C'est à l'histoire qu'il appartient maintenant de juger. Dans tous les cas, et en appréciant le fait seul de son évasion, il nous semble, et c'est une opinion toute personnelle que nous émettons, qu'il eût été plus digne, plus honorable pour lui de ne point s'échapper de sa prison ! Permettez-moi à ce propos et pour terminer un souvenir historique.

Un personnage célèbre de l'antiquité s'est un jour trouvé en présence de la même tentation que Bazaine. Il avait été condamné à mort : ses amis nombreux étaient parvenus à corrompre le geôlier. Les portes s'ouvraient devant lui, un seul pas pouvait l'arracher à la prison et à la mort. A demi ébranlé, il allait franchir le seuil du cachot : tout-à-coup il s'arrête, l'image de sa patrie s'était présentée à ses yeux et il s'écrie : Socrate, car c'était lui : Que fais-tu ! ne sens-tu pas que dans ce moment tu anéantis autant qu'il est en toi, les lois et la patrie ? Penses-tu qu'un Etat puisse

subsister, si les jugements publics n'y ont plus de force; si tout citoyen à son gré peut les enfreindre ? Eh quoi ! si par un jugement injuste la patrie t'offense, as-tu droit de lui nuire? Tu lui dois ta naissance, celle de ton père, le lien sacré qui a uni ton père à la femme qui t'a donné le jour, ton éducation, ta vie, ton âme, tout lui appartient; tu es son fils et son esclave. Qu'elle arme contre toi des bourreaux, qu'elle te jette dans les fers, qu'elle t'envoie aux combats pour recevoir des blessures et mourir, ton devoir est d'obéir; fuir ou quitter son rang est un crime. Dans les tribunaux, dans les prisons, sur les champs de batailles, partout les ordres de la patrie sont sacrés. Un citoyen qui se révolte contre elle est plus coupable qu'un fils armé contre son père. Il ferait beau entendre Socrate racontant sous quel déguisement il s'est enfuit de sa prison ! Et si on lui demande comment déjà vieux, et n'ayant plus que peu de temps à passer sur la terre, cependant par un lâche amour pour la vie, il a pu se résoudre à traîner les restes d'une vieillesse si honteuse après avoir enfreint les lois de son pays, que répondra-t-il ?

O Socrate ! tu entendrais souvent des discours qui te feraient rougir ! Est-ce pour tes enfants que tu voudrais vivre? tes enfants ! Eh ! n'as-tu pas des amis ? Socrate, laisse-toi persuader et ne préfère ni tes enfants, ni ta vie, ni rien même à la justice.

Votre Commission à l'unanimité vous propose de décerner à l'auteur de la pièce intitulée l'*Évasion*, la médaille d'or de cent francs que vous avez instituée pour le concours de poésie de l'année 1874; et par une exception motivée sur le mérite de la pièce à *Godefroi*

de Bouillon, elle vous propose de décerner à son auteur une mention honorable.

Ces conclusions présentées au nom de la Commission, dans la séance ordinaire du mois de juin, ayant été adoptées par la Société, M. Platrier, Président, a brisé, conformément au programme du concours, l'enveloppe cachetée qui renfermait les noms des lauréats, et a proclamé à l'instant que la médaille d'or de 100 fr., instituée pour le concours de poésie de 1874, était acquise à M. Roussel de Méry, et une mention honorable à M. Alfred Dubout fils, de Boulogne.

M. le Maire proclame ensuite les résultats du concours :

Le prix d'Histoire est décerné à M. *Adolphe* DE CARDEVACQUE, membre du Comité des Monuments Historiques, à Arras, pour son étude sur l'*Abbaye d'Auchy-les-Moines*.

Le prix de Poésie est décerné à M. ROUSSEL DE MÉRY, demeurant à Paris, pour sa pièce de vers intitulée l'*Évasion*.

Une mention honorable est décernée à M. *Alfred* DUBOUT fils, de Boulogne, pour son Ode intitulée : *Godefroi de Bouillon*.

Après la distribution des Médailles et Diplômes, M. le Maire donne la *parole à l'auteur de la pièce couronnée pour la lecture de l'*ÉVASION, puis à *l'auteur récompensé par une mention honorable, pour la lecture de l'Ode sur* GODEFROI DE BOUILLON.

MM. Roussel de Méry et A. Dubout lisent successivement les pièces suivantes :

L'ÉVASION.

A M. BAZAINE.

« Régulus, ayant donné sa parole aux Carthaginois, retourna vers le supplice qui l'attendait. »

(*Histoire Romaine*).

« Comment l'homme qui a tenu un bâton de Maréchal a-t-il pu saisir une corde d'évasion ? »

(*Le Procureur de la République*.)

Je ne frappe jamais un malheureux à terre.
Dès qu'il est châtié par son crime où ses torts,
Ma Muse a toujours eu la pudeur de se taire,
Surtout quand le coupable est au nombre des morts.
Mais si l'impunité stimule son audace,
Le poëte à sa barre a droit de le citer :
Son arrêt d'une main et de l'autre sa grâce,
Il peut le souffleter.

Cet exploit, par lequel tu couronnes la guerre,
A tout homme d'honneur inspire le dégoût :
Le soldat se transforme en scélérat vulgaire,
Et le héros sifflé disparaît dans l'égoût.
Escalader un mur à l'heure où l'on se couche,
Pendre une corde à nœuds, franchir un souterrain,
N'est-ce pas en effet parodier Cartouche
Et surpasser Mandrin ?

Voilà ce que tu fis sans en mourir de honte.
Pourtant de ne pas fuir tu pris l'engagement,
Tu donnas ta parole et n'en tins aucun compte.
Est-ce ainsi qu'un soldat doit tenir son serment ?
Mieux que tous les verrous et les factionnaires,
Ta parole d'honneur aurait dû te garder.
C'était de Metz, au bruit de cent mille tonnerres,
Qu'il fallait t'évader !..

Tu serais mort terrible et beau de renommée !
— « Je menais, nous dis-tu, mon armée au trépas » —
Que t'importe ! Et l'honneur ?.. On retrouve une armée,
L'honneur qu'on a perdu ne se retrouve pas.
Ah ! cette évasion aurait été sublime !
La France en eût repris un plus vaillant essor ;
Mais l'autre a le côté misérable du crime
Et te dégrade encor.

Tu t'es jugé toi-même. Une telle conduite
Proclame de nouveau ta culpabilité :
L'innocent dans les fers ne cherche pas la fuite ;
Il les porte au contraire avec plus de fierté.
Au milieu des tourments c'est en vain qu'il expire,
Injustement flétri par un arrêt fatal.
Il sait que le rocher témoin de son martyre
Sera son piédestal.

Vois ces chefs dont la gloire a trahi l'héroïsme,
Ces généraux vaincus, contraints de s'exiler,
D'Athènes ou de Sparte ils bravent l'ostracisme,
Et le fer du licteur ne les fait pas trembler.
Point de recours en grâce au Sénat qu'on ensence.
Héroïque partout, même au sein du malheur,
Ils ont la dignité qui sied à l'innocence,
Et c'est là leur grandeur !

Mais en toi rien de tel. Tout révèle un coupable :
La conscience humaine éveille le remord;
Ce juge intérieur, de sa voix implacable,
Avait ratifié ta sentence de mort.
Tu te sauves la nuit, plein de fraude et d'astuce ;
Des complices nombreux t'attendent sur la mer,
Et tu vas lâchement t'évanouir en Prusse
Dans les bras de Kummer.

O honte ! c'est pour lui ta première pensée.
Touchante sympathie et fraternels égards !
Il a dû te bénir de la France abaissée,
De nos soldats trahis et de nos cinq milliards.

Je me trompe : cet homme, en te voyant paraître,
A dû sentir son cœur bondir sous le mépris :
Un soldat, quel qu'il soit, ne peut aimer un traître
Qui livre son pays.

Malheureux dégradé, qui ne peut plus descendre,
Ne vois-tu pas le gouffre où tu nous a plongés ?
Hélas ? pour en sortir que de sang à répandre !
De cet abaissement quand serons-nous vengés ?
Ta main à notre gloire a jeté de la boue ;
Il faut pour l'essuyer et le fer et le feu :
Un Dieu seul à l'insulte a pu tendre la joue,
Mais l'homme n'est pas Dieu.

Ce n'est point par des mots qu'un tel conflit se tranche,
Par des congrès de rois ou des ambassadeurs ;
A la face du monde il nous faut la revanche !
La victoire au pays peut rendre ses splendeurs.
La paix que l'on subit n'est jamais qu'une trêve.
Il faut, pour que l'accord soit une vérité,
Que l'Ange des combats l'impose, armé du glaive,
Au nom de l'Équité.

Pour toi, tu peux au loin traîner ton nom sans gloire,
T'évader de l'exil, du bagne ou du cachot,
Tu ne pourras jamais t'évader de l'histoire :
Son inflexible main t'a marqué du fer chaud.
Rouge encor des baisers de l'armée ennemie,
Elle t'a pris livrant nos malheureux soldats,
Et t'a cloué, vivant, au poteau d'infâmie
A côté de Judas...

Septembre 1874.

GODEFROI DE BOUILLON

(ODE).

Il fu nez el regne de France, à Boulogne
seur la mer, de hautes genz et religieuses.
(Vieille traduction de Guillaume de Tyr.)

I

Soudain de l'Orient un cri vengeur s'élève !
Babel tremble au désert ; Tyr gémit sous sa grève.
Au Sinaï, la foudre éclate avec fracas !
Et Sion, où la croix fait place au cimeterre,
Tressaille d'espérance, à la voix du Calvaire,
Appelant l'Europe aux combats !

Ainsi, quand de l'archange au Très-Haut infidèle,
Michel, armé de Dieu pour la sainte querelle,
S'en alla renverser les bataillons pervers,
Les anges à sa voix se levèrent en foule,
Plus nombreux que les flots que la tempête roule
Sur le sein écumant des mers ;

Tels, prompts à s'élancer aux premiers cris d'alarmes,
Des Alpes jusqu'au Rhin les Francs ont pris les armes !
Ducs aux riches blasons, barons aux flancs d'acier,
Serfs et villains, partout on s'agite, on se lève !
L'un vend au Juif impur son foyer pour un glaive,
L'autre, un château pour un coursier !

Eh ! qu'importe à ces preux leurs terres féodales,
Leurs donjons où le vent vient briser ses rafales !
N'auront-ils pas là-bas un domaine plus beau,
Lorsque, vainqueurs, leurs bras, du Christ que l'on opprime,
Auront, sur le croissant, renversé dans Solime,
Reconquis le sacré tombeau !

« Dieu le veut ! Dieu le veut ! » — Cette clameur profonde
Court des cimes des cieux aux entrailles du monde !
Le Musulman l'entend approcher et grandir !
« Dieu le veut ! » C'est le cri de géante mémoire !
Dieu le veut... au combat ! — Dieu le veut... à la gloire !
Dieu le veut, Croisés, au martyr !

Puis, le regard fixé vers la terre promise,
Nouveaux Hébreux, guidés par un nouveau Moïse,
Ils vont... leurs légions grossissant chaque jour !
Tel un roc détaché du haut de la montagne
Tombe, roule, bondit, et, roi dans la campagne,
S'appelle montagne à son tour !

Au bruit retentissant de ces hordes guerrières,
Brûlantes d'enfoncer le pied de leurs bannières
Dans les murs asservis aux lois du Sarrasin,
Charlemagne a quitté sa tombe impériale,
Et César, se dressant dans les champs de Pharsale,
César les salue en chemin !

Oui ! Salut à vous tous, soldats des temps épiques !
Vous qui, pour conquérir de lointaines reliques,
Avez semé vos morts du Danube au Cédar !
Vous, qu'un dur gantelet prit du sein de vos mères,
Qui, pour berceaux, aviez les écus de vos pères,
Et pour langes un étendard !

Salut à toi, Raimond ! A ta vaillante épée
Dans le sang Musulman rougie et retrempée !
A toi, Baudoin ! A toi, comte de Vermandois,
Hugues !... dont tout un peuple ébloui de ta gloire,
A, du surnom de Grand, décoré la mémoire,
Rivale de celle des rois !

Salut à vous, soldats de l'invasion sainte !
Au sol oriental votre gloire est empreinte !
Mais avant tous, salut, à ce guerrier pieux !...
A ce Comte, à ce Franc, dont l'illustre bannière
Domine tous les fronts, ainsi qu'une aigle altière
Qui plane au plus profond des cieux !

Vainqueur de Mahomet, c'est toi qui dans l'abîme
A poussé du genou l'oppresseur de Solime !
Toi, qui jetas aux pieds de ton blanc palefroi
Le turban dont l'émir avait paré sa tête !
Toi, qui fis tressaillir l'ombre du vieux prophète
A ton nom seul, ô Godefroi !

II

Ah ! quand tous ces pachas, ces sultans — foule avide —
Entraînaient sur leurs pas, de la plaine Numide,
Ces enfants du désert qu'un ardent soleil mord ;
Quand, formés en croissant, les sombres infidèles
Marchaient vers les Croisés, étendant leurs deux ailes,
Pour un sanglant baiser de mort !

Toi, Godefroi, tranquille au sein de ta phalange,
Tu regardais venir cette cohue étrange ;
Peuples bariolés de cent mille turbans !

Puis, jetant dans les airs le cri de délivrance,
Tu t'élançais, suivi des chevaliers de France,
Sur les cohortes des sultans !

Tout pliait devant toi !... Dans l'ardente mêlée
Rien ne ralentissait ta course échevelée !
Et les traits que guidait l'œil du noir Africain,
Et la lance du Maure, et ces lames fameuses,
Dont Damas seule armait les hordes ténébreuses,
S'émoussaient sur ton flanc d'airain !

Oui ! plus grand, ô guerrier, que ces héros d'Athènes
Dont le temps a grandi les prouesses lointaines !
Plus grand que Thémistocle et que Léonidas,
Tu frappais, et soudain émirs et janissaires
Fuyaient, comme un troupeau de gazelles légères,
Devant un lion de l'Atlas.

Car ton regard jetait la flamme et l'épouvante !
Car ton glaive fauchait cette moisson vivante
Comme le montagnard les épis du Carmel !
Car, sur la croupe en feu de ta noble cavale,
L'ennemi pensait voir, de sa dague ducale,
Combattre encor Charles Martel !

III

O champs de Dorylée ! O murs d'Antiochette !
Et toi, ville déchue où pleura le prophète,
Reine de l'Orient et du monde autrefois,
Où David a tendu la harpe qui console,
Et qui reçut du ciel pour sceptre et pour symbole,
O Jérusalem, une croix !

Lieux sacrés, si longtemps souillés par l'infidèle !
Vous, que vint éclairer une aurore nouvelle,
A l'aspect du guerrier qui sut vous conquérir,
Sur vos fronts dénudés, laissez passer les âges,
Laissez vieillir le monde et gronder ses orages,
Dormez, vous ne pouvez mourir !

On oublira Palmyre ! on oublira Ninive !
Athène, on oublira ta grande ombre plaintive
Et tes fils tombés morts aux champs de Marathon ;
Tes fils, qui t'ont sauvé du glaive ou de la chaîne,
Peut-être ne pourront, dans une ère prochaine,
De l'oubli défendre ton nom !

Oui ! l'on vous oublira Platée et Salamine !
Mais on n'oublira pas le nom de la colline
Où, parmi des tronçons de yatagans brisés
Par les pieds des chevaux heurtés dans la poussière,
Godefroi, qu'entourait sa légion guerrière,
Planta l'étendard des Croisés !

Va ! sur ton nom, ô chef, rayonne une auréole
Qui, mieux que le sépulcre immense de Mausole,
Défend ton souvenir de la rouille des temps !
Car lui n'a pour gardien, dans ses sables arides,
Que les sphinx étendus au pied des Pyramides,
Toi, le cœur de tes descendants !

Et si, dans la Cité par le sang d'un Dieu teinte,
Jadis tu ne souffris que ta tête fut ceinte
Du diadème d'or sacrant ton nom de roi ;
Nous, de tant de hauts faits admirateurs fidèles,
Nous saurons à jamais, de palmes immortelles,
Orner le front de Godefroi !

Car tu nous appartiens ! Ta gloire est notre gloire !
Le Tasse, en te chantant sur sa lyre d'ivoire,
Avec toi nous a mis au rang des plus fameux.
Et, quand on veut parler de ces rudes batailles
Où chaque homme prenait corps-à-corps les murailles,
On nous cite parmi les preux !

IV

Et toi dont le soleil, dans un baiser suprême,
Semble, au déclin du jour, de la ville qu'il aime,
Par un dernier rayon embraser le front pur !
Toi, qui plus fraîche encor que la fraîche rosée,
Sur notre plage, un jour, fus par l'onde posée
Ainsi qu'une perle d'azur !

O Boulogne ! ô cité pour nos âmes si chère !
Lève ! lève ton front jusqu'où l'aigle a son aire !
Tous, nous te saluons, ville de Godefroi !
Toi, qui donnas jadis, en un jour de conquête,
Un chef à la Croisade, un vainqueur au Prophète,
A toi, Jérusalem, un roi !

26 Octobre 1874.

M. le Maire proclame ensuite les sujets du Concours ouvert pour l'année 1875, comme il suit :

CONCOURS DE 1875.

Histoire. — Une *Médaille d'or de 300 francs* à l'auteur du meilleur travail historique qui sera pré-

senté à la Société, concernant soit une localité importante, soit un des principaux établissements religieux, civils ou militaires, soit une période intéressante de l'histoire d'une ville, soit enfin un homme célèbre ou utile du Boulonnais.

La Société recommande spécialement les questions suivantes :

1° Origines de la Commune de Boulogne ;

2° Valeur historique de la généalogie des comtes de Boulogne antérieurement au XI° siècle.

Poésie. — Une *Médaille d'or de 100 francs* à l'auteur de la meilleure pièce de vers sur un sujet laissé au choix des concurrents. A mérite égal, la Société donnerait la préférence aux sujets se rattachant aux traditions ou aux légendes du pays Boulonnais.

Sciences. — Une *Médaille d'or de 300 francs* à l'auteur du meilleur mémoire adressé à la Société sur un sujet scientifique. La Société n'impose aucun programme aux concurrents, pourvu qu'ils se renferment dans les limites du Département. Elle appelle cependant leur attention sur les questions suivantes :

1° *Géologie agricole de l'arrondissement de Boulogne.* — Nature des sols et des sous-sols. leur perméabilité ; leur puissance productive et aquifère. — Richesse agricole. — Marnes et phosphates ; extraction économique des phosphates ; essai pratique de leur pouvoir fertilisant ;

2° *Influence des inventions modernes sur l'industrie de la pêche.* — Bateaux de pêche ; constuction, gréement ; application de la vapeur. — Filets, engins perfectionnés, etc.

3° *Etude de la topographie médicale de la ville de Boulogne et ses environs.* — Atmosphère. — Alimen-

tation. — Etat et mouvement de la population. — Epidémies ; maladies régnantes. — Régime sanitaire. — Bains de mer. — Eaux minérales.

N. B. — L'étude pourra ne porter que sur une ou plusieurs des subdivisions de chaque question.

CONDITIONS DU CONCOURS.

Les envois devront être adressés franco à M. le Secrétaire, avant le 1er Mai 1876.

Les mémoires ne seront point signés et porteront une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom de l'auteur ; ils devront être inédits et n'avoir point été présentés à d'autres sociétés. L'auteur devra en faire la déclaration par écrit : cette déclaration sera jointe au billet cacheté contenant le nom de l'auteur.

L'auteur qui se fera connaître sera par ce seul fait exclu du Concours.

Tout mémoire présenté au Concours deviendra la propriété de la Société ; l'auteur ne pourra le retirer, mais il aura la faculté d'en prendre ou d'en faire prendre copie.

Indépendamment des prix désignés, la Société se réserve de décerner en second prix des mentions honorables aux œuvres qui lui paraîtraient dignes de cette distinction.

Après la proclamation de ce programme, M. le Président déclare la séance close.

Le Secrétaire annuel,

Ern. DESEILLE.

NOTES

SUR LES

EAUX DES CIMETIÈRES

DE BOULOGNE-SUR-MER

Lecture faite à la Séance du 7 Juillet 1875,

PAR **M. Ed. de POILLY,** MEMBRE TITULAIRE.

J'ai eu dernièrement à m'occuper de la question des cimetières existant à Boulogne, tant au point de vue de leur étendue qu'au point de vue de l'hygiène ; or, l'examen de la question des cimetières, à ce dernier point de vue, m'a naturellement conduit à étudier quelle pouvait être l'influence du voisinage des cimetières sur les eaux qui les traversent. A cet effet, j'ai fait exécuter des sondages de 3 à 4 mètres de profondeur afin de me rendre compte :

1° De la nature du terrain dans lequel s'effectue l'inhumation ;

2° De la nature du sol, au-dessous de la profondeur légale des fosses, c'est-à-dire de 1 m. 50 c. à 2 m.

3° De la direction des eaux superficielle et d'infiltration directe.

J'ai, de plus, fait relever exactement la position des puits existant dans et autour des cimetières, en ayant

soin de constater leur altitude, leur profondeur et hauteur d'eau.

Enfin, j'ai soumis à l'analyse les eaux de ces puits.

Lors de l'évaporation du liquide que je me proposais d'examiner, j'ai été frappé d'un fait qui semble se répéter pour les trois cimetières, à savoir : Que le poids des résidus salins et autres, par kilogramme d'eau, est moindre pour les eaux des puits des cimetières que pour celles des autres puits, et, fait assez singulier, ainsi qu'on peut le voir par le tableau graphique des résultats de l'analyse, les eaux des puits à l'amont donnent généralement un poids plus fort de résidus que les eaux provenant des puits situés à l'aval des cimetières.

Ce résultat paraissant au moins singulier si ce n'est anomal, j'ai répété les expériences à plusieurs reprises, et toujours j'ai obtenu les mêmes résultats.

J'ai ensuite recherché la courbe de décoloration de la solution de permanganate de potasse, et afin de pouvoir la comparer avec celle des résidus de l'évaporation, j'ai admis un coefficient de 2,00 pour la coloration en jaune, après une demi-heure, c'est-à-dire, pour les eaux fortement chargées de matières organiques, et à 0.20 pour le maintien de la couleur rose franche, c'est-à-dire pour l'eau exempte de matières organiques ou plutôt n'en contenant que de faibles traces.

Mais ici encore une anomalie semble exister, pour les cimetières du nord et de l'ouest, tandis que cette courbe est parfaitement rationnelle pour le cimetière de l'Est.

En effet, dans la série des eaux de ce cimetière, le maximum des matières organiques correspond aux eaux du puits, et le minimum, qui s'y trouve, aux eaux du puits de l'estaminet du *Grand St-Martin*, puits qui se trouve en bon état d'entretien, et est situé sur la

route de St-Omer, du côté opposé au cimetière.

Tandis que pour le cimetière du nord (St-Pierre), la coloration de l'eau du puits dans le cimetière ne correspond qu'au coefficient 0,80 (rose orange), pour le cimetière de l'Ouest (Capécure) le coefficient de l'eau du puits correspond à 0,40, c'est-à-dire au rose très peu décoloré.

Comment expliquer ces anomalies? Est-ce que les eaux provenant des couches aqueuses passant au-dessous du niveau imperméable du sol, sont exemptes de la contamination des corps en décomposition, qui gisent dans l'épaisseur des deux premiers mètres de terrain?

Mais alors, comment expliquer le fait singulier du minima de résidus, lors de l'évaporation, et de la tendance à être moindre dans les puits à l'aval que dans ceux à l'amont?

Pour ce qui est des matières organiques, l'explication peut se trouver dans le fait de la profondeur des puits des cimetières, et en ce que, dans les trois cas, les terrains environnants les puits sont des terrains glaiseux ou argileux éminemment imperméables, à une profondeur de 2 m., dès lors, les eaux de ces puits doivent être d'autant plus exemptes de contamination que l'étanchéité des puits est plus parfaite, et qu'aussi la profondeur en est plus grande. — Dès lors, il n'y aurait rien d'étonnant à ce que par infiltration les eaux du puits du cimetière de l'Est, qui date de 1806, soient chargées de matières organiques, bien que la profondeur du puits soit de 6 m. 70 c., et le niveau de l'eau à 5 m. 65 c. du sol. D'un autre côté, le puits du cimetière du Nord qui date de 1854, a une profondeur de 5 m. 30 c. et le niveau des eaux se trouve à 2 m. 70 c., mais il faut remarquer

que l'écoulement naturel des eaux superficielles s'effectue un peu plus au sud-est, et qu'en fait, il n'y a à l'amont que peu ou point de corps enterrés.

Enfin pour les eaux du puits du cimetière de l'Ouest, ouvert à peu près à la même époque que celui du Nord, la profondeur du puits est de 7 m., et le niveau de l'eau à 1 m. 50 c. en contre-bas du sol, la pente de ce cimetière étant assez forte et le terrain imperméable à 2 mètres de profondeur, il n'y a rien d'extraordinaire à ce que les eaux de ce puits échappent, par suite de l'étanchéité de son enveloppe maçonnée, à l'infiltration des eaux superficielles.

Mais où l'on doit trouver forcément les eaux contaminées, c'est dans les puits situés à peu de distance du cimetière, lorsqu'ils ont peu de profondeur : c'est ainsi que tous les puits bordant la rue du Cimetière contiennent en quantité assez forte des matières azotées (exemple, le puits de M. Arnoult).

Quant à la question des résidus salins, est-ce une coïncidence étrange ? Est-ce pour les puits à l'aval du cimetière une cause analogue à celle rapportée par M. Alphonse Guénard, lors d'une visite qu'il fit, avec ses collègues du Conseil de salubrité, au cimetière de l'Ouest à Paris ?

M. Guénard eut l'occasion d'examiner l'eau du puits creusé au milieu du terrain ; cette eau, au lieu d'être crue, comme la nature calcaire « du sol devait le faire » supposer, dissolvait le savon, cuisait les légumes, etc ; » elle était limpide, inodore et de bon goût. Barnel, qui » faisait partie de la commission du Conseil, jugea aussitôt que dans sa filtration à travers un terrain imprégné de sels ammoniacaux, le sulfate calcaire qu'elle » renfermait avait été décomposé, que par conséquent,

» cette eau devait contenir des sels à base d'ammoniaque.
» L'analyse vint confirmer l'induction de ce savant
» chimiste. » (1)

Quant à la présence de l'ammoniaque dans les puits de la rue du Cimetière, je l'ai constaté par le papier tournesol et la chaux, ainsi que dans les eaux du puits du cimetière de l'Est, mais dans les puits des cimetières du Nord et de l'Ouest le résultat a été presque insignifiant, quoique pourtant dans certains puits, hors du cimetière, la présence de l'ammoniaque se soit accusée franchement, par exemple, dans le puits de M. Grumelard, rue du Camp-de-Droite. Quoiqu'il en soit, dans ces constatations, je ne vois pas l'explication de la raison de la diminution des résidus salins pour les eaux des puits de toute la série, à l'aval des cimetières.

Je signale le fait comme singulier de coïncidence, si réellement il n'y a que cela ; toutefois, la persistance des résultats, des expériences sur les trois cimetières, ainsi que sur les puits à l'aval, me semble devoir provenir d'une cause autre que celle du dieu hasard ; aussi n'abandonnerai-je pas la question, et, peut-être un jour, serai-je assez heureux pour pouvoir compléter cette note, par une explication plus rationnelle.

(1) Nouveau dictionnaire de médecine et de chirurgie pratique. — INHUMATION par Ambroise Tardieu, page 99.

NOTE

SUR LE

PASSAGE D'ANNIBAL EN GAULE

Lecture faite en séance le 6 Octobre 1875,

par **M. Edouard CAT**, *professeur au Collége, membre associé de la Société Académique.*

S'il est un pays qui, par sa conformation naturelle, semble être à l'abri des invasions, c'est sans doute l'Italie septentrionale. Sur ses deux flancs la Méditerranée ; au Nord, une vaste ceinture de montagnes depuis l'Istrie jusqu'à la Roya, l'isole presque du reste de l'Europe. Ce sont les Alpes avec leur sommets neigeux, se perdant dans les nues, leurs rochers à pic, leurs sentiers abrupts et dangereux que traversent seuls les chasseurs de chamois. Tel était autrefois l'aspect des Alpes et tel il reste encore aujourd'hui, malgré les travaux gigantesques de notre époque. Elles semblent dire comme Prosper Colonna aux soldats étrangers. « Si les envahisseurs n'ont des ailes, ils ne passeront pas. »

Ils ont passé, pourtant, et aux diverses époques de l'histoire, depuis Bellovèse qui la conquit avec ses Gaulois, jusqu'à Bonaparte bientôt empereur des Français, l'Italie du Nord fut le champ de bataille des nations. C'est que la nature l'a dotée d'un funeste privilége ; de toutes les contrées de l'Europe elle est la plus belle et la

plus féconde; elle attire à elle tous les conquérants avides, tous ceux qui aiment à chercher loin du sol natal ce qu'ils ne s'y procureraient qu'avec peine et travail, ou bien une patrie meilleure et un ciel plus clément.

Et comment l'Italien arrêtera-t-il l'ennemi qui le menace ? Comment profiter des Alpes qu'anciens et modernes ont toujours regardées comme un rempart ? Il ne peut défendre tous les passages à la fois ; il s'occupe surtout de ceux où l'ennemi semble devoir se présenter de préférence ; il veille ici et c'est là-bas qu'entrera l'étranger. Peut-être même entrera-t-il par plusieurs points à la fois, comme fit Charlemagne et comme fera plus tard Bonaparte.

Loin de moi pourtant la pensée que le passage des Alpes soit une opération militaire de peu d'importance ! Loin de moi l'idée que Charlemagne, Charles VIII, Louis XII, François 1er, le premier Consul et bien d'autres encore, n'aient accompli, en les franchissant, que de faibles exploits ! La gloire de ces généraux est celle de la France ; elle est la nôtre, et je ne voudrais pas en détacher la moindre parcelle. Le passage des Alpes a toujours été difficile ; il fallait lutter contre la nature des lieux, contre les rigueurs du froid, contre le découragement des soldats ; il fallait d'habiles manœuvres pour tromper et écarter l'ennemi. Aussi me semble-t-il juste de dire que si les montagnes n'ont pas été pour l'Italie un rempart suffisant, elles furent du moins pour tous les conquérants un puissant obstacle.

Il en fut surtout ainsi pour Annibal, traînant à sa suite un nombre considérable d'éléphants et de chevaux, qui faisaient souvent la force principale des armées Carthaginoises. Le jeune général avait en outre à com-

battre, au milieu même des défilés et des gorges, des montagnards belliqueux et hardis. Parti de Barcelone, il avait passé l'Ebre et franchi les Pyrénées, puis traversé le sud de la Gaule, en suivant la voie construite par les Phéniciens, pour rejoindre leurs colonies de Nîmes et des bords du Rhône à l'entrée d'Espagne.

Mais ici, on ne sait plus d'une manière précise quelle direction Annibal a choisie; depuis 2000 ans les archéologues et les historiens sont toujours à chercher où le chef Carthaginois a passé le Rhône, en quel point il a franchi les Alpes, et, parmi toutes les questions posées à la science moderne, aucune peut-être, si ce n'est celle de l'emplacement d'Alésia, n'a soulevé autant de discussions que celle-là. La science des Folard, des d'Anville, des dom Vaissette, des Letronne, aussi bien que le coup d'œil rapide et sûr de Napoléon 1er, ne l'ont pas résolue. Tant de recherches (il y a à ce sujet plus de 500 mémoires, essais, études, notes et notices) n'ont fait que l'obscurcir. Aussi un écrivain sceptique a-t-il pu dire sans trop d'injustice. « Nous ne déciderons pas » une question que n'ont pas décidée plus que nous » ni Polybe, ni Tite-Live, avec leurs récits combattus » par les vraisemblances et la géographie, ni même le » chevalier Folard avec ses savantes discussions qui ne » donnent que des conjectures, ni autres érudits qui » n'en savent pas davantage. »

Malgré tout, M. Gilles aborde encore ce difficile problème. Il avait déjà publié deux mémoires, l'un sur la campagne de Marius en Gaule, l'autre, sur celle de César, et prouvé par là au public érudit sa réelle compétence en fait de géographie historique. Mais cette fois, malgré une profonde connaissance de la contrée traversée par Annibal, malgré une forte dose de patience et de

savoir, hélas ! il n'a pas réussi mieux que ses devanciers à dissiper les doutes. Depuis la publication de son mémoire, bien d'autres encore ont pâli sur cette question, et, pour ne citer que le dernier et le plus connu de ces chercheurs, M. Maissiat a composé en 1874 un très long et très gros volume intitulé : Annibal en Gaule (1).

II.

M. Gilles, avec bien d'autres, s'étonne que tant de travaux n'aient abouti à presque rien ; il en trouve la cause dans ce que ses prédécesseurs ont concentré leur attention sur Annibal et ont négligé Scipion, dont il est aisé de suivre les traces et sur le compte duquel toute incertitude, dit-il, est impossible. Le motif de cette divergence est malheureusement plus grave ; les textes sont le plus souvent trop vagues, quelquefois obscurs. Pour ajouter encore à la difficulté, les deux historiens de cette mémorable campagne ne se contredisent que trop fréquemment. Et, pour contrôler le récit de l'un ou de l'autre, pas une inscription, pas une seule médaille, pas une seule molaire d'éléphant (quoi qu'en paraisse croire M. Gilles). Quant aux habitants des contrées traversées par Annibal, ils étaient habitués à voir passer des flots d'hommes armés, Gaulois ou étrangers ; n'étant pas menacés d'ailleurs dans leur existence tranquille et libre par l'armée Carthaginoise, ils eurent bientôt oublié les soldats d'Annibal, tandis que les neiges des Alpes s'accumulant effaçaient toute trace de leur passage.

L'étude consciencieuse des faits, du texte des deux

(1) Paris-Didot, 1 vol. in 8°.

historiens et des lieux, doit seule aider à élucider, s'il est possible toutefois, cette question difficile. Mais Tite-Live tantôt suit Polybe pas à pas et tantôt le contredit ; ils diffèrent d'opinion sur l'époque où commença la guerre, sur la manière dont elle fut déclarée. Dans le premier, Annibal agit seul, de sa propre autorité ; d'après le second, il a l'assentiment du sénat de Carthage, et la suite de la guerre le prouve assez. Polybe, et Appien d'après lui, a rapporté qu'Annibal, étant encore en Espagne, avait envoyé une ambassade aux Gaulois et qu'il fit explorer les chemins et les passages des Alpes. Tite-Live omet ces détails et plusieurs du même genre. Plus loin, il parlera des difficultés éprouvées par les Carthaginois au passage de la Durance ; Polybe n'avait pas même nommé cette rivière, et sur ce point leurs récits semblent tout à fait inconciliables.

Lequel de ces deux écrivains faudra-t-il donc préférer ? Polybe nous offre toutes les garanties désirables. Vivant à une époque assez rapprochée des guerres Puniques, il avait eu recours pour composer son histoire aux actes publics, aux inscriptions, aux médailles, ces témoins incorruptibles et sûrs du passé ; il avait lu la table Lacinienne, placée, par l'ordre d'Annibal, sur le promontoire d'Italie, appelé aujourd'hui Capo della Colonna ; il avait parcouru l'Afrique, l'Espagne, la Gaule ; il avait franchi lui-même les Alpes, cherchant partout la trace et le souvenir des grands événements ; enfin, il put voir quelques-uns des acteurs de ce drame sanglant, qui commence au Tésin pour finir à Zama. Polybe, ce n'est pas un écrivain habile ; c'est l'historien sévère et froid. Il a travaillé son livre, pour qu'il soit un guide aux orateurs, et surtout aux généraux, aux hommes d'état de l'avenir ; l'archéologue qui le suivra à la lettre ne

pourra pas non plus s'égarer.

Tite-Live, au contraire, c'est l'historien orateur, l'homme de style, l'artiste érudit; il peint les événements d'une manière vive et dramatique; mais il n'a pas les qualités critiques nécessaires à celui qui veut être cru. Un chercheur moderne serait allé dans le trésor public, dans le temple des Nymphes, consulter les actes du sénat, les décrets, les lois, les traités. Tite-Live laissera Licinius Macer dans le temple de Monéta compulser les livres de lin et se souciera moins que le scrupuleux Denys des vieilles chansons nationales. « Il ne veut pas, » comme dit un critique éminent de notre époque, ter- » nir son discours brillant et poli dans la poussière de » l'érudition.» Il se contente donc de recourir aux livres écrits de Fabius-Pictor, de Cincius, de Cœlius, de Polybe, développant ou abrégeant leurs récits, et les mélangeant même plus d'une fois.

Pour ces raisons et pour bien d'autres qu'il serait trop long d'énumérer ici, nous croyons que M. Gilles a commis une faute importante en ajoutant aux dires de Tite-Live foi pleine et entière. Corriger les explications de Polybe, cet écrivain exact et minutieux, par Tite-Live, c'est là une tentative frisant le paradoxe et qu'on ne peut admettre. L'auteur agit ainsi, dit-il, parce que l'historien romain a puisé ses documents dans Fabius, Cœlius, Cincius et quelques autres antérieurs à Polybe.

Mais un fait que M. Gilles aurait dû indiquer, c'est que même à l'époque où Tite-Live écrivit ses décades, le souvenir exact de l'endroit où Annibal avait passé les Alpes était perdu; c'est que déjà les opinions étaient différentes à ce sujet. Une tradition commune le faisait passer au massif des Alpes Pennines et prétendait que le nom de cette chaîne était dérivé de celui

de Pœni (1). Cœlius, au contraire, pensait que c'était aux Alpes Grées. Tive-Live, qui contredit ces deux sentiments, préférait évidemment les Alpes Cottiennes ; mais il emprunte bien des détails aux partisans des deux premières opinions, par exemple le moyen employé par Annibal pour se frayer une route à travers les rochers qui lui barraient le passage. Il ne pensait pas que les Carthaginois eussent pris le chemin indiqué par Polybe ; car il n'eût pas manqué de le citer et de s'appuyer de son autorité, comme il a fait en bien d'autres endroits de son histoire ; mais pour la description de la route (si ce n'est le passage imaginé de la Durance), il a tout pris dans cet auteur, et les détails sur la marche de l'armée jusqu'à l'île, et la description des pays jusqu'aux Alpes.

Quel était à ce sujet le sentiment de Cincius ? Cette question importante est difficile à résoudre ; les textes n'en disent rien ; pourtant Tite-Live qui réfute si bien

(1) Bien des personnes l'ont cru de tout temps. L'erreur est si difficile à extirper, que *Servius* lui-même et *Isidore de Séville* (Origine XIV, 8), ont encore répété celle-ci plusieurs siècle après Tive-Live, et que la plupart des inscriptions, postérieures à l'écrivain romain, suivent l'opinion commune dont j'ai parlé plus haut, et portent POENINO. Quelques-unes donnent JOVI PENNINO et seules elles repousseraient, même sans l'appui de Tite-Live, l'étymologie tirée du passage d'Annibal. Penninus vient du celtique : *Penn*, hauteur Le Kimrique nous donne *Pen*, tête, extrémité ; *Penyn*, chapiteau. — L'Armoricain : Penn, tête ; L'Irlandais : *Benn*, L'Erse, *Ben* ou *Beinn*, montagne Le Français ancien avait gardé *Penne*, *Pennette*, pour dire de éminences de terrain. (V. R. de Belloguet, Ethnologie gauloise, tome 1er, page 73 ; 3 vol. in-8o).

les opinions de Cœlius et des partisans des Alpes Pennines, n'eût-il pas invoqué le témoignage de ce guerrier, plus tard prisonnier d'Annibal, acteur dans cette lutte entre Carthage et Rome, si ce témoignage eût été d'accord avec son récit?

Nous ne pouvons donc suivre Tite-Live qu'autant que ses descriptions s'accorderont avec celles de Polybe ou les complèteront, mais jamais quand leurs affirmations seront contraires ; puis nous rechercherons si l'opinion de Polybe n'est point partagée par d'autres écrivains de l'antiquité et étayée par des témoignages importants.

III.

M. Gilles suppose qu'Annibal a suivi la voie Phénicienne qui allait d'Espagne à Nîmes, et cette supposition est parfaitement fondée ; mais ce qui le parait beaucoup moins, c'est qu'Annibal, pour trouver une voie frayée, ait été obligé de passer le Rhône à Tarascon : « On n'a pas assez réfléchi, dit l'auteur, aux difficultés » de toute nature qu'aurait rencontrées une armée à » se jeter, à pareille époque, en dehors des voies » établies. » Mais d'abord, la voie Phénicienne, que les Romains entretinrent plus tard, n'aboutissait pas à Tarascon ; de Nîmes, elle inclinait un peu vers le Sud, passait à Bellegarde et franchissait le fleuve à Arles (1), pourl onger ensuite la côte jusqu'à l'Italie.

(1) On peut le voir sur la carte de Peutinger. Consulter aussi à ce sujet les travaux de la Commission des Gaules, notamment le résumé intitulé : *Les Voies Romaines en Gaule*. —1 vol. in-8°, Paris, Didier.

De plus, il y avait évidemment d'autres voies remontant le cours du Rhône sur la rive droite et s'en écartant plus ou moins, suivant la nature des lieux. Les Phéniciens en avaient dû construire pour relier leurs comptoirs des bords du Rhône à celui de Nîmes. En tout cas, le territoire des Volkes-Arécomikes, peuple puissant et nombreux, n'était sans doute pas *inviable*. Et d'ailleurs le texte de Polybe est là pour montrer que ce ne peut être à Tarascon que s'effectua le passage du Rhône : « Annibal arrivé à environ 4 journées » de l'embouchure du Rhône, et ayant à sa droite la » mer de Sardaigne, entreprit de le passer, parce que » le fleuve n'avait là que la simple largeur de son lit. » Je veux bien admettre avec M. Gilles que Polybe (le texte ne s'y prête que difficilement), par l'embouchure du Rhône, a entendu celle nommée aujourd'hui grand Rhône ; mais de l'endroit où le grand Rhône mêle ses eaux à la mer jusqu'à Tarascon, il n'y a guères que 50 kilomètres ; ce n'est certes pas la distance que Polybe a pu désigner par ces mots 4 journées de marche ! que sera-ce s'il faut encore en retrancher 15 kilomètres environ, pour l'allongement des bras du Rhône depuis cette époque. En effet, *Astruc*, dans son histoire naturelle du Languedoc, après avoir comparé avec soin les descriptions de Méla, de Strabon, et de Pline, avec l'état des lieux au commencement du XVIIIe siècle, a prouvé, en s'appuyant de plusieurs écrivains du moyen-âge, que les bras du Rhône se sont allongés de 3 lieues depuis 1800 ans ; tandis que des atterrissements semblables se sont faits à l'ouest du Rhône et que nombre d'endroits, situés, il y a six et huit cents ans au bord de la mer ou des étangs, sont aujourd'hui à plusieurs milles dans l'intérieur des terres.

Ce fait que M. Gilles aurait dû signaler réduit à 35 kilomètres environ la distance entre Tarascon et la mer, telle qu'elle était jadis ; ce n'est que deux journées de marche, très petites même pour une armée. Ce n'est donc pas si près de la mer, mais à deux jours de marche plus au nord, soit 45 ou 50 kilomètres environ, qu'il faut chercher l'endroit où Annibal franchit le Rhône ; il me semble par suite que ce doit être entre Bagnols et Pont-St-Esprit.

M. Gilles, pour donner une preuve de plus à son opinion, prétend que le général Carthaginois, lorsqu'il arriva sur les bords du Rhône, ne savait encore s'il longerait la mer pour aller en Italie, ou s'il s'engagerait dans la route longue et pénible des grandes Alpes. Polybe et Tite-Live lui-même en plus d'un endroit indiquent le contraire. L'auteur du mémoire ajoute : « Faire remonter le fleuve à Annibal pour le jeter » dans la montagne en pays ennemi, est une œuvre de » pure fantaisie, ne s'appuyant sur aucun texte et ne » pouvant par suite conduire à une solution scienti- » fique. » Mais le pays ennemi pour Annibal, ce n'était pas la région gauloise que nous lui faisons traverser en se dirigeant vers Pont-St-Esprit ; les habitants s'étaient presque tous retirés au-delà du Rhône. Le pays ennemi, c'était la région où M. Gilles le fait aborder, c'était le territoire des Salyens et des peuplades diverses, soumises à la cité de Marseille, déjà presque rivale de Carthage et alliée des Romains. P. Scipion, quand il y débarque, sait qu'il trouvera là des aides et des amis. Annibal devait évidemment traverser le Rhône beaucoup plus haut que Tarascon, afin de se trouver de suite parmi les populations ennemies de Rome, parmi les Voconces et les Allobroges dont ses

envoyés, au rapport de Polybe, lui avaient fait connaître les dispositions bienveillantes.

Annibal prend donc une route un peu plus longue, il est vrai, mais beaucoup plus facile et plus sûre. Il traverse le Rhône près de Pont-St-Esprit, tandis qu'Hannon, après l'avoir passé en face d'une des îles voisines de Viviers, descend la rive gauche pour attaquer les Volkes par derrière et opérer une diversion nécessaire au passage des chevaux et des éléphants.

IV.

« Remontant la rive du Rhône, dit Tite-Live d'après « Polybe, Annibal gagne le milieu des terres, non que « ce fût le chemin le plus direct vers les Alpes, mais « parce qu'il pensait que plus il s'éloignerait de la mer, « moins il serait exposé à rencontrer les Romains, qu'il « n'avait pas l'intention de combattre avant d'être arrivé « en Italie. En quatre campements, il parvint à l'île; « c'est là que le Bisarat et le Rhône, descendant de deux « points différents des Alpes, réunissent leurs eaux, « après avoir embrassé une certaine étendue de pays ; « ce qui a fait donner le nom d'île à l'espace ainsi « entouré d'eau. Près de là habitent les Allobroges. » Polybe ajoute que cet endroit était très fertile et très peuplé.

Où donc est cette île de la Gaule où Annibal aurait pénétré ? Est-ce au confluent de la Saône et du Rhône, comme le pensaient les anciens éditeurs de Tite-Live, écrivant Arar (Saône) pour Bisarat ? Est-ce l'Eygues, comme le prétend, mais sans preuves, Fortia d'Urban, cette rivière qui enceint de ses deux bras un petit canton voisin d'Orange ? Est-ce, comme le supposait

M. Génerat, une portion de la contrée comprise entre Donzère et Montélimart, ou, comme le croyait Doujat, entre le Rhône et la Durance ? Ces deux dernières opinions ne s'accordent nullement avec les textes ; aussi nous ne les discuterons pas. La première n'est pas plus admissible. La Saône est en effet beaucoup trop éloignée, et il aurait fallu à l'armée 8 journées de marche et non 4 pour l'atteindre. Bien que toutes les routes mènent à Rome, comme dit un proverbe vulgaire, certes Annibal n'eût jamais choisi celle-là.

M. Gilles n'étudie pas cette nouvelle question ; il se borne à transcrire et à adopter ce qu'avait dit Fortia d'Urban. Il croit avec lui que c'est entre les deux bras de l'Eygues (1) que se trouve l'île indiquée par Tite-Live et Polybe ; il n'en est rien pourtant. Si les textes paraissent altérés, nous avons pour nous guider des indications moins vagues que les noms des rivières eux-mêmes. C'est après quatre jours de marche que les soldats d'Annibal parviennent à l'île ; en supposant même qu'ils eussent passé le Rhône à Tarascon, comme le dit M. Gilles, ils n'auraient fait que 10 lieues en 4 jours. C'est peu, surtout si l'on considère que le jeune général avait un puissant intérêt à se hâter pour arriver en Italie avant que les Romains eussent étouffé les mouvements des Boïens et des Insubres, et mis sur pied, pour défendre le passage des Alpes, des armées plus nombreuses et surtout mieux conduites que celle de Scipion.

Nous croyons avoir démontré plus haut que c'est au

(1) Le mot Eygues vient vraisemblablement du mot *aquæ*. Croire que son ancien nom était *Bicarus* est une supposition toute gratuite.

nord de Tarascon qu'il faut chercher l'endroit où Annibal traversa le Rhône. Or, si de Pont-St-Esprit nous comptons les quatre jours de marche, à raison de 4 lieues 1/2 à cinq lieues environ par jour (ce qui n'est certes pas trop), nous arrivons au confluent de l'Isère et du Rhône. Qu'on jette seulement les yeux sur une carte du pays et on sera frappé de la concordance des lieux avec le texte de Polybe et de Tite-Live. Cette île, cet *aliquantum agri,* c'est la région entourée d'eau presque de toutes parts par le Guier, le Rhône et l'Isère; un contrefort des Alpes, les monts des Bauges ferment cette sorte de delta et ajoutent un dernier trait de ressemblance avec le portrait qu'a tracé Polybe. C'est une contrée riche et féconde, dont une partie, au pied du massif de la Grande-Chartreuse, est couverte de belles forêts et de champs fertiles, et s'appelle le Graisivaudan ; c'est là qu'habitaient jadis les Allobroges, comme le dit Tite-Live, peuple puissant et nombreux.

Là, si on en croit l'historien romain, Annibal fut choisi, d'un commun accord, pour juge d'un différent entre deux frères qui se disputaient le gouvernement d'un canton; le Carthaginois décida en faveur de l'aîné, Brancus. Les sages et les vieillards de la nation avaient déja émis cet avis, et comme la plupart étaient heureux de voir se terminer ainsi la querelle, on reçut l'armée avec une bienveillante hospitalité. Annibal laissa ses soldats prendre un peu de repos; car de là, par un temps clair, on pouvait voir, dans le lointain, les Alpes confondant leurs cîmes avec les nues ; c'était la perspective de nombreuses souffrances et de nouveaux périls.

V.

Mais laissons Annibal exhorter les siens et revenons au mémoire de M. Gilles. Selon lui, le général Carthaginois passa la Durance et se dirigea vers l'île (l'Eygues). L'auteur croît que la première opération ne s'effectua pas sans de grandes difficultés et eut lieu à Barbentane, près Avignon. Prise en elle-même, cette supposition ne manque pas de vraisemblance ; il faut avouer, avec M. le capitaine Hennebert, que si Tite-Live n'a pas exagéré les difficultés que rencontra l'armée Carthaginoise, comme plusieurs critiques, et entre autres Folard, l'ont pensé, il faut croire que l'auteur, qui le premier a fourni ces données, a eu en vue un endroit assez près d'Avignon, là où le fleuve est plus rapide et plus large.

Mais le texte de Tite-Live lui-même, pris dans son ensemble et dans l'ordre véritable du récit, s'oppose à ce que cette supposition soit admise. Ce n'est qu'*après* s'être arrêté à l'île, qu'Annibal, suivant l'auteur des Décades, se serait dirigé vers la Durance, et ce serait (fait qui contredit encore les idées émises par M. Gilles) à travers le pays des Voconces et des Tricoriens. D'une part, les Voconces habitaient avec les Cavares Ségalauniens la plaine qui s'étend au sud de l'Isère jusqu'aux Alpes du Dauphiné. Les Tricoriens, d'autre part, peuplaient un canton plus au Nord, s'étendant sur les rives du Drac *(Tricus)*. Pour peu qu'on connaisse la géographie du pays, on verra que dans l'hypothèse de M. Gilles, il fallait franchir la Durance avant d'entrer dans leur contrée, ce qui est expressément contraire à ce que dit Tite-Live.

Ce n'est donc pas à Avignon mais plus haut seule-

ment, vers Embrun et Briançon, qu'Annibal a pu franchir la Durance. Mais là le fleuve n'offre plus au passage d'une armée les difficultés si poétiquement décrites par Tite-Live, puis par Silius Italicus et A. Marcellin d'après lui. Il faut, en un mot, que l'historien latin ait singulièrement exagéré l'importance de cette opération ou qu'il l'ait entièrement inventée. Nous penchons vers cette dernière supposition ; nous ne pouvons croire que l'habile chef des Carthaginois aurait sans nécessité traversé les Alpes du Dauphiné pour franchir ensuite la Durance et les Alpes, l'île étant son point de départ (1).

VI.

M. Gilles nous dit dans son mémoire qu'il n'a pas l'intention de suivre Annibal au-delà de la Durance, et pourtant il le suit jusqu'aux Alpes. Je ne veux nullement lui en faire un reproche ; mais j'aurais aimé le voir

(1) Une autre route, préférée par nombre d'érudits et notamment par M. Imbert-Desgranges, ne nous parait pas mieux choisie ; elle n'est pas plus conforme aux récits de Tite-Live. Alambiquant le texte de ces deux auteurs, comme avait fait Fortia d'Urban, M. Imbert fait remonter à Annibal le cours de l'Eygues, puis franchir les gorges sauvages des Alpes du Gapençois, pour suivre ensuite la rive gauche de la Durance, encaissée là par de hautes montagnes. Comment croire que cette route si difficile est celle-là même que Tite-Live a, à deux reprises, indiquée ainsi : « *Annibal n'éprouva* » *aucune difficulté avant d'être arrivé à la Durance.* — « *En* » *s'éloignant de la Durance, il trouva une route dont la plus* » *grande partie était en plaine et parvint tranquillement chez* » *les Gaulois, qui habitent au pied des Alpes.* »

étudier cette seconde question, sérieusement comme il avait fait la première, ou laisser le lecteur se former lui-même une opinion. M. Gilles s'est contenté de reproduire l'hypothèse de Fortia d'Urban et de l'appuyer de quelques raisons. Une recherche plus approfondie des lieux occupés par les peuples dont parle Tite-Live, eut sans doute amené l'auteur à modifier son sentiment sur la route suivie par l'armée Carthaginoise.

Nous avons déjà vu quels pays occupaient les Voconces et les Tricoriens. Les Tricastins, que Tite-Live nomme avec eux, occupaient, si l'on en croit la plupart des archéologues, la partie méridionale du Dauphiné, et leur ville *Augusta Tricastinorum* serait devenue au moyen-âge *St-Paul-Trois-Châteaux*. Cette transformation semble au premier abord assez naturelle ; mais si on considère les procédés ordinaires qui règlent pour ainsi dire la corruption des mots, on verra que cette étymologie laisse beaucoup à désirer. Les hommes du pays n'ont, selon nous, jamais cherché à traduire le mot Tricastini. Car ce mot frappait leurs oreilles depuis leur enfance et leur curiosité ne s'y arrêtait point ; ce mot pour eux était simplement le nom d'une ville, n'ayant par suite aucune signification de châteaux et de pluralité. Des étrangers seuls auraient pu, entraînés par une fausse analogie, faire de Tricastini, Trois-Châteaux, comme nos ancêtres du mot latin *culcita puncta*, avaient fait courte pointe, comme du composé allemand *saûer-kraût*, herbe-sure, ils firent choucroûte. La ville de St-Paul-Trois-Châteaux a tiré son nom de trois châteaux du moyen-âge, dont les restes s'y voient encore ; mais où donc faudrait-il placer l'Augusta Tricastinorum ? Les mots de ce genre, c'est-à-dire composés du mot *Augusta* et d'un nom de peuple, se sont modifiés de

deux façons différentes. Les uns, comme Augusta Suessionum, Augusta Taurinorum sont devenus Turin, Soissons. D'autres, conservant la première partie du mot composé, se sont changés en Aoust, Aost, Augst. L'Augusta Tricastinorum, me semble être Aoste, bourg entre Die et Valence, que la table Théodosienne indique ainsi : *Augusta*. Les Tricastins, clients des Allobroges (1), auraient habité un *pagus* plus ou moins considérable, situé au sud de l'Isère et connu au moyen-âge sous le nom de Tricastinois. C'était un peuple important sans doute, car il est le seul que Tite-Live ait mentionné de ceux sur l territoire desquels les Bituriges avaient passé pour se rendre en Italie. Peut-être à cette époque s'étendait-il plus au nord, dans le Viennois, fait qui expliquerait pourquoi, suivant l'historien romain. Annibal, se dirigeant de l'île vers les Alpes, oblique à gauche, *flectit ad laevam*.

Sans doute quelques-unes des idées ci-dessus émises manquent de preuves ; ce ne sont que des conjectures ni plus ni moins invraisemblables que tant d'autres, faites au sujet de la marche d'Annibal ; il est probable qu'une étude sérieuse de la géographie du Dauphiné, aux deux premiers siècles du moyen-âge, une connaissance exacte des *pagi* de cette région, fourniraient de précieuses indications pour la recherche de ce grand problème historique.

Passant, comme le dit Tite-Live, à travers le pays des Tricastins, les extrêmes limites du territoire des Voconces, et la contrée des Tricoriens, Annibal a dû suivre, sans s'en écarter beaucoup, les rives de l'Isère.

(1) Ce fait explique pourquoi Polybe n'a nommé que les Allobroges ; sous ce nom, il comprenait tous leurs clients.

Mais de là et même en partant de l'Ile, pourquoi le jeune général se serait-il dirigé, comme on le croit généralement, vers la Durance et le mont Genèvre, quand il fallait, pour y arriver, traverser les Alpes de Dauphiné ? Pourquoi se serait-il aventuré, avec son armée, ses chevaux, ses éléphants, au milieu de ces montagnes aux cimes dénudées ou couvertes de neige, lorsqu'il savait que derrière ce premier obstacle un autre surgirait non moins grand, ni moins désastreux ? Le passage, même au col du Lantaret, eût été une opération bien difficile et souverainement inutile.

Qu'on parcoure le texte de Polybe, et qu'on jette les yeux sur une carte du pays, on verra qu'une seule route ouverte et facile, comme l'indiquent les deux historiens de cette expédition et comme le veut la stratégie, peut avoir été suivie par Annibal, c'est celle qui, passant au col du Mont-Cenis, mène sur les bords de la Doire Ripaire, dans la région des Taurins (1). C'était l'opinion de Coelius, comme nous l'avons dit plus haut, c'est celle qui s'accorde le mieux avec les données de Polybe complétées par quelques détails qu'on peut sans crainte d'erreur emprunter à Tite-Live ; c'était celle aussi qu'avait adoptée le plus grand capitaine des temps modernes, celui qui pouvait le mieux comprendre Annibal, je veux dire Napoléon 1er ; il développait son avis par ces quelques mots que nous pourrions, à plus juste titre, ce semble, que M. Gilles, prendre pour épigraphe de notre note : « La marche d'Annibal, depuis « Illibéris jusqu'à Turin, a été toute simple ; elle a été « celle d'un voyageur, il a pris la route la plus courte ;

(1) C'est un point sur lequel tous les historiens sont d'accord et qu'on peut par suite admettre comme indubitable.

« il n'a été gêné en rien par les Romains, et l'armée de « Scipion qui était en marche pour l'Espagne n'est « entrée pour rien dans ses calculs. » C'est, croyons-nous, du haut du Mont-Cenis, ou plutôt du pas de Suze, qu'Annibal montra à ses soldats les immenses et fertiles plaines de la Cisalpine, avec leurs rivières innombrables serpentant à travers la campagne, avec leurs villes riches et populeuses. C'est de là qu'il lança sur les armées Romaines ses troupes avides de butin, unies à tous les petits peuples Italiens, armés contre la cité éternelle pour défendre ou pour recouvrer leur indépendance. Vingt ans durant, Annibal devait effrayer l'Italie de son nom et s'attacher à ses flancs, comme à une proie. Mais Rome qu'il avait vue trembler devant ses armes victorieuses, reprit un jour le cours de sa glorieuse destinée. Un jeune héros, attaquant l'Afrique, força Annibal frémissant à venir défendre sa patrie envahie.

VII.

Nous n'avons pas adopté, on le voit, l'opinion émise par M. Gilles ; nous avons signalé dans son ouvrage quelques erreurs d'interprétation ; nous pourrions ajouter encore que l'auteur a attaché une trop grande importance aux routes d'aujourd'hui, sans étudier assez celles existant à l'époque d'Annibal, tandis que pour pouvoir tirer, de la direction des chemins, des indications moins incertaines, il eût fallu faire sur les bords du Rhône des recherches semblables à celles exécutées naguère avec tant de succès par M. Peigné-Delacourt. Mais là, comme partout ailleurs, ces recherches sont toujours difficiles, souvent infructueuses ; l'ignorance des voies construites par les Celtes n'est pas une des

moindres lacunes de notre archéologie nationale. Dirai-je que l'auteur est parfois inexact dans ses citations, que fréquemment aussi ses jugements sont trop arrêtés, son ton trop affirmatif? Ceci se pardonne facilement ; car ne faut-il pas pour convaincre que l'auteur soit et se montre convaincu ?

Enfin, ce ne sont là que des taches légères ; elles n'empêchent pas le mémoire de M. Gilles d'être un livre consciencieux et bien fait, où l'auteur montre une connaissance approfondie de l'antiquité Romaine, où il défend avec un talent véritable une hypothèse qui d'ailleurs paraît fausse.

Si une plus longue expérience et plus de savoir que nous avons, nous permettaient de donner quelques humbles conseils à l'auteur, nous lui dirions qu'il étudie des questions moins obscures que celle qu'il vient de traiter et sur lesquelles les dires des historiens soient moins vagues et moins incertains. Qu'il porte ses patientes investigations et ses sérieuses qualités de critique sur tant d'autres points non élucidés encore de la géographie des Gaules. Qu'il continue, en un mot, et le succès ne lui manquera pas. Il trouvera des voix plus autorisées que la nôtre pour applaudir à ses efforts et pour l'encourager. Les maîtres de la science savent combien sont difficiles les études d'archéologie et de géographie comparée ; ils savent que si parfois les chercheurs trébuchent, s'ils s'égarent en chemin, ils ont droit d'attendre des bras qui les accueillent et non des mains qui les repoussent.

ACCORD

SUR LES

DROITS DE JUSTICE RESPECTIFS

DES COMTES D'ARTOIS ET DE BOULOGNE

ET

DES ÉCHEVINS DE BOULOGNE-SUR-MER;

Communication faite à la Société Académique par **M. J.-M. RICHARD,**
archiviste du département du Pas-de-Calais.

Dans les dernières années du XIIIe siècle, le règlement des droits respectifs des Comtes d'Artois et de Boulogne, et des échevins de Boulogne, sur l'exercice de la justice dans cette ville, donna lieu à de longs et nombreux débats. La Charte de mai 1278, accordée par Robert, comte de Boulogne et d'Auvergne, paraissait au comte d'Artois « telle et si forte » qu'il prétendait que son vassal avait outrepassé ses droits. L'affaire ne fut terminée qu'en 1296, par un accord entre les deux comtes, et le payement d'une somme d'argent par le comte de Boulogne à Robert d'Artois.

Dans cet intervalle, nous trouvons, entre autres documents, une enquête faite à Boulogne par Miles de Nangis, bailli d'Artois, et Eude de Saint-Germain, clerc du comte d'Artois, pour savoir quels étaient anciennement les droits des échevins (8 avril 1285). Elle eut pour résultat d'amener une transaction entre le comte d'Artois et les magistrats municipaux sur l'exercice respectif de leurs droits de justice. Cet acte est

transcrit en tête d'un rouleau d'enquête de mars 1286 (1). Est-ce un projet? Est-ce une rédaction définitive? Questions difficiles à résoudre, en l'absence du titre officiel de promulgation par le comte ou par la ville. Ce document a pour Boulogne un intérêt tout particulier, celui d'indiquer d'une manière très-précise les limites de sa banlieue à cette époque.

Nous y avons joint un mémoire adressé par le sergent Boutillier au comte ou au bailli d'Artois; c'est un rapport de police qu'il faut reporter à 1285 ou 1286; Boutillier figure comme sergent du comte d'Artois à Boulogne, en 1285, et paraît y jouer un rôle de quelque importance. Ce mémoire contient de curieux renseignements sur les mœurs judiciaires de ce temps.

C'est peut-être au même agent qu'il faut attribuer le document très-intéressant transcrit par M. Ern. Deseille, d'après l'original des Archives communales de Boulogne; c'est aussi un mémoire contre la municipalité boulonnaise, un tableau des actes commis par le maire et les échevins en violation de leur « nouvele loy. »

(1) Godefroid, n° 874.

LA MANIÈRE EN COI LA VILE DE BOULOIGNE DEMORERA SAISIE.

Premierement li maire et li eschevins de Bouloigne useront dedens la vile de Bouloigne et dedens le pourchaint de la vile de la connoissance entre leur borgois et de leur borgois tant seulement, des filés, des rois, de leur partie des nes, dou havene, de claim, de chateus de leur borgois l'un a l'autre, de cyrographes fais et conneus par devant eus de faire tel dete paiier de leur borgois a l'autre, de jugier au conjurement de celi ki tenra le lieu dou viconte de cas ki monte LX s. u XII s, et de mains, d'enquerre. s'il en sont requis de celi ki est u lieu dou conte, d'omecide, de murdre, de cas criminel, de larrechin. de fait de LX lb., se tele cose avenoit dedens le porchaint de la vile de faire escrire tel enqueste, de seeler la de leur seiaus, de raporter la a celi ki est u lieu dou conte au chastel par devant les hommes sans plus entremetre s'en. Item d'avoir et de retenir tant seulement la moitié des amendes ke eschevins jugeront sour leur borgois pour detes faire paiier l'un a l'autre, et de laidis ke borgois diroit li uns a l'autre. Item de faire taille sour leur borgois tant seulement pour les frais de la vile

paiier et aquiter. Item de fait u de cas ki apartiegne a viconte, de borgois a autre, useront eschevin de Bouloigne tant seulement dedens le pourchaint de la vile, dedens la crois de le maladrerie et le molin ki fu Thumas dou Four et nient outre.

DE CES COSES ESPLOITERA LI QUENS D'ARTOIS :

Premierement dedens le porchaint de la vile de Bouloigne et dedens tels bonnes, est assavoir de Bouloigne jusques au bout dou pont par dela de le riviere de Wimerewe et toute le riviere contreval aussi comme ele descent en le mer et contremont jusques au bout dou pont de Wamille, par dela de cel pont toute le riviere contremont dusques au bout dou pont de Warre, par dela de cel pont toute le riviere contremont dusques au bout deu pont de Godinkethun, par dela de cel pont toute le droite voie dusques au lieu ki est dis le Vielle Capele de le Wastine, de cel lieu toute le voie selone le bost dusques as crois de le Capele, de iceles crois toute le droite voie dusques au bout dou pont de le Bouniere, par dela de cel pont toute le riviere contreval dusques au bout dou pont de Ysinghehem, par dela de cel pont toute le verde voie ki maine et descent au pont de le Brike, de cel pont toute le droite voie dusques au moustier Saint Estevene, de cel moustier toute le droite voie dusques au rion de Minendale et tout le

rion contreval si comme il descent en le mer, de cel rion toute le mer clozement et la ou le mer cuevre et descuevre dusques a le riviere de Wimerrewe devant nommée, sauve la droiture des eglises et des frans hommes en leur terres et en leur signeries, es cas dont li quens de Bouloigne ne si devancier n'ont usé paisivlement cha en arrieres et usoient ou tans ke la novele charte fu donnée, de toute maniere de forains, de toute justice haute et basse, de toutes eschaoites, de toutes forfaitures, de toutes aventures soit en mer, soit en terre, de banir, de banis rapeler, de toutes manieres de justice et de exequtions faire, de justices, neis dedens le castel de Bouloigne, si comme il est contenu ke li quens l'a otroiiet au maieur et as eschevins de Bouloigne en la novele carte ou III, ou IIII, ou V et ou VI paragraphe de cele carte. Item de toutes les coses ke li quens a données et otroiies par la novele carte, si comme il apert ou VII, ou VIII et ou noevieme paragraphe. Item de toutes les autres coses et autres cas ki sont contenu et entendu en la dite novele carte et se puevent contenir et entendre en la dite novele carte, sauf la retenue ke li quens fait en la dite novele carte de ses amendes et des amendes de la viconté, des choses contenues ou XII et ou XIII paragraphe tant seulement par si ke toutes voies ke les dites amendes seront jugies par le commandement le conte d'Artois teles comme li dis quens de Bouloigne i avoit et devoit avoir devant

ceste novele carte, dou jugement des queles il avoit donné au maieur et as eschevins de Bouloigne. Et fera li quens d'Artois prison en la jaiole ki est a la porte de Monsteroel a Bouloigne. Item toute l'assise faite de toute maniere de forains et d'autres gens et d'autres venans ke de leur bourgois sera recheue par les gens le conte d'Artois et gardée jusques a tant con en ait autre chose ordené, de l'assise faite de leur bourgois et sour sera aussi recheue par les gens le conte et baillie au maieur et as eschevins tant con l'en quidera bien faire pour aquiter les frais de la dite vile de Bouloigne.

—Item de nule chose ki soit contenu en la dite novele carte les gens le conte d'Artois ne soufferront ke les gens le conte de Bouloigne usent de nule justice, de nule exercice de justice ne d'autre chose en nul cas dedens le porchaint de la vile ne dedens la dite banliewe fors de la retenue de rechevoir leur partie des amendes en la maniere ki est desus dit et des autres retenues ke li dis quens de Bouloigne a fait et retenu en la dite novele carte.

Arch. du Pas-de-Calais. Trésor des Chartes d'Artois.

Monseigneur Thomas de Marmeville Sr de Selles Bouteiller de Boulenois Sergent du Conte d'Artois.

RAPPORT ADRESSÉ AU COMTE D'ARTOIS

Par **BOUTILLIER,** *sergent de Robert II, à Boulogne,*

AU SUJET DE L'ENLÈVEMENT DU CORPS D'UN BERMAN TUÉ PAR ACCIDENT

Il avint a Bouloigne le mardi devant le Saint-Berthelemieus a le maison d'un bourgois de Bouloigne qui a à nom Leurens Api et est eschevin de Bouloigne, et avint ensi que on deskerquoit laiens vins, li deskerkeur de le vile que on apele bermans par le deffaute de leur corde qui n'estoit mie souffisans, li tonniaus de vin leur escapa et ieut un homme mort, et s'en fuirent li bermant ens ou moustier, et quant jou seue qui li fais estoit avenu, jou alai la et fis commandement de par mon segneur d'Artois que nus n'ostast le cors hors de laiens, et mis en saisine les biens de le maison le segneur de laiens. Et li maires et li eskevin i vinrent et furent moult mut de chou qu'il seurent que je avoie aresté le cors et les biens de le maison et me requirent que jou en ostaisse le main mon segneur d'Artois ; car il avoient chel fait a justichier et tous autres fais de mort de homme et de tous autres fais semblaves et tous les fais qui en leur banlieue pooient eskeir, et de chou estoient il bien en chartre et ke boine lettre en avoient de leur segneur. Et jou leur dis

que je avoie aresté le mort et les biens de le maison de par mon segneur d'Artois et que jou veroie seur chou qui le cors leveroit, car s'il me voloient forchier jou n'avoie mie poir a aus et que volentiers jou me consilleroie et que jou atendoie men conseil, et se mes consaus me disoit que il ieust aucune chose a nous a justichier ou a mon segneur de Boulongne, volentiers le vous lairoie, et tous jours maintenoie jou que atendoie men conseil si que je faisoie. Et sour chou li senescal de Bouloigne vint iluekes et li conterent tout le fait avenu des paroles qui deseure sunt dites et m'apela li senescaus en le presenche de maieur et d'eschevins et de toute le commune gent dont il i avoit moult et me requist que jou rapelaisse chou que j'avoie fait. Et je li dis que j'atendoie men conseil. « Consillies vos donques tantost.— A qui me consilleroie jou? je sui chi tous seus; il me convient que jou atainge que j'aie aucune gent de par mon segneur. — Or est faus qui n'atendera que vos envoies a Arras ou a Saint Omer. » Et je li respondi : « voire, se mestier estoit, chou qu'il ne convient mie faire. » Et il dist que ja n'atenderoit pour deffense que j'avoie faite ne que je i puisse faire, et bien li disoie que s'il avoit cause qui tournoit mon segneur de Bouloigne, bien voloie qu'il en justichast, mais qu'il se vausist souffrir et que j'attendoie men conseil. Et il dist que plus n'atenderoit et que je me consillaisse. Et va tantost et apele maieur et eschevins devant toute le gent et les conjure

sour le foi qu'il devoient a Dieu et a mon segneur de Bouloigne et sour le sairement qu'il avoient fait a la vile de Bouloigne qu'il lui desissent qu'il en avait a faire selonc chou qu'il usoient en leur vielle loy, car de le novele ne se mesloit il mie et il respondirent qu'il ne partiroient mie leur loy a moitié. Et va li maires et li eschevin en une maison et quoillirent leur jugement et revinrent au senescal, et dist leur clers : « Sire, vous plaist a entendre a maieur et a eschevins ouil bien ? » Et li senescaus dist : « faites me hukier Boutillier. » Et quont jou i fui venus, s'avoit mandé li senescau des hommes mon segneur de Bouloigne avœkes lui, et dist au maieur et as eschevins par devant les hommes ; « biaus segneurs bien entendes que je ne vos ai conjuré de cause qui apartiegne à le saisine mon segneur d'Artois ne a la noveleté de riens, car jou ne vauroie mie entreprendre a cause ou leur main fust et pri as hommes mon segneur qu'il i entengent. » Et dont fist dire maieur et eschevin à leur clerc leur jugement : « Sire, je vos di de par maieur et de par eschevins que vos faichies le cors lever et le faites delivrer as plus prochains amis et qu'il le faichent enterrer. » Li senescaus respondi : « Maires, vos clers m'a chi dit se volonté. Je vos demant et a vos eschevins se chest vo jugement, et bien i entengent li homme mon segneur. » Et li maires dist que par jugement le rendoient il et l'en sievirent tout li eschevin li un par l'autre et dient qu'il le tenoient bien a leur boin droit de tout cas avenus

et avenir samblavcs qui escarroient en leur banlieue,et requisent au senescal qu'il ostast le saisine qu'il avoit mis es maisons des bermans qui furent la chieus fu mors, et disent qu'il avoient le connissanche des cors et des cateus, et se aucune chose il i avoit à justichier, si estoit chou par aus. Et commanda li senescaus au visconte par sen sairement en leur presenche que les cors de tous les bermans qui avoient esté la chieus fu mors qu'il les presist et amenast au chastel. Et dont commanda as amis qu'il l'en portaissent le cors, et tous jours disoie jou devant le boine gent que j'atendoie men conseil et fu emportes li cors deseure me deffense et i lissa li maires trois eschevins tant que li cors fu emportes.

Che sunt les hommes le conte qui i furent, maistre Symon Picart, Jehan de Boussin, Thomas de Le à chel jour maieur, Jehan des Vaus comme eschevin, Robert de Faukenberghe,Mahieus Porte li Burriers, Jehans Gledons, Leurens Api ; Perres Brodouls, Jehans li Mais, Perres Ripetaske, Robert li jouene, Willems li Paistre, Gilles Lescopier, Brodouls Susane, Henris Elions ; tout chist deseure dit le disent tout par jugement.

Chest ramembranche des fais ke li maires et li eschevin de le vile de Boulloigne font contre leur nouvele loy.—De II clers de Monsteruel ki furent pris à Boulloigne pour I leur bourgois ki fu batus et le misent en leur berfroy. — D'un engles et d'une engleske ki venoient de Wissant et trouvèrent I fardel d'ains de koi on peske en le mer et les aportèrent à Boulloigne. Li maires de Boulloigne |le seut et furent aresté, et leur mist on sus ki les avoient embles et furent mis ou berfroy de leur octorité et les délivrèrent ensi ki vaurrent.—De le feme de Wimille ki est grosse et fu prise des serjans le maieur de Boulloigne pour larrechin et le tienent encore tres l'entrée d'auoust et ne le voelent nen combrer ne livrer. — De le demisele de Biau Repair kil ont jugie à LXX livres pour chou quele demandoit sen relief de bail d'un homme, ki avoit pris une feme ki estoit ses hom et cils disoit kil n'en devoit nient car il manoit en le bourgesie de Boulloigne et li deffendoit li maires ke nient en paiast, et li demisele si prist wage sour se tenanche, et de le forche kil dient ke li demisele i fist, il en ont jugié à LXX livres. — Il avient le samedi après le Toutsains ke une demisele vient au séneskal de Boulloigne et dist kil avoit un mourdreur en le vile de Boulloigne et ke pour Dieu il le fesist arester et prendre et dist kil estoit banis de le terre le conte cils ki la estoit et uns siens freres et pluseur autre, et va li maires de Boulloigne et le seut et s'arme il et si eskevin

et de ses serjans et le prendent, et qūant il l'eurent pris, si le menèrent en leur berfroy et li tienent encore. Or vint li seneskiaus et dist que chou quil est que cest de son congie et de se grasse et quil emprunta le prison pour chou quil se pertoivent kil sont mefait et se li seneskiaus le voloit oster, il n'aroit mie pooir dou roster, et iou li dis, ki la sui de par monsigneur d'Artois, kil meesmes si est meffais en chou quil reconnoist que par lui i fu menés, car il li estoit deffendu de par mon signer d'Artois kil ne fesist autre prison kau castel.—Il avient que IIII witart de Boulloigne sourforsoient unė maison en l'eure de mienuit et li sires de le maison cria ahors, et les waites de le vile i vinrent et s'en fuirent le maufaiteur et en cuist-on tant kon seut ki cil estoient et en prist on II et les misent en leur berfroy et jugent le fait a assaut de maison et les ont rendu au cônte jugies chascun à LXX livres.

NOTES

SUR LES

DÉSINFECTANTS ET DÉSODORANTS

EN GÉNÉRAL

ET SUR LA

PROPRIÉTÉ ANTIPUTRIDE DE L'HUILE DE HOUILLE

EN PARTICULIER.

Lecture faite en Séance Académique, le 6 Octobre 1875,
par **M. Ed. de POILLY,** *ingénieur voyer,*
membre titulaire de la Société.

Nous n'avons pas la prétention de résoudre en cette simple note la question si complexe des désinfectants et désodorants, mais de rappeler succinctement l'état de la question, puis de donner notre avis sur une substance antiputride dont l'essai a été fait, en 1874, à Paris, et depuis à Boulogne ; nous voulons parler de l'huile lourde de houille dont la propriété antiputride a été signalée par M. Dusart, en un rapport daté du 27 juillet de l'année dernière, et dans lequel il relate les expériences faites à Paris, à la mairie du VIIIe arrondissement.

Les désinfectants, suivant la définition du docteur Blas, de l'Académie Royale de Belgique, sont des agents qui détruisent la vie animale ou végétale, en réagissant chimiquement sur les cellules et molécules qui la composent.

Leur manière d'agir est parfaitement connue : ainsi l'acide phénique coagule l'albumine, et l'albumine étant coagulée, la vie cesse.

Les permanganates agissent sur tous les corps organiques et organisés en les oxydant, en les brûlant en quelque sorte par l'oxygène qu'ils cèdent.

Le chlore, lorsqu'il se trouve en proportion suffisante, agit d'une manière analogue, mais moins énergique.

L'ébullition, ou une température suffisamment élevée, coagule l'albumine.

Les alcalis caustiques, les acides concentrés, l'acide sulfureux agissent énergiquement sur les substances organiques, et suivent des réactions que la chimie sait expliquer.

La présence des substances que M. Blas appelle désinfectants rend donc impossible la vie animale ou végétale, ou la détruit si elle existe. En les employant, on sait donc ce que l'on veut faire, et l'on connaît la réaction que l'on peut produire.

Sous le nom de désodorants, le même auteur comprend les agents qui modifient les milieux dans lesquels les miasmes végètent.

Ces milieux, généralement odorants, subissent par les désodorants des modifications chimiques qui ont pour résultat d'enlever l'odeur ; ainsi, par exemple, le sulfate de fer, le chlorure de manganèse, le sulfate de magnesium, l'alun, etc., détruisent l'odeur, en formant des combinaisons fixes et inodores.

Afin de bien faire comprendre la différence entre un désodorant et un désinfectant, prenons, par exemple, avec M. Depaire, de l'Académie Royale de médecine de Bruxelles, le désodorant, par excellence, le sulfate de fer, et le désinfectant le plus en faveur, l'acide phénique. Lorsqu'une matière putride telle que la matière fécale entre en putréfaction, il se dégage une odeur extrêmement infecte, due à la production de corps odorants

parfaitement connus, tels que des sulfures et des carbonates ammoniacaux, volatiles dans le cas de matières fécales. Or, si dans ces matières fécales on met du sulfate de fer, elles sont immédiatement désinfectées, parce que ce sel fixe les agents odorants, en les transformant en composés inodores de sulfure et de sels ammoniacaux fixes ; mais supposons que, pour la désinfection des matières, on n'ait employé que la quantité de sulfate de fer strictement nécessaire pour faire disparaître l'odeur, le lendemain ou le surlendemain l'odeur aura reparu, parce que le sulfate de fer n'agit qu'en détruisant les produits qui s'étaient formés, mais n'empêche pas qu'il ne s'en forme d'autres.

Quant au mode d'action de l'acide phénique, il est tout autre ; plaçons, par exemple, dans une salle un cadavre en putréfaction ; l'atmosphère de cette salle devient infecte, mais si nous enveloppons ce cadavre d'un drap trempé d'acide phénique, au bout de quelque temps l'odeur putride disparaît, par suite de la ventilation qui se fait par la porte et les fenêtres. Dans ce cas, l'acide phénique n'a pas agi sur les produits infects qui étaient dans l'atmosphère, mais il a empêché qu'il ne s'en produise de nouveaux, et ceux qui s'étaient produits se sont dégagés dans l'air, par suite de la ventilation naturelle.

Le savant académicien Bruxellois conclut en disant :

« Il y a donc une différence très-grande, une diffé-
» rence radicale, entre l'action de l'antiputride par
» excellence, l'acide phénique, à l'action du désodorant
» par excellence, le sulfate de fer. *L'un n'agit que sur les*
» *odeurs émises, l'autre agit sur la cause des odeurs.* ».

Il résulte de ce qui vient d'être dit que, dans certain cas, il convient d'employer simultanément un désodo-

rant et un désinfectant, et dans d'autres un désinfectant seulement.

Ainsi, par exemple, s'il s'agit de la vidange d'une fosse d'aisances, il est évident que l'emploi simultané de désinfectant et de désodorant est nécessaire, et s'il s'agit d'une salle ou d'une chambre ayant servi soit à des cholériques, soit à toutes autres maladies contagieuses, de même que pour le mobilier et les linges qui ont servi au traitement des malades, il suffit d'un désinfectant.

Mais dans les deux exemples que nous venons de donner, comme l'homme n'est pas contraint de vivre dans le milieu infecté pendant la désinfection, la liste des désinfectants est assez étendue, tandis que s'il s'agit de la désinfection d'une salle contenant des malades, ou de l'eau devant servir à la boisson, les désinfectants que l'on peut employer sont assez restreints, vu qu'ils doivent être d'une innocuité reconnue sur l'homme. Or, pour que la désinfection par vapeur de chlore, d'hypochlorite, d'acide phénique, soit efficace dans une salle ou dans une chambre, il faut, suivant M. le docteur Letheby, que l'air en contienne dans la proportion de un pour mille ; proportion qui rend l'air irrespirable, par suite de l'irritatiou produite sur les poumons. Dès lors on ne peut appliquer ce système dans un lieu habité par des malades. M. Letheby en sa conférence sur les désinfectants, faite le 18 octobre 1873, à la Société de *Medical Office of Health,* à Londres, conclut en disant que, dès le commencement de la maladie, il faut enlever tous les articles d'ameublemeut qui ne sont pas de première nécessité, et qu'il faut établir une libre ventilation. Enfin il conseille l'emploi de la vapeur d'acide acétique ou de chlorure de chaux, et il recommande la plus grande propreté.

D'un autre côté, la plupart des hygiénistes, officiels ou non, préconisent l'emploi de l'acide phénique aux quatre millièmes environ, dont on imprègne du sable ou de la sciure de bois placé dans des terrines.

Quant à la purification des eaux potables, M. le docteur Letheby propose le permanganate de potasse ou la liqueur de Condy.

M. Henry de Parville cite, en sa causerie scientifique de 1873, une expérience faite par lui sur le pouvoir comparatif de l'acide phénique et du charbon en poudre purifié à l'acide azotique, pour le débarrasser de ses traces de potasse, et chauffé au rouge ensuite pour le débarrasser de la matière organique. Voici l'expérience telle qu'il l'a décrit lui-même :

« Nous avons, à notre tour, pris de l'eau filtrée,
» dite potable ; nous en avons versé une certaine quan-
» tité dans 5 ballons d'expérience bouchés par un
» tampon de papier. Deux furent laissés tels quels. Dans
» l'eau du troisième, on versa quelques gouttes d'acide
» phénique ; dans l'eau du quatrième et du cinquième,
» on projeta un peu de charbon en poudre. Au bout de
» 2 jours, le contenu des ballons fut examiné au
» microscope. Le liquide des deux premiers renfermait
» des animalcules ; celui du ballon à l'acide phénique
» en était exempt ; *dans l'eau des ballons au charbon,*
» *les animalcules pullulaient.* »

« Il nous faut bien conclure que le charbon, loin de
» purifier l'eau dans le vrai sens du mot, facilite le
» développement des infusoires ; toutefois, pour que
» cette conclusion ne dépasse pas les prémisses, il con-
» vient d'ajouter « le développement de certains
» infusoires, » car il pourrait se faire encore qu'il n'en
» fût pas ainsi précisément pour les vibrioniens dan-

» gereux. On voit combien nous avions raison d'avancer
» que le problème est complexe. »

. . . .

« Une seule substance, continue M. de Parville,
» tue radicalement les infusoires et moisissures, et
» prévient leur développement ultérieur, c'est l'acide
» phénique ou mieux l'acide cresylique. C'est pourquoi,
» partout où l'eau peut être soupçonnée de contami-
» nation, pendant les épidémies, à la suite d'inondations
» ou de grandes crues, il est prudent de conseiller
» l'addition, à l'eau, d'acide phénique au millième. On
» peut encore faire bouillir l'eau pour tuer la vitalité
» de ses éléments actifs ; et comme, privée d'air et
» d'acide carbonique, cette eau deviendrait indigeste,
» on la filtrera sur un peu de café en poudre. »

Ainsi il semblerait résulter de l'expérience faite par M. de Parville que le charbon de bois n'est pas un épuratif de l'eau, et qu'en fait il n'agit que par l'absorption des gaz ammoniacaux et sulphydriques, lorsqu'il est jeté à l'état très poreux dans des eaux en voie de décomposition, voilà tout. Ses propriétés s'arrêtent-là, tandis que l'acide phénique agit réellement comme un désinfectant, de même que l'ébullition. Quant à l'action du permanganate de potasse, elle est oxidifiante, et brûle pour ainsi dire tous les corps organiques, par suite de la facilité avec laquelle il cède son oxigène à tous les corps; mais pour que son action soit d'une certaine durée, il faut qu'il soit en excès, c'est-à-dire que l'eau doit conserver une teinte rosé franche.

Pour la désinfection des chambres ou salles, après décès ou lorsque le ou les malades ne les habitent plus, M. Payen recommande l'emploi, soit de l'acide hypoazotique, soit de l'acide phénique, et M. le docteur

Letheby, de l'acide sulfureux, mais de manière à ce qu'il y ait au moins 2 pour 100 de cet acide dans l'air de la salle, (il propose de brûler la moitié d'une once de soufre par chaque 10 pieds cubes). La chambre ayant été bien calfeutrée, on laisse la fumigation se faire pendant 6 ou 8 heures, après quoi on soumet la place à une active ventilation. Les boiseries doivent être parfaitement lavées, et le plafond badigeonné à la chaux.

En terminant cet exposé, nous croyons devoir rapporter les curieuses expériences faites par M. le docteur Samson (1) sur le pouvoir désinfectant du permanganate du commerce, du chlorure d'aluminium du commerce, de l'acide sulfureux, enfin de l'acide phénique brut, et les expériences faites par M. le professeur Ancam de Rotterdam, en 1871 (2) sur les vapeurs d'acide phénique.

1re *Expérience.* — « Le docteur Samson fit macérer » des fragments d'œuf dur dans l'eau froide, et, au » bout de trois jours, il examina le liquide au micros- » cope. Avec un grossissement de 500 à 750 diamètres, » il y reconnut la présence d'une multitude de bacteries » cylindriques et filiformes et de monades ovoïdes qui » étaient douées de mouvements actifs. Alors faisant » tomber sur une lamelle de verre une gouttelette de ce » liquide, il la maintint pendant 13 secondes au-dessus » d'un flacon débouché qui renfermait une petite » quantité d'acide phénique; puis il l'examina au mi- » croscope, comparativement avec une autre goutte » qui n'avait pas été mise en rapport avec l'acide phé-

(1) British Medical Journal, 5 octobre 1872.

(2) Annales et Bulletins de la Société de Médecine de Gand, avril 1872. – L'Union Médicale, nº 83 – mardi 15 juillet 1873.

nique. Tout d'abord l'observateur ne saisit entr'elles » aucune différence ; mais au bout de 2 minutes environ, » sur la première plaque, les mouvements devinrent » plus lents puis cessèrent en grande partie, et pourtant » quelques animalcules restèrent parfaitement actifs. » Une goutte de la solution fut de nouveau exposée » au-dessus de l'acide phénique pendant une minute, » et l'auteur constata que les monades qui étaient » douées de mouvements étendus commençaient à se » mouvoir dans des cercles plus restreints, puis à tourner » simplement sur leurs axes ; qu'enfin elles n'étaient » plus soumises qu'à une vibration particulière, et qu'un » grand nombre d'entr'elles étaient complètement » immobiles. Après une exposition de 3 à 5 minutes » au-dessus de l'acide phénique, presque toutes les » monades étaient tuées, et celles, en très petit nombre » relativement, qui avaient conservé des mouvements » actifs, occupaient, selon toute apparence, la couche » inférieure du liquide au moment où il avait été » approché du flacon d'acide phénique.

2e *Expérience.* — « Dans 2 flacons de verre tout-à-» fait semblables, on introduisit un peu de colle bien » bouillie, préparée avec de la farine de froment, et l'on » ferma chaque flacon avec un bouchon percé de trous, » dans lesquels on engagea des tubes destinés à per-» mettre l'entrée et la sortie de l'air. Dans le flacon A, » on fit passer 500 pieds cubes d'air à l'aide d'un soufflet, » puis on ferma le vase au moyen de tissu de caoutchouc. » On répéta la même opération sur le flacon B, avec » cette différence que l'air insufflé avait préalablement » traversé 24 grammes d'acide phénique liquéfié, » renfermé dans un autre vase ; puis on le boucha, et » l'on plaça les 2 appareils dans des conditions identi-

» ques. Au bout de quelques jours, des îlots de moisis-
» sure se montrèrent dans l'intérieur du flacon A ; la
» colle commença à fermenter et à dégager du gaz, et
» le treizième jour, on constatait une moisissure verte
» sur les parties latentes du vase, en même temps que
» de grandes masses de moisissures blanches et vertes
» végétaient à la surface de la colle. Dans le flacon B,
» la colle n'avait nullement changé d'aspect, le treizième
» jour, on n'y voyait pas de traces de champignons, et
» trois semaines après le commencement de l'expérience,
» elle ne présentait aucun signe de décomposition. »

3me *Expérience.* — « 4 flacons de verre à large
» ouverture et de même dimension furent remplis de
» petits cubes taillés dans un œuf dur, puis introduits
» chacun dans un bocal ouvert. Dans le bocal A, on
» versa 6 grammes de solution rouge de permanganate
» du commerce ; en B, 6 grammes de chlorure d'alu-
» minium du commerce ; en C, 4 grammes d'acide
» sulfureux de la pharmacopée ; en D, 11 gouttes
» d'acide phénique brut. Cela fait, chaque bocal fut
» fermé avec un couvercle de verre, luté soigneusement,
» et les appareils restèrent dans cet état pendant
» sept jours. Au bout de ce temps, les couvercles furent
» enlevés, les flacons furent renplis d'eau distillée,
» préalablement bouillie et refroidie, et les couvercles
» des bocaux furent de nouveau scellés ; trois jours
» après cette nouvelle manipulation, on examina les
» 4 vases, et l'on constata les résultats suivants : en A,
» le liquide était entièrement fétide, et recouvert d'une
» pellicule épaisse ; il était trouble, complètement
» opaque, rempli de petites bacteries et de cellules de
» champignons. Les morceaux d'œuf étaient désagré-
» gés et en voie de décomposition avancée. En B, le

» liquide était trouble et fétide, mais à un moindre
» degré que le précédent, chaque goutte fourmillait de
» monades et de bacteries, les morceaux d'œuf étaient
» désagrégés et subissaient la fermentation putride.
» En C, la liqueur parfaitement transparente n'exhalait
» aucune odeur fétide, les cubes d'œuf avaient conservé
» leurs formes, et semblaient être dans le même état,
» que le jour de leur introduction dans l'appareil ;
» enfin à l'aide du microscope on ne découvrait dans
» le liquide qu'un petit nombre de bacteries peu actives.
» En D, le liquide était presque clair et les morceaux
» d'œuf étaient presque distincts. Dans le champ du
» microscope on apercevait 5 ou 6 bacteries, qui se
» mouvaient avec une lenteur insolite, et la décom-
» position était presque arrêtée, quoiqu'elle ne le fût
» pourtant pas entièrement.

Les expériences faites par M. le professeur Ankum diffèrent sensiblement quant aux résultats de celles dont nous venons de donner la description.

L'appareil dont M. Ankum s'est servi consistait en une cloche de 28 centimètres de haut sur 22 centimètres de diamètre, et qui était munie d'un trou à sa partie supérieure.

« La cloche fut placée sur un trépied en fer, recouvert
» lui-même d'un tissu grossier également en fer. Sur ce
» tissu, on déposa un verre à pied, et autour de lui trois
» petits vases, dans chacun desquels on versa 10 centi-
» mètres cubes d'une solution contenant 5 pour 100
» d'acide phénique, soit pur, soit tel qu'il est fourni par
» le commerce. L'air de la cloche se trouvant ainsi
» chargé de vapeurs phéniques, M. Ankum introduisit,
» dans un verre à pied, de l'eau additionnée d'un peu
» de foin, et le même liquide fut exposé à l'air libre dans

» un autre verre, pour servir de terme de comparaison.

« L'auteur pensait que les vapeurs d'acide phénique, » pénétrant en plus ou moins grande quantité dans la » macération de foin, empêcheraient la formation des » organismes inférieurs ou les tueraient promptement ; » mais il fut forcé de reconnaître que l'influence des » vapeurs phéniquées était à peu près nulle, et que » l'examen microscopique décélait toujours, dans la » liqueur, la présence d'un grand nombre d'organismes » inférieurs très vivants, tels que vibrions, paraméciums, » etc.

« Deux expériences semblables ont été faites avec le » lait, et ont donné le même résultat. Il en a été de même » avec l'urine ; seulement, dans un cas où l'auteur avait » employé de l'acide phénique impur très odorant, il lui » est arrivé de ne pouvoir constater que très tardive- » ment la présence d'un petit nombre d'organismes » inférieurs qui plus tard, il est vrai, s'y développèrent » par milliers. Aussi, l'auteur conclut-il de ses recher- » ches qu'on ne peut attendre aucune action désin- » fectante des vapeurs d'acide phénique quand elles » sont mêlées à l'air atmosphérique en quantité telle » qu'elles ne peuvent nuire à la respiration. »

Que conclure de l'ensemble de ces diverses expériences pour la désinfection des chambres de malades, *pendant leur occupation*, si ce n'est que cette étude est loin d'avoir donné, jusqu'ici, un résultat absolument satisfaisant. — Mais si la désinfection proprement dite n'a pas encore été trouvée, pour les chambres habitées par des malades, il n'en est pas de même, lorsqu'il s'agit de milieux dans lesquels l'homme ne vit pas lors de la désinfection.

Ainsi, l'acide sulfureux et l'acide phénique sont d'ex-

cellents désinfectants, dès qu'il s'agit des lieux inoccupés, lors de l'opération.

Pendant des épidémies ou même en temps ordinaire, il existe une cause d'insalubrité permanente dans la fermentation continue des liquides et des solides des fosses d'aisances, dont les produits gazeux sont rejetés dans l'atmosphère, et viennent altérer l'air que nous respirons. Si l'on pouvait supprimer ce dégagement continu de gaz putride, en détruisant les ferments qui le provoquent, et conséquemment soustraire la matière organique à la décomposition qu'elle subit dans les conditions ordinaires, ce serait satisfaire à un *desideratum* de l'hygiène générale, mais il faut pour cela que la substance ne soit pas d'un prix élevé, et que de plus la substance en question ne soit pas dangereuse à manier. Cette substance serait, suivant M. Dusart, membre de la commission d'hygiène des arrondissements de Paris, *l'huile lourde de houille.*

M. Huguet, maire de la ville de Boulogne-sur-mer, lors de son voyage, l'année dernière, toujours en quête de ce qui peut être d'un intérêt quelconque pour notre ville, eut occasion de parler de la question des désinfectants à M. Dalligny, maire du VIII[e] arrondissement de Paris, et ce magistrat lui recommanda fortement l'huile lourde de houille. — A son retour à Boulogne, M. le maire nous communiqua la brochure de M. Dusart, et nous pria de faire des expériences avec l'huile lourde de houille, puis de lui envoyer notre avis sur cette substance appliquée à la désinfection des lieux d'aisances et des eaux grasses de vaisselle.

Nous nous sommes empressé d'expérimenter ce désinfectant, et nous donnons ci-après les résultats que nous avons obtenus ; mais, avant, nous croyons

devoir rappeler en quelques mots ce que c'est que l'huile lourde de houille, et relater les expériences faites à Paris par M. Dusart, à la Mairie du VIIIe arrondissement.

« On désigne sous le nom d'huiles lourdes, » dit M. Dusart, en sa brochure, « les produits de la distil-
» lation du goudron, dont la densité est un peu
» supérieure à celle de l'eau et dont le point d'ébullition
» est compris entre 210 et 300 degrés environ. Quand
» il est débarrassé de la naphtaline en excès, c'est un
» produit très fluide, de couleur rougeâtre et d'une
» odeur relativement faible ; il parait constituer unique-
» ment par un mélange d'hydrocarbures dont quelques-
» uns ont été découverts et étudiés par M. Berthelot.
» L'huile lourde ne s'enflamme qu'après avoir été
» échauffée ou ne brûle qu'avec une mèche. Une
» allumette enflammée s'y éteint. Ces propriétés sont
» précieuses pour la vulgarisation de son emploi. »

« Insoluble dans l'eau, elle lui communique cependant
» son odeur. Le liquide ammoniacal des fosses parait
» la dissoudre en quantité notable et contribuer par là
» à en augmenter l'utilité. Traitée par les alcalis
» caustiques, elle conserve au même degré ses proprié-
» tés antiputrides ; on ne pourrait donc les rapporter
» à la présence accidentelle d'une petite quantité de
» phénol ordinaire ou de ses isomères. »

« Quand on ajoute de 3 à 5 millièmes d'huile lourde
» de houille au mélange des produits liquides et solides,
» avant leur putréfaction, leur odeur ne tarde pas à
» disparaître ; une faible quantité d'ammoniaque, pro-
» venant de la décomposition de l'urée, se manifeste
» et communique à toute la masse une odeur particu-
» lière peu intense qui rappelle celle de la méthylani-

» line. Un pareil mélange a été conservé pendant une » année, sans que la putréfaction se soit manifestée. »

» Les deux expériences suivantes ont été faites à » la mairie du VIII[e] arrondissement :

» 1° Sur 2 réservoirs d'un hectolitre de capacité. Dans » l'un, l'huile lourde de houille a été ajoutée après son » emplissage qui a duré 15 jours ; dans l'autre, l'huile a » été mise dans le vase vide, et il a été rempli dans le » même temps que le précédent ; des deux côtés la » putréfaction a été arrêtée.

« 2° Sur une fosse cubant 40 mètres, pleine à moitié, » et dont la vidange ne doit être opérée que dans un an » environ, l'odeur est nauséabonde, le dégagement » d'ammoniaque continu. On y jette trois litres par » mètre cube ; au bout de quelques jours toute odeur a » disparu, même celle d'ammoniaque, au point de faire » douter de l'existence de la fosse ; l'absence de fermen- » tation est complète.

« Les premières chaleurs du printemps, si favorables » au développement des ferments, et celles de ces der- » niers mois (1) n'ont modifié en rien les conditions » antérieures de l'expérience. »

En janvier 1875, nous avons procédé à une série d'expériences sur la désinfection, avec l'huile lourde, des matières solides et liquides provenant de la vidange de lieux d'aisance. La première expérience fut faite, chez MM. Tellier frères, sur le contenu d'un tonneau de vidange remisé chez eux. Ce tonneau contenait 1 m. 50 de matière ; nous y avons introduit deux kilos de cette huile, puis l'avons fait bien brasser. Au bout de cinq jours, la désodoration eut lieu, une légère odeur de

(1) Ce rapport est du 27 juillet 1874.

coaltar seule subsistait. Cette première expérience nous démontra que la limite inférieure du poids de l'huile lourde de houille, nécessaire à la désinfection d'un mètre cube de matière fécale liquide et solide, pouvait être de 1 k. 330 g.

La deuxième expérience, commencée fin septembre 1874, eut lieu sur une fosse d'aisance de la maison n° 14, rue Thurot. Cette fosse contenait, au moment de l'essai, environ deux mètres cubes de matière ; nous y avons mis quatre kilos d'huile lourde de houille ; quinze jours après nous avons fait ouvrir le tampon, l'odeur seule du désinfectant se faisait sentir, bien que tous les jours on se fût servi de ce lieu. Ainsi trois kilos ont suffi pour un mètre cube de matière ; bien plus, le 13 janvier 1875, c'est-à-dire trois mois après la première désinfection, l'effet se faisait encore sentir, l'odeur était presque nulle, en un mot la fermentation était arrêtée, bien que la dose de trois litres par mètre cube n'eût pas été atteinte.

Une série d'expériences de ce désinfectant furent faites à l'hospice St-Louis, sur les lieux portatifs, et donnèrent de bons résultats. Enfin, sœur Françoise, supérieure de l'hospice, M. Déthière, architecte voyer de la ville, et moi, nous avons expérimenté sur les lieux situés dans la petite cour de l'hospice, et il a suffi d'un verre à vin d'huile lourde de houille pour désinfecter complètement les lieux (*dits à la turque*).

Depuis cette époque, nous avons continué les expériences. En voici une des plus concluantes sur la désinfection des fosses d'aisances, et qui a eu lieu dans des circonstances très défavorables chez MM. Tellier frères.

Le contenu de la fosse étant estimé à cinq mètres cubes, on y mit sept kilos d'huile lourde et quatorze kilos de sulfate de fer ; ces deux substances furent ensuite

brassées avec la matière. Cette opération faite, nous remîmes le couvert de la fosse ; vingt-quatre heures après, les vidangeurs procédèrent à un simulacre de vidange. La matière pompée comme d'habitude a été versée dans un tonneau de un mètre de hauteur, défoncé d'un côté et incliné vers le bord de la fosse, de manière à y laisser retomber son trop plein, par lames de quinze à vingt centimètres de largeur, permettant ainsi, en sa chute dans l'air, l'évaporation des gaz, et par suite de constater si réellement la désinfection était complète. Nous sentîmes alors une odeur de coaltar, n'ayant aucun rapport avec l'odeur caractéristique et désagréable qui se produit lors de la vidange des fosses d'aisance.

Il résulte de nos expériences :

1° Que l'action antiputride de l'huile lourde de houille se fait sentir, même mélangée, dans la proportion de 0,00133 du cube de la matière à désinfecter.

2° Que cette huile agit plus activement lorsqu'il y a beaucoup de liquide ou que, par suite du broyage des parties solides dans les tuyaux aspirateurs et dans le corps de pompe, la vidange est à l'état de bouillie.

3° Que la promptitude de désinfection varie avec l'état plus ou moins complet de désagrégation des matières solides.

Nous fîmes aussi des expériences sur la désinfection des eaux grasses et sur les eaux des égoûts ; en ces deux cas, nous avons toujours obtenu de bons résultats.

Un fait s'est produit, le 6 août, pendant la nuit, dans une maison de la rue des Vieillards, lequel nous a permis d'apprécier personnellement tous les avantages qu'on peut retirer de l'huile lourde de houille pour la désinfection et l'arrêt de la putréfaction des eaux provenant

des égoûts. Voici ce qui nous est arrivé pendant la nuit précitée : Derrière la maison que j'habite, il existe une petite cour, traversée par un ancien égoût, qui fut couvert par les propriétaires, et qui leur sert, depuis la Grande-Rue, à l'écoulement des eaux ménagères de toute espèce.

Un fort orage étant venu à éclater, et la section de l'aqueduc ne pouvant plus répondre à l'écoulement, le tampon en fer situé dans notre petite cour se souleva. En moins de dix minutes, la cuisine, mon cabinet de travail, une chambre à coucher, la salle à manger, furent envahis par les eaux. Comme je craignais qu'après le retrait des eaux, vu l'époque de l'année et l'odeur de cette eau fangeuse, il se produisît des émanations pouvant avoir de fâcheux résultats au point de vue de la salubrité, je répandis, çà et là, environ un litre d'huile lourde de houille dans la masse liquide, et les personnes qui travaillaient dans l'eau effectuaient le mélange par leurs mouvements. Dès l'introduction de l'huile lourde de houille dans la masse liquide, l'odeur caractéristique de l'eau d'égoût disparut, et lors du retrait des eaux la vase restante ne donna pas les émanations dangereuses que je craignais.

Afin de constater l'état de l'air dans les places inondées, je mis dans des assiettes à soupe de l'eau avec quelques gouttes d'une solution au 1/1000 de permanganate de potasse ; cette eau maintint sa couleur rosée pendant toute la nuit, et même jusqu'à dix heures du matin, heure à laquelle, par suite des lavages, de l'enlèvement des tapis, planchers, etc, toute cause de fermentation ultérieure avait disparu.

Deux dernières expériences furent faites par moi, sur le pouvoir antiputride de l'huile lourde de houille, à savoir : 1° le 17 juin dernier, je mis dans un blanc

d'œuf environ deux gouttes de ce désinfectant ; cette albumine fut préservée de toute putréfaction jusqu'à ce jour, et elle a pu se racornir librement à l'air, sans produire de mauvaises odeurs. 2° le même jour, ayant fait fondre de la colle de poisson dans de l'eau bouillante, puis y ayant ajouté quelques gouttes d'huile lourde de houille, cette gelée s'est parfaitement conservée.

Il résulte de ce qui précède, que l'huile *lourde de houille* peut être considérée comme un désinfectant de premier ordre, appelé à rendre de grands services à l'hygiène publique. Grâce à sa propriété de conserver son pouvoir antiputride, lorsqu'il est traité même par des bases caustiques, ce désinfectant pourra peut-être trouver son application utile dans l'agriculture.

ONZE JOURS
AUX ILES GAMBIER

Par L. J. DUCORPS,

*Commis de marine à bord de l'*ASTROLABE*, Chevalier de la Légion-d'Honneur.*

RÉCIT ANNOTÉ ET PRÉCÉDÉ D'UNE COURTE INTRODUCTION

Par **M. Th. HAMY**, membre titulaire de la Société Académique.

Les îles où nous conduit la relation que l'on va lire, forment un des archipels les plus orientaux de la Polynésie. Rattaché habituellement au grand groupe que les géographes désignent dans son ensemble sous le nom d'*Iles Basses* ou d'*Iles Pomotou*, ce petit archipel comprend cinq îles habitées, Manga Réva, la principale, Ao-Kena, Akamarou, Taravaï et Kamaka, et quelques îlots.

Il a été découvert en 1797 par l'Anglais Wilson, qui lui a donné le nom tristement célèbre qu'il porte sur nos cartes, et n'a été visité, avant l'expédition de Dumont d'Urville, que par Beechey qui, en 1828, faisait de ses habitants un portrait très peu flatteur, et par les missionnaires qui y ont fondé, en 1834, l'établissement qui transforma ces farouches indiens et dont notre récit va permettre d'apprécier jusqu'à un certain point les rapides progrès.

L'histoire de la conversion des insulaires a été racontée dans tous ses détails par les apôtres mêmes

de Manga Réva, et on peut la lire tout au long dans les *Annales de la Propagation de la Foi*, pour 1835, 1836, etc. (1). Lorsque l'*Astrolabe* et la *Zélée* abordèrent à ces rivages, avec une double mission géographique et politique, cette conversion était complètement terminée, et il ne restait plus dans tout l'archipel qu'un seul Kanake demeuré fidèle à l'ancien culte. Les voyageurs français ont jugé très diversement l'œuvre des missionnaires. On rapprochera avec profit de notre relation le texte même de Dumont d'Urville et les extraits qui l'accompagnent, empruntés aux journaux de MM. Jacquinot, de Roquemaurel, du Bouzet, Demas, de Montravel, Hombron, Duroch, de La Farge, Coupvent-Desbois, Dumoulin, Gourdin (2), et de notre concitoyen Marescot-Duthilleul (3), mort si malheureusement dans le cours du voyage. Cette comparaison ne manquera pas d'apporter quelques correctifs aux appréciations un peu optimistes que l'enthousiasme religieux suggère à l'auteur du texte inédit que nous publions.

Nous croyons devoir indiquer encore, comme intéressants à lire sur ce curieux sujet, un article de M.

(1) *Annales de la Propagation de la Foi*, T. VIII, p. 41, 46 et suiv., T. IX, p. 14-56, 130-181, 182, etc., T. X, p. 162-203., T. XIII, p. 231, 239, etc., etc. Lettres de MM. Ch. Liausu, Laval, Caret, Rouchouse, Murphy, Armand Chausson, etc.

(2) Dumont d'Urville, *voyage au Pôle Sud et dans l'Océanie. Historique*. T. III, ch. XXII, XXIII, et notes 60 à 123.

(3) Jacques - Marie - Eugène Marescot - Duthilleul, né à Boulogne-sur-mer, le 26 Octobre 1809, enseigne de vaisseau sur l'*Astrolabe*, décédé à bord le 23 Novembre 1839.

Caret, inséré dans la *Revue de l'Orient* (1), le rapport de M. Bernard, qui visita ces îles sur le brick de guerre *le Pylade*, en 1840 (2), celui de M. Penaud, commandant la frégate *la Charte*, envoyée en 1844 à Manga Réva (3), enfin la thèse de M. Le Borgne, *Géographie médicale des îles Gambier* (4), que mon fils analysait tout récemment dans un compte-rendu dont la lecture m'a remis en mémoire le manuscrit que le hasard avait fait tomber entre mes mains, et que je m'empresse d'offrir à la Société Académique pour ses publications, après l'avoir soigneusement annoté.

TH. HAMY. *Mars 1873.*

(1) Caret. *Archipel de Mangaréva (îles Gambier).* — Théogonie ancienne — Conservation des idoles — Fêtes funèbres — Prêtres — Gouvernement — Famille royale — Education de l'héritier du trône — Constitution physique et caractère des Mangaréviens — Cannibalisme — Changement heureux survenu depuis leur conversion au christianisme — Activité actuelle des Mangaréviens — Production des îles Gambier — Végétaux — Pêche — Amusements des Mangaréviens (*Revue de l'Orient*, IX° cahier, Janvier 1844, p. 21).

(2) Bernard. *Mission du brick* le Pylade (*Annales Maritimes*, 26° Ann., 2° Sér. Partie non-officielle, T. II, Paris 1841, in-8°, p. 181 et suiv.).

(3) Penaud. *L'Archipel de Mangaréva dix ans après la conversion de ses habitants* (*Revue de l'Orient*, XXXI° cahier, Novembre 1845, p. 250.)

(4) Le Borgne. *Géographie médicale des îles Gambier*. Thèse pour le doctorat en médecine, Paris 1872, n° 243.

JOURNAL DE L.-J. DUCORPS.

Le 31 Juillet 1838, à six heures et demie du matin, la vigie signalait la terre en avant du navire. Trois heures plus tard, une montagne surgissait à l'horizon. C'était le mont Duff, le plus haut sommet des Gambier. Nous allions donc pouvoir visiter cet archipel où les missionnaires français avaient remporté de si glorieux et si pacifiques triomphes, et nous rendre compte par nos propres yeux des changements profonds introduits par le catholicisme chez les indigènes, jadis encore féroces et inabordables.

Le vent souffle du S.-O., il faut courir des bordées pour se rapprocher des îles. Le soir, nous pouvons distinguer des arbres sur les récifs qui entourent l'archipel. Le commandant estime que nous sommes à trois lieues de la bande de l'Est (1).

1er Aout. — Les courants, pendant la nuit, nous ont jetés dans l'Est ; la brise, d'abord favorable, va permettre d'accoster, mais les vents, tournant contre nous, tombent à mesure et nous nous résignons à passer encore la nuit dehors. Combien un tel retard est pénible après plus de deux mois (60 jours) d'une traversée ennuyeuse ! Pour toute distraction nous avons eu pendant ce temps la vue de Juan Fernandez, vue pénible, puisque les vents toujours contraires, se sont

(1) Dumont d'Urville. *Voyage au Pôle Sud et dans l'Océanie. Historique*. T. III, p. 130.

opposés à notre descente. La navigation est pleine de semblables déceptions !

Ce jour pourtant n'est point sans quelques distractions agréables. A 10 heures, une pirogue vient à bord, elle est conduite par des naturels et montée par trois Français ; M. Urbain de Fleury de la Tour et deux marins, un normand nommé Marion, et Guillou, un breton, établis dans le pays. M. de la Tour est tellement ému, qu'étant à bord, il peut difficilement se tenir debout ; il est d'une pâleur effrayante et nous pensons qu'il est malade. A peine lui reste-t-il assez de voix pour parler?

Il salue le commandant de la part de Mgr Rouchouse, évêque de Nilopolis, vicaire apostolique de l'Océanie Orientale ; il se rappelle avoir vu M. d'Urville lors de la visite que celui-ci a faite à Mgr l'Evêque pendant son séjour à Paris.

Chacun se presse autour de lui et nous l'accablons de questions auxquelles il peut à peine répondre ; notre curiosité naturelle est agrandie par l'intérêt que nous portons à un pays, devenu français de cœur. Nous apprenons qu'il se trouve ici cinq missionnaires, au nombre desquels compte Mgr de Nilopolis. C'est avec un plaisir inexprimable que je sais que les habitants de Gambier sont devenus tous chrétiens, à l'exception d'un seul homme, pauvre vieillard, qui tient encore aux idoles qui lui rappellent la religion de ses pères (1) et que les missionnaires ne tourmentent point, parce que leur bienfaisant ministère est tout de persuasion. Etonnants bienfaits d'une religion sainte! Est-il dans l'histoire du monde un si prodigieux changement ? Il y a quatre

(1) Cf. Dumont d'Urville, *Voyage au Pôle-Sud et dans l'Océanie. Hist.* T. III., page 157.

ans, les habitants de Gambier étaient anthropophages et livrés à toutes sortes d'actions qui révoltent la nature; aujourd'hui tous marchent avec amour sous l'étendard du nom divin de Jésus. C'est avec une douceur que l'on ne saurait dire, que le cœur se repose dans une telle pensée.

Les marins que M. de la Tour avait amenés devaient nous servir de pilotes. Quoiqu'ils ne fussent pas bien utiles, on les conserva à bord; notre éloignement des terres aurait d'ailleurs rendu le trajet qu'ils avaient à parcourir assez pénible. Donc M. de la Tour demeura avec nous et passa la nuit.

Le 2. — Les vents sont encore contraires et nous louvoyons toute la journée. La brise est assez fraîche, pas assez forte cependant pour que la baleinière dans laquelle sont venus les pilotes soit hissée à bord, car la mer est belle. Pourtant une lame couvre cette embarcation amarrée à l'arrière et l'emplit immédiatement. On brasse carré, on hâte à toucher l'arrière afin de vider l'esquif, le saisir et le hisser à bord. Pendant cette opération, la baleinière chavire, on ne l'abondonne point cependant, et plusieurs hommes cherchent à la saisir par-dessous; Eveno, enlevé par une lame, est lancé à la mer, et nous tremblons pour sa vie, tant est forte encore l'impression récente de la mort de Geolier (1). Il attrape enfin la bouée qui lui est jetée et nous le voyons remonter à bord. Nous ne perdons pas l'espoir de sauver l'embarcation jusqu'à ce que, sous l'effet des lames, nous la voyions se fendre et se séparer en deux..... et nous l'abandonnons.

(1) Geolier, jeune matelot, noyé le 3 juillet précédent. (*Voy. au Pôle-Sud et dans l'Océanie. Historique.* T. III. p.125.)

On ne saurait croire l'impression pénible que me causa ce malheur. C'était la seule embarcation qu'eussent les missionnaires pour leurs communications d'une île à l'autre. J'avais sous les yeux la rade et ses îles et je sentais la perte irréparable que ces messieurs allaient faire. Comment en effet se procurer ici une telle embarcation, où trouver des ouvriers, des matériaux même ?

Nous approchons, toujours en louvoyant, nous doublons la passe vers le soir et à 7 heures nous mouillons derrière Akamarou. Ce mouillage n'est que provisoire et nous permettra d'attendre, pour nous placer plus convenablement, des vents favorables.

Le 3. — Mêmes vents, pluie. M. de la Tour est toujours à bord. Nous profitons de la bienveillance qu'il montre en satisfaisant à toutes les questions que nous pouvons lui faire sur l'état actuel et antérieur de la mission ainsi que sur les mœurs anciennes des habitants de ces îles.

Les naturels que nous avons à bord nous intéressent aussi ; nous sommes étonnés des progrès dans la civilisation qu'un si petit nombre d'années leur a fait faire, et nous remarquons combien ils sont exacts à remplir leurs devoirs religieux. Leur bienveillance et leur complaisance sont aussi sans bornes, nous en profitons pour connaître une foule de mots et d'histoires que M. de la Tour veut bien nous traduire.

Le 4. — Enfin, nous levons l'ancre ainsi que *la Zélée*, et nous allons prendre mouillage près de la grande île Manga Réva. Un canot, chargé des objets à l'adresse de M. le vicaire apostolique, est envoyé à Ao-Kéna, et MM. Dumoulin, Marescot, Dumoutier, Lebreton et moi descendons en même temps pour lui

rendre visite. (1).... Nous accostons sur une plage sablonneuse, ombragée par des arbres touffus ; aucune case ne paraît et pourtant un village est dispersé sous ces voûtes de verdure.

Tout enchante et réjouit l'âme. O délicieuse vue que celle de ces bons naturels ! Ils se jettent à la mer pour venir nous prendre, se poussant à l'envie, hommes, femmes, enfants, pour nous dire bonjour. Ils nous pressent les mains et ne se croient heureux que lorsqu'ils parviennent à recueillir un regard. Il n'est pas un cœur qui ne nous accable des marques touchantes d'une amitié fraternelle et respectueuse. Sur toutes ces figures brille la joie, dans tous les yeux des femmes, des enfants une candeur, une ingénuité indicibles, un air de confiance parfaite que jamais je n'ai rencontrées nulle part.

Mes compagnons et moi étions comme étourdis et transportés dans un monde nouvellement créé, innocent et pur. M. D.... embrassait indistinctement tous les naturels, et l'on ne saurait exprimer leur joie. C'est avec un noble orgueil que je vois ce qu'ont pu faire quelques ministres d'une religion que je révère. L'homme le plus irréligieux ne peut manquer ici de vénérer la voix du Christ, tant il est saisi en voyant d'aussi grandes choses.

Monseigneur nous reçoit avec bienveillance et satisfaction et nous fait les honneurs de sa maison. C'est un modèle d'architecture pour le pays, et qui a dû coûter bien des peines et du travail à l'ingénieur, Mgr de Nipolis, qui n'a point dédaigné de montrer aux naturels

(1) *Voy. au Pôle-Sud et dans l'Océanie.* T. III. Note 66, par M. Marescot. P. 351-353.

l'usage de la hache en taillant lui-même les pierres qui devaient servir à sa construction. Ici, nous disait-il, « nous devons connaître tous les métiers : maçons, » tailleurs de pierre, mécaniciens, le peu que nous » savons vaut toujours mieux que ce que ces pauvres » sauvages peuvent eux-mêmes savoir et nous travail- » lons pour leur enseigner comment ils doivent s'y » prendre. » La maison Episcopale, la seule en ce genre de toutes les îles Gambier, divisée en 3 compartiments, est entièrement construite de pierres taillées dans le corail ramassé sur le bord de la mer. Avec ce même corail on a fait de la chaux. De superbes croisées, assez bien travaillées par un ouvrier menuisier attaché à la maison des missions, ont pour vitraux quelques feuilles de papier imprégnées d'huile de poisson (1).

Après que Mgr de Nilopolis nous eut servi ce qu'il avait de mieux, quelques bananes sur un plateau de fer-blanc, il nous offrit de nous accompagner dans sa petite île et, avec lui, nous en parcourûmes toute la partie habitée. A quelques pas nous vîmes une église en construction, solidement bâtie de matériaux semblables à la demeure de Monseigneur. Sa forme, bien simple, est rectangulaire, mais des fenêtres ceintrées, décorées de quelques filets incrustés dans la pierre, dénotent le bon goût des constructeurs (2).

Quelle patience ne faut-il pas avoir pour entreprendre et poursuivre de pareils travaux qui, si modestes qu'ils soient, deviennent immenses lorsqu'on les rapproche des moyens utilisés pour les accomplir ! Quelques

(1) Cf. *Voy. au Pôle-sud*, etc. *Hist.* T. III, n. 74, p. 270.
(2) Voir la *Revue de l'Orient.* T. 1, p. 402. 1843.

hachots, faibles, de petites dimensions et destinés à tout autre ouvrage sont les seuls instruments que possèdent ces messieurs.

Nous passons en revue les cases, les unes après les autres, et nous remarquons avec plaisir que toutes sont entourées de jeunes arbres, nouvellement plantés et destinés à accroître le bien-être des naturels en leur offrant une plus grande quantité de fruits destinés à leur nourriture.

Comme nous nous arrêtions à considérer particulièrement un jeune bananier, un naturel qui en est le possesseur nous fit remarquer dans sa langue qu'il le devait à Monseigneur, parce que lui-même l'avait planté.

Nous revenons sur nos pas et, avant de rentrer chez Monseigneur, nous visitons la Cathédrale actuelle des îles Gambier, simple et modeste cabane de roseaux, dressée par ces messieurs et dans laquelle ont été baptisés tous les habitants de l'île. Nous faisons nos adieux à Monseigneur et nous remontons dans l'embarcation.

Pendant que nous étions à terre, il était arrivé à bord une yole montée par un naturel d'une haute taille et se disant envoyé de l'*akariki* de Manga Réva. Ce naturel, nommé Matea, est devenu mon ami particulier pendant la relâche. A l'arrière de son canot pendait un long pavillon composé de deux lèzes blanches horizontales séparées l'une de l'autre par une autre lèze bleue parsemée d'étoiles blanches. L'envoyé, ayant cherché le Commandant, lui remit une lettre dans laquelle on lut ces mots : « Le roi Mapoutéoa aime beaucoup les Fran« çais ; il présente ses respects au grand chef et le « prie de vouloir bien accepter ce que sa pauvreté lui « permet de lui offrir. » Cette offrande consistait en une énorme tortue d'environ 150 livres, 15 poules, une

grande quantités de cocos, et de régimes de bananes. ...... L'envoyé du Roi ayant tiré de sa ceinture un petit paquet enveloppé de serge bleue, s'adressa au Commandant et dit : « Ceci est pour toi, chef.» C'était huit des plus belles perles pêchées dans la rade (1).

Une autre embarcation était aussi allée à l'île Manga Réva où réside le Roi. Comme nous, ses officiers y furent assaillis de mille amitiés et en un clin d'œil ils virent arriver de tous côtés des naturels chargés de provisions de toutes sortes qu'ils jetèrent pêle mêle dans l'embarcation jusqu'à ce que le patron, voyant qu'au risque de chavirer elle ne pouvait plus en contenir, en prévint l'officier qui s'efforça d'arrêter l'élan charitable des bons naturels (2).

Le lendemain 5, était un dimanche, plusieurs de nous descendirent à terre. Nous trouvons en accostant que Manga Reva, bien supérieur en étendue à Ao-Kéna, est infiniment plus séduisant que cette ile. Nous abordons au quai construit en pierre sous les auspices et par les soins des missionnaires. La foule s'y presse pour nous accueillir et, comme la veille, nous ne savons comment répondre aux caresses que l'on nous prodigue. Jamais, certainement, le roi Louis-Philippe n'a fait plus de signes de tête et distribué plus de sourires et plus de poignées de main. Il deviendrait pénible de répondre à toutes ces voix, si elles n'étaient pas si douces et si affectueuses. Entrés sous la voûte des arbres, on nous montre le Roi. Mapoutéoa, comme une grande partie de ces sujets, vêtu à l'européenne, était

(1) Cf. *Voy. au Pôle-Sud*, etc. *Hist.* T III, p. 141 et note 67, p. 354.

(2) Cf. *Ibid*, p. 142 et notes 68 et 69 p. 354-360.

pieds nus, portait un pantalon et une redingote bleue décorée de boutons de la marine et qu'il tenait d'un capitaine du commerce français, venu faire pêcher les huîtres perlières. Un chapeau de paille relevait ce costume peu élégant, il n'avait pas de cravate. Nous le saluons et lui prenons la main. Il répond à notre salut, mais il est embarrassé, intimidé peut-être. Je m'aperçois que des yeux ilcherche le commandant. Je tâche de lui faire comprendre qu'il se propose de venir dans le jour pour le voir. Mais nous n'avons personne pour traduire ma pensée. Mes compagnons se dispersent promptement, suivant les occupations qui les avait amenés à terre ; j'ai craint beaucoup que le peu de cas que l'on faisait de la présence du Roi ne le blessât.

La Reine,qui était accroupie sur des pierres, entourée de 12 à 15 jeunes filles, semblait attendre notre salut ; la préoccupation dans laquelle nous étions tous fit qu'à peine nous songeâmes à elles.

Les missionnaires seuls auraient pu nous tirer d'embarras. Je les demandai, mais on me fit signe qu'ils étaient absents. En effet, de la mer, nous avions aperçu un cortége de jeunes enfants suivis d'un prêtre, se rendant au cimetière pour l'enterrement d'un enfant nouvellement né.

Un instant après cependant un naturel me conduisit vers une assez grande case de feuilles de pandanus et recouverte de roseaux. M. Cyprien, de retour, y lisait son bréviaire, pressé par la messe qu'il devait bientôt dire.

Il me reçoit avec tout le plaisir que peut procurer la vue d'un compatriote après quatre ans d'absence et dans une île si éloignée de la commune patrie. Nous nous rendons ensemble à la chapelle, il fait la prière, je me

place dans le chœur. Avant notre entrée, j'avais remarqué tous les naturels accroupis par groupes sous les grands arbres autour de l'église. Au premier son d'une petite clochette qu'un des enfants agita à la porte, tous se levèrent en silence et affluèrent vers l'église. Le bruit de toute cette foule, le froissement des feuilles sur lesquelles elle marchait et celui de ses vêtements de *tapa*, tout cela produisait un bourdonnement singulier et difficile à décrire.

Mais je fus saisi d'une impression bien différente lorsque les naturels s'étant, au nombre de 1,000 (pas un n'y manquait, jusqu'aux enfants dans les bras de leur mère,) agenouillés dans la chapelle qu'ils remplirent, commencèrent tous en chœur dans leur langue un chant grave et plein d'harmonie, sorte de récitatif cadencé, chanté par des voix tellement d'accord et tellement en mesure qu'il eût été impossible de distinguer un organe particulier. J'éprouvai bien des émotions et je recueillis bien des pensées capables de consoler et de dédommager des années de fatigues, de souffrance et de dégoût que nous passons à la mer. Je croyais être seul au service divin; mais bientôt je vis venir à côté de moi deux de ces messieurs, assez bons pour comprendre tout le bien qu'une conduite décente et religieuse pouvait produire dans le cœur d'hommes qui n'avaient d'yeux que pour nous. Bien d'autres chants également beaux furent chantés par les naturels auxquels, avant de sortir, M. Cyprien fit un sermon dans lequel je crus deviner que l'arrivée des étrangers français était pour quelque chose.

Lorsque la messe fut terminée, M. Cyprien voulut,

Cf. *Ibid.*, notes 70, 71, 72, 73.

bien nous faire voir l'église en détail. Ce petit monument est composé de deux corps réunis à angle droit. Au centre se trouve l'autel faisant face aux deux côtés latéraux. L'aile droite de ce modeste édifice avait été construite pour servir de temple aux idoles ; lorsque le temps fut venu de lui donner une destination également religieuse mais toute différente, on pensa qu'elle était trop petite pour contenir la population de Manga Réva. On réfléchit aussi qu'en l'allongeant on tiendrait trop éloignée de l'autel une grande partie des fidèles. Ces messieurs résolurent donc de construire une aile semblable et perpendiculaire à l'une des extrémités de l'ancienne, et l'on ne put mieux placer l'autel qu'à la jonction de ces deux corps de bâtiments, puisque de leurs extrêmités on fait également face à l'autel.

Sortis de l'église, M. Cyprien nous fit voir un immense four à chaux, un métier à tisser le coton, et avec lui nous suivîmes un long chemin régulièrement et récemment construit en pierres taillées dans le corail. Ce chemin, qui ferait honneur aux contrées les plus civisées, est dû encore aux missionnaires, comme une infinité d'améliorations que je détaillerai par la suite et qui, par leur nombre et leur perfection relatives, n'ont pu que nous fort étonner.

Il est inutile de dire comment nous fûmes accueillis dans cette promenade que nous fîmes dans toute la partie habitée de Manga Réva. De retour au presbytère, M. Cyprien nous engagea à partager son repas. Une grande table soutenue à l'une de ses extrêmités par un tronc d'arbre et de l'autre reposant sur des claies placées en forme de lit de camp, était recouverte d'une étoffe du pays, blanche et propre; au milieu, sur une large feuille de bananiers, reposait une bouilloire servant tout à la

fois de marmite, de soupière et de plat de luxe. Ce vase renfermait quelques haricots bouillis à grande eau, n'ayant que du sel pour tout assaisonnement. Cependant, en notre honneur, on y avait ajouté une volaille, qui était assez dure et assez coriace pour témoigner que notre visite avait été seule la cause de sa mort. Du fruit à pain nous fut servi, et pour dessert des bananes, et afin qu'il ne manquât rien au dîner, un jeune enfant mit à côté de chacun de nous un coco : c'est le vin des tropiques.

Sur ces entrefaites, les officiers de la *Zélée* arrivèrent, et M. Cyprien, désolé de ne pouvoir mieux nous fêter, fit apporter sur la table force cocos et force bananes, « Tout » ce que vous voyez ici, nous dit-il, m'est fourni par un » bon naturel, qui m'a donné le titre de son fils adoptif. » Nous préférons cette manière de vivre, nous n'avons » rien à nous, et cependant nous évitons par ce moyen » d'être à charge à tous. » En effet, durant les quelques jours que je passai avec ces messieurs, la nourriture quotidienne ne se fit jamais attendre, mais en revanche il fallut se résigner à la cuisine du pays.

Dans l'après-midi, en suivant le grand chemin dans la direction du sud, je me dirigeai vers le cimetière, situé sur une élévation, assez loin du village. Un carré parfait de roseaux, nattés en losange, en forme l'enceinte, et de jeunes arbres aux larges feuilles se mêlent aux roseaux et y sont entrelacés ; de petites croix en bois indiquent chaque tombe, et au milieu du cimetière s'en élève une plus grande. De cette éminence on domine Manga Reva, la rade et les îles d'alentour (1).

A notre retour à bord, le soir, nous apprîmes que les

(1) Cf. *Voy. au Pôle-Sud. His.* T. III, p. 159.

naturels, qui observent scrupuleusement le dimanche, avaient été scandalisés de voir l'un des mousses laver du linge à terre ; les enfants lui ont jeté du sable dans les yeux en lui criant qu'il n'était pas *catolico.*

Le lendemain 6, le docteur et moi allons à terre avec de grands projets, l'embarcation nous dépose en face du mouillage. Il nous reste par conséquent une demi-lieue à faire à pied pour nous rendre à Manga Reva. Partout les naturels nous accueillent avec joie ; des courriers nous précèdent, on fait préparer des cocos sur notre passage, et à chaque instant on nous les offre pour nous rafraîchir. J'éprouve un grand plaisir à répartir partout sur ma route toutes sortes de petits objets à l'usage des habitants, lesquels leur sont très-agréables ; des hameçons, des aiguilles, du fil.... les bagues surtout produisent un effet magique, et les femmes nous en demandent constamment en nous montrant leur doigt matrimonial. Ma course en est ralentie, car je ne puis donner à l'une sans également satisfaire l'autre. Pendant que nous déjeûnons avec M. Cyprien, on prépare le canot du Roi, quatre jeunes naturels s'y embarquent pour nous conduire au Motou, récif dans la partie N.-E. du groupe. Des provisions sont jetées dans le canot pour deux jours.

Les vents étaient contraires, et ce ne fut pas sans peine que nous parvînmes aux récifs après un trajet de trois lieues. Aussitôt arrivés, nous mettons le canot à sec sur une belle plage de sable et nous établissons notre camp. L'un de nos compagnons de voyage est honoré des fonctions de cuisinier et se met à tordre le cou d'un pauvre coq et à le plumer, tandis que deux de ses camarades ramassent deux morceaux secs de pandanu. Sur l'un de ces morceaux ils tracent un sillon dans le sens de

sa longueur, et, taillant l'autre en coin de manière à l'introduire exactement dans le sillon, de la main ils les abritent de l'air, et, par la friction, parviennent à dégager assez de chaleur pour que le feu se communique à la poussière produite par ce frottement. Ils ramassent alors quelques feuilles, quelques racines sèches, y déposent avec soin la poussière enflammée, agitent doucement et le feu pétille. Pendant ce temps, le quatrième avait fait un trou dans le sable avec trois pierres qu'il avait couvertes de branches sèches. En un clin d'œil tout avait été préparé sans que nous ayions eu autre chose à faire qu'à les considérer.

Notre but en venant à ces récifs était de ramasser des coquilles, et, quoique la mer fût encore assez élevée, nous commençâmes nos recherches. Nous n'avions réuni le soir que fort peu de choses curieuses : nous soupâmes néanmoins du meilleur appétit. Les enfants s'enveloppèrent tous quatre dans la voile de l'embarcation et s'endormirent après avoir fait leur prière. M. Hombron et moi nous nous promenâmes quelque temps sur la grève et, lorsque la nuit commença, nous nous enveloppâmes à notre tour de nos manteaux et allâmes nous blottir à l'abri d'un pandanu.

La nuit fut bonne ; de grand matin la marée était basse, et, après avoir fait un léger repas de bananes, nous nous mettons en recherche jusqu'à onze heures : nous réunissons nos pêches assez satisfaisantes. A midi, tous nos préparatifs de départ étant terminés, nos affaires emballées, le camp est levé et l'embarcation est mise à la mer. Nous faisons nos adieux à ces lieux qui n'avaient point été sans nous offrir de charmes, et comme la brise était des plus favorables, en moins de deux heures nous sommes de retour à Manga Reva.

La ceinture de récifs qui entoure le groupe de Gambier mesure, au rapport des géographes, 40 milles de circonférence, mais partout elle n'est ni assez large ni assez élevée pour que la terre s'y soit amassée et ait pu produire de la végétation. La partie comprise depuis le nord jusqu'à l'est m'a seule paru dans ce cas. Du côté des îles, c'est-à-dire à l'intérieur, on s'échoue facilement sur une plage de sable, car la plage s'en va en mourant sans que les coraux qui s'étendent partout dans la baie offrent de grands dangers. La végétation est presque entièrement composée du pandanu et d'un arbrisseau moins élevé. Une sorte de liseron couvre le reste du terrain. Aucun cocotier ou arbre utile et capable d'offrir de la nourriture ne s'y fait remarquer. Cette première bande d'environ 100 mètres de large est immédiatement suivie d'une deuxième de semblables dimensions qui n'est composée que de débris de laves et de coraux brisés en petites roches saillantes et renfermant avec les coraux une très-grande quantité de coquilles roulées. La mer, à moins que la brise ne vienne du large, s'étend rarement de manière à couvrir cet espace, où nous ne trouvâmes que quelques coquilles des genres *turbo* et *turbinelle* (*turbinella maculata* Hombr. et Jacq.) et qui peuvent facilement conserver l'existence sans être constamment submergées par la mer ; mais à partir de cette limite arrive l'espace, découvert seulement à marée basse, et qui offre une moisson assez abondante de coquilles variées au nombre desquelles on remarque l'aronde ou huître perlière, des bénitiers, des tritons, des strombes, des tonnes, des rochers, des ranelles, la ricinule horrible, des cames, des turbo — dont le turbo à bouche argentée, — différentes espèces de cônes, des fuseaux, des cérithes, des olives, des porcelaines variées, des ovules, des

auricules, des auriculaires, des mitres—dont l'exanthême, —des janthines, une sorte de cancellaire, des nérites, des phasianelles, des moules, des peignes, une patelle, des vénus, l'arche velue, etc., etc.

Le fond, beaucoup plus uni que la bande précédente, est dur et comme incrusté par la chaux, résidu des coraux pulvérisés, de manière qu'il est très difficile d'en arracher les bénitiers qui y sont comme incrustés.

Quoique notre excursion s'accomplît en compagnie de jeunes sauvages dont nous ne connaissions pas la langue, leur intelligence naturelle fit cependant que nous pûmes parfaitement nous entendre. Il est vrai qu'ils ne recherchaient à faire que ce qu'on leur avait d'abord désigné, mais il suffisait de ramasser une coquille pour les voir immédiatement se diriger où ils étaient sûrs d'en trouver de semblables : le matin, aussitôt après notre lever, j'avais distingué des trous sur le sable, nous les montrâmes aux enfants qui aussitôt se mirent à s'étendre et à fouiller sous les racines chevelues du pandanus. En quelques minutes ils nous eurent apporté une vingtaine de gros bernards-l'hermite, rouges, qui tous faisaient leur résidence dans le *turbo* à bouche argentée. Le docteur avait remarqué le jour, près du lieu où il s'était couché, comme un trou de mulot qu'il avait bouché avec du sable. Le matin, il était ouvert : à peine

(I) M. L. Rousseau n'a décrit de Manga Reva, dans le tome V de la Zoologie du *Voyage au Pôle-Sud*, que les espèces nouvelles. Ce sont les suivantes : *Auricula tæniola* (H. et J., p. 37) ; *Helix rotula* (Ibid., p. 42) ; *Helicina exigua* (Ibid., p. 46) ; *Cyclostoma exigua* (Ibid., p. 47) ; *Nassa Quoyii* (Ibid., p. 79) ; *Purpura alba* (Ibid., p. 91) ; *Cerithium nitidum* (Ibid., p. 106) ; *Turbinella maculata* (Ibid., p. 113).

l'eut-on encore fait remarquer aux enfants, que comme de vrais chiens ils se mirent à gratter dans le sable avec leurs ongles et en retirèrent un petit crabe blanchâtre. Il n'en fallut pas davantage pour en voir promptement arriver d'autres. Pour ne pas perdre la direction du terrier de l'animal, ils avaient eu la précaution d'y introduire une paille. Ce petit crabe, qui ne sort que la nuit, est étoilé et si délicat de couleur, que quelque temps exposé au soleil il prit une teinte rosée (1).

J'ai parcouru le récif en y cherchant des oiseaux, mais je n'y ai pu tuer qu'une mouette assez semblable par le cri et la couleur générale à celle que nous avions rencontrée dans le détroit de Magellan et sur les côtes de Chili, mais elle diffère de celles-ci en ce que son bec est jaune d'or et qu'elle a les pattes d'un beau noir (2). Un héron ardoisé et quelques courlis sont, du reste, les seuls oiseaux que j'aie pu voir, mais dont je n'ai pas pu assez m'approcher.

Nous ne vîmes pas de rats, mais une grande quantité de mouches qui nous accablèrent. Les naturels viennent sans doute quelquefois sur ces récifs et y occupent la même station que celle que nous y avons adoptée, car des débris de coquilles vides, des fours à pain

(1) Il s'agit probablement ici des jeunes sujets de l'espèce *Ocypoda Cordimana*, trouvés dans les parages de Manga Reva, sur le sable du rivage, et décrits sous le nom d'*Ocypoda pallidula* (pl. 6, fig. 15), par MM. Hombron et Jacquinot. (Voir H. Lucas. Crustacés, du *Voyage au Pôle-Sud*, *Zoologie*, T. III, p. 65-66).

(2) Nous ne trouvons, dans l'ornithologie du voyage de l'*Astrolabe* et de la *Zélée*, aucun renseignement sur les oiseaux des îles Gambier.

creusés dans le sable et quelques feuilles amassées sous les pandanus, témoignaient qu'on y avait campé. Ce ne peut être que des pêcheurs, car je ne vois pas quel autre motif serait capable d'attirer ici.

J'apprends que pendant notre absence le commandant a été faire visite à Manga Reva.

Aussitôt son arrivée on lui prépara un siége recouvert de tapa. M. Jacquinot et M. Lebreton, qui l'accompagnaient, s'assirent également, et le Roi s'étant placé en face sur un banc, M. d'Urville commença un discours en rapport avec la circonstance (1). Il lui dit en substance que le grand *Ariki* de France était flatté de l'accueil qu'il avait fait à ses sujets les missionnaires, qu'il l'avait chargé de l'en venir remercier, et qu'il apprendrait avec plaisir que des hommes qui n'étaient venus ici que pour le bonheur de ce pays avaient toujours été bien traités. Que désormais des bâtiments de la grande nation française viendraient plus fréquemment pour cimenter l'alliance qu'il faisait aujourd'hui au nom de la France ; que les Mangaréviens étaient amis, mais que si cela était nécessaire, ces navires sauraient faire respecter le nom français. Ensuite il lui remit les présents qui lui étaient destinés et qui consistaient en un assez beau fusil double avec de la poudre, six coupons d'étoffes différentes et quelques autres objets, tels qu'une herminette, un grand miroir, des rasoirs et des ciseaux, des couteaux de table et des cuillères. . . . Mapouteoa fut très satisfait. (2)

Le matin de mon départ pour le récif, je voulus

(1) *Voyage au Pôle-Sud. Hist.* T. III, p. 153.

(2) *Voyage au Pôle-Sud, etc. Hist.* T. III. p. 154.

offrir à la Reine, afin de lui faire en quelque sorte des excuses pour notre oubli de la veille, un assortiment de petits objets que je supposais lui être agréables. Je ne savais comment m'y prendre. M. Cyprien voulut bien être mon interprête : il appela Maria qui vint timidement suivie de jeunes filles qui l'entouraient.

Ces objets étaient un collier, des pendants d'oreilles fort brillants, une bague diamantée, un éventail, un couteau, des ciseaux, différents étuis contenant des aiguilles et des épingles, du fil de plusieurs couleurs.

Sa dignité de Reine ne se montra pas un instant. Ce fut bien Maria toute entière qui, à chaque objet que lui remettait M. Cyprien, jetait un petit cri témoignant assez la joie qu'elle ressentait. Mapouteoa était présent, et je crois que cette circonstance fut pour quelque chose dans l'amitié qu'il me témoigna par la suite. C'était le matin de la visite du commandant : je priai M. Cyprien de vouloir bien l'annoncer au Roi.

Le 8. — Je suis tellement fatigué de ma course aux Motou, que ma journée à bord est presque nulle ; je prépare nos coquilles.

Le lendemain 9, je profite d'une embarcation qui se rend à Ao-Kéna et qui est chargée de divers objets indispensables à la Colonie naissante, et que le commandant, juste appréciateur de la pensée du gouvernement, a cru devoir offrir à Mgr. l'Evêque de Nilopolis. Ces outils, sans lesquels il est presque impossible de travailler à l'agriculture, consistent en pics, pioches et bêches, puis du fer, de l'acier et du charbon de terre pouvant au moins utiliser la forge établi à Ao-Kéna ; des feuilles de fer blanc, du brai, du goudron sont également des objets fort précieux qui arrivent bien à propos à cause de l'état de dénûment dans lequel la mission a été

mise par le vol, commis à Taïti, de presque tout ce qui composait le premier envoi fait à ces Messieurs de Valparaiso.

Je cause longuement avec Monseigneur des missions catholiques et protestantes et lui fais part de mes objections sur l'arrivée à Taïti, à mon avis, intempestive, de MM. Carret et Laval. Mgr de Nilopolis me donne pour raison qu'indépendamment des catholiques établis à Taïti, plusieurs chefs et le peuple en général désiraient des missionnaires catholiques et l'avaient souvent témoigné, que la politique haineuse et égoïste des Anglais protestants, missionnaires dans ce pays, ne cessait par toutes sortes de menées d'indisposer contre les Français toutes les îles des Pomotou et toutes celles où son influence, qu'elle sait très bien étendre, pouvait atteindre ; qu'il devenait donc essentiel d'avoir, au centre même d'où partaient toutes ces calomnies contre la religion catholique et le nom français, un noyau dont l'exemple pût être un démenti formel à toutes ces lâches délations, mais qu'une autre raison, l'une des meilleures à mon avis, est qu'il est, sinon impossible, du moins fort difficile de communiquer de la Polynésie avec l'Amérique et avec le monde civilisé en général sans passer par Taïti, et que dans l'état actuel des choses, ce port étant dominé par l'or des missionnaires protestants, toutes communications nous y étaient fermées, au point qu'aucun Français, quelque peu suspect, n'y pouvait être admis et qu'il n'était pas même permis aux sujets de cette nation d'y prendre passage. Les capitaines des navires anglais et américains qui le fréquentent craignent tous de perdre les bonnes grâces des méthodistes,

(1) C. F. *Ibid.*, p. 168.

qui à eux seuls composent leurs chargements. Un pied à terre à Taïti nous était donc et nous est encore nécessaire, indispensable. Je fus tout entier de l'avis de Mgr de Nilopolis ; et je déplore aujourd'hui qu'un navire français n'ait pas encore été désigné pour venir dans ces mers soutenir et faire respecter la dignité de la France. J'espère pourtant que l'évènement récent qui vient de se passer au centre de cette Reine de l'Océanie ouvrira enfin les yeux au gouvernement français, et qu'il sentira que notre nation ne doit pas toujours avoir à se traîner à la suite d'une nation rivale qui, partout au loin, s'efforce de nous avilir. J'ajouterai que cette question, à mon avis, importe aussi beaucoup à nos intérêts commerciaux (1).

Monseigneur se concerta ensuite avec nous pour que M. Laval, l'un des deux missionnaires arrivés les premiers à Manga Reva, me communiquât les journaux qu'il a tenus des évènements qui se sont passés jusqu'ici (2). Des documents précieux par leur exactitude ont été également recueillis par M. Laval sur les missions protestantes établies dans la Polynésie, et, comme elles sont de nature à répondre exactement aux questions que m'a faites M. de Montalembert avant mon départ de France, je dois également en prendre tout ce que me permettra le peu de temps que j'ai à passer ici. M. Laval, qui déjà m'attendait à la petite île Akamarou,

(1) Voir sur toute cette affaire de Taïti une lettre de M. H. Canet, datée de Valparaiso, 12 Avril 1837, insérée au tome X des *Annales de la Propagation de la Foi* (p. 206).

(2) Ces journaux ont été en partie publiés dans les *Annales* déjà citées (T. VIII et suiv.)

sa résidence habituelle, est en ce moment à Manga Reva, où il espère m'y rencontrer.

M. de la Tour, dans l'intention d'établir un cabinet de toutes les productions indigènes et particulièrement de coquilles, me pria d'accepter toutes celles qu'il a ramassées jusqu'à ce moment, peu nombreuses, il est vrai, mais qui ne laissent pas que de me faire plaisir. J'en fais le partage avec le docteur chargé de les recueillir pour l'histoire naturelle, et un échantillon étiqueté de chacune d'elles est renvoyé à M. de la Tour afin qu'il puisse désormais classer celles qui seront apportées par les naturels et surtout par M. Armand, missionnaire de Taravaï, qui s'en occupe plus particulièrement. Il est bien fâcheux que nous n'ayions pas à laisser à ces Messieurs quelques livres de conchyliologie, car sous ce rapport encore ils se trouvent réduits à leurs propres forces.

M. de la Tour, dont la bonté et la complaisance sont sans bornes, est actuellement occupé à copier pour le Commandant un petit dictionnaire, par ordre alphabétique, des mots indigènes que depuis son arrivée il a pu recueillir et dont il a pu vérifier l'exactitude.

Le soir je me rends à bord.

Descendu le lendemain de grand matin à Manga Reva, j'y trouve M. Laval que je n'avais pas vu encore, et nous commençons immédiatement nos travaux. Mais, constamment dérangés par l'arrivée de bien des personnes, nous sommes arrêtés par un travail que M. Laval est prié de faire pour le Commandant. C'est l'extrait de son journal pendant son voyage à Taïti. (1)

Arrivé à bord, j'y trouve M. Armand venu de Taravaï

(1) *Voyage au Pôle-Sud, Hist.* T. III.

avec M. Duroch qui y était allé sonder. Nous causons ensemble de Desgenais qui fit ses études au même séminaire que lui. Après le dîner que M. Arnould avait bien voulu accepter, le mauvais temps et la nuit sombre nous engagent à lui proposer de demeurer à bord, mais comme il en parla aux enfants qui l'avaient amené, partir ou demeurer ne fut bientôt plus laissé à son choix, car à la suite d'une discussion élevée parmi ces petites bonnes gens, deux des cinq à qui il ne plaisait pas de passer la nuit à bord, descendent furtivement dans leur pirogue et disparaissent sans bruit. Les trois autres passèrent la nuit avec nous.

Le lendemain 11, je me rendis près de M. Laval que je trouvai en grand travail, car une messe à laquelle assisteront les états-majors et les équipages des deux navires doit être célébrée par Monseigneur demain dimanche à Manga Reva. Les pavillons des deux corvettes sont déjà à terre pour qu'une chapelle puisse être dressée en plein air. On choisit l'emplacement que forme l'angle interne de deux corps de l'église, mais le temps est si abominablement mauvais qu'il faut un grand courage pour y travailler. Les naturels qui n'aiment pas la pluie, sans doute à cause de leurs vêtements qui ne peuvent la supporter, fuient et laissent tout en plan. Je comprends que ce jour sera perdu encore pour mon travail particulier, et de bon cœur je me joins à M. Laval pour l'édification de la Chapelle. Travailleurs zélés, nous tenons presque tout le jour, malgré une pluie battante, n'ayant pour nous seconder que deux ou trois des naturels les plus courageux. Nous dressons des colonnes, nous élevons un dôme que l'on couvre de feuillage, nous traçons toutes les dimensions et prions la Reine de faire avec ses suivantes des guirlandes en

verdure pour en décorer notre œuvre. A quatre heures, je me rends à bord et je redescends immédiatement avec ma tenue pour la cérémonie du lendemain.

Presque toute la nuit M. Laval et moi nous travaillons à nos notes. Le lendemain, à la pointe du jour, on continue la chapelle malgré le mauvais temps ; la pluie est moins forte et nous commençons à nous sentir dédommagés par la vue de nos travaux qui dépassent certainement en élégance ce que j'avais prévu qu'en aussi peu de temps nous aurions pu faire.

A neuf heures, Monseigneur arrive d'Ao-Kéna et apprend que, par suite d'un malentendu, aucun de ces messieurs n'est allé dire sa messe à sa paroisse. Mgr de Nilopolis reprend donc son canot et retourne à Ao-Kéna, distant de Manga Reva de près de 3 milles. Désolé du retard que cet incident va produire, il me prie d'écrire au commandant de vouloir bien retarder sa descente à terre jusqu'à 11 heures. Mais il était trop tard, et à 10 heures précises les états-majors des deux bâtiments arrivent, suivis de 60 hommes, dont 40 seulement sont sous les armes. En ligne, les troupes et ces messieurs demeurent devant la maison du Roi vers le débarcadère. Lorsque Mgr de Nilopolis arrive à 11 heures 1/2, les honneurs lui sont rendus par nos troupes et par les lanciers du Roi, également en ordre de bataille. Alors, pavillon déployé, tambours et fifres en tête, on se rend à la chapelle. Le commandant qui connaît la part que j'ai prise à la préparation de la fête, m'établit grand maître des cérémonies. Voici comment sont disposés sur la droite du chœur les places destinées aux Français. Deux siéges recouverts de pavillons nationaux sont destinés aux commandants d'Urville et Jacquinot, et derrière eux, sur des siéges recouverts de

tapa, étoffe blanche du pays, sont groupés leurs états-majors.

Sur la gauche, un siége est réservé à Mapouteoa ; derrière lui d'autres siéges, décorés comme ceux de la droite, sont destinés à la famille royale et à une vingtaine de lanciers qui composent son état-major. A droite, aux pieds de l'autel et sous un trophée de pavillons français, sont placées nos sentinelles, et à gauche, sous les pavillons de leur nation, sont des lanciers mangaréviens. Tout le peuple s'étend ensuite, les hommes à gauche, les femmes à droite, au milieu desquelles se trouve la Reine. En face de l'autel, une allée tracée avec des guirlandes est réservée pour la troupe, mais on préfère la mettre sur l'arrière, et l'allée reste libre.

Alors commence l'office divin et avec lui les chants graves et harmonieux des naturels qui font impression sur plusieurs (2), une décharge générale de mousqueterie se fait entendre à l'Élévation. A l'issue de la messe, Monseigneur adresse une allocution aux états-majors et aux équipages français, et après que quelques paroles ont été également adressées aux naturels dans leur langue native, un *Te Deum* est chanté à la suite duquel Monseigneur et ses Missionnaires se rendent à bord de l'*Astrolabe* où les attend un repas auquel les avait invités le commandant d'Urville.

Mapouteoa, son oncle, l'ex-grand-prêtre, et M. Cyprien

C. F. *Voyage au Pôle-Sud, etc., Historique.* T. III, p. 180 et suiv., et notes 101 et suiv.

(2) *Ibid.*, pages 182 et 404, etc. Deux des hymnes Mangaréviennes sont insérées p. 409 et 414 du volume. On en trouvera une troisième, p. 47, T. VIII, des *Annales de la Propagation de la Foi.*

avaient été reçus à bord deux jours auparavant, ils y avaient dîné avec le commandant de l'expédition, et un salut de 7 coups de canon avait été fait en l'honneur du Roi pendant que le pavillon de Manga Reva flottait en tête du mât d'artimon.

N'ayant aucun instant à perdre, je reste seul à terre, maître de la maison des missions, et je travaille ; le soir, ces messieurs reviennent et n'espérant plus retourner à Ao-Kéna, je fais mes adieux à Monseigneur qui s'y rend aussitôt. Mon compagnon de peine et moi nous travaillons presque toute la nuit. M. Armand demeure ici par l'ordre de Monseigneur de Nilopolis ; il nous aide aussi, et le lendemain 13, nous nous isolons de manière à n'être pas dérangés par les visiteurs. On s'empresse de terminer la notice dont j'ai déjà parlé et relative aux missions protestantes (1). Elle était d'abord destinée à lord Clifford, zélé catholique, qui a demandé à ces messieurs des armes pour combattre, en Angleterre même, les innombrables abus de ses compatriotes protestants, exploiteurs de l'Océanie. En raison de l'avantage que je puis tirer de cette notice, elle m'est abandonnée. Je dois cependant à mon retour en Europe découvrir lord Clifford et lui en adresser une copie. Je prends aussi un extrait du journal de MM. Laval et Carret pendant leur voyage à Taïti.

Le lendemain 14, avant le jour, M. Cyprien dit pour moi la messe que M. Armand voulut bien servir.

Croyant appareiller le matin même, je fis mes adieux aux missionnaires. Ils étaient venus avec moi sur le bord de la mer, et je ne pus les quitter sans m'attendrir.

(1) Cf. *Ann. de la Propag. de la Foi*, T. X, p. 206-234, 1837, in-8°.

M. Armand m'accompagna jusqu'à bord. Là, j'écrivis une dernière fois à M. Laval et à M. de la Tour en leur remettant pour souvenir, au 1er, les *Mystiques*, au 2e, un volume de poésie. J'avais laissé les bibles en 3 volumes à M. Genoude, et je donnai à M. Armand un livre espagnol qui pourra lui faciliter l'étude qu'il fait de cette langue. Les missionnaires sont dans un tel état de dénûment qu'il m'est agréable de leur laisser des choses qui ne me sont pas absolument nécessaires et qui, pour eux, sont d'un grand prix.

En attendant l'appareillage que les vents ne venaient pas favoriser, je m'étais jeté, fatigué, sur mon lit, lorsque j'entendis des voix de naturels qu'on ne pouvait comprendre et qui cherchaient partout comme s'ils réclamaient quelque chose. Je m'en occupais peu cependant, lorsque furetant de chambre en chambre, ils passèrent devant la mienne. Je sors la tête, ils jettent alors un cri de plaisir en criant : Tucoro ! Tucoro ! Me pressant les mains avec joie, l'un d'eux prend alors un coin de sa blouse, le délie, en tire une lettre qu'il me remet en disant : Laval ! Cette lettre était écrite de la hauteur où M. Laval s'était rendu pour compléter les notes que déjà j'avais rapportées et me les envoyer dans le cas où nous n'appareillerions pas immédiatement. Mais les voiles ayant été larguées, il se figura que nous partions ; il interrompit tout alors pour me faire ses derniers adieux. M. Laval s'attendrit, sa lettre m'en est une preuve, car nous avions sympathisé ensemble. Né à très-peu de distance du lieu de ma naissance (1), nous avions trouvé dans nos caractères et dans nos

(1) J.-L. Ducorps est né à Maintenon (Eure-et-Loir), le 12 février 1810.

cœurs beaucoup de choses semblables, indépendamment de ce que la même foi nous unissait encore.

Cependant, ne devant pas appareiller à cause du calme de la journée, le commandant permet à 2 heures de se rendre à terre. Le même canot devait ramener ces messieurs, mais M. d'Urville m'autorise à y demeurer jusqu'au lendemain au jour. Je descends à Manga Reva, et ne trouvant personne, je cours la montagne à la recherche de M. Laval. Il fut presque déconcerté à ma vue. « Lorsqu'on s'est fait de tels adieux, dit-il, on ne « devrait plus se revoir. Je croyais bien que c'était le » dernier, aussi ai-je payé le tribut.... Maintenant j'ai » tout dit, tout senti, et c'est bien fini, je serai comme » du marbre... » Nous descendons et nous travaillons, mais des nouvelles causeries viennent à tout instant nous entraîner hors de notre sujet. Cependant la nuit est entièrement passée à écrire, lui à parler et moi à recueillir tout ce qu'il me raconte. C'était la quatrième nuit que nous passions ; le sommeil nous accablait. La pensée du bien que ces documents pouvaient produire en me donnant la facilité de faire connaître à quelques-uns peut-être les bienfaits d'une religion divine a pu seule nous donner assez de force pour ne point succomber (1). Lorsque nous ne pûmes plus écrire, nous partîmes en marchant dans une étroite allée; il me conta son arrivée à Gambier et les principaux événements qui l'y ont accompagné alors et depuis. Souvent nos jambes fléchissaient et un pied choquant le sol, j'étais sur le point de tomber, lui alors me saisissait par le

(1) Voy. *Ann. de la Propagation de la Foi*. T. VIII, p. 41, etc., (1835, in-8o). T. IX, p. 14-56, 139-181, etc., T. X., p. 163-203, etc.

bras, et nous marchions ainsi, nous soutenant l'un l'autre.... Le jour parut enfin, c'était le 15, fête de la Sainte Vierge.— Nous nous unîmes dans une dernière prière et je bénis, une fois encore, Dieu de tout ce qu'il avait fait par la main de ses prêtres sur cette terre que je n'avais fait qu'entrevoir et que j'allais quitter pour toujours.

Les corvettes appareillaient, quand je rentrai à bord. J'eus la satisfaction d'apprendre que les charpentiers des deux bâtiments qui, par ordre du Commandant, avaient travaillé au canot neuf des missionnaires, avaient assez avancé la besogne pour que les ouvriers de Mgr. de Nilopolis pussent facilement exécuter le reste. Notre visite n'aura donc causé aucun préjudice à la mission, qui ne pourra que garder de bons souvenirs de notre passage aux Gambier. Pour nous, nous emportons de ce trop court séjour les impressions les plus douces et les plus consolantes, et nous répétons tout bas la strophe Mangarévienne (1) :

Kouane Porotoue
Koua tomo aki Koe
Ki te manava no tatou oua.

« Esprit bon, tu es entré, toi aussi, dans le cœur de « nous tous. »

(1) Voir dans la note 106, p. 414 du t. III du Voyage, l'hymne entière communiquée par l'auteur de ce journal à M. Despretz.

LIVRE PROVINCIAL

DES

BLASONS D'ARMES

DU BOULONNAIS, ETC.,

Lecture faite dans la séance du 1er mars 1876, par M. EUGÈNE DE ROSNY, *archiviste-bibliothécaire de la Société, sur un manuscrit adressé par* M. GEORGES VALLÉE, *membre correspondant.*

Livre provincial des blasons d'armes, avec le texte ci-contre, des Rois, Princes, Sieurs et Gentilshommes des provinces des Pays-Bas, de Clèves, Juliers, Coloigne, Berg, Munster, Angleterre, Escosse, France, dont l'original est es-mains de Mgr de Wachtendonck, chanoine et doyen de St-Martin, à Liége, copié par moy, Hdr. Tuarré, l'an 1582.

Tel est le titre d'un manuscrit existant aux archives de la ville d'Hesdin, dont une copie de la partie concernant les provinces du Boulonnais, Artois, Picardie, envoyée à la Société Académique de Boulogne, est due à l'obligeance de M. Vallée, membre correspondant à Hesdin. M. Vallée pense que l'original ne remonte guère qu'à 1480 ; mais cet original peut bien n'être lui-même qu'une copie. Le manuscrit ressemble à plusieurs autres où se trouvent les noms et les armoiries de chevaliers Pontevins, Corbiois, Beauvaisins, connus sous les dénominations de « livres provinciaux », « marches », « establies », véri-

table langage du 14e siècle. Ces travaux sont dus aux hérauts-d'armes du temps, et je crois pouvoir les faire remonter environ à 1380, comme l'indique d'ailleurs la mention de divers personnages tels que le maréchal d'Audrehen. Ce dernier mourut en 1370, mais on sait que ces anciens rôles de noms d'hommes se copiaient souvent sur des listes plus anciennes.

C'était à l'occasion des guerres presque continuelles à cette époque que les hérauts-d'armes exécutaient leur besogne ; rarement ces listes étaient complètes, et la lecture de celle du Boulonnais signale l'absence d'un assez grand nombre de seigneurs du temps, bannerets, bacheliers ou écuyers. Pour expliquer cette insuffisance, indépendamment des causes ordinaires, telles que l'oubli, la négligence, rappelons-nous que les possesseurs de fiefs n'étant obligés qu'à un service de quarante jours par an, pouvaient avoir déjà rempli leurs obligations au moment de la confection du rôle sur lequel, alors, ils ne devaient pas être portés ; que les vassaux devaient quelquefois le service à plusieurs suzerains, selon la mouvance des terres qu'ils possédaient, et qu'à cette époque troublée, les rois d'Angleterre, maîtres du Calaisis et du comté de Guînes, le réclamaient des seigneurs boulonnais possesseurs de fiefs dans ces contrées. Quoiqu'il en soit, ce manuscrit, antérieur de près de deux siècles à nos plus anciennes archives, est précieux pour notre pays ; il nous reporte à cette époque si éloignée de nous, plus éloignée

encore par la différence des usages et des habitudes, où les plus considérables des Boulonnais marchaient à la tête du pays, couverts de leurs hauberts, déployant leurs bannières, leurs gonfanons et leurs cottes d'armes, montés sur leurs chevaux de bataille, pour courrir sus aux ennemis acharnés de notre belle France.

Tous les noms compris dans le rôle n'appartiennent pas au Boulonnais, car c'était le fief qui devait le service, et tout possesseur de terres Boulonnaises était compris parmi les seigneurs Boulonnais. C'est une cause d'erreurs et d'obscurités, quand il s'agit de distinguer les uns des autres, soit les noms de famille, soit leurs armoiries; et, comme le remarque M. Vallée, à l'occasion de la maison de Tramecourt, tel vassal désigné par le nom de sa terre n'appartenait pas toujours à la famille qui portait ce nom, et les armoiries indiquées ne sont pas alors celles de cette famille.

Quelques-unes des armoiries insérées dans ce document étaient inconnues jusqu'ici; un certain nombre de noms sont mal écrits et demandent une rectification. Plusieurs familles d'une même province portent les mêmes armes, sauf quelques pièces ou brisures sans importance. Ainsi, pour la province du Boulonnais, les maisons de Fiennes, Colemberg, Sempy, Bellebronne, Alles, La Rivierre, Berguette, Manneville, Wirwigne, Henneveux, portent toutes « d'argent au lion de sable. » D'autres familles de la même province offrent la même particularité. Assurément, les

mêmes motifs, souvent la fantaisie, qui firent adopter primitivement les armoiries par les familles, ont pu se présenter chez plusieurs d'entre-elles ; mais une cause de ces similitudes pourrait être encore la descendance de ces familles, les unes des autres.

Lors de l'établissement des fiefs, il y avait moins de familles et moins de fiefs différents que quelques siècles plus tard. Un haut seigneur, tel que le sire de Fiennes, par exemple, possesseur de domaines nombreux, donnait le principal à l'aîné de ses fils, et d'autres à ses cadets. En ce temps, les noms de famille commençaient seulement à être en usage, ils n'avaient pas encore acquis cette valeur que leur donna la transmission dans plusieurs générations ; il n'était donc pas étonnant qu'un cadet quittât le nom de son père pour prendre celui de son apanage du domaine particulier qui lui avait été légué, imitant, en cela, l'exemple de ce père lui-même, ou de l'un de ses plus prochains aïeux. Il fondait ainsi, tout en retenant ses armes, une famille d'un nom différent. Il conservait la connaissance de son origine ; mais avec le temps, cette connaissance s'affaiblissait chez ses descendants et finissait souvent par disparaître.

De là, tant d'obscurités dans la recherche des origines ; mais ces obscurités elles-mêmes rendaient toutes les solutions possibles, et devenaient un stimulant pour le travail des savants et des curieux.

LIVRE PROVINCIAL DES BLASONS D'ARMES

BOULOIGNE.

COMTES DE BOULOIGNE. — D'or à 3 torteaux de gueules. Les nouvelles armes, d'or au confanon de gueules à 3 anneletz et 3 pendants de mesmes, franges de sinople. (*Alias, videtur habere rangias nigas*).

C'était un usage des princes d'adopter un écusson particulier, tout en conservant les armes anciennes de leur maison.

LA VILLE DE BOULOIGNE. — De geul, au cigne d'argent, bec et pied de sable.

Ce sont bien les armes connues de la ville de Boulogne.

SAUMIER-AU-BOIS. — D'or à 3 torteaux de geul, à 2 crosses d'azur posées en sautoir, à une teste de cerf de geul en chef.

Dans ces armes de l'abbaye de Samer, les armoiries des Comtes de Boulogne indiquent l'ancienne fondation de cette abbaye par les comtes qui y avaient leur sépulture ; les crosses marquent la dignité de l'abbé, et la tête de cerf, les bois qui entouraient l'abbaye.

S. D'ORDRE. — D'argent party d'or à la croix ancrée de geul, chargée au mitant d'une tour d'argent.

Ce sont les armes des anciens barons d'Ordre. La tour indique la Tour d'Ordre chef-lieu de leur baronnie et de leur office de gardiens du port.

S. MARTIN OU RAINCHEVAL — D'argent à la croix de sable.

Une famille du nom de Martin, en Artois, portait des armes ressemblant à celles-là.

LA FOLYE. — De sable à la croix ancrée d'argent.

Ce sont bien les armes de cette ancienne famille du Boulonnais.

RELINGHEN. — D'argent à la croix ancrée de sab.

S'agit-il ici d'une branche cadette de quelque famille connue, qui aurait pris le nom d'un apanage ?

LA CAPELLE.—D'or à la croix ancrée de geul, sur le tout une bende d'azur.

Armes de l'ancienne famille de La Capelle ou La Chapelle en Boulonnais.

BOURS. — De geul à la croix d'or à une merle de mesmes au canton.

Le nom de Bours se rencontre dans les titres du Boulonnais, mais les personnes qui le portaient pouvaient être de la famille de Bours en Ponthieu, ou de celle de l'Artois. Cependant, les armes de ces familles ne sont pas celles ici décrites. Existait-il au XIVe siècle une famille de Bours originaire du Boulonnais ?

S. DE COLLEMBERG. — D'argent au lyon de sable, armé, lampassé de geul, à la queue forchue non mise en sauthoir, à l'œuil de geul, la prunelle d'or.

Ce sont bien les armes qui se trouvent dans les sceaux des anciens sires de Colemberg.

S. DE SEMPY. — (Id.), alias, brisé en l'épaule d'ung escusson d'azur à la bende d'or entre 6 billettes de mesmes qui est Piennes.

Les Sempy portaient aussi le lion de sable. L'écusson sur l'épaule n'est qu'une brisure qui annonce quelqu'alliance avec la maison de Piennes.

S. DE BELBRONE. — (Id.) à la queue simple.

Les anciens seigneurs de Bellebrune portaient également le lion de sable.

S. DE FIENNES. — (Id.) Cauda simple.

Mêmes armes pour les sires de Fiennes.

ROGIER DE FIENNES. — (Id.) Billeté de sable.

Les billettes de sable sont une brisure d'un cadet de Fiennes.

S. D'OUDEAUVILLE DE BELLEBRONE. — Cartelé d'azur à 3 aigles d'or.

Il semble que les armes du chevalier dont il s'agit étaient celles de Bellebrone qu'il écartelait de celles d'une alliance. Était-il issu des premiers seigneurs de Doudeauville ! De Guillaume de Doudeauville sire de Nouvion, en 1316, descendait Jean de Doudeauville sire de Nouvion, en 1371, (dont le sceau porte trois aigles), qualifié Jean, baron de Doudeauville, lequel eut de Jeanne Créqui, Jeanne, héritière de Doudeauville, de Ponches, de Nouvion qui, étant veuve de Raoul de Rayneval, comte de Fauquembergue, porta, par un second mariage, toutes ces terres à Guillaume d'Estou-

teville, baron de Torcy. Il parait donc que les armes des anciens barons de Doudeauville étaient 3 aigles. Le personnage mentionné dans le ms. qui lui donne les armes de la maison de Bellebrone et accole ce nom au sien, semble être un Bellebrune qui aurait pris les armes de Doudeauville en écartelure, et la qualité de sire de Doudeauville, par quelque prétention sur cette terre provenant d'une alliance entre les deux familles.

ALLES. — D'argent au lyon de sable acolé d'or.

Cette famille était originaire du comté de Guînes.

LA RIVIÈRE. — D'argent au lyon de sable, lampassé, armé, denté de geul.

Un Colart de La Rivière, fieffé de la prevôté de Montreuil en 1377, portait ces armes. Pierre de La Rivière, vivant en 1350, épousa la fille du comte de Boulogne. Il y a plusieurs lieux de ce nom en Boulonnais.

BERGUETTES. — D'argent au lyon de sable, lamp. denté de geul, lambel de même, besants aux pendants de 12 bezants d'or, alias : ne sont bezants, mays forces.

On ne connaît de ce nom en Boulonnais que la terre de Berguette à Wacquinghen. Mais il y a aussi Berguettes en Artois.

MANEVILLE. — De sab. semé de croisettes cerclées d'argent ; lyon de mesmes.

Ancienne famille du Boulonnais.

WIEVEWIGNE. De sable au lyon d'argent lamp. armé de geul. Bordé de mesmes.

Les seigneurs de Wirwigne paraissent dès avant 1350.

HANEVEU. — De sab. au lyon d'argent couronné d'or, lampassé armé de geul.

Un Baudoin de Haveweux ou Henneveux était fieffé du baillage de Montreuil en 1337.

ŒSTOUE. — D'argent au lyon d'azur, lamp. et denté de geul.

Les seigneurs d'Ostove paraissent en Boulonnais dès 1196.

LONGUEFORT, Gonfanonier. — D'hermines au lyon de sinople.

Londefort, gonfanerie du Boulonnais. Hunfroy de Londefort est témoin d'un traité entre Enguerrand de Fiennes et Didier, évêque de Terrouane vers 1137.

GUILLE DELLE CAUSIE.— D'or au lyon passant d'azur à la queue double posée en sautoir, lampassé, denté de geul, armé de sab.

Ce sont les armes de la famille de La Cauchie en Boulonnais avec quelques variantes dans les couleurs. Un Jean de La Cauchie avait fief à Isque en 1192.

DE LE MOTE. — D'argent à 3 lyons d'azur.

Une autre famille du même nom en Boulonnais portait d'or à une quintefeuille de sable.

FRAMESELLE. D'azur à 3 lyons d'or.

Cette ancienne famille paraît en Boulonnais dès 1323.

ALLÉAUME DE BEAUCORROY. — D'argent à 3 lyons de sable.

Pierron de Beaucorroy était bailly de St-Omer avant 1312. Il y a un fief de Beaucorroy à Doudeauville.

BEAUCORROY DE CREQUY. — Cartelé d'argent au lyon de sable qui est Fiennes.

Ce Beaucorroy qui écartèle ses armes de celles de Fiennes possédait, sans doute, un fief à Créquy ou faisant partie de la seigneurie de Créquy.

HUGES DU PRÉ. — De geul à 3 piedz de lyons d'argent armés d'or.

Il y avait en Boulonnais plusieurs fiefs Du Pré qui, sortis de cette famille, ont appartenu à d'autres. Les Musnier, les De Quelque en ont possédé.

BEAUPRÉ, alias **VIEUPRÉ.** — De geul à la levrette coulourée d'argent ; chef de mesmes au lyon passant de sable, lamp. armé d'or.

On ne connait pas de famille de Vieupré en Boulonnais. Des Beauprés paraissent dans le rôle des fiefs de 1477.

LES PRÉS. — D'or à 3 hures de sable, les deffenses d'arg. langues et yeux et les deboutz des oreilles et seulles (seulles est l'espace compris entre les oreilles, c'est-à-dire le front), entre les oreilles de geul.

Ces armes sont celles des des Près du Ponthieu

qui paraissent aussi en Boulonnais et y possédaient des fiefs.

CONTENES. — D'argent à 3 porcz sanglier de sable.

Ce nom ne paraît pas en Boulonnais.

.WILLEM LE BIN. — D'argent au braggue de sable rampant à une douloir de geul, en 2 cantons.

Il faut lire Le Vin, famille du Boulonnais qui portait, en effet, d'argent au limier rampant de sable.

NEUFVILLE. — D'or à 3 douloires de geul. les 2 adossées ; écartelé d'argent à 3 bendes d'azur.

Ces armes ne sont pas celles des Neufville, sieurs de Brugnobois ; mais il existait au comté de Guînes une autre famille de Neufville, dit Matringhen, ou Sires de Matringhen, dont on trouve des chevaliers dès 1339.

BRIELLES. — D'argent à une douloire de gueules.

Nom inconnu en Boulonnais.

N'a-t-on pas voulu mettre Bernes, qui porte ces armes ?

DE LA PORTE. — D'azur à 3 portes d'or.

Les seigneurs De La Porte demeuraient à Montreuil ou aux environs, où était leur seigneurie De La Porte.

GREGNY. — D'argent au créquier de geul, brisé en canton d'une merlette de sable.

Ce nom est mal écrit ; il s'agit ici d'un seigneur de Créquy, maison qui était plutôt de l'Artois, mais qui a possédé des terres en Boulonnais.

REBERTÈGUES. — D'argent au créquier d'azur, à la bordure de geul engrelée.

Il faut lire Rebretengues, famille ancienne du Boulonnais qui paraît avant 1350.

S. DE BASENTIN. — D'azur semé de fleurs d'argent. (Fleurs de lys d'argent), crie Montauban.

Dans un ms. de 1420, cette famille est dite de Picardie.

HOPPEN. — De sable semé de fleurs d'argent.

Plutôt Huppen ; le seigneur d'Huppen est cité dans les ms. de du Cange avec les mêmes armes en 1350.

FLOMESELE.— D'argent à 3 fleurs (fleurs de lys) de sab., au pied couppez.

L'ancienne famille de Fromezelles au comté de Guînes et en Boulonnais paraît dès l'an 1160.

S. D'YGETTRE. — D'argent à l'aigle d'azur membré et becq. de geul.

Nom inconnu en Boulonnais.

CROUSTES. — D'argent à 3 aigles de sable, membrés, becqués de guel. au mitant, une petite croix ancrée de geul.

Un Jean de Croutes était capitaine du fort de Westroaine avec un écuyer sous lui en 1372. Le fief de Croustes appartenait en 1400 aux Bournonville.

BADINE. — D'or à 3 aigles de sable, membrés et becqués de geul.

Armes presque identiques aux précédentes.

A-t-on voulu mettre Baduicq, nom bien connu

en Boulonnais où Guillaume de Baduicq paraît comme chevalier vers 1350 ?

MARLE. — D'argent au chevron d'azur entre 3 aigles de geul.

Ce sont les armes de cette ancienne famille du Boulonnais qui paraît dès l'an 1107.

N. DE BOURNEL S. DE THIEMBRONNE......

Cest vers 1340 que la baronnie de Thiembronne vint dans la maison picarde de Bournel laquelle portait d'argent à l'écu de gueules, à l'orle de 8 papegaux ou perroquets de sinople, par le mariage de Jeanne, héritière de Thiemdronne, avec Jean Bournel, écuyer, Sr de Puiseux,

S. D'OISTREWYE. — D'azur à 3 roues d'or de 5 rayons.

Les premiers seigneurs d'Austruicq ou Oster wicq connétables du Boulonnais paraissent dès 1084, où Baudoin d'Osterwicq assiste, avec son père Gotzon, à la fondation de l'abbaye d'Andre.

ENQUI. — D'argent à 3 moulettes de sable. Lambel de geul.

C'est sans doute Enquin, seigneurie qui était déjà sortie, en 1477, de la famille de ses premiers seigneurs auxquels elle avait donné son nom.

BOURNOVILLE. — De sable à louches d'argent encantonnées.

Ces premières armes de la maison de Bournonville qui n'avait pas encore adopté celles de la maison de Lyanne, nous donnent la date probable du ms., car c'est vers 1336 que Hughes

S. de Bournonville épousa Yolande, fille et héritière d'Enguerrand S. de Lyannes.

LONGUEVILLE. — Ceulx de Le Fosse, d'argent à 3 cornets de geul, virolez et nouez d'or, lyez d'azur.

Armes de la famille de Longueville en Boulonnais, dont Hugues souscrit une charte de Eustache, comte de Boulogne, en faveur de l'abbaye de Samer en 1112. Ces mots « ceux de Le Fosse » doivent désigner une branche qui possédait le fief de ce nom.

ROQUENTIN. — D'or à 3 rocks d'azur encantonnés.

Roquetun. Ce sont les armes des Le Marchant en Boulonnais, dont Guillaume, écuyer, possédait le fief de Roquetun en 1318. Cette famille possédait-elle ce fief longtemps auparavant, ou avait-elle pris les armes des premiers seigneurs du nom de Roquetun ?

RESTY. — D'argent à 10 lozanges de geul, ut Calais.

On a voulu mettre Resty, famille du Boulonnais qui portait ces armes. Ces mots « ut Calais » indiquent-ils une alliance avec l'ancienne famille de Calais ?

CAUDEBRONNE. — D'argent à 10 lozanges d'azur.

Armes jusqu'ici inconnues de l'ancienne famille Caudebronne en Boulonnais.

LES ARMES DE BILLEBRECHT. — D'argent à la fasce d'azur. Lambel de geul.

Ce sont les armes de la famille de Bellebée en

Boulonnais. La manière dont ce nom est écrit montre que l'auteur était flamand, ce qui explique l'orthographe fautive du manuscrit.

OFFREUTUN. — D'argent à 2 fasces de guel.

Armes jusqu'ici inconnues de l'ancienne famille d'Offrethun en Boulonnais.

S. DE DAUCHAIN. — Facé d'hermines et de sinop.

Nom inconnu en Boulonnais. S'agit-il d'Anchin en Cambraisis, ou de Houchin en Artois, mais cette dernière famille portait 3 lozanges ?

CASTRELLE. — D'argent à une espée de sable posée en bende, la pointe en bas.

A-t-on voulu mettre Castres, famille qui a donné un sénéchal du Ponthieu en 1320 ?

WIERRE. — De sable pur, comme Moreghem en Flandre.

Ce ne sont les armes ni des Wierre du Boulonnais ni de ceux du Ponthieu. L'auteur a-t-il voulu indiquer une communauté d'origine avec les Moreghem en Flandre, où n'est-ce qu'une simple ressemblance d'armoiries ?

Mess. JEAN DE RENENGES. — D'azur à la bende d'or entre 9 billettes de mesmes.

Nom inconnu en Boulonnais.

HARDENTIN (HARDENTUN). — De sable à la bende d'or entre 6 billettes de mesmes.

M. F. DE CROMBECQUE. — D'or à 5 conces de geul, posées en bende cantonnées de mesmes fretté d'argent.

Nom inconnu en Boulonnais.

ROBERT DE LE MOTE. — D'or à la quintefeuille de sable perchée (percée).

Les armes de l'ancienne famille de La Motte-Bléquin, en Boulonnais, diffèrent de celles dont il vient d'être parlé.

WAUDRINGHEN. — De gueules à une telle quintefeuille percée.

Armes inconnues jusqu'ici.

PERNES. — D'argent à une quintefeuille de sable percée.

Ansel de Pernes, écuyer, servait en 1356, en Poitou, sous monseigneur de Hangest.

FOUCQUESEILLES.— D'argent à 3 quintefeuilles. (ut de la Motte, de geul percées).

Les armes de l'ancienne famille de Fouquesolles au comté de Guînes et en Boulonnais.

Messire RICART CANDAL. — De geul, à 6 quintefeuilles d'argent percées d'or.

Armes inconnues jusqu'ici.

Messire GUILLE PULDONE. — Eschecqueté d'argent et de gueul de 6, au baston d'azur.

Nom inconnu en Boulonnais.

L'OFFOYE. — D'argent à 10 billettes de geul, 3, 2, 3, 2.

Nom inconnu en Boulonnais.

TIGNERY. — D'argent à 3 testes de beuf de sable.

L'ancienne maison de Tingry.

NIELLES.—D'argent au chef d'hermines cantonné de geul.

L'inventaire de la *Collection des Sceaux*, conservés aux Archives Nationales, indique au n° 3,053 un Jean de Seilles, seigneur de Nielles, dont le sceau, appendu à un accord de 1365, porte, dans un encadrement en losange, un écu indistinct au chef d'hermines avec ces mots en exergue : SIGILLUM JEAN DE SEILLE.

CONDETTE. — D'argent à 3 oises de moulin de sab.

Les armes de l'ancienne maison de Condette en Boulonnais qui paraît dès l'an 1135.

TROMOILLES. — D'argent à 2 bendes de geul à corti (à l'orle) ourlé de coquilles de mesmes.

Nom inconnu en Boulonnais ; ce ne sont pas les armes de La Trémoille.

ESTIENNE DE MARVEL. — Fascé d'argent et de geul.

Citatur inter Picardos au tournois de Compiègne.

ARTOIS.

COMTE DE BOULOIGNE. —Les armes citées plus haut.

JEAN DE BOULOIGNE. – Les mêmes armes avec un lambel.

COMTE DE GUINES. — Vairrié d'or et d'azur, l'or montant.

JEAN DE GUISNES. — Mêmes armes bordé de geul.

Le S. DE FIENNES. D'argent au lyon de sable. Crie son nom.

Le S. DE COLLEMBERG, porte de Fiennes au lambel de geul.

S. DE LA PLANQUE, alias Planque, porte de Fiennes semé de billettes de sable au baston de geule. Sur tout, alias, sans baston ; alias, d'azur.... engrelé.

JEAN DE COTEBERGE. — Connestable du Boulonnais,

chief des noirs lyons, porte comme Fiennes sans lambeau.

Il s'agit ici d'un seigneur de Colemberg qui était alors connétable du Boulonnais et portait comme ci-dessus, mais sans lambel, et avec un chef de lions de sable.

S^r^ DE RELY. — D'or à 3 chevrons d'azur.

L'ancienne famille de Rély en Picardie et en Artois.

S^r^ DE LICQUES. — Bendé d'argent et d'azur, à la bordure de geul, et les porte le sire D'AUDREHEN, crie son nom.

LE MARECHAL D'AUDREHEN. — Bendé d'azur et d'argent.

Ainsi les seigneurs d'Audrehen portaient les mêmes armes que ceux de Licques, et pourraient bien être issus originairement de la maison de Licques.

S^r^ DE GREGNY. — D'argent à 3 doloires de sable.

GREGNY. —Aultre d'argent au créquier de geul, de feuilles, brisé en canton d'une merle de sable.

Il s'agit ici d'un seigneur de Créquy.

LE SIRE DE CONTES. — D'argent au créquier de geul.

LE SIRE DE MONTCAVREL. — De geul à 3 quintefeuilles d'or percées, cheff de mesmes.

De cette ancienne famille du Boulonnais était Foulque de Montcavrel, qui scelle une charte en 1071.

S. DE HARDENTIN. — (Alias Landertin). D'or à la bende de sable entre 6 billettes de mesmes.

En Boulonnoys dicitur Handertin.

C'est la famille de Hardenthun en Boulonnais, issue des d'Anvin de l'Artois.

S. DE WISSOCQ. — De geul à la fasce d'argent à 3 lozanges de mesmes.

S. DE WISKE. — D'argent au chieff de geul, au baston de sable.

Une famille de Wisque, du Ponthieu, portait d'azur à 3 molettes d'or, 2 et 1 ; une autre, une bende chargée de 3 étoiles.

S. DE CAUDEBRONNE. — D'argent à 10 lozanges d'azur, comme Lallaing.

Ce nom et ces armes se trouvent au chapître Bouloigne.

S. D'ENQUI. — D'argent à 3 moulettes de sable, lambel de geul.

Même observation.

S. DU BIEZ. — D'or à 3 fasces de sable à 3 merles de mesmes les fasces au chieff.

Cette ancienne famille est du Boulonnais.

S^r DE RELINGHEN. — Porte le mesmes que VROLANT. D'argent à la croix anchrée de sable, comme Tramecourt actuel.

On a vu ce nom en Boulonnais. La famille de Vrolant est du comté de Guînes, et la terre de Vrolant tenue de la chatellerie de Tournehen. Les armoiries indiquées sont bien celles de Tramecourt.

S^r DE BEAUCORROY. — Alias Alleaume de Beaucorroy :

Alibi legitur DE BEAUCAVEROY. D'argent à 3 lyons de sable.

Ces noms sont aussi au chapitre Bouloigne.

S^r DE HESTRUS.— D'argent à la fasce vivrée de gueules, contraire aux armes de CUNCHY. S^r DE HESTRUS. — D'argent à la fasce vivrée de sable.

Une terre de Hestrus était tenue du baillage de Hesdin. On trouve aussi Hestrus en Boulonnais. Un Hugues de Hestrus est témoin d'une donation de Anseline de Pois à l'abbaye de Cercamp, en 1137.

Sr de CUNCHY. — De gueules à la fasce vivrée d'argent. Le sire de LIBESSART en porte le nom et en est seul.

Cette dernière observation doit être postérieure au manuscrit, et signifie qu'à l'époque où elle fut faite il n'existait de cette famille que la branche des sires de Libessart ; c'est vers 1540 que la terre de Libessart y est entrée.

S^r DE COUPIGNY. — D'azur à l'écusson d'or.

Il s'agit ici de la famille Malet de Coupigny. différente de celle de Coupigny, dont un Malet épousa l'héritière au 15e siècle.

S^r DE FLECHIN. — Fasce d'or et de sable de 8 pièces. (Plus tard de 6 pièces seulement).

Cette famille paraît avec titre de chevalier dès l'an 1303. La terre de Fleschin était du doyenné de Boulogne.

S DE FILLIEVRES. — D'or à 3 moulettes de gueules à 2 croix croisettées de mesmes.

La seigneurie de Fillièvres, de la prévoté de Doullens, était dejà sortie de cette famille en 1507.

L'HERMITE DE CAUMONT. – De gueules semé de croisettes recroisettées d'or à 3 moulettes de mesmes.

Un Lhermite de Caumont, chevalier de Ponthieu, partit pour la première croisade, selon M. Roger. Ce surnom de Lhermite se serait continué dans cette famille. On trouve une famille de Caumont qui portait d'argent à 3 fasces de gueules surmontées de 3 tourteaux de même.

S^r DE CAUMONT. — Gironné de gueules et d'or de 8.

S^r DE LA LOGE. — Gironné d'or et de gueules, de 10.

Ce sont les armes de la maison de Havrecq, en Hainaut.

S^r DE BERLETTES. — Gironné d'argent et de gueules de 8, alias de 10, alias Barlette et Bierlo.

Cette famille paraît en Artois dès l'an 1318.

S^r DE CONTES. — (Alias CONCES). D'argent au créquier de gueules.

Cette famille parait dès l'an 1192, et en Boulonnais en 1203. Elle ne s'est jamais nommée Conces.

Les armes DE FRETIN ET LYANNE. — De sable au lyon d'argent, au baston de gueules passant en bende.

La famille de Fretin, originaire du comté de Guines, et qui avait son fief de Fretin, dans la paroisse de Clerques, ne portait pas ces armes. Ce sont celles de la famille de Lyanne en Bou-

lonnais, sauf le bâton de gueules qui indique, peut-être ici, une bâtardise.

LE COMTE DE PONTHIEU. Bendé d'or et d'azur à la bordure de gueule.

Le comté de Ponthieu existait avant celui d'Artois, mais cela n'empêche pas que le comte de Ponthieu n'ait pu figurer au nombre des chevaliers d'Artois.

S^r DE WAREGNIES.— De gueules à 3 chevrons d'argent.

C'est la famille de Wargnies, originaire des environs de Corbie.

S^r DE FROMENCHAN.— D'argent à 3 croissants de sable, écartelé d'argent et de gueul, bendé.

Fromessent en Boulonnais ; l'écusson qui se trouve aux 2 et 3 quartiers est celui des seigneurs de Maintenay, issus des comtes de Ponthieu. Une charte de 1196 mentionne, en effet, Renaud de Fromessent, frère du seigneur de Maintenay. Selon la règle sur les écartelures, les armes de Fromessent auraient dû être aux 1 et 4 quartiers, mais jadis cette dérogation était fréquente ; ici l'écusson aux croissants serait celui d'une alliance.

S^r DE HONNY.— D'argent à la croix de sable à 5 coquilles d'or.

Ce nom paraît avoir été mal écrit. Est-ce un membre de la famille de Gourle ci-après ?

Messire GUILLE DE GOURLE. — D'argent à la croix ancrée de sable à 5 coquilles d'or.

C'est une famille originaire du Ponthieu où elle parait dès l'an 1183.

S[r] DE PROUVILLE. — **De sinople à la croix d'argent engreslée.**

Ce sont les armes de la famille de Prouville en Artois, où Watier, sire de Prouville-lès-Quéant, vivait en 1250.

S[r] DE LONGUAVESNES. — **Fascé d'or et de sable.**

S[r] DE LONGVILLERS. — **D'or à la croix ancrée de gueules.**

Ce sont les armes de cette ancienne famille du Boulonnais.

TYONBRONNE. — **D'argent à l'écusson de gueul, à l'orle de 10 papegaux de simple becqués et membrés de gueule.**

Ce sont les armes de la maison de Bournel, de Picardie, qui, alors, possédait la baronnerie de Thyembronne en Boulonnais.

M[r] DE BOURNEL. - **Idem.**

S[r] DE TRAMECOURT. — **De gueule à la fasce d'argent à 3 tours de même en chef.**

S. DE TRAMECOURT. — **De gueule à la bende losangée d'argent.**

Ces armes ne sont, ni les unes, ni les autres, celles de la famille de Tramecourt en Artois, qui a toujours porté d'argent à la croix anchrée de sable. Les armes indiquées dans le mss. sont donc celles de personnes qui possédaient alors une partie de la terre de Tramecourt, ou qui y avaient des prétentions ; ainsi il suffisait qu'une demoiselle de Tramecourt eût une part de la terre

ou simplement un droit même viager sur elle, pour que son mari en prît le titre. Une partie de la terre de Tramecourt fut aliénée pendant deux cents ans et ne fut rachetée qu'en 1534 à un S. de Senlis qui la possédait alors. La famille de Senlis portait, en effet, des fasces dans ses armes (1).

(1) Guillaume de Tramecourt fut fait prisonnier en 1346 à la bataille de Crécy et, pour payer sa rançon, vendit à Pierre, son frère, une partie de cette terre de Tramecourt, laquelle ne fut rachetée qu'en 1534 par Jean de Tramecourt à Jean de Senlis. — Dans cet intervalle de près de deux siècles, cette partie de la terre de Tramecourt avait été possédée par la maison de Courcelles, qui, selon l'usage ancien, avait bien pu prendre le nom de la terre dont elle était seigneur, mais non les armes, apanage de la famille et qui ne dépendaient aucunement du fief. — C'est ainsi qu'à l'époque où les Courcelles étaient seigneurs de Tramecourt, notre auteur met leur blason sous le nom du S[r] de Tramecourt et celui des Senlis ou de tout autre titulaire intermédiaire de cette seigneurie au nom du S[r] de Tramecourt, sans paraître connaître les armes de vrais Tramecourt anciens, qui, du reste, en 1534 devaient faire cesser cette confusion. — Il y a là un cas assez singulier et peu connu de superpositions d'un même nom à diverses familles et avec armoiries différentes, cas qui a dû se présenter du reste, assez souvent, et qui pouvait avoir bien des inconvénients. — Ainsi, en supposant une terre, comme celle de Tramecourt, passant successivement en diverses familles non éteintes, bien des confusions dans les droits et dans les parentés devaient se produire. — Notre exemple a pu présenter trois familles portant à juste titre le même nom, et n'ayant entre elles aucun rapport d'origine ou d'alliance. — C'est un des faits curieux de l'organisation féodale. Ce fait indique pour l'original du manuscrit une date bien antérieure à celle de la copie (1582).

(Note de M. G. VALLÉE.)

S'ensuivent les roys, les ductz, les comtes, les vicomtes, les bannerets et les chevaliers qui furent au grand tournoi à Compiègne, l'an Notre-Seigneur 1238, au mois de febvrier, hors le livre de madame la douagière de Hierges,

ARTÉSIENS.

COMTES D'ARTOIS. — Portent de France, etc.

COMTE DE SAINPOL. — De gueules à 3 pals de vair, cheff d'or, au lambel de sable.

Ce sont les armes de la maison de Châtillon-sur-Marne.

COMTE DE GUISNES. — Vairré d'or et d'azur, l'or descendant.

HUES DE St-POL.—Ut S. (ci-dessus ?) chescung pendant chargé de 3 besants d'argent.

C'est-à-dire comme les seigneurs ou comtes de St-Pol, avec 3 bezants sur les pendants du lambel.

GUIS DE St-POL. — Comme le comte.

JEAN DE GUYNES. – A la bordure de gueules.

Les armes du comte de Guines, à la bordure du gueules.

JACOB DE St-POL. — A une fleur naissant de sable, en cheff sans lambel.

Il brisait les armes de St-Pol d'une fleur de lys de sable et ne prenait pas le lambel.

Sr DE HACHICOURT. — D'hermines au cheff de gueules.

Il y avait jadis des Srs d'Achicourt en Picardie et en Boulonnais.

S^r DE CROISILLES.— De gueules à 10 losanges d'or.

Ancienne maison du Cambraisis qui parait dès l'an 1024.

Ch. DE St-OMER. — D'azur à la face d'or.

On trouve des seigneurs de cette maison à la Croisade, parmi les compagnons de Godefroy-de-Bouillon.

Ch. D'ARRAS. — De gueules au cheff d'hermines.

Il descendait de Albéric, châtelain d'Arras en 1036. Quelques seigneurs de cette maison ont possédé les terres de Selles et de Bazinghen en Boulonnais. Une branche est tombée dans l'obscurité.

Ch. DE LENS. — D'or cartelé de sable.

De cette maison était issue celle dite de Recourt de Lens, car Jean, châtelain de Lens, allié à Catherine de Béthune, prit le nom de Recourt, terre entrée dans sa famille par achapt.

Ch. DE BIAUME. — De gueules à la croix engrelée d'or.

Les sires de Beaumès prenaient le titre de châtelains, parce qu'ils étaient héréditairement châtelains de Bapaume.

EUSTACE DE NEUVILLE.— D'or fretté de gueules ; canton de mesmes ; lambel de sable sur le tout.

Il s'agit ici de la maison de Neuville-Witasse en Artois, descendant de Witasse ou Eustache de Neuville en 1096.

FLORENS DE VARENGES.— De gueules à la croix d'or.

Je crois qu'il faut lire Varenne ou Warenne, maison du Ponthieu et de Corbiois qui portait ces armes. Il y avait en Ponthieu un fief de Warengue appartenant en 1476 à Jean de Soissons, chevalier, S. de Moreul, chambellan du roi.

GILLE DE NEUVILLE. — Ut S. sans lambel.

JEAN DE VARENGES. — Ut S. à une merle d'or en premier canton.

AUBIERS DE LONGEVAL. Bendé de gueules et de vair, l'argent montant.

La maison Longueval, en Artois, venait de Watier de Longueval, dit Dragon, qui suivit Godefroy-de-Bouillon à la Terre Sainte.

JEAN DE BRUNUS (sic). — D'or au lyon échecqueté d'azur et d'argent le museau, nares et pattes de gueules ; lambel de gueules, or et azur.

Nom évidemment mal écrit. Il serait difficile de rectifier. L'auteur a-t-il voulu mettre Brennes, nom connu en Ponthieu dès l'an 1233 ?

BAUDOIN DE ROLAINCOURT.— D'argent à 3 maillets de gueules.

La maison de Rollancourt, en Artois, est issue de Guillaume S. de Rollaincourt en 1150, dont descendait Marie, dame de Rollaincourt, alliée en 1330 à Jean de Chastillon, sire de Dampierre.

ROBIERS DE BRETAIGNE. - De sable à la croix engrelée d'or.

GILLE MAILLY. — D'or à 3 maillets de gueules.

JEAN DE MAILLY — Id. au lambel de sable.

La maison de Mailly est de Picardie.

PICARS.

COMTE DE BOULOIGNE. — Le confanon....
S. DE FIENNES — Voyez ses armes à l'article Bouloigne
Sr DE CAYEU.
CONTE D'AUBEMARLE.
ROGIER DE FIENNES. — Même observation.
RICHARD DE BOUBIERS.

Les armes de Boubers en Ponthieu, issus de la maison d'Abbeville, étaient : d'argent à 3 écussons de gueules. Les premiers seigneurs de Boubers portaient d'or à la croix de sable chargée de 5 coquilles d'argent. Une autre famille du même nom, d'or à 3 aigles de sable becqués et membrés de gueules.

ROBIERT DE BIAVAYS. — De gueules à la face vivrée d'argent.

Ce sont des armes différentes de celles des sires de Beauvais du Corbiois.

ESTIENNE DE MARVEL. — Facé d'argent et de gueules.

S'ensuivent les comtes, les bannerets, les chevaliers qui furent au tournoi de Mons en 1330.

ARTÉSIENS.

Sr JEAN DE BOULOIGNE, banneret. — Le gonfanon au lambel.

S. DE VILLERS.— De sable à 10 losanges d'or.

MICHEL DE RAUCOURT.

Un Baudoin de Raullecourt, chevalier, paraît en 1264, fils de Hugues de Roullecourt.

WISTASSE DE BERLE.— Sinople à la bende d'argent frettée de gueules.

WAUTIER DE VILLE.— D'or à la bende de sable.

Un Guy de Ville fait une donation à l'abbaye de Bertaucourt vers 1100.

BAUDOIN DE SENAUSTRE.

N'est-ce pas Souastre qui portait de sinople fretté d'argent.

JEAN DE LA PLANCQUE.

La Planque, en Artois, portait d'argent au lion de sable, l'écu semé de billettes de gueules, au bâton de même mis en bande, et criait *Fiennes*. Ils étaient sortis de la maison de Fiennes en Boulonnais.

WAUTIER DE HESTRUT.

Ce nom était aussi connu en Boulonnais.

RAISSE DE VERRE.— De sable au lyon d'argent, lampassé armé de gueules.

VERMANDOIS.

Le Châtelain DE BEAUVAYS. — D'azur à la croix de sable à 5 coquilles d'or.

Le sire de Beauvais paraît avec des armes semblables dans la marche de Corbie en 1380.

ROGER DE HANGEST. — D'or à la croix de gueules au lambel.

Gerold de Hangest est témoin d'une charte du sire de Picquigny de l'an 1149.

ROGER DE FAY. — D'argent semé de fleurs (fleurs de lys) de sable.

Ce sont les armes des de Fay de Morfontaine.

S^r DE BRIMEUX, banneret.

La maison de Brimeu, en Ponthieu, portait d'or à 3 aigles de gueules membrés d'azur et descendait de Radulphe de Brimeu, père d'Enguerrand, chevalier, S. de Brimeu, vivant en 1173.

S. DE CREKY. — D'or au crecquier de gueules sortant d'un pied de sinople ; banneret (1).

ROBERT DE BEAUVAL. — De gueules à la face d'argent, la vivre de mesmes en cheff.

Les sires de Beauval, en Ponthieu, étaient issus des premiers comtes de St-Pol, de la maison de Campdavesnes.

(1) Cette addition aux armes simples des Crecquy, me paraît fort peu connue. Je ne l'avais vue nulle part ailleurs. (Note de M. G. Vallée).

GERARD DE PENKEGNY.

Les anciens barons de Picquignv portaient facé d'argent et d'azur de 6 pièces.

S. DE BAUKIEN.— Facé d'hermines et de sinople.

Ce sont les seigneurs de Beauchien en Ponthieu, dits aussi Beauchamp.

GUILLE DE BOUBIERT.— D'argent au chieff de sable, au lyon léopardé d'or, lambel de gueules.

Ces armes diffèrent de celles des trois familles de Boubert dont il a été question ci-dessus.

GOURLE.— (Voy. ci-dessus).
S^r DOU QUESNOY.

Les sieurs du Quesnoy en Ponthieu portaient d'or à l'aigle éployé de sable. Mais il n'est pas certain qu'il soit question ici de cette famille.

JEAN DE LANOY.— Eschecqueté d'or et d'azur de 4 pointz en fasce et 4 en pal.

C'est la famille de Lannoy d'Améraucourt en Picardie.

KIÉRET.— D'argent à 3 fleurs de lys de gueules au pied couppé.

La grande famille des Quiéret, en Artois et en Picardie.

S^r DE RENEVAL, banneret.

Cette maison portait une croix ancrée chargée de 5 coquilles.

RACE (RASSE) DE CLERMONT.— De gueules trefflé d'or à 2 bars de mesmes lambel.

RAUS DE SOREL.

Cette ancienne famille du Ponthieu portait de gueules à 2 léopards d'argent mis en fasce.

MAHIUS DE HOSAY — De gueules au lyon d'or, lampassé, armé d'azur ; baston couppé d'argent et d'azur.

GUILLE DE LOHERAINE.— D'azur à 2 léoparts d'argent armés et lampassés de gueules.

GERARD TERCÉRES.— D'or à 10 losanges de gueules, baston d'azur, 2. 3. 3. 2.

JEAN ALLEMANT.

L'auteur a, peut-être, voulu dire Lallemant, ancienne famille de Picardie, qui portait des chevrons dans ses armes.

GUYS DE MAREGNY.— Sinople à 3 pals de vair ; cheff d'or au lyon léopardé de sable, lampassé, armé de gueules au 1er canton de cheff.

JEAN DE EURICOURT - De gueules à 3 anneaux d'argent.

Méricourt, famille connue en Picardie dès l'an 1300.

BEDONS DOU PUYSY.— (Sic).

PIERRE DE GARKEN.— De gueules au saulthoyr d'argent, entre 4 merles de mesmes.

GAUSET DE CÉPOY.— D'or à 3 tourteaux de gueules, 3, 2, baston d'azur.

On trouve aussi les armes suivantes pour la maison de Chépoix en Vermandois : d'or à 5 châteaux, massonnés de sable, les tourelles de l'entrée de gueules, 3, 2, 1.

MARTEVILLE.— Chevronné de gueules et d'or de 14 pièces, lambel d'azur..

JEAN DE BOULENVILLERS.

Boulainvillers.

GERARD DE SENE.— De gueules à une bende d'or entre 6 billettes de mesmes.

JEAN DE PONT.— De gueules à la face d'argent, à 3 mailets couchés d'argent en cheff.

CORBIOIS.

Sr AUBIERS DE LONGEVAL.-- Bendé de gueules et de vair. (Voir ci-devant).

ADAM DE MAISNIL.— D'argent au lyon de gueules, armé, lampassé d'azur, au baston de mesmes.

On trouve d'autres armes pour la famille du Maisnil de Picardie.

JEAN DE MAILLY.— D'or à mailletz couchez de gueules, au lambel.

MIKIEUS DE MONS.— D'argent à la face de gueules chargée de 3 anneaux d'or, à 3 bezans d'or en cheff.

On trouve aussi d'autres armes pour les familles du nom de Mons en Picardie.

S. D'AVELUI.— D'argent au lyon de gueules, lampassé, armé d'azur, à la bordure engrelée d'or.

Baudoin d'Avelys, le Josne, chevalier, en Picardie, en 1289.

MAILLARS DE HAMEL.— D'argent à 3 lyons de sable lampassé 2 de gueules à la bordure de sable.

Plusieurs familles de Hamel ou du Hamel, en Picardie et en Artois portaient d'autres armes.

ANNEXE.

Liste des fiefs du Boulonnais et d'Etaples, dont on a fait hommage au duc de Bourgogne, en l'année 1360 et 1361.

Messire ROUBLEUR, ***sire de Bellebronne.***

JEHAN DE FERME, un fié séant à Perne tenu de Boulogne, un autre fié séant à Equaut de la baillie du Choquel.

ANCEL DE LA CAPELLE, un fié séant à Manighen, tenu de Boulogne, un fié séant à Werme tenu de Landeford.

WILAME DE LA BERGUERIE, un fié pour la maréchaussée du Boulonnais.

THOMAS DE HESDIGNEUL, un fié séant à Outreau tenu de la baillie d'Outreau en Boulonnois.

Messire JEAN Sire DE MONQUAVREL, un fié lige séant à Monquavrel, tenu du Chastel d'Estaple.

Messire AUXEL Sire D'ODRE, un fié en baronnie du chastel, de Boulogne, séant à Maquinguehen. Item, un autre fié en baronnie séant à Haudinghen tenu du baillage de Wissant.

SORANT DULO, un fié séant à Condette de la ditte baillie.

ROBERT DODRE, un fié séant à Outreau tenu de Boulogne.

CATHERINE DE LE BECQUE, comme baillie de le Becque son frère, mineur daige, un fié séant à Outreau tenu en baillage d'Ou treau.

SIMON LE CLERC D'ESTAPLE, un fié à Estaple nommé le siegne d'Estaple, tenu par lui comme baillie de Agnes de Facamberguе.

PHILIPPE DAMPINS, un fié séant à Breqlesans tenu d'Estaple.

Messire FLORENT, Sire DE SCELLE et de BASINGHEN deux fiés l'un pour sa terre de Scelle et l'autre pour celle de Basinghen, tenus de Boulogne et de Devrene.

Messire WILLIAM DE LONGVILLIERS, ***Seigneur Dangodissant***, barron en Boulonnais qui tient un fié en barronnie de Dauvergne et homme lige du chastel d'Estaple, pour ses terres de Godessant et de Brequelissant. Jean Lefèvre fils, Wilame Le Fèvre de Signent, un fié séant à Marquise tenu de la moute de Marquise.

Messire JEAN DU PHAEL un fié séant à Camiers tenu du Choquel. Item, un autre séant a Effranghen de la baillie du Choquel.

Messire DE FROIMESSANT, un fié de Fremessant tenu d'Estaple, etc., etc.

NOTICE

SUR DES

VESTIGES DE CONSTRUCTIONS ROMAINES

TROUVÉS DANS LE CIMETIÈRE DE L'EST

A BOULOGNE-SUR-MER

Communication faite dans les séances des 1er *avril et* 6 *mai* 1874

Par M. Alph. LEFEBVRE, membre titulaire.

Au commencement du mois de mars 1874, des ouvriers de la ville, occupés au creusement d'un caveau pour la concession Grebet, dans une des zônes à perpétuité du cimetière de l'Est à Boulogne, ont rencontré un sous-sol résistant et des maçonneries anciennes, qui les ont obligé d'interrompre leur travail.

Averti aussitôt, je me suis empressé de me rendre sur les lieux et de prendre la direction des fouilles, dans l'intérêt des études archéologiques et pour y recueillir, au besoin, les antiquités destinées à figurer dans les galeries du Musée Municipal.

A la première séance de la Commission du Musée, j'avais fait porter cette découverte à l'ordre du jour et j'obtenais un premier crédit de 100 fr. pour les travaux de terrassement à faire, afin de dégager aussi loin que possible les maçonneries découvertes et juger de leur importance. (Procès-verbal de la séance du 3 avril 1874.)

Le mois suivant, j'obtenais de la même Commission un second crédit de 100 fr. pour faire extraire un beau et grand spécimen du plancher en briquettes et des

types des matériaux de fondation, afin de les conserver au Musée avec les différents objets recueillis pendant les fouilles. (Procès-verbal du 18 mai 1874.)

Déjà, dans deux communications différentes, j'avais rendu compte, à la Société Académique de Boulogne, de l'existence de ces fouilles, de l'état d'avancement des travaux et des résultats obtenus. (Voir procès-verbaux des séances des 1er avril et 6 mai 1874.)

J'ai coordonné alors tous les documents annotés par moi sur ces fouilles, dont j'avais eu grand soin de dessiner à l'échelle toutes les parties intéressantes. L'étude de ces documents et des objets recueillis m'a permis de rédiger une notice complète et détaillée sur cette importante découverte.

I. — Description.

Le déblaiement du terrain, sur toute la surface, assez restreinte, limitée par les tombeaux avoisinants, a mis à nu toute une substruction qu'il convient avant tout de décrire. (Voir le plan, fig. 1.)

A en juger par deux des faces latérales, encore bien visibles, et par les amorces des deux autres, la construction formait intérieurement un parallélogramme rectangulaire, de 8m,90 de longueur dans la direction du nord au sud, sur 7 mètres de largeur de l'est à l'ouest. Mais était-elle isolée ? C'est ce qu'il serait bien difficile d'affirmer. Il n'est pas improbable cependant qu'elle ait été accolée, par la face est, à d'autres bâtiments *placés à un niveau supérieur*, dont elle servait de dépendance. Ce sont là du reste des suppositions qu'on pourra mieux apprécier par la suite.

A 1m,50 environ, au-dessous du sol actuel, se trouvait un parquet, encore en bon état, et formé de petites

briquettes en terre cuite, disposés symétriquement et d'un assez bel effet. Sa conservation était parfaite sur les points abrités. On n'en sera pas étonné, quand on connaîtra la solidité du massif sur lequel il repose et le soin qui a présidé à l'agencement des matériaux de fondation.

Cette fondation était ainsi composée, en allant de bas en haut, c'est-à-dire dans l'ordre d'exécution : (Voir le profil, fig. 2.)

1° Gros blocs oblongs de pierres du pays fichés dans le sol naturel, formé d'un sable grenu assez résistant. Ces blocs, ayant 40 à 50 centimètres de queue, étaient serrés les uns contre les autres et disposés de manière à saillir uniformément de . . . . 0^{m},35

2° Deux rangs de petits galets plats posés de champ avec une inclinaison légère, mais en sens inverse pour chaque rang, soit dix centimètres pour chaque, pour les deux 0, 20

Les blocs comme les galets n'étaient reliés qu'avec de la glaise, tassée dans les joints pour former un corps solide et imperméable.

3° Un premier béton de mortier avec fragments de pierres vives, provenant de la taille, et de silex brisés, soit 0, 25

4° Une bande de moellons de rencontre, bien coincés et maçonnés au mortier de chaux, formant une couche de. 0, 20

5° Enfin, un second béton de mortier de ciment, d'une grande résistance, avec fragments de tuileaux en terre cuite sur une nouvelle épaisseur de 0, 20

Soit, pour l'ensemble du massif, une hauteur totale de. . . . . 1^{m},20

Il est à remarquer que chaque couche de matériaux ci-dessus décrite était parfaitement arasée et de niveau, excepté le dernier béton, formant couche supérieure, laquelle avait une déclivité correspondant à la pente du parquet qu'elle devait recevoir.

C'est sur ce massif, d'une épaisseur relativement considérable et que maintenant on pourrait croire outrée, que se trouvait disposé le parquet dont il est question. On pouvait voir sur place et on peut encore juger par les fragments conservés, que le travail avait été parfaitement conduit et artistement fait.

On a dit qu'il se composait de petites briquettes en terre cuite. J'ajouterai qu'elles étaient posées de champ. En voici les dimensions : longueur 11 centimètres, largeur 2 c. 1/4, épaisseur 3 centimètres. Non-seulement elles étaient placées à couvre-joints, mais symétriquement et sous la forme de chevrons, comme on fait encore de nos jours pour certains planchers de chêne, dans les appartements. Leur adhérence au massif, ou plutôt avec le béton supérieur était telle, qu'on pouvait difficilement les détacher sans les briser. Bien soudés, les joints latéraux, dans la partie visible à l'œil, étaient blanchâtres. On remarquait aussi, sur toutes les surfaces en contact, comme une colle ou vernis qui avait encore du brillant.

La pente générale du parquet se trouvait dans le sein de la déclivité naturelle du terrain supérieur, c'est-à-dire suivant le revers de la montagne de St-Martin. Cette pente portait principalement vers l'angle sud-ouest. Toutes ces observations ont leur importance, comme on le verra plus loin.

Sans pouvoir préciser d'une manière positive quel était le niveau de l'ancien sol, au moment où a été édifiée la construction qui nous occupe, on peut néan-

moins affirmer qu'on est ici en présence d'un sous-sol et de plus que celui-ci était, du moins en partie, à air libre. La preuve en est qu'il ne se trouve point bordé, en son pourtour, de murs destinés à supporter un abri quelconque. Au contraire, les terres ont été taillées verticalement et recouvertes d'un glacis qui diffère d'épaisseur ($0^m,07$ à $0^m,08$) selon que l'ouvrier, en l'exécutant, rencontrait des vides ou des aspérités. On a constaté ce glacis sur des hauteurs variant de $0^m,85$ à 1 mètre, et la partie supérieure n'était nulle part arrêtée sur une ligne régulière et uniforme. Ce qui indique que lors de la démolition et du bouleversement des terres de remblais, la crête en a été partout entamée. Ce glacis était encore couvert d'une peinture rouge unie en mauvais état.

L'intérieur avait été divisé en deux parties inégales par un petit mur, dont on a retrouvé une portion du soubassement et qui retourne carrément sur lui-même, avant d'atteindre la paroi de l'encaissement. Ce mur a 0^m, 45 d'épaisseur et il est maçonné en pierres, ce qui indique qu'il devait avoir une certaine résistance pour supporter un bâtiment ou tout au moins un appentis d'une moyenne hauteur. La partie ainsi enclose vers l'est aurait eu intérieurement un peu plus de 6 mètres de long sur 3 mètres de large, ce qui est déjà une salle assez spacieuse

Quant au complément (côté ouest et couloirs en aîles), comme on l'a déjà dit, il était certainement à air libre et il n'y aurait pas lieu de s'en occuper davantage à présent, si on y avait remarqué certains restes de rigoles et de ciment plaqué qu'il convient de signaler. En archéologie, il ne faut rien négliger, car souvent le plus petit indice vous met sur la voie de la vérité, permet de résoudre les problèmes les plus obscurs et

en tout cas sert de jalon à ceux qui viendront plus tard explorer les mêmes lieux, étudier des questions identiques et découvrir peut-être ce qui a échappé aux premiers investigateurs.

Or donc il faut se reporter au dessin pour envisager, dans l'ensemble, les petits conduits dont il s'agit ici. Le plan en montre les contours et la coupe, les reliefs. On voit par la partie supérieure (le bas était-il de même ?) qu'il s'y trouve trois rigoles, dont l'une est représentée par le parquet lui-même. Que les deux autres au contraire sont à un niveau un peu plus élevé, qu'ils tournent sans angles saillants autour de l'encaissement, sont sans issue à leur extrémité et endigués par de légers bourrelets demi-sphériques sensibles, dont l'un a été ouvert après coup sur un seul point, non loin d'un arrêt à peine simulé. Que l'obstacle qui les sépare du troisième est parallèle aux autres, avec une section carrée et de hauteur inconnue puisque le faîte est brisé. On verra plus tard quelles conséquences il y a lieu de tirer de ces rigoles, dont l'emploi échappe à la première vue et à une inspection superficielle.

Enfin dans l'enceinte formée par les rigoles et le mur en pierres se trouvent des placages de ciment, qui indiquent que là ont été disposés certains accessoires scellés au sol.

Il est encore une remarque générale à faire, c'est que toutes ces constructions secondaires (mur de refend en pierres, goulottes et placages en ciment) ont été exécutées après le complet achèvement de la fosse. On peut, à l'appui de cette assertion, donner les raisons suivantes :

1° Le parquet s'étend partout sans discontinuité et avec une exécution également soignée ;

2° Les murs de refend, pour leur donner plus de solidité et d'assiette, auraient été fondés au-dessous du carrelage ;

3° On n'aurait pas laissé subsister, ou plutôt on n'aurait pas exécuté de glacis sur la paroi qui forme le quatrième côté de la salle enclose et il serait certainement remplacé par un mur de fondation de même type que les autres ;

4° Les différences de niveau, si elles avaient été prévues d'avance, n'auraient pas nécessité un travail supplémentaire et un tâtonnement évident.

Tout ceci a une importance capitale qui finira par s'expliquer.

II. — Constructions Romaines.

A première vue, quand on a quelque connaissance en archéologie, il était facile de voir qu'on se trouvait en présence d'une construction romaine. Pour des yeux un peu exercés, il ne saurait y avoir le moindre doute, surtout dans notre pays où on a eu maintes fois l'occasion de rencontrer des vestiges de maçonneries anciennes et d'antiquités de toutes espèces.

Pour les non-initiés, comme pour tous ceux qui sont étrangers à la localité, il convient néanmoins de leur prouver la certitude du fait avancé, en leur détaillant tous les caractères qui viennent se grouper à l'appui de cette thèse et en en tirant tous les enseignements utiles. D'ailleurs, il est indispensable pour la science de laisser trace de ces découvertes pour en tirer plus tard, peut-être, d'autres conséquences encore.

Aire ou Fondation. — Tous les auteurs anciens, comme l'unanimité de ceux qui ont écrit depuis sur ces

matières, sont d'accord pour reconnaître la solidité des constructions exécutées par les Romains, solidité qui a défié les siècles et a permis d'en conserver un grand nombre jusqu'à nos jours. Pour ne parler que des monuments qui s'éloignent le moins du sujet, on pourrait citer les thermes, les ponts, les arcs de triomphe et aqueducs, qui exigeaient des fondations tellement fortes et compliquées, que ce sont pour la plupart de véritables ouvrages d'art, capables de résister à des poids immenses, à des poussées énormes, à des dislocations titanesques. Pour s'en rapprocher de plus près, on peut aussi parler des routes, dont l'empierrement était l'objet de précautions et de soins tout particuliers, dans la disposition du massif, l'ordre des matériaux et la solidité de l'ensemble.

En général, la grande épaisseur des fondations est un des caractères des ouvrages édifiés par les Romains, tant dans leur pays, dans leurs colonies, que dans toutes les contrées conquises, laissant ainsi des traces ineffaçables de leur passage et de leur occupation.

Tout se ressentait de cette tendance vers l'immuable, de cette solidité à toute épreuve. Les habitations les plus ordinaires avaient un sol d'une épaisseur exagérée.

Les aires antiques étaient ordinairement composées de trois couches distinctes :

La première (*statumen*) était faite de pierres irrégulières d'une certaine grosseur. On a discuté longtemps et on n'est pas bien d'accord sur la question de savoir si ces pierres étaient posées à sec ou maçonnées.

La seconde (*rudus*) ne différait de la première que parce que les pierres étaient beaucoup plus petites. C'était à vrai dire une espèce de béton, composé de recoupes et de petits cailloux mélangés avec du mortier de chaux.

La troisième (*nucleus*) était un mortier de ciment avec tuileaux pilés. C'est sur celle-ci que se posait le carrelage et ensuite la mosaïque, s'il y avait lieu, en les séparant d'une couche complémentaire de ciment fin.

L'épaisseur de ces couches variait, selon que les aires étaient faites sur la terre, sur des voûtes ou sur des planchers de charpente ; selon qu'elles étaient destinées à des appartements ou à des endroits découverts ; selon leur destination spéciale, soit comme terrasses, soit comme réservoirs.

Dans les conditions ordinaires, pour la couche supérieure, l'épaisseur minimum était de 6 doigts du pied romain, répondant à 4 pouces 1/2 du pied de Paris ou 122 millimètres. Pour la seconde, elle répondait à 8 pouces 1/4 (un dodrans ou 3/4 du pied romain), soit 243 millimètres. La couche inférieure, de hauteur indéterminée, devait naturellement suivre cette proportion croissante.

Vitruve (1), dans ses livres d'architecture, donne même la dose des divers matériaux entrant dans ces massifs et il recommande de faire battre chaque couche avec des leviers, de manière à les réduire aux trois-quarts environ de la hauteur des matières fraîches.

Rondelet (2), dans son traité de l'art de bâtir, rappelant

(1) Architecte romain, qui florissait sous l'empereur Auguste et semble avoir vécu très-longtemps. On a de lui un traité d'architecture, très-précieux en ce qu'il constate l'état où en était cet art, de son temps. Son ouvrage a été traduit en plusieurs langues et il est journellement consulté par tous les savants et les constructeurs.

(2) Jean Rondelet, architecte distingué, né à Lyon en 1743, mort en 1829. On lui doit plusieurs ouvrages estimés.

ces détails de construction, dit que la solidité de l'aire et son imperméabilité dépendaient du soin apporté dans ces opérations. Il ajoute qu'il a remarqué que la couche supérieure était d'inégale épaisseur,parce qu'elle servait à corriger les défauts occasionnés par les différences de tassement et à établir une pente uniforme.

En rapprochant toutes ces indications du profil des fondations découvertes à Boulogne, on reconnaît :

1° Que le *statumen* ou soutien y est représenté par une couche de grosses pierres surmontée de deux lits de galets plats ; que ces matériaux, formant ensemble une épaisseur de 0m,55, ne sont ni posés à sec ni maçonnés, mais simplement reliés par de la terre glaise. C'est là une observation nouvelle, qui apporte un nouveau jour à la question controversée ;

2° Que le *rudus*, bien semblable à la description, a pareillement 0m,25 environ d'épaisseur ;

3° Qu'entre le *rudus* et le *nucleus* se trouve interposée une couche supplémentaire de moellons maçonnés au mortier de chaux sur 0m,20. Précaution inusitée, utile à noter, et qui s'explique sans doute par l'obligation de donner au massif une plus grande résistance, à cause du poids qu'on avait jugé devoir lui faire supporter ;

4° Enfin, que le *nucleus* (noyau), ou couche supérieure, également semblable à la description, a dans la coupe une épaisseur un peu plus forte. Mais comme cette mesure a été prise au point le plus élevé, on comprend qu'à cause de la pente, la dite épaisseur devait se trouver réduite au niveau le plus bas et se rapprocher par conséquent de la dimension de 13 millimètres indiquée plus haut.

En envisageant l'ensemble de ces fondations, on se trouve devant une double *ruderation*(*ruderatio*) comme

on disait au vieux temps (1), toujours, pour cette même raison de donner plus de force au massif général.

PAVÉ OU CARRELAGE. — « Sur le noyau, dit Vitruve, on mettra le pavé bien dressé avec la règle, soit qu'il soit de pièces rapportées, ou que ce soit seulement des carreaux. Quand le pavé sera posé, avec la pente qu'il doit avoir, on l'usera avec le grez, en sorte que s'il est de petites pièces, coupées en quarré oblong, en triangle, en quarré, ou en hexagone, elles ne fassent rien de raboteux, mais qu'elles soient si bien usées sur les bords, que tout soit égal et bien uny : tout de mesme s'il est de grandes pièces quarrées, on aura soin d'user si bien tous les angles, qu'ils soient parfaitement égaux. Il faudra aussi choisir les carreaux de Tivoly que l'on dispose en forme d'épy de blé, et prendre garde qu'ils n'ayent point de creux ny de bosses, mais qu'ils soient dressez bien justes. Lorsqu'à force d'user les éminences les carreaux seront bien unis et égaux, on sassera du marbre et par-dessus on couchera une composition faite de chaux et de sable. » Plus loin, il ajoute que pour empêcher l'humidité de pénétrer et éviter les effets de la gelée « il sera bon tous les ans avant l'hyver de faire boire au carreau de la lie d'huile autant qu'il en pourra boire. »

Le célèbre Perrault, membre de l'Académie des sciences, qui a été à la fois le correcteur, le traducteur et le commentateur de Vitruve, dans son ouvrage publié à Paris, en 1684 (le paragraphe ci-dessus en est extrait), y joint quelques explications au sujet des dernières opérations :

(1) En français, le verbe *hourder* répond à des constructions analogues. (Perrault, traducteur de Vitruve.)

« Il n'y a, ce me semble, point d'apparence que cet endroit se doive entendre à la lettre, comme si Vitruve vouloit dire qu'après que le pavé sera bien dressé et poly, on le couvrira d'un enduit de mortier; car cela est sans raison, puisque cet enduit couvriroit et cacheroit la marqueterie, et toute autre sorte de pavé qu'il auroit esté inutile de polir avec tant de soin. De sorte qu'il est plus croyable qu'il veut que l'on passe et que l'on couche de ce mortier fin et subtil sur tout l'ouvrage, pour racler ensuite tout ce qui est sur les carreaux, et ne laisser que ce qui est dans les jointures : comme font ordinairement les carreleurs. La poudre de marbre qui est sassée sur tout l'ouvrage avant que d'y mettre la couche de mortier, de chaux et de sable, est à mon avis pour faire que ce mortier ne tienne pas aux carreaux, et qu'il s'attache seulement au mortier qui est déjà dans les joints ; parce que la poudre de marbre n'empeschera pas que le mortier qui est déjà dans les joints ne s'unisse avec celuy de cette dernière couche, à cause de l'humidité qui est dans les deux mortiers qui doivent se joindre, laquelle ne se rencontre pas au carreau, qui par cette raison souffrira aisément que la couche de mortier qui est mise sur tout l'ouvrage, soit séparé de sa superficie quand on la raclera. »

Dans les aires antiques, comme pavage on employait le plus souvent des briquettes ou petits carreaux (1) de dimensions un peu différentes.

(1) En fait d'antiquités romaines, on se servait et on se sert encore indifféremment des expressions *briques* et *carreaux*, parce que celles-là étaient généralement fort plates et qu'une démarcation bien nette serait difficile à définir. (*Note de l'auteur.*)

A Boulogne même, on en a trouvé bien des fois de deux genres :

Les premières avaient 3 pouces (81 mm.) de longueur sur 8 lignes (18mm.) de largeur, soit 1 pour 4,5 ou 5 en forçant pour les joints. Les autres avaient 4 pouces (108 mm.) sur 10 lignes (22^{mm},5), soit 1 pour 4,8 ou 5 en forçant pour les joints.

En Italie, on en a rencontré de 4 pouces (108 mm.) sur 8 lignes (18 mm.), soit 1 pour 6 en forçant.

Étant toujours posées de champ, le principal intérêt de ces briquettes réside dans les côtés de la face vue ; il y a entre les trois genres des relations qu'on ne rencontre nulle part et qu'il convenait de faire ressortir. Quant à la troisième dimension, la hauteur formant épaisseur du parquet, elle était respectivement de 51, de 30 et de 54 millimètres.

On peut voir au musée de Boulogne ces carreaux simplement disposés en lignes droites, mais à couvre-joints. Cependant la plupart du temps on y mettait plus d'art. « Ces briques, dit Rondelet, sont arrangées en épis ou points de Hongrie, comme les pavés à la tiburtine. »

Comparons enfin tous ces documents, pris à des sources qu'on ne saurait révoquer, avec la récente découverte du cimetière, et voyons quelles conséquences il y a lieu d'en tirer. (Voir la fig. 4.)

Les briquettes employées ont bien les mêmes dimensions que celles du second genre décrit plus haut. Ce sont les mêmes que celles appelées par Vitruve *carreaux de Tivoli*. C'est bien la même brique oblongue, connue sous le nom de *spica testacea* qu'employaient les Romains pour leurs planchers, et ainsi désignée parce que leur disposition imitait l'arrangement des

grains dans un épi de blé (*spica*). On appelait les dessins de ce genre *spicata testacea*, d'après Vitruve et Pline ; ce qui correspond à ce que les Italiens modernes nomment *spina di pesce*, frappés de la ressemblance qu'il présente avec la disposition des os de poisson venant se rattacher à l'épine dorsale (1).

Le travail a été exécuté en tous points comme l'indiquent les auteurs anciens. Les mêmes soins ont présidé à la pose et au polissage. Les mêmes précautions ont été prises pour la régularité et le remplissage des joints.

On peut se rendre compte, par ces derniers, que la *composition*, — qui a donné lieu aux observations de Perrault et qui n'avait d'autre but qu'un rejointoiement uniforme et bien plan, — a été réellement étendu sur le plancher. Les petites lignes blanchâtres en font foi et elles ont de plus l'avantage de faire ressortir le dessin, en détachant chacune des petites briques rouges qui le composent.

L'emploi de l'huile y a également laissé sa trace et ce brillant signalé en commençant, sur toutes les surfaces en contact, n'est autre que cette matière qui n'a pu se sécher en se volatisant.

ENDUITS. — Dans l'antiquité, il y avait deux espèces principales d'enduits :

L'*albarium opus*, qui doit son nom à son éclatante blancheur provenant de la poudre de marbre dont il est composé. C'est le *stuc*.

Le *tectorium opus*, ou *signinum opus*, qui s'entend des diverses sortes d'enduits plus communs, qu'ils soient

(1) *Dictionnaire des Antiquités romaines et grecques*, par Anthony Rich.

faits de mortier de chaux et sable ou de mortier de ciment.

Je ne m'occuperai que de cette dernière espèce, et encore devrai-je me limiter aux enduits des lieux bas et humides, à ceux en usage pour les sous-sols destinés à recevoir les eaux, à les conduire ou à les remiser.

Les manipulations que nécessitaient les enduits sont résumées par Rondelet dans le chapitre Ier de la quatrième section de son grand ouvrage (1). Voici en quels termes :

« Dans toutes les constructions antiques de ce genre, telles que les citernes, les réservoirs, les bassins, les aqueducs et autres que j'ai visitées avec la plus grande attention, j'ai remarqué que les enduits qui se sont le mieux conservés étaient fort épais. Ils sont ordinairement composés d'une première couche de mortier de pierraille ou béton de trois ou quatre pouces (81 à 108 mm.) d'épaisseur, d'une seconde couche formée de tuilleaux écrasés ou de pouzzolane, et quelquefois de ces deux matières mélangées, d'environ un pouce (27 mm.) d'épaisseur ; enfin, d'une dernière couche de tuileaux pulvérisés et passés au tamis.

« Ces différentes couches étaient posées chacune d'un seul jet, ou sans interruption, afin d'éviter les soudures ou reprises. Elles étaient successivement bien égalisées et battues. On ne posait une nouvelle couche que lorsque la première était bien ressuyée. On prenait surtout un soin particulier de bien lisser la dernière couche, parce qu'on avait remarqué que cette opération rendait

(1) *Traité théorique et pratique de l'art de bâtir*, par Jean Rondelet, architecte, membre de l'Institut. — Paris, Firmin Didot frères, 1834.

la superficie extrêmement dure et impénétrable à l'eau. On avait encore la précaution d'effacer tous les angles rentrans par des arrondissemens de six pouces au moins de rayon.

« Les anciens garnissaient d'enduits même les ouvrages de pierre de taille: en général, ils avaient la précaution de ne les appliquer que sur des constructions bien sèches qui avaient éprouvé tous les effets dont elles étaient susceptibles.

« Tout le secret des anciens Romains pour faire de beaux enduits, solides, durables et imperméables à l'eau, ne consiste que dans les précautions que nous avons indiquées. On peut y employer également du bon sable, de la pouzzolane, de la poudre de tuileaux de marbre et de pierre; de la craie, de la marne, de la terrasse de Hollande, de la cendre de Tournay, du trass d'Audernach, du plâtre-ciment et autres matières ; mais il faut se méfier de celles qui durcissent trop tôt, c'est-à-dire avant qu'elles aient rejeté l'eau surabondante employée à leur préparation ; parce que les mortiers ou cimens qui en proviennent sont sujets à se décomposer dans la suite, en rejetant l'humidité superflue qu'ils contiennent à l'intérieur, et qui souvent n'a été retenue que par le durcissement prématuré de la surface. Les anciens obviaient à cet inconvénient en battant leurs enduits. Cette opération porte tout l'humidité à la superficie qui ne sèche qu'après le milieu. »

Ici la situation est un peu différente, car si on a parlé des revêtements sur des murs, des voûtes, des cloisons, dans des endroits secs ou dans des lieux humides, sur le sol ou sur des parois latérales, nulle part il n'est question d'enduits posés directement sur la terre, en des tranchées verticales, à ciel ouvert.

C'est le cas dans la question qui nous occupe. En étudiant attentivement le terrain et l'ouvrage qui le recouvre, on voit qu'après le déblai exécuté, les fondations et le dallage terminés, les murs de terre, qui en forment le pourtour ont été fortement battus, puis striés en tout sens avec un instrument tranchant, avant de commencer le revêtement et dans le but bien évident d'aider à son adhérence.

L'enduit se compose également de trois parties :

D'abord de grands morceaux de tuileaux, plus ou moins épais d'après les creux à remplir, épaisseur maximum un pouce romain (27 mm.). Puis une couche de bon béton avec petits fragments de tuileaux sur deux pouces environ (54 mm.). Enfin, un glacis fort mince qui perfectionne l'ouvrage à l'extérieur. L'épaisseur totale des deux couches et du glacis se trouve donc d'environ trois pouces ou 81 millimètres.

Ce revêtement s'est conservé en très-bon état, mais il se détachait sans de trop grandes difficultés, sans doute à cause de l'ébranlement dont il a souffert lors de la démolition première, de la désagrégation lente mais certaine des terres avoisinantes, de l'infiltration des eaux en arrière, et du manque d'appui vers l'avant quand le terrain a été de nouveau recreusé.

Si aucun texte à notre disposition ne s'entretient de travaux de ce genre, certains plans que nous avons dû consulter en montrent l'existence bien certaine. Comment expliquer autrement des fosses ou réservoirs dont une partie seulement est enclose de murs : le reste devait être nécessairement enduit. Le hasard nous permet d'en mettre un exemple sous les yeux de nos lecteurs, dans la figure 3, reproduit dans la planche pour une toute autre question.

En résumé, si l'enduit récemment découvert diffère un peu et a moins d'importance que ceux mis en parallèle, c'est que sa fonction n'était qu'accessoire et que le constructeur a cru devoir employer les moyens expéditifs et économiques. Ce n'en est pas moins l'*opus signinum* des Romains.

Je dois encore faire remarquer qu'ici, comme dans les constructions plus importantes, on a eu soin de cacher les angles rentrants par un bourrelet en quart de rond fait en ciment, qui relie les deux parties en retour, soude les imperfections des extrémités et empêche toute filtration entre l'intérieur et l'extérieur et *vice versa*.

PEINTURES. — Sous l'époque romaine, comme sous les Grecs, les murs et enduits étaient souvent recouverts de peintures, faites de telle manière qu'elles se sont conservées jusqu'à nos jours. Ce secret, qu'on a dit perdu, et qu'on a cependant beaucoup employé dans ces derniers siècles, surtout en Italie, consiste simplement à appliquer les couleurs sur un mortier fraîchement posé et avant qu'il soit sec. C'est ce que Vitruve décrit par ces mots *udo tectorio*. C'est ce que les Italiens disent *a fresco*. C'est la peinture à fresque.

Voici les explications que donne Vitruve à l'égard de ce quasi-phénomène, en parlant des enduits en stuc et qui peut s'étendre à tous les enduits en général :

« Or, les couleurs appliquées sur le stuc avant qu'il soit sec, se conservent toujours, parce que la chaux qui a esté dans le fourneau épuisée de son humidité, et renduë rare et aride, boit avec avidité tout ce qui la touche, et ainsi elle se sèche avec les couleurs, en sorte que du mélange de l'un et de l'autre, ainsi que de diverses semences et de principes différens, il naist un composé qui conserve les qualitez de ces principes : car le mor-

tier est revestu de la forme que la peinture luy donne et la peinture reçoit la solidité, s'il faut ainsi dire, qui, est propre au mortier. C'est pourquoy lorsque les enduits sont faits comme il faut, les couleurs ne se gastent point par le temps, et ne peuvent s'effacer quand on les lave, si ce n'est qu'elles ayent esté couchées sur le stuc quand il est trop sec. »

Et, Perrault d'ajouter, comme autres avantages :

« Cette manière de peindre sur le mortier avant qu'il soit sec, outre l'avantage que Vitruve luy attribue de conserver éternellement les couleurs qui luy sont incorporées, et celuy dont Vitruve ne parle point et qui la fait principalement estimer par les peintres, qui est de rendre la peinture vive sans être luisante, est encore recommandable en ce qu'elle empesche que les couleurs que l'on applique ne se sèchent trop tost : car cela donne bien de la peine dans toutes les autres manières de peinture à détrempe, dans lesquelles les couleurs changent tellement en séchant, que ce qui est brun estant fraichement appliqué devient fort clair en séchant. Ce qui fait qu'il est très-difficile de sçavoir bien précisément ce que l'on fait, et que l'on est obligé en travaillant d'essayer les couleurs en les couchant sur des tuyles qui les sèchent en un moment, et font voir quelles elles deviendront en séchant sur l'ouvrage. Mais il y a d'ailleurs une autre incommodité à cette peinture, ainsi que Pline l'a remarqué, qui est de gaster la pluspart des couleurs qui ne peuvent résister au sel de la chaux, que Pline appelle son amertume, et qui corrompt toutes les couleurs qui sont faites avec les plantes et une grande partie de celles qui sont faites avec les minéraux : en sorte qu'il ne reste presque que les terres qui puissent conserver leur couleur, et la deffendre de

la brûlure de la chaux ; mais ces mesmes terres affoiblissent la force de la chaux et rendent la superficie des enduits moins dure. »

On pourrait de nos jours donner des explications plus positives et surtout plus claires ; mais ce n'est pas le moment de disserter plus longtemps sur ce sujet.

Il ne saurait être question ici des peintures proprement dites et de prix, tels que la représentation des édifices, des paysages, des faits relatifs à l'histoire ; on ne les rencontrait que dans les monuments publics et les palais. Mais seulement les peintures communes, employées dans les maisons des particuliers et les ouvrages de moindre importance. De ce nombre et dans les plus ordinaires, on peut citer les teintes plates, les encadrements, les compartiments de ronds (*coronas*) et de triangles (*cuneos*), les bigarrures de marbres, etc.

Quant aux couleurs mises en œuvre, les écrits anciens sont laconiques et diffus sur cet article et il existe peu de documents vraiment utiles à consulter. Ce que l'on peut débrouiller dans ce cahos, c'est que primitivement on ne se servait que de quatre couleurs : le blanc de Mélos, le jaune d'Athènes, le rouge de Synople et le simple noir. Plus tard on employa le minium, la chrysocolle (couleur verte), le pourpre et l'azur. Puis par la combinaison de certaines terres naturelles telles que les ocres, et de produits artificiels, ainsi que par le mélange de différentes couleurs, on est arrivé peu à peu à l'échelle assez complète de tous les tons intermédiaires.

Voici ce que dit Vitruve de celles qui intéressent le plus le sujet :

« On scait que les anciens épargnoient le *minium* comme estant une drogue fort rare et qu'à présent on

en peint des murailles tout entières et que l'on employe de mesme la chrysocolle, la couleur de pourpre et celle d'azur. Cependant les peintures qui sont faites de ces couleurs, quoyque sans art, ne laissent pas de paroistre beaucoup ; et c'est la cherté de ces couleurs qui a fait que les loix ont ordonné qu'elles ne seront point fournies par les peintres, mais par ceux qui les font travailler.... Le minium tient quelque chose de la nature du vif-argent, ce qui fait qu'elle est sujet à se gaster assez aisément, si ce n'est qu'elle soit employée dans des lieux enfermez et couverts : car dans ceux qui sont découverts, comme dans des péristyles, des galleries en forme de loges, et dans tous les lieux ou la lumière du soleil et de la lune frappe et donne à plein, elle perd aisément sa force et se noircit... La préparation du minium, qui se faisoit autrefois à Ephèse, a esté transférée à Rome, parcequ'on a trouvé en Espagne des mines de ce minéral, qui s'apporte plus aisément en cette ville, où la fabrique s'en fait par ceux qui en ont pris le party et qui ont leur boutique entre le temple de Flore et celuy de Quirinus. »

Ailleurs aussi :

« Des couleurs qui se tirent de la terre, celle que les Grecs appellent *ochra*, est la première dont nous avons à parler. On la trouve en plusieurs endroits, et mesme en Italie. Mais la meilleure ocre, qui estoit l'Attique, ne se trouve plus : parce que pendant qu'il y avoit une grande quantité d'hommes qui travailloient aux mines d'argent qui sont à Athènes, on creusoit des puits bien avant dans terre pour chercher l'argent ; et quand on trouvoit des veines d'ocre, on les foüilloit de mesme que si c'eust esté de l'argent. C'est pourquoy ceux de ce temps-là avoient une quantité de bon sil, dont ils faisoient de fort beaux ouvrages. »

Et Perrault d'ajouter :

« Il paroist évidemment que le *sil* et l'ocre estoient la mesme chose, parcequ'il est dit qu'au temps que l'on foüilloit les mines ou l'on trouvoit l'ocre, on avoit quantité de bon sil, le *sil* estant en latin ce que *ocra* est en grec : Et l'on peut croire que le sil estoit une espèce d'ocre plus belle et plus rare que l'ocre commune, qui estoit ainsi appellée à cause qu'elle estoit plus pasle que le sil : Car la beauté de l'ocre consiste dans la hauteur de sa couleur. Les peintres qui travaillent aux païsages sont fort curieux de se fournir des belles ocres hautes en couleur, qui sont meilleures que les terres de Naples et que les Massicos. »

Je pense que le minium et les ocres ordinaires étaient parmi les couleurs simples celles le plus communément employées pour garnir les murs et les enduits, notamment dans les réservoirs et les aqueducs. En n'en citant qu'un exemple, je lis dans une description du canal du célèbre pont du Gard : « Sur les parois latérales une épaisseur en ciment de 0^{m},082 (1) recouvrait les pierres et sur ce ciment une couche de peinture ou enduit très-fin de bol rouge, pour empêcher toute filtration. » On sait que ce nom de *bol* (tiré du celtique *bola*) est donné à une argile ocreuse rouge qu'on tirait de Constantinople et qu'on trouve encore, non-seulement en Arménie, mais dans plusieurs contrées de l'Europe, en Toscane, en Sicile, en France. Le bol est en masses terreuses à cassures conchoïdes, d'un rouge plus ou moins brun, gras au toucher et se délaie dans l'eau.

Ces différentes teintes rouges sont celles qu'on ren-

(1) C'est sensiblement la même épaisseur que celle de la nouvelle fouille du cimetière.

contre généralement dans les restes de peintures à fresque, parmi les débris des ruines romaines. Elles étaient appliquées seules ou comme fond, ainsi qu'on peut le constater parmi les nombreux spécimens, qui font partie de ma collection et que j'ai recueillis à Bréquerecque, au val St-Martin et sur divers points du territoire boulonnais. Les autres couleurs n'en formaient que les ornements, comme des bandes vertes et bleu ardoise, des liserés jaune et noir, des marbrés, des tachetés, etc.

Dans la nouvelle découverte, il est évident qn'on se trouve devant des fresques. Sur les enduits où la couleur est fort détériorée, il est possible qu'on se soit servi de minium. Dans les débris retrouvés parmi les terres, ce serait plutôt de l'ocre rouge, à cause de sa parfaite conservation.

Toute la construction remonte donc à l'époque romaine, ainsi que je l'ai démontré pour chacune de ces parties : l'aire et sa fondation, le carrelage, les enduits et les peintures à fresque.

Voyons si les objets isolés, rencontrés dans les fouilles viennent affirmer cette origine. Ce sont :

Une lampe en terre cuite (fig. 6), du genre de celles qu'on plaçait dans les sépultures. Elle est à simple bec et sans aucune espèce d'ornement. Sa grandeur et sa forme sont des plus ordinaires. Aucun caractère à signaler ;

Deux fragments de vases, en terre rouge dite de Samos, au grain très-fin et doux au toucher, avec vernis bien conservé. L'un (fig. 7) provient d'une soucoupe de moyenne grandeur, avec des reliefs sur le rebord rappelant la branche et le globule d'une plante marine. L'autre tesson (fig. 8) a appartenu à un bol d'une di-

mension plus grande, avec de légères moulures faites au tour et, au-dessus, des enroulements de feuillage avec hachures fantaisistes ; chaque compartiment est séparé par une petite étoile à sept pointes. Par l'absence des fonds, aucune marque de potier.

Autres *tessons de poterie commune*, fragments de jarre en terre jaunâtre, débris de goulots d'amphores et de vases en terre grise et noire. Rien digne de remarque.

Un fût brisé de colonne (fig. 5), en pierre dite de Marquise, de 30 centimètres de hauteur. A en juger par les quelques moulures (congé, filet, baguette et amorce de gorgerain) encore existantes, c'est la partie touchant au chapiteau, mais on ne saurait dire s'il a appartenu à l'ordre toscan ou à l'ordre dorique. Le rayon du fût proprement dit, abstraction des moulures, est de 15 centimètres. Circonstance particulière, cette colonne est traversée sur toute sa hauteur par un trou rond de 7 centimètres de diamètre.

Morceaux de grès, taillés grossièrement en forme de goulottes. Dimensions diverses, sans intérêt marqué.

Deux *fibules en bronze*, dont l'une seulement est complète (fig. 9). Celle-ci a 6 centimètres de longueur. Son type est simple, sa fabrication très-ordinaire. Le corps, orné d'une double nervure sur la partie saillante et d'un simple filet sur les bords, est légèrement recourbé. La pointe possède un appendice dans lequel vient se reposer l'extrémité de l'aiguille. La tête de 2 centimètres 1/2 de large est creusée, avec bourrelet d'arrêt dans le milieu ; c'est dans ce creux que se lançait le boudin formant ressort à l'aiguille et qui faisait corps avec lui Par sa dimension, sa simplicité et sa force, il paraît avoir servi à un homme.

Un *fragment d'attache, en bronze doré* (fig. 10). Il

est difficile de préciser la destination de ce petit ornement, dont le dessus a été certainement doré. C'est l'extrémité pointue d'une tige ayant servi d'attache, ainsi que le prouve le clou de bronze qui y est encore adhérent avec sa rivure, et le reste de cuir qui le sépare. La forme en est gracieuse, et les contours sont ornés d'un zigzag courant entre deux filets. Ce morceau a dû appartenir à l'armement d'un guerrier.

Un *manche en bronze* (fig. 11). Ce manche est rond, il a 8 centimètres 1/2 de longueur. La tête, légèrement en saillie, a 2 centimètres de diamètre et semble avoir été martelée. L'autre extrémité a dû être enchassée ou sondée à un objet quelconque en fer qui paraît plat à l'origine. A quel instrument a-t-il appartenu? Quel outil supportait-il? C'est ce qu'il est fort difficile de dire. Il est bon de faire observer cependant, comme le montre le dessin, que les amorces du manche, au point de jonction, ne sont point symétriques : l'une se profile parallèlement à l'axe, mais l'autre s'en éloigne en se cintrant légèrement.

Plusieurs médailles ont également été trouvées dans les terres ; elles sont au nombre de six et assez frustes pour la plupart. On peut cependant en déchiffrer quelques-unes :

L'une, d'une belle patine verte, est imparfaitement arrondie, un peu convexe d'un côté et concave de l'autre. Quoique indéchiffrable, elle paraît plus ancienne que les autres. Sans pouvoir rien affirmer, elle a les caractères d'une *monnaie gauloise*.

Deux autres sont des moyens bronzes de *Néron*. La légende est effacée sur l'une d'elles ; sur l'autre, on peut encore lire : IMP. NERO. CLAUD. CAES. AUG. GER... et au revers : S. C.

Une quatrième est un moyen bronze de l'empereur *Vespasien.* La face est assez bien conservée, avec cette légende : CAESAR VESPASIAN. AUG. CONS. Au revers, un personnage debout, accolé des lettres S. C.

Les deux dernières sont au type de *Domitien,* savoir :

Un grand bronze avec exergue : IMP. CAES. DOM. AUG. GERM. Q. COS XV. C.NS... Au revers, l'empereur assis, avec légende illisible.

Un moyen bronze avec exergue : CAESAR AUG. DOMITIANUS COS... Au revers, l'empereur debout avec les lettres S. C.

Si le fût de colonne et les pierres taillées ne rappellent pas forcément une époque fixe, les autres objets trouvés, soit en terre cuite, soit en bronze, sont incontestablement de l'époque gallo-romaine. D'ailleurs, les médailles au type des empereurs Néron, Vespasien et Domitien ne peuvent plus laisser aucun doute sur l'origine, tant des antiquités recueillies que de la construction elle-même.

III. — Réservoir d'eau, bain particulier, sépultures.

Il convient maintenant de rechercher pour quel usage cette construction a été édifiée et quel emploi on en a fait.

RÉSERVOIR D'EAU. — Tout d'abord, il est impossible de ne pas reconnaître que l'architecte a voulu établir, sur ce point, un bassin ou réservoir destiné à recueillir des eaux. Chaque détail de construction en est la preuve la plus positive.

Son niveau souterrain, ses fondations si épaisses et si solides, son parquet fait avec tant de soin pour le

rendre étanche, ses enduits imperméables prouvent d'une manière irrécusable cette intention bien arrêtée. Tout concourt d'ailleurs à ce même but. On a vu déjà que, par surcroît de précaution, des bourrelets en ciment avaient été posés dans tous les angles pour, il a été dit, relier plus intimement les deux parties en équerre, en souder les imperfections, et empêcher toute filtration. Mais ce que je n'ai pas encore eu l'occasion de faire remarquer, c'est que même précaution a été prise au pied des murs en enduit. Un appendice semblable relie, dans tout le pourtour, les murs avec le parquet, et forme une barrière aux eaux qui voudraient s'embiber dans les terres de la levée ou contourner les assises de fondation.

Ces eaux provenaient-elles des sources supérieures, ou le réservoir était-il simplement une sorte de citerne pour les eaux pluviales ?

Dans ce dernier cas, il aurait pu être la dépendance d'une ancienne habitation, dépendance connue sous le nom d'*impluvium* (bassin destiné à recevoir et à remiser les eaux de pluie) et qui se trouvait au milieu du *cavædium* devenu plus tard l'*atrium*.

Si le fût creux trouvé dans les déblais a réellement appartenu à la même construction, cela viendrait jusqu'à un certain point appuyer cette supposition. Car si c'est le reste d'un autel (*ara*) (1), on le plaçait quelquefois

(1) Les autels étaient circulaires ou carrés, avec une cavité au sommet et un orifice de côté ou au bas. Ces parties essentielles à tous les autels sur lesquels on brûlait des victimes ou on versait des libations ; partout où elles manquent, bien que le marbre ressemble à un autel, ce n'est qu'un *cippus* et non une *ara*. Les archéologues oublient trop souvent cette différence. *Anthony Rich.*

sur le bord de l'*impluvium*, et c'est là que la famille sacrifiait aux dieux pénates. Par un orifice extérieur, correspondant avec le trou central, s'échappaient les libations de vin ou le jus des offrandes consumées. Ou bien il soutenait un jet d'eau placé au centre d'un de ces mêmes bassins, comme on en a découvert dans les ruines de Pompéï et d'Herculanum. Mais alors comment expliquer la pente du parquet, la division intérieure, le couloir et les rigoles en ciment, détails de construction qui ne peuvent aucunement se rapporter à l'*impluvium*.

La préférence paraît donc devoir être donnée aux eaux de source. L'existence d'un bassin à cet endroit n'a rien d'ailleurs que de très-logique, et il semble tout naturel que, sur le revers de la montagne, on ait songé à recueillir des eaux qui se perdaient sans doute et qu'on pouvait facilement utiliser. Tout particulier intelligent a pu avoir cette pensée. J'y veux voir cependant un travail d'un intérêt plus général et un ouvrage se reliant à d'autres établissements, pour la captation et la conduite d'une partie des eaux amenées par nos vainqueurs dens l'antique *Bononia*.

On sait que les Romains usaient de l'eau abondamment, soit en boissons, soit pour les bains, soit pour le blanchissage, l'arrosage, etc. Aussi l'emploi en était-il réglé avec beaucoup de soin et surveillé avec une grande sévérité.

Le nouveau dictionnaire des antiquités grecques et romaines, par MM. Ch. Daremberg et Edmond Saglio (en cours de publication), nous initie à toutes les questions qui se rattachent aux eaux en général. Il nous apprend :

« Que l'eau pluviale avant de tomber appartient au

premier occupant; une fois qu'elle a touché le sol, le maître du terrain peut s'en emparer pour son usage, ou la laisser couler vers les fonds inférieurs; mais il lui est interdit de faire aucun travail de nature à accroître la charge de leurs propriétaires, en augmentant le volume ou la rapidité de la chute de l'eau, ou en altérant sa qualité, de manière à causer un dommage... Il paraît que la loi des Douze Tables avait déjà réglementé cette matière, comme le prouvent certains mots de son texte cités par le jurisconsulte Pomponius.

« Quant aux droits du propriétaire d'une source, il suffit de rappeler ici que le maître du sol pouvait user de la source à sa volonté, sauf à laisser l'eau prendre son cours naturel vers les fonds inférieurs. »

S'il s'agissait d'un travail public, alors toutes les précautions étaient prises pour arriver aux meilleurs résultats. Vitruve s'est occupé longuement de cette matière, que l'on peut résumer comme il suit :

« Si l'on ne trouve point de source dans le fond, il faudra amasser l'eau qui tombe des lieux élevez dans des réservoirs faits de l'ouvrage appelé *signinum* (voir plus haut). Que si l'on fait deux ou trois de ces réservoirs, en sorte que l'eau puisse aller de l'un dans l'autre pour y estre purifiée, elle sera renduë bien meilleure, parce que le limon demeurant dans l'un des réservoirs, l'eau sera gardée dans l'autre bien plus claire, et elle y conservera son goust et son odeur naturelle : sinon l'on y ajoûtera du sel qui la rendra plus subtile.

« Il faut maintenant expliquer les moyens qu'il y a de bien conduire l'eau aux bourgs et au dedans des villes. Le principal est d'en bien prendre le niveau.... Si l'eau est bien élevée et qu'elle ait beaucoup de pente, elle sera plus aisée à conduire : et s'il arrive que le lieu par

où elle doit passer ait des creux et des fondrières, il faudra les emplir et égaler avec de la maçonnerie.

« On peut conduire les eaux en trois manières, sçavoir, ou par un canal couvert de maçonnerie, ou par des tuyaux de plomb, ou par des tuyaux de poterie. Mais il faut observer que si l'on fait des canaux de maçonnerie, elle doit estre fort solide ; qu'il faut qu'il y ait assez de pente, c'est-à-dire pour le moins demi pié sur cent piez ; qu'il est nécessaire que ces grands aqueducs soient couverts par des voustes, afin que le soleil ne donne point sur l'eau ; et que lorsque l'eau sera arrivée proche des murailles de la ville, il faut construire un regard, et proche de ce rogard trois réservoirs, et faire qu'il y ait trois tuyaux qui distribuent l'eau également aux réservoirs, qui seront disposez de telle manière, que lorsqu'il y aura beaucoup d'eau, le réservoir du milieu recevra celle qui sera de reste dans les deux autres, et par des tuyaux l'envoyera à tous les lavoirs et aux fontaines jaillissantes. Mais l'eau de l'un des autres réservoirs ira aux bains, d'où la ville tirera du revenu tous les ans. L'eau du troisième réservoir sera envoyé aux maisons des particuliers, et ainsi le public aura ce qui luy est nécessaire par cette distribution, qui empeschera que l'eau qui est destinée aux nécessitez publiques, ne soit détournée, parce qu'elle viendra du regard par des conduits particuliers. Et il y a encore une autre raison de cette distribution, qui est que les particuliers, aux maisons desquels on aura accordé de l'eau, payeront aux receveurs des imposts, de quoy aider à entretenir les aqueducs publics.

. . . .

« Si l'on veut conduire l'eau avec moins de dépense, on employera des tuyaux de poterie qui doivent estre

épais pour le moins de deux doits, et plus étroits par un bout afin qu'ils puissent s'emboëter l'un dans l'autre. Leurs extrémitez seront jointes avec de la chaux détrempée avec de l'huile..... Il n'y a point d'autres précautions à prendre pour les tuyaux de poterie que pour ceux de plomb. Mais avant de mettre l'eau dans les tuyaux, il faudra y jeter de la cendre fort menuë, afin qu'elle puisse remplir les petites fentes qui se pourroient rencontrer aux jointures. Les tuyaux de poterie ont cet avantage qu'il est fort aisé de les racommoder quand ils en ont besoin, et que l'eau y est beaucoup meilleure que dans des tuyaux de plomb, dans lesquels il s'engendre de la *céruse* ?..... de sorte que l'on peut dire que pour avoir de la bonne eau il ne la faut pas faire venir dans des tuyaux de plomb ; et mesme elle est plus agréable à boire quand elle a esté conduite par de la poterie : aussi voit-on que ceux qui ont des buffets garnis de quantités de vases d'argent, trouvent l'eau meilleure quand ils la boivent dans de la terre. »

Pour se donner une idée de l'importance considérable que prenaient les travaux de ce genre, il suffira de rappeler que l'empereur Auguste et son édile Agrippa firent embellir Rome de sept cents bassins *(lacus)* de cent cinq fontaines jaillissantes *(salientes)* et de cent trente châteaux d'eau *(castella)*, sans compter cent soixante-dix bains gratuits pour le peuple.

Tous ses successeurs ont suivi le même exemple et aux grands aqueducs de Rome se rattachent aussi les noms de Titus, de Caligula, de Claude, de Vespasien, de Nerva, de Trajan et d'Alexandre Sévère, voir même de Dioclétien.

Comme le fait encore remarquer E. Labatut, les empereurs et beaucoup de particuliers construisirent

aussi de leurs propres deniers des aqueducs qui fournissaient l'eau à leurs bains, ou aux fontaines, aux jets et aux cascades qui embellissaient leurs villas. C'était généralement à grands frais que ces eaux étaient amenées, soit par des aqueducs spéciaux qui remontaient jusqu'à la source même, soit par un embranchement sur les aqueducs de l'Etat.

Les Romains, ont pourvu au besoin d'eau partout où ils se sont établis, avec une abondance et une magnificence qui dépassent de beaucoup ce qu'ont fait les modernes.

Et il ajoute enfin, en parlant de l'administration des eaux dans les municipes : Les magistrats des cités, chacun suivant sa compétence, se partageaient toutes les fonctions attribuées à Rome, aux censeurs, aux édiles et aux curateurs ; les documents épigraphiques nous montrent des *quinquennales*, des *quatuorviri*, un *duumvir* et les édiles d'un *pagus*, établissant des conduits ou les réparant. Des légats de l'empereur, des gouverneurs de province, des chefs militaires, construisirent aussi des aqueducs. Les empereurs enfin en dotèrent souvent les cités.

Il ne faut donc pas s'étonner de voir des établissements de ce genre dans notre antique cité et, si l'on observait qu'il n'y avait pas dans le pays des ouvriers assez experts pour exécuter des travaux aussi soignés, il serait facile de répondre avec Rondelet :

« Les anciens Romains, qui employaient des milliers d'hommes à la construction et à l'entretien des édifices publics, avaient reconnu la nécessité de les organiser et de les diviser par compagnies exercées à un même genre de travail. Il y avait, à la suite des légions, des compagnies d'ouvriers organisées de même. Partout où

les légions séjournaient, en temps de paix, elles étaient employées aux travaux publics, tels que les grands chemins, les aqueducs, les thermes et autres édifices publics, dont on trouve encore des ruines dans presque tous les pays qui dépendaient de leur empire. Les noms des légions imprimées sur les briques (1) employées à ces constructions prouvent que ces braves légionnaires ne dédaignaient point de quitter leurs armes victorieuses pour construire des monuments qui, par leur solidité, leur grandeur et leur magnificence, ont autant servi à perpétuer la gloire des Romains que leurs conquêtes. »

Le principe étant admis et expliqué il convient maintenant de faire voir que la position se prêtait merveilleusement à un ensemble de constructions qui rappelle les anciens aqueducs souterrains. On a déjà dit qu'un bassin en cet endroit pouvait très-bien s'expliquer. Le réceptacle principal se trouvait plus haut et le réservoir en question, suivant la pente convenable, était l'un des trois dans lesquels l'eau séjournait pour se purifier avant d'arriver au château d'eau près des murs de la ville. Le tout était relié en ligne directe par des tuyaux en terre, dont moi-même j'ai retrouvé une partie (2), encore emboîtés et alignés dans le sol, un peu plus bas (cimetière dit des Anglais),et dans cette même direction.

Les ouvriers avaient du reste trouvé et détruit contre le réservoir, dans la partie basse, sous la tombe Mullot

(1) Les nombreux spécimens trouvés à Boulogne, et marqués C. L. B. R. en sont une nouvelle preuve.

(2) Ces tuyaux en terre blanchâtre avaient une dépression à l'extrémité pour pouvoir s'emboiter ; leur épaisseur est de 3 centimètres, leur longueur de 48 centimètres, et leur diamètre intérieur de 10 centimètres.

(voir au plan), un petit conduit B, souterrain, maçonné, de $0^m,40$ sur $0^m,30$ (ce sont les dimensions déclarées par eux) et recouvert de pierres plates, souterrain dont la longueur n'a pu être déterminée et par lequel l'eau s'écoulait sans doute au début pour parvenir aux tuyaux de la conduite.

D'ailleurs chacun sait que cette région du cimetière de l'Est est noyée par les eaux, justement dans les zônes correspondant à l'ancien passage de l'aqueduc, et peut être bien pour cette raison que le courant des sources, porté de ce côté et étant sorti de son lit artificiel, s'est répandu dans cette partie, au point d'embiber le terrain et de gêner les ouvriers chargés du creusement des fosses d'inhumations.

Bain particulier. — Mais ce réservoir n'a pas dû conserver toujours sa seule destination première, et ce qui le fait croire, ce sont les travaux accessoires qui y ont été établis après coup, pour l'utiliser différemment ou tout au moins pour en profiter en même temps d'une autre façon. Peut-être les eaux n'arrivant plus avec une aussi grande abondance, le réservoir, au lieu de leur servir de véritable réceptacle, n'était-il plus employé qu'à leur simple écoulement. Peut-être alors l'a-t-on transformé partiellement en bain, au moyen d'une concession d'eau. C'est cette hypothèse qui paraît la plus plausible, comme on le verra par la suite.

Le fait même de *bains* et de *concessions d'eau* n'a rien, du reste, qui doive étonner. C'est ce que je vais chercher à prouver avant tout.

L'emploi des bains *(balneæ)* sous l'époque romaine était devenu géneral, par suite des habitudes prises dans les pays chauds. On peut, du reste facilement comprendre de quelle utilité devait être le bain de propreté chez

les peuples où l'usage du linge de corps était à peu près inconnu et où la chaussure ne garantissait que la plante du pied. En Turquie, encore, l'obligation des bains et des ablutions est prescrite par la loi du prophète (1). C'est là une question d'hygiène, dont on trouve beaucoup d'exemples analogues dans toutes les religions.

M. Baudry de Balzac, dans un article du Dictionnaire de la Conversation, après avoir montré les Romains se lavant et s'exerçant journellement à la nage dans les eaux du Tibre, ajoute :

« Plus tard, les riches eurent une partie de leur maison consacrée au bain. Puis l'industrie s'empara de cet élément de commerce. Le bas peuple était privé de ces délices des sens, au désir desquelles l'appelaient vivement et la nature du climat et le sensualisme, dont toute l'organisation sociale était imprégnée, et surtout l'exemple si contagieux des riches. Sa faveur, si puissante et si attrayante pour les ambitieux fut bientôt à ce prix. Au rapport de Dion, le premier bain public fut construit par Mécène. Agrippa en fit bâtir cent soixante-dix (on l'a vu plus haut). Néron, Titus, Vespasien, Adrien, et presque tous les empereurs qui tinrent à capter la faveur populaire établirent des bains publics. Il y en eu jusqu'à 800 dans les diverses parties de la ville de Rome. »

De même, « la plupart des villes soumises à la civilisation romaine eurent des bains plus ou moins remar-

(1) En Egypte, les villes de quelque importance sont aussi pourvues de bains publics. Une première salle en rotonde, garnie de gradins reçoit les habits des baigneurs, qui s'y ceignent d'une serviette et y prennent des sandales ; au centre, est un bassin du milieu duquel s'élance un jet d'eau.

quables par leur beauté, et dont plusieurs ont laissé des restes que nous admirons encore. » La preuve en est encore debout sur divers points des Gaules.

Du grand au petit, on peut donc affirmer qu'on a construit à Boulogne, pendant l'occupation romaine, non-seulement des établissements publics de ce genre, mais aussi des bains particuliers. Les fouilles faites à Bréquerecque, il y a une cinquantaine d'années, ont mis à découvert des restes de constructions qu'on n'a pu exactement déterminer. On a pensé qu'elles pouvaient avoir servi à quelque industrie. Il y a tout autant de raisons de croire qu'elles avaient été édifiées pour des bains. La position près de la Liane, la proximité d'un temple consacré à Esculape et d'une voie romaine, la forme, les dimensions, les détails de constructions, et la dépendance d'une maison de maître, sont des indices sérieux qui viennent appuyer cette nouvelle appréciation (1).

(1) Voici comment s'exprime le rapport rédigé à cette occasion, par M. Alex. Marmin :

« On se rappelle qu'en 1824, on trouva du côté de la Liane les ruines d'un petit temple qui, par sa forme, les instruments et amulettes du culte payen qu'on y trouva, doit avoir été consacré à Esculape. C'est non loin de ce petit temple qu'on a pu constater, cette fois, les formes d'une autre construction non moins intéressante, en ce qu'elle était consacrée à l'industrie. La partie principale consiste en un grand réservoir de 27 pieds de long sur 15 de large, destinée à recevoir de l'eau douce, ainsi que l'indiquent les conduits en pierre et les tuyaux en terre cuite qui y aboutissent ; sur la partie supérieure de ce réservoir se trouve une plate forme avec rebords en ciment de chaux et tuile pilée, de 6 pouces d'épaisseur, terminée par un demi cercle de 5 pieds de rayon tracé régulièrement sur l'axe de la construction. Tout tend à démontrer qu'il s'agit ici d'une usine quelconque.

Quant aux concessions d'eau, on trouve encore dans le nouveau dictionnaire des antiquités, déjà cité, des renseignements que E. Labatut résume ainsi :

« Anciennement, il n'était accordé aux particuliers aucune concession d'eau, sans doute à cause du peu d'abondance de l'eau à Rome. L'eau n'était concédée que pour l'usage des bains publics et des foulons qui blanchissaient les vêtements. Mais après la construction de nombreux aqueducs.., on accorda facilement des concessions *(aquæductus)* moyennant un droit *(vectigal)* payé au trésor public. Sous les empereurs, les habitants de Rome eurent l'eau sans redevance ; elle devait couler jour et nuit *ad usum populi ;* mais on conserva l'ancien système pour les villes de province : on n'y pouvait obtenir une concession que moyennant une redevance à la caisse municipale.

» Les aqueducs devinrent pour l'Etat la source d'un revenu si considérable que leur construction, quoique coûteuse, n'en fut pas moins une dépense productive au

Les matières s'y travaillaient probablement sur la plate-forme et le bassin semi-circulaire ; elles descendaient ensuite dans le grand réservoir, d'où on les retirait pour leur faire subir quelqu'autre préparation dans une cuve carrée qui dominait ce réservoir du côté de la Liane. Etait-ce un atelier pour la fabrication de la poterie, pour le lavage des laines ou la préparation des peaux d'animaux ? *C'est ce qu'il n'est pas facile de déterminer*. Il y avait dans cet établissement une habitation de maître, car on trouva dans ses ruines une grande quantité de ces petits cubes en pierre dure avec lesquels se faisait l'aire ou le pavé mosaïque des appartements romains ..., Une autre construction également intéressante, est la voie romaine qui traverse la Madeleine et le champ où se fait les fouilles. » (Procès-verbal de la séance de la Société d'Agriculture de Boulogne, tenue le 16 décembre 1828).

premier chef. On vendait chèrement l'eau aux concessionnaires ; les établissements publics, les bains, etc., payaient à l'Etat, comme les particuliers, un droit annuel. Il faut aussi compter le produit des amendes qui était très-élevé et dont le taux fut même porté à des proportions énormes (1). »

J'ajouterai que mille précautions étaient prises pour sauvegarder les droits des tiers pour le passage des aqueducs, pour la captation des eaux et leur distribution, pour la construction des piscines d'eaux froides et des bains tièdes et chauds, pour maintenir la pureté et la bonté des eaux. Dans les bains, on observait une orientation fixe. On ne s'y baignait d'abord que depuis deux heures jusqu'au soir, et plus tard, du lever au coucher du soleil. Les termes des concessions variaient beaucoup : tantôt l'eau n'était distribuée qu'à des heures déterminées, tantôt ces concessions étaient limitées à un jour, à une saison.

Une des questions capitales, c'était le choix des eaux, leur emmagasinage dans des endroits sains et aérés, leur distribution par des conduits qui ne pussent pas les altérer, c'était enfin le soin rigoureux que l'on prenait pour leur conserver jusqu'à la fin la plus grande limpidité possible. Plusieurs fois dans cette notice, j'ai cité des textes qui marquent toute l'importance qui y était attachée.

Ce sont ces soins minutieux, cette importance même qui me font pencher pour l'hypothèse de l'établissement d'un bain particulier, avec concession d'eau prise sur la

(1) D'après Frontin, *curator* des eaux sous Nerva et Trajan. Voir *Commentaires de Frontin* sur les aqueducs de Rome, suivis de la description des principaux aqueducs. Paris, 1820.

conduite générale. Et cela à cause des petits canaux retrouvés sur le pavage. Les amateurs se sont évertués en vain jusqu'ici à donner à cet égard une explication quelque peu plausible; ils n'avaient pas de base, de point de départ : aucun travail de ce genre n'ayant été signalé dans les écrits à leur connaissance. Moi-même, je me suis tout d'abord trouvé fort embarrassé ; mais par une étude consciencieuse des détails, aidée de mes connaissances en travaux, je crois avoir trouvé la solution du problème. Des dispositions identiques, recueillies dans le grand ouvrage de Montfaucon, sont venues du reste m'affermir dans mon opinion.

Dans cet ouvrage, publié au commencement du siècle dernier, l'auteur, à l'appui du chapitre traitant des bains et des thermes, reproduit les fondations d'un ancien établissement romain découvert à Valognes (Manche).

Il dit : « Ce grand plan que nous donnons ici a été levé par l'ordre de l'illustre M. Foucault, lorsqu'il étoit Intendant de Normandie : toujours attentif à illustrer l'antiquité, il fit fouiller dans des masures de la ville nommée *Alauna*,qui est appellée aujourd'hui *Vallogne*. Non content de nous avoir communiqué ce plan, il nous a encore donné quelques observations que firent deux habiles hommes sur cette découverte ; ils conviennent ensemble que c'étoient autrefois des étuves ou des bains ; les carraux qui y ont été trouvez en font foi (1) ».

Aucun autre texte sur lesdits canaux.

C'est ce plan que l'on voit en tête de la planche CXXII.

(1) *L'antiquité expliquée et représentée en figures*, par Dom Bernard de Montfaucon. Tome III, 2e partie, livre I, chap. 1er, p. 202. Paris, MDCCXIX.

D'après les dimensions annoncées, il paraît être à l'échelle de 1 centimètre pour 3 mètres environ. Suivant la position des chambres à air froid (*frigidarium*), à air tiède (*tepidarium*) et à suer (*concamerata sudatio*); suivant celle des salles de bains (*balneum*), qui toutes se trouvent sur la droite du plan, il y a lieu de supposer que les eaux étaient amenées de ce côté, pour se déverser ensuite du côté opposé, c'est-à-dire vers la gauche. De ce dernier côté se trouvent en effet les canaux en question, dont j'ai reproduit l'ensemble, à titre de comparaison, à une échelle encore réduite de moitié (voir fig. 3).

En l'absence de coupes du terrain, qui auraient permis de saisir à première vue le pourquoi de ces constructions accessoires et la raison d'être de leur aménagement, il convient d'agir par inductions pour en faire comprendre toute la portée.

Tout d'abord, en comparant le peu d'épaisseur de ces lignes de maçonneries avec les murs avoisinants, en envisageant leur faible écartement, on voit que celles-là (en partie isolées, en partie adossées simplement contre les terres) n'étaient pas destinées à soutenir aucune construction et qu'elles devaient être de très-petite hauteur. En effet, leur rôle se bornait à contenir les eaux lors de leur évacuation des salles de bains, à les guider dans leur parcours, à les amener au déversoir définitif.

Mais, se demandera-t-on, pourquoi cette combinaison compliquée de chenaux, dont quelques-uns sont en cul-de-sac et n'ont pas de communication directe avec la bouche d'amenée ? La chose peut s'expliquer ainsi : On aura voulu, par ce système ingénieux, arriver à refroidir et à purifier les eaux, avant de les rendre aux besoins publics.

Les eaux devaient arriver en A′ et, se butant sur l'obstacle formé par le petit arrêt longitudinal du centre, elles devaient déposer dans les cavités attenantes de gauche les matières en suspension, avant de prendre leur cours vers la droite où se trouve une sortie libre quoique assez étroite. De là, la pente les entraînant avec une certaine rapidité vers la bouche de sortie B′, elles n'arrivaient encore au couloir rétréci de passage qu'après s'être forcément épanouies et avoir déposé, de nouveau, une partie des corps étrangers qu'elles contenaient, dans l'angle formé par l'extrémité arrondie du chenal latéral de gauche. C'est après, que les eaux arrivaient à l'orifice de sortie ; mais ce trou, calculé en conséquence et assez petit sans doute pour ne permettre l'écoulement que par sections réduites et limitées, ne pouvait suffire pour affamer le bief d'arrivée. Au contraire, ce débouché restreint provoquait un gonflement des eaux et celles-ci se trouvaient refoulées dans les chenaux de droite et de gauche, leurs seules issues. Là elles séjournaient encore et déposaient une troisième fois le peu d'impuretés dont elles n'avaient pu encore se débarrasser dans les deux premières haltes. Au bas du plan se trouve figuré un petit ruisseau qui recevait sans aucun doute les eaux ainsi refroidies et purifiées.

Les détails de la substruction découverte au cimetière de l'Est à Boulogne, paraissent avoir eu le même but. Ici les chenaux sont moins nombreux et moins compliqués, leurs dimensions sont moins grandes, parcequ'il ne s'agit que d'un bain particulier, et non d'un établissement public plus ou moins important. Mais la même idée a présidé certainement à l'aménagement des lieux.

La canalisation étant en ligne droite, c'est probable-

ment vers le point A qu'elle débouchait dans le réservoir. Là, ou un peu au-dessus, le tuyau de bifurcation pour la concession d'eau au bain. Après son emploi cette eau reparaissait, pour suivre le chemin tracé par les petits canaux, avant de se perdre en B, au point où l'on a constaté l'amorce de l'aqueduc de décharge. C'est donc bien la même chose.

On pourrait encore admettre qu'ici on a voulu perfectionner, en trouvant le moyen, dans un espace aussi restreint, d'obtenir pour l'eau sortant de la cuve un développement de parcours aussi considérable que possible. En envisageant le plan, on voit qu'il y a trois rigoles concentriques et en le comparant avec la coupe on aperçoit facilement qu'elles sont à des niveaux différents s'étageant graduellement vers le centre. Lors donc, en supposant le bain contre la partie attenante, au-delà du mur de soutènement également indiqué sur les dessins, l'eau déjà détiédie se trouvait, par ces dispositions et au moyen de pentes calculées, forcément obligée de parcourir tour-à-tour la longueur complète des trois rigoles avant d'arriver à la bouche de sortie. Il est à remarquer que, de même que dans le type de comparaison, l'eau rencontrait à chaque tournant et à chaque extrémité des arrêts ou des coudes qui l'engageaient à séjourner quelques instants et à y déposer les matières étrangères dont elle pouvait être chargée. On a même, c'est visible, tâtonné dans l'exécution, soit en ajoutant certains obstacles dans les rigoles, soit en ouvrant après coup des ouvertures dans les digues, là où on les jugeait nécessaires, pour ralentir ou activer le cours de l'eau. Le nettoyage, l'enlèvement du limon était fort facile avec un parquet aussi bien fait.

Dans ce cas, comme dans beaucoup d'autres un peu

obscurs, que de détails négligés, d'observations délaissées, de suppositions restant à faire. Ainsi peut être la surface enclose par les rigoles était-elle garnie et ornée : il y a là des placages en ciment encore inexpliqués et le fût de colonne percée aurait supporté au centre un jet d'eau. Peut-être le trop plein des eaux s'échappait-il en cascades par dessus les bourrelets des deux premières rigoles et par des trous ménagés dans la troisième digue plus élevée et plus épaisse. Peut-être y avait-il contre la salle de bain une maison d'habitation attirée par le voisinage de l'eau.

Quoiqu'il en soit, notre opinion n'en reste pas moins entière. La construction mise à jour était un réservoir d'eau, transformé en salle de bain ou en dépendance d'un établissement plus important destiné au même usage.

SÉPULTURES. — Cette excavation n'est-elle pas devenue plus tard un lieu de sépultures ? Telle est la question qui se pose naturellement, comme conséquence des objets retrouvés dans la fouille. L'endroit, d'ailleurs, s'y prêtait merveilleusement, et c'était là un grandiose et magnifique caveau tout fait et facile à utiliser.

En passant en revue les antiquités qui y ont été découvertes, on remarque :

Une lampe qui rappelle celles placées dans les tombeaux ;

Deux fibules et un ornement qui ont dû appartenir à l'habillement ou à l'équipement d'un guerrier ;

Des fragments de vases, dont deux tessons samiens. Les sépultures pauvres en contiennent quelquefois d'aussi incomplets et d'aussi peu intéressants ;

Enfin, des médailles. Les tombeaux anciens en recèlent toujours quelques-unes.

Quant au fût de colonne, aux pierres taillées, et aux fragments de peinture à fresque, tout cela est complètament étranger aux inhumations. Quant au manche en bronze, c'est évidemment le reste d'un outil brisé au moment du travail ou perdu dans la démolition dont la partie en fer a été anéantie par la rouille.

Autre circonstance des plus importantes à noter. Les déblais n'ont mis à jour que peu d'ossements humains et sans ordre, ce qui prouverait tout au moins que les sépultures n'y ont pas été pratiquées régulièrement.

Je dirai plus, ces ossements étaient en trop petite quantité pour laisser supposer qu'on eût déposé là, en hâte, les victimes d'une action meurtrière, dans le désordre qui suit les escarmouches de partis, les combats partiels et les guerres intestines.

Tout le sol boulonnais est jonché de débris romains. Dans beaucoup d'endroits, on ne peut creuser la terre, faire une tranchée, construire une cave, sans ramener à la lumière, non-seulement des fragments de poterie et des médailles, mais nombre d'antiquités encore en bon état de conservation et qui présentent certainement plus d'intérêt que celles décrites plus haut.

J'en dois conclure qu'il faut écarter toute idée de sépultures dans le réservoir d'eau et la salle de bain du cimetière. Lors de la démolition, on y aura charrié des terres pour combler l'excavation, et c'est dans ces terres que se trouvaient les ossements et les objets — en petite quantité, on l'a vu — retrouvés dans les déblais.

IV. — Époques de construction, de transformation et de démolition.

Pour établir avec quelque certitude l'époque probable de la construction du réservoir d'eau et de ses accessoires, il faut se reporter à l'histoire du pays pendant l'occupation romaine.

Qu'y voit-on après les hauts faits de Jules César, asservissant le pays et profitant du *Port Itius* (1) pour ses deux expéditions en Bretagne?

« A un état de guerre continuel, dit M. H. de Rosny, succéda, en deçà des Alpes, une période plus calme. Les peuples, d'une part, s'épuisaient par leurs efforts ; de l'autre, César, préoccupé des trames ourdies contre sa gloire, cherchait plutôt à la défendre à Rome, qu'à fortifier sa domination dans les provinces gauloises. Il ne perdait pas de vue, toutefois, cette contrée qui déjà lui avait coûté tant de travaux. Il distribua ses troupes de manière à prévenir, autant que possible, tout nouveau mouvement. Dans sa pensée prévoyante, il n'avait pas oublié la Morinie où le port Itius, ce hâvre si commode, cette clef de la Bretagne, méritait, à juste titre, une attention toute particulière. Rien de plus urgent, en effet, rien de plus important pour César, que de fonder en ce lieu quelque établissement militaire propre à la fois à maintenir son autorité dans le pays et à assurer ses communications avec l'île éloignée où ses armes avaient paru. C'est environ à cette époque, et

(1) Nom donné par Jules César dans ces Commentaires et qu'on ne retrouve plus après lui.

sans doute par suite de ces considérations, qu'il convient de rattacher la construction d'une forteresse destinée à devenir la capitale de la contrée et dont le nom dominera toute la suite de ces récits (1). »

Ce n'était là, à vrai dire, qu'un camp retranché, sur le plateau où se trouve aujourd'hui la Haute-Ville, proche le bourg de *Gesoriac (Gesoriacum)* (2) édifié depuis longtemps sur l'autre rive de la rivière de Liane *(Elna)*. Ce n'était pas encore une ville, même de peu d'importance.

Plus tard, sous Octave Auguste, la situation était bien différente. C'est sous ce prince que commença l'organisation des provinces conquises, qu'on y implanta des colonies de soldats romains, qu'on y envoya des officiers pour les gouverner, qu'on prit enfin toutes les mesures nécessaires pour assurer pacifiquement les conquêtes faites par la force des armes.

Voici en quels termes MM. Louis Bénard et Auguste d'Hautefeuille ont condensé ces faits d'autant plus mémorables qu'ils rappellent la véritable origine de notre ville.

« La Morinie fut appelée à faire partie de la *seconde Belgique* et fut administrée, comme les autres dépendances du vaste empire romain. On sait que la principale occupation d'Auguste, durant cette seconde phase de son règne, fut de faire oublier, autant que possible, aux Gaulois, leurs traditions, leurs mœurs, leur langue même, pour y substituer celles de Rome. En même temps il fonda partout des édifices, des temples, des villes nouvelles et

(1) *Histoire du Boulonnais*, Tome I, p. 76. — Amiens, 1868.

(2) Dénomination remontant aux Celtes ou Gaulois, nos ancêtres.

l'on peut sans invraisemblance faire remonter à cette époque la fondation de *Bononia* (1) près du port de Gésoriacum. La ville nouvelle fut aussitôt admise au rang de cité. En même temps Marcus Agrippa, le gendre d'Auguste et son principal ministre en deçà des Alpes, traçait et faisait exécuter ces magnifiques chaussées qui ont immortalisé son nom, et dont la plus longue partait de Lyon (2) pour aboutir à Gésoriacum devenu Bononia ; d'autres conduisaient de Rheims, de Châlons-sur-Saône, de Bavay, d'Amiens, etc., à notre ville, considérée comme le centre unique des communications entre le Continent et l'île de Bretagne. Ainsi agrandie et embellie, Bononia continua ses relations de commerce, avec ses voisins d'outre-mer, recevant d'eux l'étain, l'ambre, etc., sur lesquels Auguste établit des droits d'entrée, leur donnant en échange les produits de son sol et de l'industrie continentale (3). »

Le camp retranché fit donc place à une véritable ville qui s'étagea peu à peu sur le penchant de la colline, envahit la vallée et s'étendit jusque sur la rive de la rivière qui baigne ses pieds, avant de se perdre dans le port et l'Océan.

(1) On prétend qu'elle fut élevée par un officier du nom de Quintus Pedius, originaire de Bologne en Italie, et qu'il l'appela ainsi en souvenir de sa patrie.

(2) Tous les Gaulois décrètent l'érection d'un temple en l'honneur d'Auguste dans la ville de Lyon. Consécration d'un autel au confluent du Rhône et de la Saône, le premier du mois sextilis : le sénat décrète que ce mois prendra le nom d'*Auguste*, dont on a fait *Août* (*August*, en anglais). Chaque année les Morins envoient à la même époque offrir un sacrifice à Auguste, sur cet autel, autour duquel étaient gravés les noms des soixante cités des Gaules qui l'avaient fait ériger.

(3) *Histoire de Boulogne-sur-mer*, tome Ier, p. 12.—Boulogne, 1860.

C'est à cette époque qu'il convient de placer la construction des établissements d'intérêt général, tels que les conduites d'eau devenues indispensables pour satisfaire aux besoins toujours croissants d'une population déjà agglomérée et nombreuse.

Il faut se rappeler que c'est sous le règne d'Auguste et avec l'aide d'Agrippa, que Rome elle-même, la grande capitale de l'immense empire, fut pourvue avec un certain luxe, d'aqueducs, de bassins et de fontaines, et que le Peuple-Roi introduisait partout, sur le même plan et dans les mêmes conditions, leurs édifices et les lois qui les régissaient.

La cité boulonnaise a dû profiter alors des mêmes avantages. L'eau se présentait partout toute prête à être captée, les matériaux étaient sur place, les ouvriers ne manquaient pas parmi les colons étrangers établis dans le pays et les soldats des légions qui s'y trouvaient cantonnés.

Voilà un premier point élucidé.

Dans la succession d'Auguste, il n'y a de remarquable que l'expédition ridicule de Caligula sur notre plage, qui nous valut un phare monumental connu sous le nom de Tour d'Odre, et le succès facile de Claude en Bretagne, à qui le sénat décerna le nom de Britannicus et fit élever un arc de triomphe au port Gésoriac.

Puis viennent Néron, Vespasien et Domitien qui n'ont eu qu'à entretenir et perfectionner ce qu'Auguste avait si largement ordonné. Les quelques médailles retrouvées dans les fouilles, cela est utile à signaler, appartiennent toutes à ces trois règnes qui se sont suivis sans interruption pendant une période de trente ans environ.

Tous les autres, pendant le deuxième siècle, ne se

rattachent au pays que par le passage de leurs délégués et de leurs soldats allant ou revenant de Bretagne. Parmi eux, les empereurs Adrien et Antonin sont néanmoins cités pour être venus en personne visiter Bononia et y avoir laissé des marques de leur munificence.

A la fin de ce siècle, après Septime Sévère qui passe dans la vieille Angleterre et y meurt, se placent les agissements de Carausius l'usurpateur, les efforts de Maximien pour le déloger de l'île de Bretagne, les arrangements pris avec Dioclétien et les exploits de Constance-Chlore.

Ainsi s'expriment nos annalistes à cet égard :

Carausius, ménapien, qui d'une naissance fort obscure s'était élevé par sa valeur aux plus hauts grades, se trouvait à Bononia lorsque le césar Maximien-Hercule lui confia une flotte destinée à réprimer les invasions des Francs, qui commençaient à ravager les côtes de l'Espagne et de la Gaule. Carausius va au combat, remporte des victoires ; mais comme il ne tient compte, ni aux peuples délivrés ni aux empereurs, du butin qu'il conquiert sur les barbares, on le soupçonne ou d'être de complicité avec eux ou d'agir en vue de quelque usurpation. Maximien le décrète de mort, mais Carausius gardant pour lui la flotte envahit la Bretagne et s'y fait proclamer empereur.

Plus tard, l'empereur Dioclétien, ne pouvant réussir à renverser Carausius, se résigna à traiter avec le rebelle victorieux et à le considérer comme un allié de l'empire romain, défendant la Bretagne contre l'invasion des barbares.

C'est peu de temps après que Constance Chlore, nouvellement investi du titre de César, vint prendre en main le gouvernement de la Gaule, et notre ville fut le

premier théâtre des exploits de ce prince courageux et humain. Carausius, rassuré sur les conséquences de sa criminelle entreprise, n'avait point tardé à reprendre son audace et à tourner de nouveau ses armes contre sa patrie. Voulant se rendre maître absolu de la mer, il s'était emparé de la ville et du port de Bononia, qu'il avait fortifiés et où il entretenait toute une armée. Constance Chlore, résolu de le chasser de cette position, vint mettre le siége devant la ville. En outre, pour rendre impossible toute communication avec la mer, il fit construire devant le port une immense digue faite de pierres et de bois, que ne parvinrent à démolir ni les vents, ni les flots. Puis il pressa les assiégés qui, affamés, décimés, finirent par capituler et rendre la ville à Constance. Le lendemain de la reddition, dit l'histoire, une tempête renversait la digue élevée par le vainqueur et en dispersait les débris, désormais inutiles et incommodes (1). Ce premier résultat décisif obtenu, le vaillant capitaine rassembla au port de l'ancien *Gessoriacum* une flotte considérable dont il prit le commandement; une autre flotte confiée à son préfet du prétoire, Asclépiodotus, se formait également à l'embouchure de la Seine. Toutes deux, agissant de concert, abordèrent chacune de leur côté l'île de Bretagne, et y débarquèrent leurs armées. Carausius venait de mourir, assassiné par Allectus, son lieutenant. Celui-ci présenta le combat à Asclépiodotus qui le défit et le tua dans la mêlée, rendant ainsi à l'Empire, dans une seule bataille, la précieuse conquête de Jules César (2).

(1) C'est aujourd'hui la position des dùnes de Châtillon, comme le marque le plan de Boulogne sous l'occupation romaine, que j'ai présenté au Cóngrés archéologique de Dunkerque, en 1860.

(2) L. Bénard, etc., déjà cité, pp. 15 et suivantes.

Les antiquaires et archéologues du pays semblent s'être donné le mot pour reporter à cette époque la destruction des édifices romains dont les débris parsèment encore notre sol. Cela ne peut s'expliquer, en présence de l'ère nouvelle de prospérité qui s'ouvrit ensuite pour l'antique Bononia. Il ne faut pas oublier que la ville était bloquée, que les habitants se sont rendus et que cette capitulation éloigne toute idée de luttes et de combats acharnés. Comment expliquer que les monuments et les ouvrages publics auraient été détruits pendant le siége? Constance avait intérêt à les ménager, et il les aurait du reste fait réédifier aussitôt après avoir fait rentrer le territoire sous son obéissance.

Ne pouvant suivre cette voie illogique, je dois donc considérer nos conduites d'eau et nos bassins, comme n'ayant pas ou peu soufferts de cette guerre intérieure. Ce ne sont pas là d'ailleurs des édifices d'une certaine élévation qui pouvaient tomber sous les coups des ennemis. Etant placés sous le sol ou à fleur de terre, ils n'avaient rien à craindre ni des assiégés, ni des assiégeants.

On vient de parler d'une ère nouvelle de prospérité pour la ville romaine. Tous les auteurs sont d'accord pour reconnaître que sous Constance Chlore, sous Constantin le Grand et leurs successeurs, pendant une période d'un demi-siècle environ, Bononia s'est trouvée au faîte de la grandeur. Chacun d'eux s'est plu a reconnaître qu'elle a été, pendant ce temps, le séjour préféré des empereurs, ainsi que l'objet d'embellissements nombreux qui en avaient fait l'une des cités les plus en renom de l'époque.

Pour ne rappeler que les écrits les plus connus :

Henry dit que Constance Chlore y a fixé sa résidence

lorsque les affaires ne l'appelaient pas à Trèves ; que Constantin après avoir vaincu les Francs, se retire à Boulogne et y tient sa cour. Il ajoute, sur la foi d'un manuscrit dont il ne donne pas l'origine : « Le séjour des empereurs dans cette ville et l'importance de son port la rendent la plus opulente et la plus belle de toutes les villes de la Morinie. » Constant se rend à Boulogne le 25 janvier 341, et ce jour, il donne une loi datée de cette ville et adressée à Italicus. Julien rend son antique splendeur à un temple dédié à Mars dans l'enceinte de Boulogne. Valentinien établit dans chaque cité un officier nommé *Comites*, auquel il confie l'autorité civile et militaire, sous les ordres d'un officier supérieur qualifié du titre de *dux*, ayant le gouvernement de la province. Il crée aussi des officiers municipaux. Le premier *comes* ou *comte* de la cité Boulonnaise est Théodose, père de l'empereur de ce nom.

P. Bertrand, après avoir rappelé tous les faits précédents, termine ainsi : « Que conclure de tant d'illustres personnages dans une seule ville, située si loin de la capitale du monde ? Que conclure encore de tant d'événements, de tant d'armements et d'expéditions dont Boulogne et son port furent le théâtre, sinon que la ville, par sa position et son opulence ; son port, par sa situation, sa commodité et son étendue, étaient des lieux d'élection dignes de la majesté et du génie du peuple romain. »

MM. L. Bénard et d'Hauttefeuille tout en s'attachant au règne de Constance Chlore, comme on l'a vu plus haut, sont moins explicites sur ceux de ses successeurs immédiats, mais ils s'étendent sur cette question intéressante : L'introduction du Christianisme dans la Morinie.

M. H. de Rosny, l'historien moderne qui s'est le plus étendu sur cette époque mémorable, entre dans quelques détails plus circonstanciés.

Il dit, en parlant de Constance, après son expédition victorieuse en l'île de Bretagne : « Il revint à Bononia jouir du fruit de ses travaux. Le séjour de cette ville lui plaisait. Bononia était devenue une place de premier ordre, et à un double point de vue ; car le prince, dans cette résidence, pourvoyait à la fois aux inquiétudes qui lui venaient des Bretons, et à celles que lui donnaient, du côté de la Germanie, les continuelles incursions des Francs. Aussi, Constance, qui possédait à Trèves un palais impérial, le quittait fréquemment pour celui de Bononia. Peut-être encore certain souvenir, un regret caché dans son cœur, le ramenaient-ils dans ces lieux non éloignés de la rivière de Canche, sur les bords de laquelle une femme du nom d'Helène était venue de loin, dit-on, faire bâtir un château (plus tard *Vicus Helenæ, Hedenum*, ou *Hesdin*), qu'elle habitait solitairement. Jadis cette femme fut l'épouse de Constance Chlore, qui la répudia, malgré ses préférences, pour épouser Théodora, fille de Maximien, dont, à ce prix, l'adoption lui fut assurée...... Le gouvernement de Constance était doux, protecteur, jamais la Morinie n'avait été plus heureuse que sous ce César. Il en fut de même de la Gaule toute entière. L'administration de cette grande province était réglée par lui à l'instar de la métropole. Les magistrats portaient les titres de Consul, Sénateur, Questeur, Tribun, Edile, Censeur ; et choisis exclusivement parmi les Gaulois, ils étaient investis de pouvoirs analogues à ceux des Romains. »

Ailleurs, à propos de Constantin : « Héritier des vertus et de la renommée de Constance, il conserva les

provinces gouvernées par ce prince et y exerça son pouvoir dans l'indépendance la plus complète. Ayant quitté la Bretagne après la mort de son père, il était revenu à Bononia où il résida quelque temps. De cette ville, il vola aux frontières de la Gaule-Belgique, pour repousser les Francs dont les entreprises se répétaient sans cesse. Puis, après avoir parcouru les provinces soumises à sa domination, il revit encore Bononia qu'il affectionnait, et où il avait établi sa plus puissante station navale des côtes océaniques. Ce fut là qu'il reçut le vieux Maximien, dont la fille, Fausta, était devenue son épouse..... Constantin n'avait pas seulement le génie des batailles, il savait tout organiser, et il assura aux nations le bienfait de la paix..... Les besoins de la guerre n'avait pas seulement donné naissance aux commandements spéciaux, ils avaient aussi développé dans ces contrées les arts dont la guerre a besoin. La seconde Belgique était remplie d'arsenaux où l'on fabriquait des armes. Les écus et boucliers sortaient des ateliers d'Amiens ; Rheims forgeait les épées ; et l'on faisait à Soissons les balistes et harnais pour les gens de cheval. Quant à Bononia, cette ville voyait de jour en jour croître sa renommée. C'était le point fortifié de la côte, l'arsenal maritime et le boulevard des deux Belgiques. La flotte qu'y entretenait Constantin ne portait pas moins de dix mille combattants. Bononia, honorée à chaque instant du passage, du séjour des empereurs, renfermait dans ses murs un palais qui leur était destiné. Déjà peut-être on y frappait des médailles (1) à leur effigie, » comme à *Quantovicus* (Etaples).

(1) Les anciens manuscrits citent deux médailles qui rappellent notre antique cité:

L'une, trouvée dans le pays, ayant sur la face cette légende :

Et, au sujet de Constant : « Maître de l'Occident tout entier, il prit à ce titre le gouvernement des Gaules. Ces provinces furent de nouveau ravagées par les Francs. Constant s'avança contre eux, et après des succès balancés, ne put s'en délivrer qu'en leur payant un tribut. Quelque temps après, une nouvelle révolte des Pictes appela les armes de Constant en Bretagne. Il s'embarqua à Bononia, soumit les rebelles et, à son retour, battit sur les mers les Saxons qu'il rencontra dans le détroit. »

C'est pendant cette nouvelle période de prospérité, pendant cette renaissance,où les arts et l'industrie durent s'enraciner plus profondément dans le pays, que des améliorations importantes ont été sans doute apportées dans les établissements publics, que les constructions particulières se sont étendues hors les murs, que tous les terrains avantageux avoisinant la place ont été envahis par la population et les étrangers, pour y fixer leur résidence habituelle ou tout au moins un pied-à-terre à la fois agréable et utile.

CONSTANTINUS AUGUSTUS, et sur le revers une tour fort élevée surmontée d'un phare (sans doute le phare Caligula ou Tour d'Odre).

L'autre, un grand bronze, qui figurait au siècle dernier dans le cabinet du Roi, ayant d'un côté la tête de Constans, à gauche et pour légende : CONSTANS P. F. AUG., et au revers : BONONIA OCEANEN (*sis*). Sur ce revers on voit une galère avec des rameurs, l'empereur en habits militaires, armé d'un bouclier et d'une lance, combattant ; derrière lui, deux enseignes militaires ; sur la proue une Victoire ; près du vaisseau, un homme nageant ; vers le rivage on voit un phare construit sur un rocher.

Ces deux médailles ne sont-elles pas nées de descriptions différentes d'une seule et unique pièce,alors que l'original n'était pas sous les yeux ? C'est là une question à étudier, et elle en vaut la peine.

Quoi de plus naturel que de penser que de hauts personnages, des dignitaires, des fonctionnaires, des chefs-militaires attachés aux empereurs et faisant partie de la Cour, aient recherché sur le versant de la montagne des endroits favorables pour s'y établir, qu'ils aient obtenu des concessions d'eau et l'autorisation de se placer près des réservoirs pour profiter de la fraîcheur et y faire écouler leur trop plein.

Certainement le même fait a pu se produire avant le siége de Carausius, mais alors il s'est renouvelé et cela sur une échelle bien plus grande. On peut donc, sans être taxé d'imagination, donner la préférence à cette dernière époque et avancer que la transformation du réservoir découvert, comme dépendance d'une salle de bain particulier, a eu lieu sous les règnes florissants de Constance, de Constantin, de Constant et leurs successeurs, c'est-à-dire, pour préciser mieux, au commencement du quatrième siècle de notre ère.

Après Julien et Valentinien, la situation change du tout à tout, et le vaste empire romain commence à se démembrer. La puissante main du grand Théodose le soutient encore pendant les dix-sept années de son règne. Mais sitôt cette main glacée, l'irruption des Barbares est générale, elle est irrésistible. Tout est ravagé, dévasté par ces sauvages accourus de tous les points du globe, se culbutant les uns sur les autres et se ruant enfin sur l'Empire romain comme des oiseaux de proie sur un cadavre. A la suite de péripéties bien diverses, la Morinie est enfin transformée en tribu franque, à laquelle Grégoire de Tours donne pour chef un guerrier du nom de Chararic, le même qui, en 486, refuse de prendre parti entre Clovis et le chef romain Syagrius, près d'en venir aux mains pour la dernière

fois « attendant l'événement pour lier amitié avec le vainqueur. » L'événement, ce fut la défaite des Romains et la mort de Syagrius. Ce fut le triomphe des Francs et leur établissement définitif dans la Gaule.

C'est dans ce bouleversement général, dans ces luttes à outrance, pendant ces dévastations qui ne laissaient après elles que des ruines, qu'il faut placer la démolition de la plupart des ouvrages édifiés par les Romains dans l'antique Bononia. C'est dans cette malheureuse période, bien mieux qu'au siége de Carausius, qu'il convient de reporter la destruction de l'ouvrage qui fait l'objet de cette notice.

Pour tout résumer, les ruines récemment découvertes à Boulogne dans le cimetière de l'Est, sont de structure romaine et remontent à l'époque de l'occupation du Peuple-Roi dans les Gaules. Ce sont les restes d'un réservoir d'eau, sans doute édifié sous Auguste, quelques années avant l'ère chrétienne, et qui faisait probablement partie d'un ensemble de construction destiné à amener les eaux dans l'ancien Boulogne. Peut-être détérioré lors du siége de Carausius, à la fin du troisième siècle de l'ère nouvelle, il fut transformé sous Constance Chlore et devint une dépendance d'un bain particulier pour un personnage de la cour des empereurs dans notre ville. Il fut enfin détruit au cinquième siècle, lors du bouleversement général qui entraîna la chûte des Romains et leur expulsion définitive du territoire.

On a vu que ce réservoir, enclavé et resserré au milieu des tombes du cimetière, était déjà entamé sur trois points différents par les concessions Guibon, Mullot et Grebet; que son état de conservation laissait aussi à désirer sur certains points. Devait-on alors songer à le

maintenir en cet état? La construction n'avait d'ailleurs rien de vraiment remarquable, surtout rien qui ne fut déjà connu : le parquet, les enduits ne rappelaient aux antiquaires et aux savants que ce que montrent chaque jour les ruines romaines. Il n'y avait pas plus de raison de chercher à conserver ce spécimen qu'on ne l'avait fait, il y a cinquante ans, lors des fouilles identiques mais bien autrement importantes de Bréquerecque.

L'intérêt pour l'archéologie était de le dessiner avec la plus grande fidélité et de l'étudier avec soin. C'est ce que je viens de faire.

Une excellente chose était aussi de prélever des échantillons de la mosaïque, des enduits, des peintures; d'extraire du sol un type exact des matériaux de fondation, avec l'ordre de superposition et le mode d'agencement. C'est ce que n'a pas manqué de faire la nouvelle Commission du Musée. Une table de deux mètres carrés a été enlevée au parquet, avec son béton. Une coupe de grandeur naturelle, faite avec les matériaux mêmes, montre la construction dans tous ses détails d'exécution, depuis la partie inférieure des fondations jusqu'aux enduits qui recouvraient les murs latéraux.

Ces modèles intéressants font aujourd'hui partie des collections communales, à côté de tous les objets trouvés et des médailles recueillies dans les fouilles. Avec le plan des lieux en regard et la présente notice, qui contient toutes les indications nécessaires, les amateurs et les étrangers pourront apprécier la nouvelle découverte, aussi bien et avec plus de facilités que si le réservoir était encore là béant sous leurs yeux.

Devait-on ou pouvait-on faire plus et mieux ? Je ne le pense pas.

MUSÉE DES ARCHIVES NATIONALES

DOCUMENTS ORIGINAUX DE L'HISTOIRE DE FRANCE ET AUTOGRAPHES DES HOMMES CÉLÈBRES

De 625 à 1815.

Communication faite à la séance du 5 mars 1874, par M. Ernest DESEILLE, secrétaire annuel.

Tel est le titre d'un magnifique recueil que M. Edmond Dupont, chef de section aux Archives nationales, m'a prié d'offrir en son nom à sa ville natale pour être déposé à la Bibliothèque publique. M. Dupont est l'un de nos compatriotes érudits sorti de l'école des Chartes avec le diplôme d'archiviste paléographe. Élève de Daunou qui l'appela auprès de lui dans le service des archives, M. Edmond Dupont a conservé de Boulogne le souvenir cher à tous les cœurs bien nés.

Il l'a prouvé en nous adressant le précieux *Compte* des deniers communs de Boulogne, pour 1415-1416, dont il veut bien diriger la publication. Il s'occupe encore de réunir sous le titre de : *Documents pour servir à l'histoire de Boulogne,* toutes les indications relatives aux pièces qu'il a rencontrées aux Archives sur notre ville et sur l'ancien Comté du Boulonnais.

Enfin, il vient d'envoyer l'ouvrage que je signale à votre attention et dont il a été l'un des auteurs. Sa part de collaboration embrasse toute la période constitutionnelle de notre histoire de 1789 à 1815 : les articles qui comprennent les Etats généraux de 1789, l'Assemblée

constituante, l'Assemblée législative, le Conseil exécutif provisoire et la Constitution nationale, ont été seuls imprimés ; les pièces qui se rapportent au Consulat et à l'Empire se rattachant à des faits ou à des personnages connus, l'indication dont elles sont accompagnées dans les vitrines du Musée suffit pour leur explication.

Non-seulement M. Edm. Dupont a attaché son nom au minutieux travail de la recherche, du choix et de l'analyse des documents ainsi qu'à celui de la rédaction des notices, mais notre compatriote, nommé secrétaire de la Commission du Musée, avait dû préparer les nombreuses pièces de cet Inventaire dans lequel tous les siècles de nos annales sont évoqués, les mettre en ordre, les faire classer et étiqueter, puis veiller à la reproduction des passages donnés en fac-simile, enfin procéder à l'installation de plusieurs séries de vitrines dans les magnifiques salons de l'ancien Palais Soubise.

On apprécie quels soins lui imposa cette préparation du travail commun ; aussi le choix que M. le marquis de Laborde avait fait de M. Edmond Dupont, comme secrétaire de la Commission, témoigne de quelle haute estime M. le Directeur général des Archives a honoré notre compatriote.

J'ai feuilleté le Musée des Archives. C'est une Histoire de France d'après les manuscrits. Environ 1,200 fac-simile, intercalés dans le texte, mettent sous les yeux du lecteur les exemples d'écriture les plus caractéristiques, les lettres historiées, les seings des plus illustres personnages de France ; j'ai rencontré parmi ces précieux documents la Confirmation par Clotaire II en 625, écrite sur papyrus d'une donation à l'abbaye de Saint-Denys ; un diplôme de Clovis II, sur lequel se trouve la signature de saint Eloi, en 653 ; une donation

d'Hugues Capet à l'abbaye de Saint-Maur, datée de 988; le testament de Philippe Auguste; les tablettes de cire de Jean Sarrasin, renfermant les comptes de l'hôtel de saint Louis, en 1256; l'interrogatoire des Templiers sous Philippe le Bel; une lettre de Charles V, relative à la rançon de Duguesclin; le concordat de François Ier et de Léon X ; le traité de mariage entre Marie Stuart et François II contresigné par Henri II et Catherine de Médicis ; l'Edit de Nantes ; une quittance de saint Vincent de Paul, des autographes de Richelieu, de Condé, de Racine, de Lulli, de Voltaire, etc., etc. Mais je me suis arrêté de préférence à la période dont M. Edmond Dupont était chargé et dont il avait rédigé la notice préliminaire et les informations sommaires précédant les pièces choisies par lui et mises au jour.

La notice est nette, claire, instructive, et va droit au but sans phrases inutiles. L'auteur signale d'abord que « l'étude des pièces originales ne fait remarquer aucune différence importante entre les monuments écrits du XVIIe siècle et ceux des dernières années de la monarchie absolue ». Le nouveau régime troubla les sévères traditions des chancelleries, et il semble que l'ère de liberté et celle de licence qui l'a suivie ont étendu leur influence sur l'écriture plus capricieuse, moins correcte.

M. Edmond Dupont constate aussi la déformation de la plupart des cachets apposés sur les actes : « Le secret de la composition des cires si dures et si fines du XIIIe siècle est perdu. » Le papier lui-même, pendant la Révolution, change à son désavantage : il est d'un tissu imparfait et d'une exécution peu soignée.

M. Edmond Dupont, dans son étude sur les caractères extrinsèques des pièces de la Révolution, examine les sceaux, les cachets et vignettes. Les types varient à

l'infini, sujets allégoriques ou politiques : la Déesse de la liberté, des chaînes brisées, l'œil de la vigilance, le triangle égalitaire, etc., avec les devises : Vivre libre ou mourir, qu'une société populaire modifie ainsi : Vivre libre et non mourir. « Guerre aux fripons ! » est écrit sur le cachet d'un employé des subsistances. Toute fantaisie se donnait essor.

Les correspondances officielles ont un attrait nouveau. Presque toutes les lettres sont des autographes qui donnent la physionomie de leur auteur, car il n'y a plus ou presque plus de secrétaires. La politesse de cour disparaît et les salutations sont brèves, courtes, laconiques.

Cette étude sur l'aspect extérieur et l'esprit des documents de la grande période mouvementée, chaos dont le monde moderne est sorti, est des plus attrayantes ; elle est très-habilement traitée.

M. Edmond Dupont a le style sobre et concis de l'école de Daunou. Toutes les descriptions et analyses sommaires des pièces — et la période constitutionnelle en contient du n° 1061 à 1444, — disent beaucoup dans le moins de mots possibles. Tous les personnages cités ont leur notice abrégée, puisée à source certaine.

J'avais dessein de parcourir cette partie du Musée, en analysant les endroits les plus curieux ; mais tout attire dans ce travail et les citations seraient trop longues. Je me borne donc à mentionner le n° 1064 : « Assemblées des trois ordres du bailliage du Calaisis réunis pour l'élection des députés aux États-Généraux, 1789 — 8-16 mars, Calais. Cahiers et doléances du Clergé, de la Noblesse et du Tiers-Etat. »

Ce document intéresse notre province, et c'est à ce titre que M. Edmond Dupont l'a choisi pour en donner les extraits les plus curieux.

Puis se déroule le grand drame révolutionnaire : Après les décrets des Assemblées nationales, les arrêtés de la commune de Paris ; à côté des lettres de madame Roland et de Charlotte Corday, les signatures de Mirabeau, de Camille Desmoulins, de Robespierre, de Marat, de Saint-Just ; le testament de Louis XVI, la dernière lettre de Marie-Antoinette ; des projets d'articles de la Constitution, en l'an III, relatifs à la fondation de l'Institut et présentés par M. Daunou, ont fourni à M. Edmond Dupont l'occasion de résumer en quelques lignes la vie si bien remplie de notre illustre compatriote.

... Mais je m'arrête, m'apercevant que le sujet m'entraîne plus loin que je n'ai l'habitude dans ma mission de *présenteur* des ouvrages intéressant notre Ville et notre Société (1). Mon excuse est dans le plaisir

(1) Dans *Une visite à l'Hôtel Soubise*, M. Jules Claretie a dit : « Il y a dans nos Archives des hommes d'un talent rare et qui ont, en ces dernières années, donné à leur pays des œuvres absolument durables.... M. Edmond Dupont, chef du secrétariat, n'est-il pas un des savants les plus profonds et les plus aimables qu'on puisse rencontrer ?... » Il ajoute, en parlant de la période constitutionnelle du *Musée des Archives*, qu'il examine avec soin :

« M. Edmond Dupont s'était chargé de rédiger, pour la belle publication de M. Plon, les introductions et les notices des pièces de ces divers régimes. Il a commencé son œuvre avec sa science et son talent habituels ; mais dans ce livre, le *Musée des Archives*, l'éditeur s'est arrêté à 1799 et M. Dupont avait, avec sa sûreté ordinaire d'érudition, mené son travail jusqu'à la mort même de Napoléon Ier. Ainsi, dans ce musée paléographique, l'histoire contemporaine semblait avoir un point final. Pourquoi s'être arrêté au seuil du dix-

que j'éprouvais à m'occuper de l'un de nos membres correspondants, d'un sympathique et très-aimable compatriote, à qui la Société académique doit un souvenir de gratitude.

neuvième siècle ? L'éditeur, M. Eugène Plon, ne voudrait-il pas continuer une publication aussi importante ? Il manque à ce beau livre deux choses : une table alphabétique et analytique et la fin du travail de M. Dupont sur le Directoire et l'Empire.

« L'aimable et savant chef du secrétariat de nos Archives nationales a, fort heureusement pour nous, bien voulu nous communiquer les *fiches* déjà rédigées et classées qui devaient lui servir à achever son œuvre, et c'est grâce à cette rare libéralité que nous pourrons dépasser l'an 1799 dans cette analyse rapide des documents conservés aux Archives ou exposés au Musée. Nous ne saurions trop vivement en remercier M. Edmond Dupont. » (JOURNAL OFFICIEL, 10 *et* 31 *janvier* 1877).

COMPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE

***DU 1er JANVIER* 1873 *AU* 31 *DÉCEMBRE* 1876.**

Bureau de la Société.

Président	MM. R. PLATRIER.
Vice-Président	HECTOR DE ROSNY.
Secrétaire-Perpétuel . .	L'ABBÉ HAIGNERÉ, A
Secrétaire-Annuel . . .	ERN. DESEILLE.
Bibliothécaire-Archiv.	EUGÈNE DE ROSNY.
Trésorier	CARPENTIER.

Membres Honoraires Fondateurs.

MM. DE BOYER DE SAINTE-SUZANNNE, ✻ ancien sous-préfet de Boulogne.
FARINCOURT (de), ✻, ancien s.-préfet de Boulogne.
LEVERT, ✻, ancien préfet du Pas-de-Calais.
LIVOIS, ✻, ancien maire de Boulogne.

Membres Honoraires de Droit.

M. le Préfet du Pas-de-Calais.
Mgr l'Evêque d'Arras.
MM. Le Sous-Préfet de Boulogne.
Le Maire de Boulogne.
Le Maire de Calais.
Le Maire de Saint-Pierre.

Membres Honoraires Élus.

19 octobre 1864. MM. SAINTE-CLAIRE-DEVILLE (Ch.), ✻, membre de l'Institut, à Paris, décédé en 1876.

5 juin 1867. MARIETTE-BEY, O✻, directeur du Musée des monuments historiques de l'Egypte.

6 octobre 1875. FLEURY, recteur de l'Académie de Douai.

GOSSELET, professeur à la Faculté de Lille.

2 février 1875. Ernest DESJARDINS, membre de l'Institut.

Membres Titulaires Résidants Fondateurs.

MM. AIGRE, imprimeur, décédé en 1876.

BARY, notaire.

BÉNARD, (Louis), secrétaire de la Mairie.

CARPENTIER, ✻ I🙦, inspecteur de l'enseignement primaire.

CAZIN (Henri), ✻, docteur en médecine.

DESEILLE (Ernest), archiviste.

DUFOUR, président de la Société d'Agriculture.

DUHAMEL, docteur en médecine.

HAIGNERÉ, l'abbé, A🙦.

HURET-LAGACHE, filateur, maire de Condette.

LEFEBVRE (A.), directeur de l'octroi municipal.

MADARÉ, avocat.

MARTEL, A🙦, principal au Collége communal.

PLATRIER, professeur de philosophie au Collége communal.

MM. Rosny (Eugène de), ancien officier d'artillerie.
Rosny (Hector de), président de la Société des Amis des Arts.

Membres Titulaires Résidants,

NOMMÉS A L'ÉLECTION.

19 octobre 1864.	MM. Ovion, docteur en médecine.
10 janvier 1866.	Rigaux (Edmond), libraire.
4 mars 1868.	Joncquel, l'abbé, vicaire de St-Vincent-de-Paul.
8 janvier 1873.	Ch. Abot de Bazinghen.
10 septembre 1873.	Achille Dubarle, professeur en retraite.
4 février 1874.	Guillaume Delattre. avocat.
4 mars 1874.	Emile Martel, avocat.
1er avril 1874.	Edouard de Poilly, ingénieur-voyer.
10 février 1875.	Camille Le Roy, imprimeur.
7 avril 1875.	Alfred Dubout, banquier.
5 mai 1875.	Bourgain, avocat.
6 mai 1875.	Roger, chef d'institution.
2 juin 1875.	Auguste Huguet, maire de Boulogne.
6 octobre 1875.	Delcourt, notaire.
4 novembre 1875.	Achille Dutertre, propriétaire.
	Lefebvre, professeur au Collége.
	Noël Pichon, architecte.
18 octobre 1876.	Camille Cougnacq, bibliothécaire de la ville.

Membres Titulaires Non-Résidants.

19 octobre 1864. MM. DEVOT (Louis), avocat, à Calais.
RHEIMS (H.-J. de), bibliothécaire de la ville de Calais, mort en 1876.
1er février 1865. LEFEBVRE (l'abbé F.), curé d'Halinghen.
3 juin 1868. MILLIEN (Achille), lauréat de la Société académique, à Beaumont-la-Ferrière.
8 décembre 1869. DELHOMEL (Paul), à Montreuil-sur-mer.
ROCQUIGNY DU FAYEL (M. le comte Robert de), maire de Neufchâtel.
2 juillet 1872. Ernest LEJEUNE. administrateur du Musée de Calais.

Membres Associés,

NOMMÉS A L'ÉLECTION.

7 février 1866. MM. SAUVAGE (Dr Emile).
7 mai 1873. Eugène HERMANT, rentier.
5 mai 1875. Edouard CAT, prof. au Collége.

Membres Correspondants.

19 octobre 1864. MM. COFFINIER, A⚘, conseiller de Préfecture, à Arras.
CUCHEVAL-CLARIGNY, O✳, conservateur de la Bibliothèque de Ste-Geneviève, à Paris.

19 octobre 1864. MM.	D'HÉRICAULT (Ch.), homme de lettres, à Paris.
9 novembre 1864.	DRAMARD (E.), juge au tribunal de Béthune.
4 janvier 1865.	SENS (Edouard,) ✱, à Arras.
1er mars 1865.	CHAUVEAU (Louis), ✱, avocat, à Paris.
10 janvier 1866.	BIEZ, A ✪, percepteur.
7 mars 1866.	RATTIER DE SUSVALLON (Ern. de), homme de lettres, à Bordeaux.
2 mai 1866.	REGNAULT (Gustave), I ✪, principal du Collége de Péronne.
10 octobre 1866.	COURTOIS, élève ingénieur des constructions navales, à Paris.
6 mars 1867.	VIGIER, conservateur des hypothèques, à Villeneuve d'Agen.
7 juin 1867.	DUPONT (Edmond), ✱, chef de section aux Archives nationales, à Paris.
2 octobre 1867.	DUPONT (Edouard), membre de l'Académie royale de Bruxelles, à Dinant (Belgique).
6 novembre 1867.	LEGUAY (Louis), président de la Société Parisienne d'archéologie et d'histoire.
10 septembre 1873.	Dr Ernest HAMY, aide naturaliste, au Muséum de Paris.
	P. DEWISMES.
4 février 1874.	Georges VALLÉE, de St-Georges près Hesdin, membre de plusieurs sociétés savantes.
4 novembre 1874.	L'abbé ROBERT, curé de Grigny, près Hesdin.

MM. Jules LION, conducteur des ponts et chaussées, à Paris.

2 juin 1875. Jules BERTIN, sous-inspecteur des forêts, à Douai.

Jules-Marie RICHARD, archiviste du Pas-de-Calais.

6 octobre 1875. GIARD, professeur à la faculté de Lille.

Chaplain DUPARC, professeur à la faculté de Lille.

3 novembre 1875. HOLFERG, à Stockolm.

Charles BARROIS, professeur à la faculté de Lille.

DUHAUSSET, lieutenant-colonel en retraite.

Adolphe DELHAYE, professeur au lycée de St-Omer.

Constant LETELLIER, ancien professeur au collége de Lisieux.

18 octobre 1876. Auguste LEPRINCE, professeur d'histoire, à Meaux.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Abbeville.—Société d'émulation.

Aix.—Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.

Amiens. — Académie.
Société des antiquaires de Picardie.

Angers.— Société industrielle.
Société Linnéenne.

Angoulème.—Société archéologique et historique.

Annecy. — Société Florimontane.

Arras. — Académie.

Autun. —Société Eduenne.

Auxerre. — Société des sciences naturelles de l'Yonne.

Avesnes (Nord). — Société archéologique de l'arrondissement.

Béziers.—Société archéologique, scientifique et littéraire.

Brest. — Société académique.

Caen. — Institut des provinces.
Académie.

Cambrai. — Société d'émulation.

Châlons (Marne). — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.

Châlons-sur-Saône.—Société d'histoire et d'archéologie.

Château-Thierry.—Société historique et archéologique.

Dijon. — Commission archéologique du département de la Côte-d'Or.
Académie.

Dunkerque. — Société Dunkerquoise.
Comité Flamand de France.
Epinal. — Société d'émulation des Vosges.
Evreux. — Société libre d'agriculture, sciences et arts.
Guéret. — Société des sciences naturelles et archéologiques.
Laon. — Société académique.
Lille. — Commission historique du Nord.
Limoges. — Société archéologique et historique du Limousin.
Macon. — Académie des sciences, arts, belles-lettres et agriculture.
Marseille. — Académie.
Société de statistique.
Meaux. — Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne.
Montbelliard. — Société d'émulation.
Montpellier. — Société médicale d'émulation.
Nevers. — Société Nivernaise des sciences et des arts.
Nice. — Société des sciences, lettres et arts.
Nîmes. — Académie du Gard.
Noyon. — Comité archéologique
Orléans. — Société archéologique de l'Orléanais.
Paris. — Société anthropologique.
Société de géologie.
Perpignan. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.
Poligny (*Jura*). — Société d'agriculture, sciences et arts.
Privas. — Société des sciences naturelles de l'Ardèche.
Reims. — Académie.
Rodez. — Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

Rouen. — Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie.

Commission départementale des antiquités.

Saint-Etienne. — Société d'agriculture, sciences, industrie, arts et belles-lettres.

Saint-Omer. — Société des antiquaires de la Morinie.

Saint-Quentin. — Société académique.

Sens. — Société archéologique.

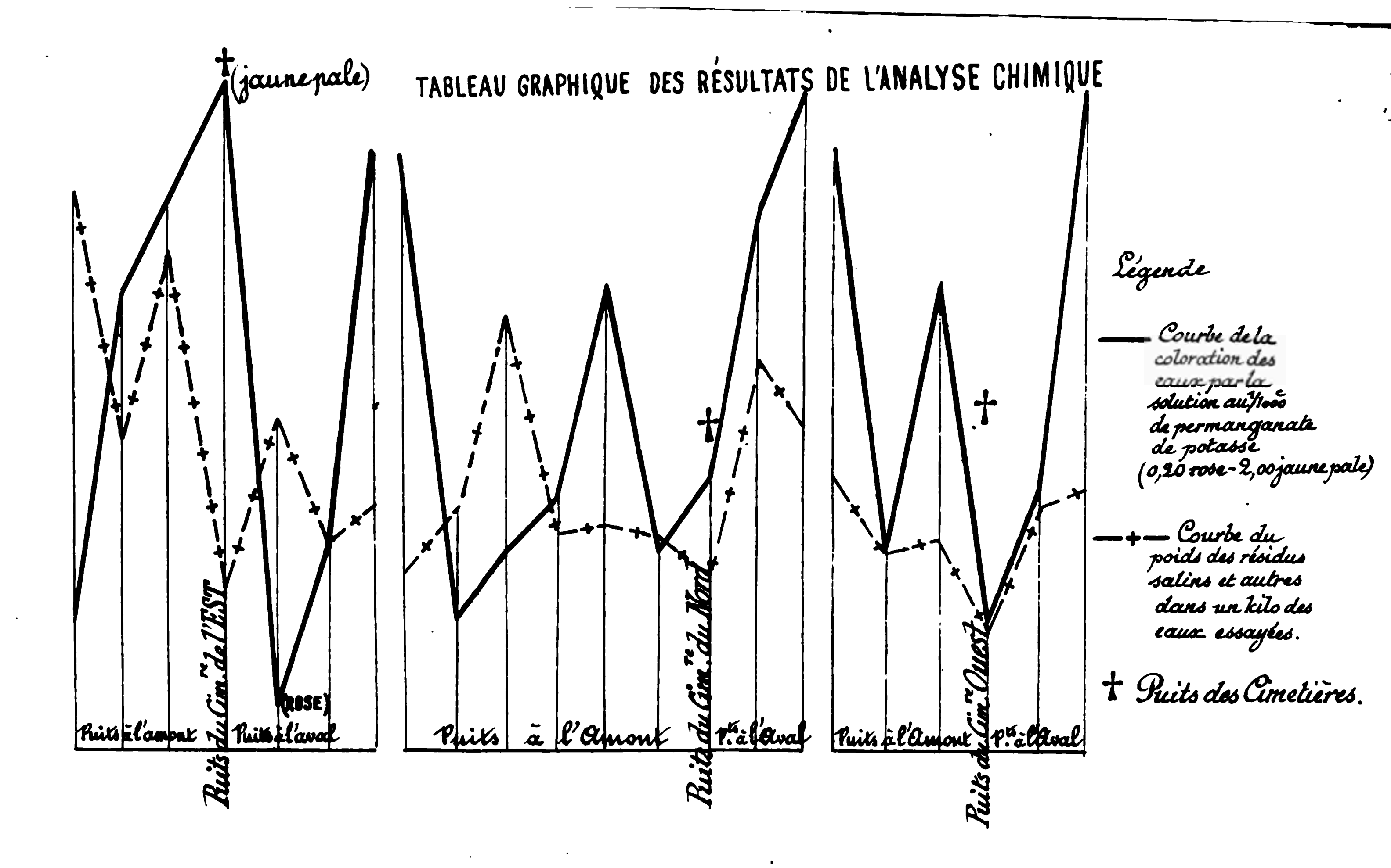
Toulon. — Société académique du Var.

Toulouse. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.

Valenciennes — Société d'agriculture, sciences et arts.

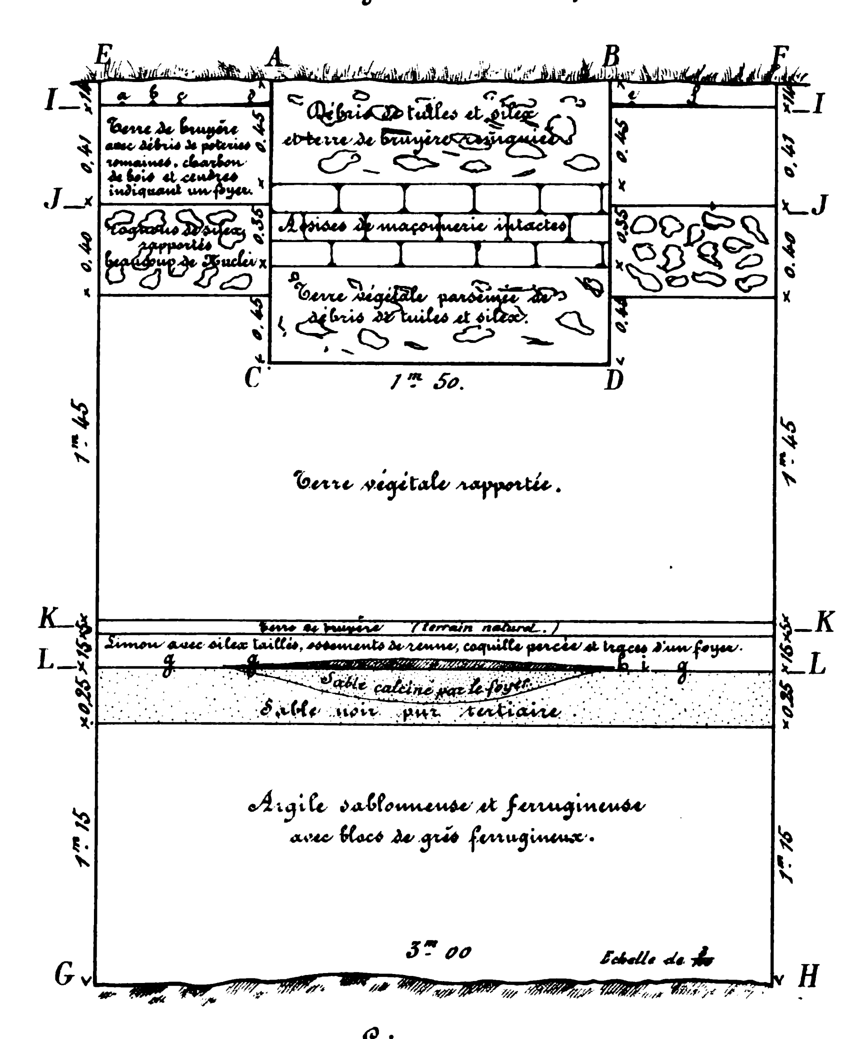
TABLE DU TOME V.

Boulogne. — Imp. Vve Ch. Aigre, 4, rue des Vieillards.


TABLEAU GRAPHIQUE DES RÉSULTATS DE L'ANALYSE CHIMIQUE
(jaune pale)
(ROSE)
Puits à l'amont
Puits du Cim.re de l'EST
Puits à l'aval
Puits à l'Amont
Puits du Cim.re du Nord
P.ts à l'Aval
Puits à l'Amont
Puits du Cim.re Ouest
P.ts à l'Aval
Légende
Courbe de la coloration des eaux par la solution au 1/1000 de permanganate de potasse (0,20 rose - 2,00 jaune pale)
Courbe du poids des résidus salins et autres dans un kilo des eaux essayées.
Puits des Cimetières.

Coupe des Fouilles exécutées
dans la plus grande des trois "Noires Mottes"
(Sangatte - Pas-de-Calais - Près le Cap Blanc Nez)

Ernest Lejeune - 10 8bre 1872.

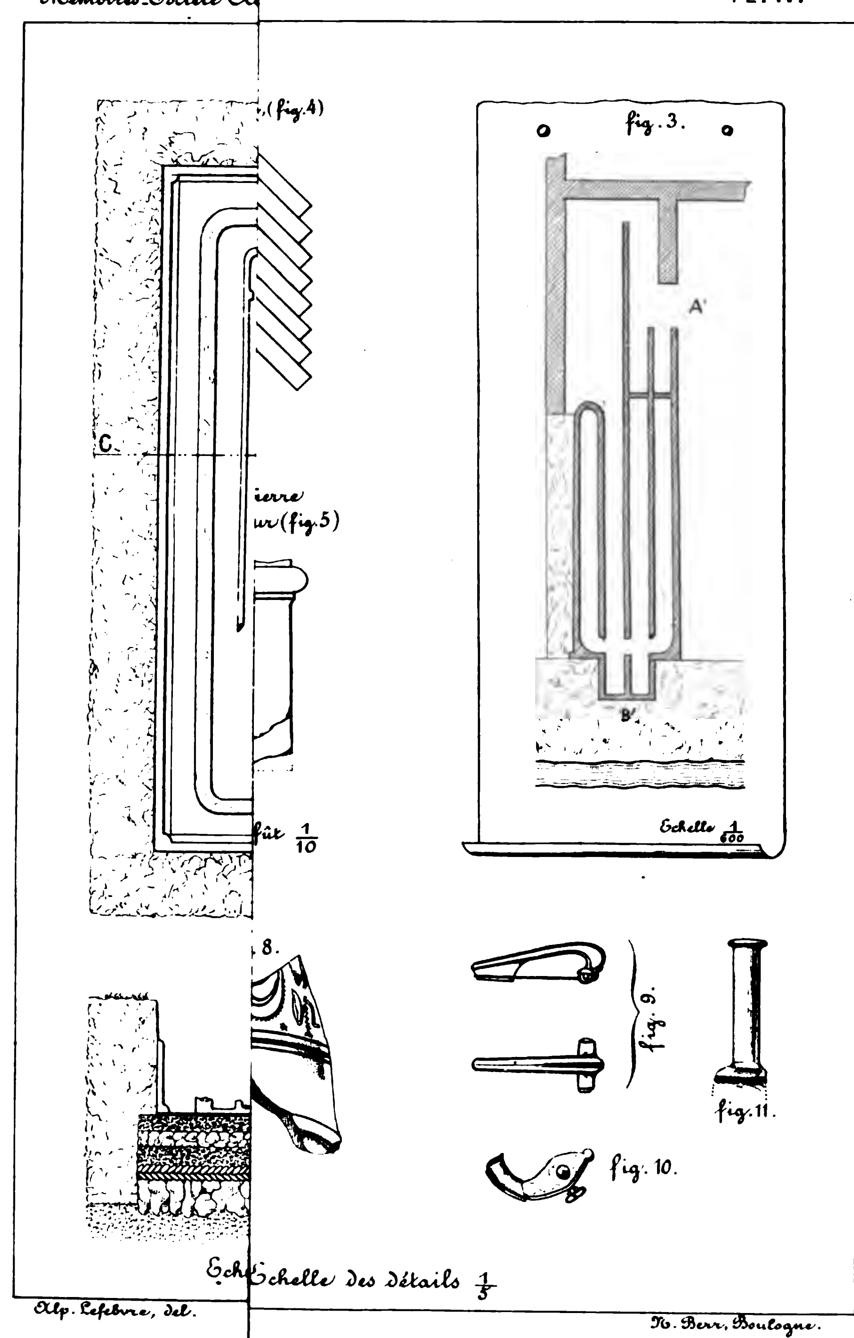


Légende.

ABCD - Trou creusé pour établir les fondations du banc du duc d'Havré - **EFGH** - Trou creusé p.r les fouilles. - **EF**. Sol moderne - **I** - Sol à l'époque romaine - **J**. Sol à l'époque de la pierre polie, après l'érection du tumulus - **K** - Sol même époque, avant l'érection - **L**. Sol à l'époque du renne.

a b c d e f, fragments de poteries romaines - g g g - Silex taillés - h, fragment de mâchoire de renne - i, coquille (Turritella Sulcifera) percée par la main de l'homme.

A.L. fecit.



Alp. Lefebvre, del. — N. Berr, Boulogne.

[B]oulogne-sur-mer. Mars 1874.

